

Ministère des Affaires étrangères

CONSEIL SUPÉRIEUR
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

56^{ème} ASSEMBLEE PLENIERE

SEPTEMBRE 2003

Hôtel du Ministre, 37, quai d'Orsay

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

56^{ème} ASSEMBLEE PLENIERE

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2003 - MATIN

Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France	10
Message de bienvenue de la Présidente	10
Résultats des élections	11
Présentation des nouveaux membres élus et membres désignés du Conseil	12
Propositions d'honorariat	13
Approbation du compte rendu du Bureau permanent d'avril 2003	14
Présentation du rapport 2003 du Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France	15
<i>Chapitre I : La représentation des Français établis hors de France</i>	16
<i>Chapitre II : La sécurité</i>	16
<i>Chapitre III : L'administration des communautés françaises à l'étranger</i>	17
<i>Chapitre IV : Nos actions en matière d'aide et de protection sociale</i>	18
<i>Chapitre V : Famille et enfance</i>	18
<i>Chapitre VI : L'enseignement français à l'étranger</i>	19
<i>Chapitre VII : Les conventions internationales</i>	19
<i>Chapitre VIII : L'information avant le départ à l'étranger ou avant le retour en France</i>	20
<i>Chapitre IX : L'emploi et la formation professionnelle</i>	20
<i>Rappel des annexes</i>	21
<i>Mouvements intervenus au sein de la Direction</i>	21
<i>Questions-Réponses</i>	21
Reprise de la présidence par M. Dominique de VILLEPIN, Ministre des Affaires étrangères, Président du Conseil supérieur des Français de l'étranger	31
Séance solennelle d'ouverture de la 56^{ème} Assemblée plénière par M. Dominique de VILLEPIN, Ministre des Affaires étrangères, Président du Conseil supérieur des Français de l'étranger	
Interventions des Présidents de groupe	37
<i>Madame Claudine LEPAGE, Présidente de l'Association démocratique des Français de l'étranger - Français du monde</i>	37
<i>Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, Président de l'Union des Français de l'étranger démocrates, indépendants et libéraux</i>	38
<i>Monsieur le Sénateur Christian COINTAT, Président de l'Union des Français de l'étranger pour la République</i>	40
<i>Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA, Président du Rassemblement des Français de l'étranger</i>	42

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2003 - APRES-MIDI

Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France	46
Élection des trois Vice-Présidents du CSFE	47

Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	48
Intervention de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense	48
<i>Questions-Réponses</i>	53
Répartition des membres du CSFE dans les commissions	58
<i>commission des affaires culturelles et de l'enseignement</i>	58
<i>commission des affaires sociales</i>	59
<i>commission des finances et des affaires économiques</i>	60
<i>commission des lois et règlements</i>	62
<i>commission de l'Union européenne</i>	63

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2003 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	65
Adoption de la composition du Bureau	65
Désignations de membres du CSFE	65
<i>Désignation des membres du CSFE au Conseil national de l'aide juridique</i>	65
<i>Désignation d'un membre du CSFE au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	65
<i>Désignation des membres du CSFE à la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle</i>	66
<i>Désignation des membres du CSFE à la commission nationale des bourses</i>	66
Présentation du rapport de la commission des lois et des règlements	67
<i>Exposé des motifs</i>	69
Examen des réponses reçues aux textes précédemment votés	69
Réforme de l'immatriculation consulaire	70
Les simplifications administratives	71
Fusion des listes électorales	71
Passeports sécurisés dits Delphine	71
Préparation du débat annuel sur la formation des élus	72
Questions électorales	73
Vote par correspondance électronique	73
Vote par procuration	74
Action humanitaire d'urgence	74
La politique humanitaire menée par la France	75
La réforme du CSFE et le rôle de la commission des lois et règlements	75
<i>Questions diverses</i>	75
Présentation sur la réforme de l'immatriculation par Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens	85
<i>Questions-Réponses</i>	88
Information sur le projet de fusion des listes électorales	92
<i>Questions-Réponses</i>	94
Examen des vœux de la commission des lois et règlements	96
- <i>Résolution n° LOI/R.1/03.09 relative à la participation des Français établis hors de France aux élections européennes</i>	96
- <i>Vœu n° LOI/V.1/03.09. relatif à l'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales</i>	97
- <i>Vœu n° LOI/V.2/03.09. relatif aux passeports et visas pour entrer aux États-Unis d'Amérique</i>	97

- Vœu n° LOI/V.3/03.09. relatif aux indemnités pour les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger	97
- Vœu n° LOI/V.4/03.09. relatif mise à la disposition des conseillers des tableaux statistiques d'analyse des communautés françaises à l'étranger	98
- Vœu n° LOI/V.5/03.09. relatif à l'harmonisation des dates des réunions de comités consulaires	98
- Vœu n° LOI/V.6/03.09. relatif la participation des conseillers aux commissions d'entraide aux anciens combattants et victimes de guerre	99
- Vœu n° LOI/V.7/03.09. relatif à la demande de certificat de la nationalité française pour les enfants dont la filiation est établie	100
- Vœu n° LOI/V.8/03.09. relatif au refus de délivrance du certificat de la nationalité française	101
- Vœu n° LOI/V.9/03.09. relatif aux Journées d'appel de préparation à la Défense (JAPD)	101
- Vœu n° LOI/V.10/03.09. relatif à la demande de financement de postes budgétaires du ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de ces JAPD	101
- motion n° LOI/M.4/03.09	102
- motion n° LOI/M.7/03.09	103

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2003 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième Vice-Président	104
Intervention de Monsieur Renaud MUSELIER, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères ...	104
<i>Modernisation du réseau consulaire</i>	106
<i>La construction européenne et ses conséquences sur notre service public consulaire en Europe</i>	108
<i>Conclusion</i>	109
<i>Questions-Réponses</i>	110
Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, Secrétaire d'État au Tourisme	121
<i>Questions-Réponses</i>	122

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2003 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président	132
Présentation du rapport de la commission des affaires sociales	132
<i>Point 1 : Audition des personnalités invitées</i>	133
A/ Troisième catégorie aidée	133
B/ La carte vitale	135
C/ Sur le délai de carence	135
D/ Sur le rachat de cotisations	136
E/ Sur les handicapés	136
F/ Sur les rapatriements	138
<i>Point 2 : Examen des réponses aux vœux et motions présentés lors de la 55e session du CSFE en septembre 2002</i>	139
<i>Point 3 : Les nouveaux vœux de la commission des affaires sociales</i>	139
<i>Questions-Réponses</i>	141
Examen des vœux de la commission des affaires sociales	144
- Vœu n° AS/V1/03.09 relatif à la prise en charge d'une partie des cotisations	145
- Vœu n° AS/V2/03.09 relatif à une demande d'exonération temporaire du droit d'entrée	145
- Vœu n° AS/V3/03.09 relatif à la possibilité d'affiliation du conjoint étranger de la nationalité d'un pays de l'Espace européen au même titre que son conjoint français	145
- Vœu n° AS/V4/03.09 relatif aux orphelins français mineurs	145
- Vœu n° AS/V5/03.09 relatif aux délais de réponse de la COTOREP	148

- Vœu n° AS/V6/03.09 relatif aux handicapés	148
- Vœu n° AS/V7/03.09 relatif à la pénalisation des ex-détachés administratifs, placés aujourd'hui en détachement direct	148
- Vœu n° AS/V8/03.09 relatif à l'allocation à durée déterminée	148
- Vœu n° AS/V9/03.09 relatif à la meilleure prise en compte de la réalité sociale par les CCPAS	151
- Vœu n° AS/V10/03.09 relatif à l'abattement sur le taux de base de l'allocation de solidarité (AS) pour les allocataires n'ayant pas de frais de logement	152
- Vœu n° AS/V11/03.09 relatif à l'assurance chômage pour les recrutés locaux français du MAE en poste à l'étranger	152
- Vœu n° AS/V12/03.09 relatif à la reconnaissance européenne de la carte d'invalidité obtenue des pays de résidence.	153
- Vœu n° AS/V13/03.09 relatif à l'ouverture de nouveaux centres du CEFR	153
- Vœu n° AS/V14/03.09 relatif aux prêts pour rapatriement par le MAE et accueil par le CEFR en milieu ouvert	153
- Vœu n° AS/V15/03.09 relatif aux enfants mineurs en détresse à l'étranger	154
<i>Quatrième point : les nouvelles motions de la commission des affaires sociales</i>	155
Examen du rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement	155
<i>L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	157
<i>1. La relation AEFÉ – établissement de tutelle</i>	157
<i>2. Les questions immobilières</i>	157
<i>3. Les frais de scolarité</i>	158
<i>4. Les outils de gestion</i>	158
<i>Bourses scolaires</i>	159
<i>Audition de Messieurs Xavier NORTH et Dominique GESLIN, de la Direction de la coopération culturelle et du français</i>	159
<i>La promotion du français dans le monde</i>	160
<i>Le projet FLAM</i>	160
<i>Audition des représentants du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</i>	161
<i>La Mission laïque française (MLF)</i>	162
<i>Étude des vœux et motions</i>	163
<i>Questions-Réponses</i>	163
<i>Examen des vœux de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement</i>	169
- Vœu n° ENS/V1/03.09 relatif à la participation du CSFE à la Commission du débat national sur l'éducation	169
- Vœu n° ENS/V2/03.09 relatif à la réflexion des pouvoirs publics sur l'avenir de l'AEFE	170
- Vœu n° ENS/V3/03.09 relatif à l'implication des commissions locales dans la détermination des barèmes servant à l'attribution des bourses scolaires	170
- Vœu n° ENS/V4/03.09 relatif à la prise en considération des éléments de patrimoine pour l'obtention des bourses scolaires	170
- Vœu n° ENS/V5/03.09 relatif à l'inscription des enfants français en cours de scolarité	172
- Vœu n° ENS/V6/03.09 relatif à la première inscription dans l'enseignement supérieur	173
- Vœu n° ENS/V7/03.09 relatif à l'inscription dans l'enseignement supérieur des Français de l'étranger titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français	173
- Vœu n° ENS/V8/03.09 relatif au recrutement d'enseignants français langue étrangère	173

- Vœu n° ENS/V9/03.09 relatif au recrutement de professeurs titulaires dans les établissements scolaires français à l'étranger	173
- Vœu n° ENS/V10/03.09 relatif au détachement et à la réforme des retraites	173
- Vœu n° ENS/V11/03.09 relatif à la discrimination à l'encontre des médecins français titulaires d'un diplôme étranger	174

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2003 - APRES-MIDI

Présentation du rapport de la commission des finances et des affaires économiques	175
I. Intervention de Madame Nathalie DELAPALME	178
II. Intervention de Monsieur Bruno DURIEUX	180
III. Intervention de Monsieur Vincent MAZAURIC	181
IV. Intervention de Monsieur Patrick BACQUEY	181
Examen des vœux	181
- Vœu n° ECO/V1/03.09 relatif à la participation des délégués au CSFE à la préparation des conventions fiscales	181
- Vœu n° ECO/V2/03.09 relatif à la participation des délégués au CSFE aux réunions officielles à caractère économique	182
- Vœu n° ECO/V3/03.09 relatif au renforcement de la présence des représentants des PME et PMI	186
- Vœu n° ECO/V4/03.09 relatif à la participation à France Coopération internationale	186
- Vœu n° ECO/V5/03.09 relatif au renforcement du contrôle du dépouillement des appels d'offres relatifs aux projets africains financés par l'Union européenne	186
- Vœu n° ECO/V6/03.09 relatif aux conséquences économiques liées au fonctionnement des services chargés de la délivrance des visas d'entrée en France	187
- Vœu n° ECO/V7/03.09 relatif au coût des opérations électorales au CSFE	189
- Vœu n° ECO/V8/03.09 relatif aux tarifs Air France	190
Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne	193
Exposé des motifs	194
Les objectifs de la commission	194
La méthode de travail	195
Audition de Monsieur Pierre LEQUILLER, membre de la Convention	195
Questions-Réponses	196
- Examen du vœu unique n° UE/V1/03.09 relatif à la Convention européenne ; Sécurité sociale des personnes qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté européenne ; inégalité de traitement entre les travailleurs salariés et les autres bénéficiaires du règlement n°1408/71	202
Présentation du rapport final de la commission temporaire chargée de la réforme du CSFE ..	207
Examen des questions orales	210
- Question orale n° 1 sur la construction de l'école française de Damas	211
- Question orale n° 2 sur la formation professionnelle pour adultes à l'étranger	211
- Question orale n° 3 sur l'état civil à Alger	212
- Question orale n° 4 sur l'attribution de la CMU aux Français de l'étranger	212
- Question orale n° 5 sur la situation illégale de Français en Thaïlande	213
- Question orale n° 6 sur la révision des taux de base pour l'aide sociale	213
- Question orale n° 7 sur l'aide à l'enfance	214

- Questions orales n° 8 et 9 sur la délivrance des passeports sécurisés aux Français résidant à l'étranger	214
- Question orale n° 10 sur la situation financière des recrutés locaux dans les consulats, en particulier aux États-Unis	215
- Question orale n° 11 sur la carte nationale d'identité	215
- Questions orales n° 12, 13 et 14 sur le certificat de nationalité française et les Français de Pondichéry ..	215
- Question orale n° 15 sur l'immatriculation	215
- Question orale n° 16 sur la protection des droits des héritiers	216
- Question orale n° 17 sur le vote par correspondance	216
- Question orale n° 18 sur l'assujettissement à l'ISF des Français installés à Monaco	216
- Question orale n° 19 sur la déclaration sur l'honneur pour l'obtention de la retraite	216
- Question orale n° 20 sur l'adhésion à la CFE	216
- Question orale n° 21 sur les passeports à l'entrée aux États-Unis	217
- Question orale n° 22 sur la suppression de la prise en charge de la Sécurité sociale pour les ex-détachés administratifs	217
- Question orale n° 23 sur la situation de la communauté française de Monaco	217
- Question orale n° 24 sur la création d'une chancellerie détachée à Melbourne	217
- Question orale n° 25 sur la différence dans les taux de participation aux votes selon les pays	218
- Question orale n° 26 sur le remboursement des frais d'assurance maladie reçus en Suisse par les pensionnés français résidents titulaires d'une pension française	218
- Question orale n° 27 sur l'empêchement de recevoir des soins en France pour les pensionnés français établis en Suisse titulaires d'une pension française	218
- Question orale n° 28 sur les frais de scolarité aux États-Unis	218
- Question orale n° 29 sur l'assurance maladie des Français domiciliés en Suisse	218
- Question orale n° 30 sur le passeport sécurisé pour entrer aux États-Unis	218
- Question orale n° 31 sur les facilités offertes au personnel administratif des ambassades et des coopérants	219
- Question orale n° 32 sur la convention franco-suisse d'assistance aux indigents de 1931	219
- Question orale n° 33 sur la délégation de vote d'un conseiller au CSFE à l'un de ses collègues lors des commissions consulaires	219
- Question orale n° 34 sur l'aide sociale aux Français de l'étranger	219
- Question orale n° 35 sur les bourses scolaires aux États-Unis	219
Questions diverses	220
<i>Médecins accrédités par les postes diplomatiques et consulaires</i>	220

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2003

Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	222
Communication de Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission temporaire de l'emploi et de la formation professionnelle	222
Examen du rapport de la commission temporaire des anciens combattants	224
<i>Questions-Réponses</i>	226
- Vœu n° COMB/V1/03.09 relatif versement des secours de l'O.N.A.C. accordés aux anciens combattants et aux ayants droit	232
- Vœu n° COMB/V2/03.09 relatif au paiement de l'allocation de reconnaissance de la Nation attribuée aux harkis et aux supplétifs	232
- Vœu n° COMB/V3/03.09 relatif à la dé cristallisation	232

- Væu n° COMB/V4/03.09 relatif à la mémoire partagée	232
- Væu n° COMB/V5/03.09 relatif aux subventions de l'O.N.A.C. pour les anciens combattants nécessiteux	233

REUNION DU BUREAU

Calendrier des prochaines réunions du CSFE	233
---------------------------------------------------------	------------

ANNEXES

CONSEIL SUPERIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
56^{ème} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE SEPTEMBRE 2003

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2003

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

En l'attente du Président, le ministre des Affaires étrangères, et conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 octobre 1993 modifié portant règlement du Conseil supérieur des Français de l'étranger, la séance de ce matin est présidée par Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Pour les nouveaux membres du Conseil, si vous me le permettez, assis à la droite de Madame le Sénateur, Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS est le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France (*applaudissements.*)

Sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

MESSAGE DE BIENVENUE DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente

Monsieur le Directeur des Français à l'étranger,

Madame et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger,

Chers Amis,

Je voudrais tout d'abord vous demander d'observer une minute de silence, à la mémoire de Monsieur Sergio Vieira de MELLO, représentant de l'ONU en Iraq qui a été victime d'un attentat aveugle, alors qu'il était venu précisément pour aider à rétablir la paix dans cette région du monde.

Je souhaiterais que l'on y associe également la mémoire de nos deux soldats français assassinés à Abidjan, alors qu'ils effectuaient, eux aussi, une mission humanitaire, puisqu'ils étaient venus protéger à la fois nos ressortissants et les habitants de ce pays.

Enfin, je vous demanderais d'avoir une pensée pour deux de nos anciens Délégués, et non des moindres : Monsieur Gilbert MILLE, qui avait été le premier Délégué du Liban, et Alain MOREAU, qui était au Cameroun, que nous avons bien connu et que nous avons tous beaucoup apprécié et regretté.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Aujourd'hui, mes chers collègues, c'est grâce à ce qu'il est convenu d'appeler le privilège de l'âge que j'ai l'honneur de présider le début de nos travaux. Je dois dire que c'est un honneur qui me touche particulièrement, parce que si, de par mon état civil, je suis votre doyenne, je le suis également - et de cela, je suis beaucoup plus fière - par la durée de mon engagement au Conseil supérieur où j'ai été élue pour la première fois par mes compatriotes du Maroc en 1967 (*très vifs applaudissements.*)

Je me suis tout de suite passionnée pour ce Conseil supérieur qui était nouveau pour moi, qui n'avait pas grand-chose à voir avec ce qu'il est devenu maintenant, mais qui était déjà un outil extrêmement important pour aider nos compatriotes dans les moments difficiles.

Depuis, j'ai assisté à toutes les sessions plénières, à beaucoup de réunions du Bureau permanent, et je dois dire que, quand je regarde en arrière, je constate le chemin accompli, et à la fois la mutation, l'évolution positive au fil des ans de notre conseil, évolution positive à laquelle beaucoup de ceux qui sont ici aujourd'hui ont pris une très large part.

Aujourd'hui, nous allons commencer une session triennale qui va être tout à l'heure ouverte par notre Président et Ministre Dominique de VILLEPIN, et je dois dire que cette session triennale revêt une importance particulière cette année, pour plusieurs raisons :

- d'abord à la suite du renouvellement partiel du Conseil supérieur après les élections des collègues Afrique et Amérique,
- ensuite par la conjoncture politique actuelle dans le monde, qui ne peut laisser aucun de nous indifférent, et à laquelle nous sommes tous particulièrement concernés en tant que représentants des Français de l'étranger.

RESULTATS DES ELECTIONS

Madame la Présidente

En ce qui concerne le résultat des élections, 77 postes étaient à pourvoir. Toutefois, les élections pour le renouvellement des Français de Côte d'Ivoire étant remises au 30 novembre, ce sont simplement 73 postes qui ont été pourvus.

- 42 délégués sortants ont été réélus ;
- nous avons 31 nouvelles ou nouveaux élu(e)s parmi eux, soit près de 42 % de délégués. Ce pourcentage peut sembler important ; il est quand même légèrement inférieur à celui d'il y a trois ans pour les collègues Europe, Asie et Levant.

Cela nous montre, malgré tout, même s'il est un peu moins important - le nombre de Français est également moins important dans cette zone - l'intérêt croissant suscité par le Conseil supérieur chez nos compatriotes, parce qu'à chaque renouvellement, nous voyons un nombre de listes de plus en plus important et un nombre de nouveaux candidats, qui connaissent donc un peu mieux le Conseil supérieur.

En notre nom à tous, je tiens à féliciter tous ceux de nos collègues sortants qui ont été réélus ou re-désignés, et à dire du fond du cœur notre gratitude et notre amitié à nos anciens collègues qui ne sont plus parmi nous, soit parce qu'ils ne sont pas représentés, soit parce que le sort des urnes ne leur a pas été favorable.

Pour la plupart, et quelle que soit leur appartenance politique, ils étaient des amis, et chacun à sa manière aura marqué notre Conseil. Ils nous manqueront ; je souhaiterais qu'ils le sachent, et en notre nom à tous, je leur dis un grand remerciement et notre amitié. Je leur dis également de ne pas oublier que le Conseil supérieur est une grande famille et que nous serons toujours heureux de les revoir et de les accueillir.

Enfin, mes chaleureuses félicitations vont également aux nouvelles et nouveaux élus ainsi qu'aux nouveaux membres désignés que nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui parmi nous. Et je me permettrais d'insister sur les nouvelles déléguées, qui sont au nombre de 15, car grâce à elles, nous sommes maintenant 52 femmes au Conseil supérieur, soit près de 29 % (*vifs applaudissements*). Et je dois souligner que ce pourcentage est très nettement supérieur à ceux du Sénat et de l'Assemblée Nationale : 11,21 % et 11,95 %. Cela montre d'ailleurs l'ouverture d'esprit des Français de l'étranger, leur sens des réalités et leur intelligence ! (*rires et applaudissements.*)

Votre rôle de délégué, chers collègues, prend toute sa mesure dans la conjoncture difficile actuelle, qui est pleine de points d'interrogation et de menaces. Votre rôle est primordial, tant vis-à-vis des Français de vos circonscriptions respectives - que vous avez l'honneur de représenter - que pour l'image que vous donnez de la France dans vos pays d'accueil.

N'oubliez jamais, que vous tous, dispersés à travers le monde, vous n'êtes pas nombreux et vous êtes dispersés sur les cinq continents ; je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente pour la France et de ce que cela représente comme honneur pour vous tous que d'être relativement une poignée répartis dans les cinq continents, qui êtes élus par vos compatriotes, qui les représentent et qui représentent en même temps la France. Parce que le rôle du délégué est double :

- il a à la fois le rôle de défense de nos compatriotes, de les aider dans toute la mesure du possible, d'être le relais vis-à-vis du Gouvernement, vis-à-vis des Sénateurs, entre leurs problèmes et le Gouvernement ;
- et il a également le rôle aussi important de représenter dignement la France.

C'est une très lourde charge. Je dois dire que c'est un honneur énorme pour vous et je voudrais que les nouveaux élus se rendent compte de ce qui les attend comme travail et responsabilités.

Pour terminer, je voudrais dire aux nouveaux élus : cela est merveilleux pour eux, et je les envie un peu, parce qu'ils commencent une belle, souvent difficile, mais superbe aventure.

Je vous remercie.

(très vifs applaudissements.)

PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS ET MEMBRES DESIGNES DU CONSEIL

Je vais maintenant demander à notre Secrétaire général de bien vouloir présenter les nouveaux élus à l'ensemble du Conseil.

Monsieur Roland BRÉJON

Si vous pouviez vous lever lorsque je vais appeler vos noms, cela permettrait de faire plus rapidement connaissance.

- Circonscription d'*Alger* : Monsieur Teric BOUCEBCI, Madame Tassadit-Radya RAHAL
- Circonscription de *Tunis* : Madame Marie-Claude BAKHTRI
- Circonscription de *Tananarive* : Monsieur Patrick MARTIN
- Circonscription de *Nairobi* : Madame Christine AUCLAIR, Monsieur Éric GRANRY
- Circonscription de *Yaoundé* : Monsieur Bernard ZIPFEL, Monsieur Samuel KONDO NJANGA, Madame Nicole CHAABAN
- Circonscription de *Dakar* : Monsieur François CHAPPELLET
- Circonscription de *Nouakchott* : Madame Eve HIDALGO-MANDIRAC
- Circonscription de *Niamey* : Monsieur Didier RICCI
- Circonscription de *Lomé* : Monsieur Jean-François MEUNIER
- Circonscription de *Libreville* : Monsieur Maurice COURCIER, Madame Virginia PAGES
- Circonscription de *Brazzaville* : Madame Souad Madeleine KATENDE
- Circonscription d'*Ottawa* : Monsieur Jean-Pierre BOUÉ
- Circonscription de *Montréal* : Monsieur François LUBRINA, Madame Françoise TETU de LABSADE, Monsieur Emmanuel MARCILHACY
- Circonscription de *Washington* : Monsieur Jean-Paul PICOT, Monsieur Christophe MONIER, Monsieur Charles BALESI
- Circonscription de *San Francisco* : Monsieur Édouard MAYORAL
- Circonscription de *Brasilia* : Madame Anne-Marie MACULAN, Monsieur Denis VIALA

- Circonscription de *Buenos Aires* : Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE, Madame Michèle GOUPIL, Madame Marie-Christine HARITÇALDE
- Circonscription de *Caracas* : Monsieur Joël DOGLIONI
- Circonscription de *Mexico* : Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

(Applaudissements.)

Je peux aussi citer les noms des *nouveaux membres désignés* en qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur Yves ALEMANY, ancien délégué de la circonscription de Tokyo ;
- Monsieur Ramon CASAMITJANA, Président du Comité d'entraide aux Français rapatriés ;
- Monsieur Jean-Louis CASTELNAU, Président délégué du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) ;
- Madame Hélène CHARVERIAT, déléguée générale de l'Union des Français de l'étranger ;
- Monsieur Bruno DURIEUX, ancien ministre, Président de l'Association des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- Monsieur Michel KATZ, conseiller au Comité international de la Croix-Rouge.

(Applaudissements.)

PROPOSITIONS D'HONORARIAT

Madame la Présidente

Nous avons maintenant une demande d'honorariat pour les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Pierre BAYLE, ancien Sénateur et élu de 1982 à 1994 ;
- Monsieur Claude-Jean BAZET, élu de 1991 à 2003 ;
- Madame Kersten COLOMBANT, élue de 1985 à 2003 ;
- Monsieur Patrick DÉTERVILLE, élu de 1991 à 2002 ;
- Madame Henriette HARITÇALDE, élue pour laquelle j'ai une mention spéciale, car elle a été élue de 1982 à 2003, et elle est ici remplacée par sa fille que nous sommes particulièrement heureux d'accueillir ; je peux dire que, pour tous les membres du Conseil supérieur qui ont effectué un long mandat, c'est un rêve que de voir leurs enfants leur succéder.
- Monsieur André MONTÉGUT, élu de 1998 à 2003 ;
- Monsieur Bertrand NAMY, élu de 1975 à 2003 ;
- Monsieur Joël PICHOT, élu de 1988 à 2003 ;
- Monsieur Max ROUX, élu de 1984 à 2003 ;
- Monsieur Georges TABURY, élu de 1988 à 2003 ;
- Madame Josette VILLAVARAYAN-BARDON, élue de 1982 à 2003.

Y a-t-il d'autres propositions d'honorariat ?

De la salle

Et Monsieur Jean-Pierre LÉVY ?

Madame la Présidente

Non ; cela ne nous a pas été signalé. Nous l'inscrivons. Il n'est pas trop tard.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

De 1985 à 2003.

Madame la Présidente

Personne ne nous l'ayant demandé, cela n'a pas été inscrit. C'est d'ailleurs pour cela que je demande s'il y a d'autres délégués...

14

Monsieur Roland BRÉJON

De 1985 à 2003 ; d'accord.

De la salle

Je n'ai pas entendu Monsieur Denis BAROIS, du Mexique.

Monsieur Roland BRÉJON

On ne lui a pas déjà accordé ?

Madame la Présidente

C'est exact ; je crois que cela avait déjà été fait.

Monsieur Roland BRÉJON

Je vais vérifier, mais je me demande si cela n'a pas déjà été fait l'an dernier.

De la salle

D'accord ; merci.

Madame la Présidente

On vérifiera. D'autres Présidents de groupe ont-ils quelqu'un d'autre à présenter parmi leurs anciens collègues ?

Je remets donc cette liste à notre Secrétaire général pour être communiquée au Ministère.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU PERMANENT D'AVRIL 2003

Madame la Présidente

Nous avons maintenant l'approbation du compte rendu du dernier bureau permanent. Y a-t-il des remarques à faire sur ce compte rendu ?

(Aucune observation n'est émise.)

Le compte rendu est adopté.

Remerciements de Madame la Présidente

Madame la Présidente

Avant de céder la parole à notre Directeur, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, pour qu'il nous donne lecture de son rapport, je tiens à remercier en notre nom à tous, l'ensemble de l'équipe du CSFE, ainsi que son Directeur, son Secrétaire général, qui n'ont ménagé aucun effort afin que notre assemblée plénière soit aussi réussie et positive que possible.

Nous les remercions aussi pour ce qu'ils font inlassablement tout au long de l'année, chacun dans son secteur, pour répondre à nos interventions et aider nos compatriotes.

Et je voudrais donner une mention spéciale pour les membres de la cellule de crise, toujours disponibles, toujours sur la brèche pratiquement 24 heures sur 24, qui se dépensent sans compter pour aider nos compatriotes en détresse en cas d'évacuation d'urgence de leur pays de résidence, de troubles dans ces pays, d'évacuation sanitaire. Ils sont toujours disponibles, toujours prêts, on peut leur téléphoner à n'importe quel moment ; ils sont d'une efficacité remarquable.

Ce que j'apprécie énormément, c'est qu'en plus de leur efficacité, ils le font avec tout leur cœur ; et dans les moments de désespérance totale que ressentent souvent nos compatriotes quand ils sont obligés de rentrer en ayant tout perdu, en laissant derrière eux toute une partie de leur vie sans savoir ce qui les attend en arrivant - et malheureusement, nous devons reconnaître que pas grand-chose ne les attend, et que lorsqu'ils sont arrivés et qu'ils ont fini les 15 jours pendant

lesquels ils sont pris en charge par le Ministère, ils sont un peu lâchés dans la nature : à ce moment, être accueilli par quelqu'un, qui vous comprend, qui vous montre de la compassion, de l'amitié, et qui vous donne un morceau de son cœur, c'est aussi pratiquement important que le reste de l'aide. Je les remercie donc infiniment.

(très vifs applaudissements.)

PRESENTATION DU RAPPORT 2003 DU DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Madame la Présidente,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je voudrais d'abord vous remercier de ce que vous venez de dire, et vous témoigner, de mon côté, de l'extraordinaire enrichissement humain que mes collègues, mes collaborateurs et moi-même avons ressenti tout au long de l'année à faire ce que nous avons fait au contact de nos compatriotes et de leurs représentants.

Je voudrais, à mon tour, aussi féliciter les membres du Conseil qui ont été réélus le 1er juin dernier, ainsi que les nouveaux élus et les nouveaux membres désignés qui nous ont rejoints, auxquels je souhaite la bienvenue.

Voici un an, jour pour jour ou presque, je me présentais devant vous pour la première fois ; et aujourd'hui, je vous présente mon premier rapport annuel.

Au-delà de ce rapport, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs réunions consulaires tout au long de cette année. Je me suis rendu à Washington, à Ottawa, à Casablanca et à Rabat, à Pékin et à Shanghai, à Berlin également. Début mars, j'ai accompagné le Président de la République à Alger et à Oran. En mai, j'ai passé deux jours à Abidjan pour faire le point avec les autorités civiles et militaires françaises et faire part aux autorités ivoiriennes de nos vives préoccupations pour la sécurité des Français.

Madame ROBICHON, chef du service des Français à l'étranger, s'est rendue à Tananarive et à Rome ; Monsieur MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens, à Libreville, à Madrid, à Vienne, à Bruxelles ; et Madame BUTEL, son adjointe, à Londres.

A l'occasion de chacun de mes déplacements, j'ai tenu à consacrer le maximum de temps à rencontrer les élus du CSFE. Je sais qu'il en va de même, bien sûr, pour Madame ROBICHON.

Je pense que vous avez tous reçu ce rapport et que vous avez déjà pu en prendre connaissance ; je m'en excuse auprès de ceux qui ne l'auraient pas encore reçu. Je vais donc, pour l'essentiel, me borner à vous en résumer les lignes principales, et je vous laisserai ensuite la parole pour des précisions ou des compléments d'information.

J'ai d'abord voulu aborder le projet de modernisation des services consulaires. Cette réflexion est désormais bien avancée depuis que le Ministre en avait fixé les termes de référence au mois de décembre. Vous aurez aussi sans doute très bientôt l'occasion de voir ce qui a résulté des décisions prises fin août concernant l'ensemble des propositions du Comité de pilotage des réformes parmi lesquelles les réformes du service consulaire occupent une part importante.

Vous vous souvenez aussi que j'avais eu l'occasion d'évoquer ce chantier devant votre bureau permanent de février dernier et de répondre à une première série de questions.

Je voulais simplement rappeler les *cinq directions* dans lesquelles peut s'orienter la modernisation du service consulaire français :

- la première direction concerne tout d'abord la redéfinition des missions en distinguant les missions régaliennes de l'État (la sécurité, la citoyenneté, le contrôle de l'accès au territoire) et les missions non régaliennes (l'enseignement, la protection sociale, l'aide à l'expatriation, à l'emploi, à la formation professionnelle). Ce n'est pas exhaustif ;
- en second lieu, la construction européenne en matière consulaire, avec la recherche de pistes nouvelles sur le partage des coûts de fonctionnement et des actions communes en faveur des ressortissants de l'Union dans les pays tiers, et la situation des ressortissants français au sein de l'Union elle-même ;
- le troisième axe est celui de la recherche de marges nécessaires à la réforme, dans le cadre de l'application de la prochaine

loi organique sur les lois de Finances, et d'abord bien sûr par une réflexion sur les évolutions possibles de la carte consulaire, dans tous les sens, les simplifications administratives et les possibilités d'accroître l'autonomie de gestion des postes consulaires ;

- la quatrième ligne d'effort vise l'amélioration de la qualité du service et la simplification des procédures elles-mêmes, le développement du travail en réseau, qui suppose un gros investissement informatique, et la définition de beaucoup de bonnes pratiques en vue d'une certification ISO 9001 version 2000 ;
- enfin, je dirai que c'est l'aboutissement des quatre premiers axes - la valorisation proprement dite des activités et des métiers consulaires.

Si ce chantier de l'administration consulaire du XXI^e siècle est volontairement placé en tête du présent rapport, c'est bien parce qu'il est essentiel : le réseau consulaire français est actuellement le troisième du monde par son étendue, mais je crois le premier par la gamme des services qu'il rend.

Comme je l'ai indiqué devant votre bureau permanent en février, nos méthodes de travail doivent impérativement évoluer faute de quoi notre réseau et notre dispositif sont voués à l'asphyxie. Nous devons retrouver ensemble dans des missions clairement définies, dans un format, dans des méthodes, dans un esprit de service renouvelé, les ressources nécessaires et les raisons de les mobiliser.

Ces raisons de se mobiliser tiennent d'abord à ce qui demeurera à travers des communautés de plus en plus diverses, irréductiblement - je dirais même peut-être exceptionnellement - français : la citoyenneté, la langue, le rayonnement, bref la capacité de notre pays finalement d'exercer une influence plus que proportionnelle - beaucoup plus que proportionnelle - à ses moyens. Mais ces raisons tiendront aussi, de plus en plus, à la citoyenneté européenne commune de nos ressortissants et de ceux de nos partenaires. La réforme devra donc servir cette politique européenne et se nourrir elle-même de ce que l'on pourrait considérer comme une nouvelle matrice de référence, la matrice européenne.

Chapitre I

Le premier chapitre du rapport proprement dit porte sur la *représentation des Français établis hors de France*. Vous y trouverez notamment un point sur l'avancement de la réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger et le bilan de l'élection du 1er juin dernier pour le renouvellement partiel de votre Conseil dans les circonscriptions électorales d'Afrique et des Amériques.

S'agissant de l'expérimentation aux États-Unis du vote par correspondance électronique qui a eu lieu à cette occasion, on constate que ce nouveau mode de vote, qui a été adopté par 60,6 % des votants, s'est assez largement substitué au vote par correspondance traditionnel sous pli fermé. Mais, dans l'autre sens, force est de constater que cette nouvelle technique de vote n'a pas suffi à redresser, même si elle a pu l'enrayer ou la ralentir, la désaffection du corps électoral, le taux de participation aux États-Unis ayant en effet atteint 14,47 % exactement, comparé aux 15,10 % en 1997.

Pour généraliser, comme le prévoit d'ailleurs la loi, le vote par Internet à partir des prochaines élections de juin 2006, il conviendra d'en consolider la sécurité technique et, bien entendu, d'en maîtriser le coût. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Chapitre II

Le second chapitre du rapport a pour objet la mission essentielle du Département à l'égard des communautés expatriées ; je veux parler de leur *sécurité*, qui constitue et a constitué tout au long de cette année une priorité du Gouvernement.

La crise irakienne a conduit à une mobilisation particulière de nos postes au Proche et au Moyen-Orient, en raison des dangers exceptionnels qui en résultaient pour nos compatriotes.

S'agissant du risque terroriste dans certaines régions du monde, qui sont d'ailleurs très vastes, étant bien entendu également qu'aucune région ni pays ne peuvent être exclus de ce risque, des mesures ont été prises depuis la création, le 22 mai 2002 à la suite de l'attentat de Karachi, du Comité de sécurité interministériel.

Ce comité est présidé par le Secrétaire général du Quai d'Orsay ; il réunit des représentants :

- de la Présidence de la République,
- des services du Premier Ministre,
- bien entendu du ministère des Affaires étrangères,
- des ministères de la Défense, de l'Intérieur, de l'Économie et des finances, du Secrétariat d'État au Tourisme, et également bien sûr du Secrétariat général pour la Défense nationale.

Le rôle du Comité de sécurité interministériel consiste :

- à identifier les cibles potentielles,

- à évaluer des moyens de réaction et
- à coordonner les services de l'État compétents en matière de sécurité des Français à l'étranger.

Son secrétariat est assuré par la Direction des Français à l'étranger.

Des missions interministérielles d'évaluation et de conseil de sécurité à l'étranger sont désormais conduites par cette direction et, en particulier, la Sous-Direction de la sécurité et de la protection des personnes, dirigée par Bertrand COCHERY ; elles sont systématiquement composées de représentants de la Cellule de veille (Patrick LACHAUSSÉE et Didier RANCHON), des services du Haut Fonctionnaire de Défense, auxquels se joignent des fonctionnaires relevant des services de l'État principalement intéressés.

Depuis juin 2002, dix missions d'évaluation se sont ainsi rendues au Pakistan, au Koweït, en Arabie saoudite, en Jordanie, en Israël, au Maroc, à Jérusalem, en Tunisie, en Égypte, au Yémen, au Zimbabwe, au Kenya et en Tanzanie ; et d'ici la fin de l'année, d'autres missions sont prévues en Afrique et en Asie.

Par ailleurs, une coopération étroite avec le ministère de la Santé a été instaurée il y a quelque temps lors des attaques bio-terroristes avec la maladie du charbon, et puis, bien sûr, lors de l'épidémie de pneumopathie atypique au mois de mars.

L'accumulation des événements durant toute cette année (Côte d'Ivoire, Bali, naufrage du Joola, République centrafricaine, Tamanrasset, le tremblement de terre en Algérie) a rendu nécessaire un renforcement des moyens humains, matériels et budgétaires de la cellule de crise.

Je voudrais remercier à cette occasion le millier d'agents de ce ministère, tous services confondus, qui sont venus nous aider, qui sont venus nous prêter leur concours afin de répondre aux inquiétudes du public. En effet, tous les services du ministère des Affaires étrangères se sont prêtés à cette mobilisation et ont contribué à son efficacité.

Chapitre III

Le chapitre III est consacré à l'*administration des communautés françaises à l'étranger*. Traditionnellement, je sais que c'est l'un des chapitres, très légitimement, auquel vous vous reportez le plus volontiers, parce qu'il comporte un certain nombre de données chiffrées assez significatives ; et c'est encore le cas cette année, avec en particulier une innovation intéressante dont on a parlé dans la presse : vous y trouverez une étude sur l'évolution de ces communautés depuis 1984. C'est le résultat d'un travail important, réalisé par Bernard GENTIL, administrateur de l'INSEE, et qui travaille à la Cellule statistiques de la DFAE.

Je pense que cette analyse qui porte sur une vingtaine d'années est riche d'enseignements parce qu'elle permet, par une mise en perspective, de mieux cerner les tendances lourdes de ces évolutions.

J'ajoute aussi à ce sujet qu'un ouvrage intitulé *Les Français établis hors de France*, également réalisé par Bernard GENTIL et préfacé par Madame ROBICHON, présente une étude encore plus détaillée de nos communautés expatriées, avec notamment des tableaux par régions, ainsi que pour la cinquantaine de pays qui accueillent plus de 5000 Français, des exemples encore plus précis. Un exemplaire de cet ouvrage sera remis cette semaine à chacun d'entre vous.

Dans ce même chapitre du rapport, une contribution porte sur le regroupement des compétences consulaires en Belgique, ce qui préfigure ce que nous souhaitons progressivement étendre aux autres pays de l'Union européenne, c'est-à-dire une nouvelle conception du service public consulaire.

Par ailleurs, avec nos amis Allemands nous conduisons une coopération étroite dans le domaine consulaire qui a d'ores et déjà valeur d'exemple. J'en ai parlé à mes homologues allemands qui se répartissent entre les ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur quand je suis allé leur rendre visite à Berlin au mois de mai.

Face à une demande en hausse régulière pour toutes sortes d'activités, qu'il s'agisse de la délivrance ou de l'établissement des actes d'état civil, le Service central d'état civil s'efforce, depuis pas mal d'années, de tirer le meilleur profit de l'informatique et des nouvelles technologies.

Ce service reçoit désormais environ 1500 demandes d'actes par jour par le réseau Internet. Le délai de délivrance des actes qui sont demandés par ce moyen ne dépasse plus désormais deux jours ouvrés. Mais des progrès sont encore tout à fait nécessaires et sont prévus, notamment pour faciliter la réponse par le même moyen. Pour que le maximum d'actes ne soient plus demandés aux individus, mais passent par les administrations elles-mêmes, ce qui permettra à la fois d'aller plus vite et de décharger le Service central d'état civil de nombreuses tâches.

Dans le cadre de l'opération de l'année de l'Algérie en France, l'opération « Djazaïr », les 2500 bobines, c'est-à-dire 3,5 millions d'actes, qui représentent une bonne partie du fonds des actes d'état civil établis en Algérie avant l'indépendance, sont en cours de numérisation et de transfert sur CD-ROM permettant donc un accès beaucoup plus facile.

Par ailleurs, les registres non microfilmés, qui regroupent environ 1,5 millions d'actes, seront numérisés au début de l'année prochaine. On aura donc ainsi numérisé la totalité des actes de l'état civil établis en Algérie avant l'indépendance.

Chapitre IV

Le chapitre IV traite de *nos actions en matière d'aide et de protection sociales*. Un double objectif nous guide désormais dans ce domaine : équité et efficacité de gestion, comme le Ministre l'avait d'ailleurs précisé devant vous, ici même, il y a un an.

La réduction des disparités doit en effet présider à l'attribution des aides, de manière à ce que la situation de tous les allocataires puisse être examinée selon les mêmes critères, et l'ensemble des taux considérés afin d'éviter que des allocations d'un montant quasi identique soient servies à des compatriotes qui vivent dans des pays où le coût de la vie est en réalité très différent.

Par ailleurs, la gestion de notre dispositif de protection sociale doit être plus rigoureuse afin de préserver son équilibre financier, c'est-à-dire tout simplement afin de préserver ou de consolider le Fonds d'action sociale qui est la condition de sa pérennité.

L'aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger, instituée par la loi du 17 janvier 2002, permet de faciliter l'accès à l'assurance maladie maternité pour nos compatriotes qui disposent de revenus intermédiaires. Cette mesure a été accompagnée de dispositions en faveur des jeunes, comme vous le savez, qui bénéficient désormais d'une cotisation réduite de 20 % s'ils ont moins de 30 ans, et réduite de 10 % s'ils ont entre 30 et 35 ans.

Globalement, pour l'année 2003, le budget consacré à ces actions sociales bénéficie d'une dotation de 17,838 M d'euros, en augmentation de 500 000 euros par rapport à 2002. Les allocations pour enfants handicapés ainsi que les aides complémentaires, qu'elles soit continues ou discontinues, ont pu être revalorisées de 3 % dans la quasi-totalité des postes consulaires.

Chapitre V

Le chapitre V est consacré à *la famille et à l'enfance*. A ce sujet, dans un contexte international qui est toujours aussi difficile, notamment avec le renforcement des dispositifs de contrôle et la volonté d'encadrer plus strictement, dans l'intérêt de l'enfant, les procédures d'adoption, le nombre d'enfants accueillis par des familles françaises en 2002 a augmenté de 15 % par rapport à 2001 et s'élève à 3551 enfants exactement, comparé aux 3094 de l'année précédente.

Dans un souci de transparence et d'une meilleure information des adoptants, le Département a fixé, dans un arrêté du 23 octobre 2002, un mode de décompte des sommes demandées par les différents organismes agréés aux candidats à l'adoption.

Cette Direction a participé pendant cette année à plusieurs rencontres internationales consacrées aux déplacements illicites d'enfants. Je pense, en particulier, à la commission spéciale concernant la Convention de La Haye du 20 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, qui s'est tenue à La Haye du 27 septembre au 1er octobre 2002. Cette commission a souligné la nécessité d'une meilleure coopération entre les États pour garantir l'exercice du droit de visite transfrontalière.

Quant à la Mission des femmes françaises à l'étranger, elle a poursuivi la refonte du guide d'information ; une nouvelle version qui insiste tout particulièrement sur le statut des personnes et le droit de la famille (mariage, divorce, garde des enfants) est pratiquement achevée et sera très bientôt diffusée.

Ce service, comme vous le savez peut-être, s'est particulièrement consacré à la question des mariages forcés, et je l'encourage à poursuivre dans ce sens, parce qu'il s'agit d'un défi majeur, aussi bien sur le plan humain que sur le plan juridique et social.

Chapitre VI

L'enseignement français à l'étranger est développé dans le chapitre VI. Comme c'est le cas depuis 2001, et je pense que c'était à votre demande, ce rapport comporte maintenant effectivement une partie sur l'enseignement français à l'étranger. Les données dont vous disposez sont les dernières portées à notre connaissance ; elles ne sont pas absolument récentes et se réfèrent à l'année scolaire 2001-2002, en raison des délais de bouclage de ce rapport, d'une part, et puis, d'autre part, de l'existence des fameux rythmes scolaires du nord et du sud.

Je retiens qu'en 2002, sept nouveaux établissements français à l'étranger ont été homologués par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Le réseau de l'Agence se composait donc toujours en 2002, de 194 établissements conventionnés, de 34 établissements en gestion directe et de 40 établissements rattachés, avec des effectifs globaux de 158 866 élèves, pratiquement identiques à ceux de l'année précédente.

La mise à disposition de personnel, expatrié ou résident, constitue l'aide principale que l'Agence apporte aux établissements de son réseau. En 2001, les charges de personnel ont représenté 83 % de son budget total.

L'octroi de bourses scolaires demeure l'autre priorité de l'Agence, qui s'inscrit toutefois dans la limite de la dotation annuelle, c'est-à-dire environ 10 % de son budget :

- Pour les pays dits du *rythme nord*, lors de la campagne 2001-2002, on dénombrait 17 101 boursiers, soit une progression de 4,6 %, pour un coût global de 35,37 M d'euros, c'est-à-dire une augmentation de 8,5 % par rapport à l'année scolaire précédente ; et le coût moyen d'un boursier s'élevait à 2080 euros, en augmentation de 3,8 %.

- Dans les pays du *rythme sud*, on dénombrait 1447 boursiers, soit là aussi également une augmentation de 5,2 % ; mais on constatait en même temps une augmentation des demandes présentées par les parents un peu plus élevée, de 5,9 %. Le coût global s'élevait à 4,5 M d'euros, traduisant une diminution de 4,7 %, due à la très forte dépréciation de la monnaie de plusieurs pays de la zone (Argentine, Brésil, Uruguay par exemple) ; le coût moyen d'un boursier s'établissant à 3113 euros, c'est-à-dire - 9,5 %. Cette forte baisse en euros masque, en réalité, de très fortes augmentations des frais de scolarité en monnaie locale.

Au total, au niveau mondial et toujours pour la même période, 2001-2002, ont été attribuées 18 548 bourses, c'est-à-dire une progression de 4,6 %, qui ont représenté un coût global de 39,9 millions d'euros, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à la période précédente, et le coût moyen d'un boursier était à 2150 euros, en légère augmentation de 1,4 %.

En définitive, ce sont 390 familles supplémentaires qui ont bénéficié de l'accès à notre système de bourses scolaires.

Chapitre VII

Les *conventions internationales* qui sont du ressort du Service des accords de réciprocité sont traitées dans le chapitre VII.

Notre pays possède le deuxième réseau de conventions fiscales au monde après le Royaume-Uni. Ces conventions offrent aux Français de l'étranger, aux entreprises, un cadre juridique solide qui les protège des risques de double imposition et qui favorise d'autant les investissements internationaux de la France.

Nous sommes également très associés aux négociations et au suivi des conventions de sécurité sociale dont l'objet est d'améliorer la situation des Français résidant ou ayant résidé à l'étranger, en organisant la coordination des régimes de sécurité et de protection sociales. Ces instruments permettent notamment d'éviter les doubles cotisations et les pertes de droits, avec néanmoins des difficultés très importantes, mais ponctuelles dans certains pays - je pense en particulier à l'Afrique.

La plupart des accords relatifs au séjour et à l'établissement des étrangers en France sont désormais entrés en vigueur ou sur le point d'entrer en vigueur, tandis que les échanges en matière de travail connaissent un nouveau développement.

L'application de la loi relative au service national du 28 octobre 1997 et la suspension de l'appel sous les drapeaux ont suscité l'ouverture de négociations avec certains États liés à la France par des conventions en matière de service militaire, notamment bien sûr pour les doubles nationaux, et au titre de la convention du Conseil de l'Europe de 1963 sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités.

Le renforcement de la lutte contre le terrorisme et le développement des moyens de répression contre la criminalité transfrontalière ont également donné lieu à d'importantes négociations multilatérales, en particulier au sein de l'Union européenne - je pense aux mandats d'arrêt européens - et au niveau mondial (la convention globale contre le terrorisme). Les dispositions essentielles de ces négociations pourront être transposées dans des accords bilatéraux, au cas par cas.

Enfin, je voudrais également signaler que, dans le cadre des conventions ou d'accords binationaux ou multilatéraux d'entraide judiciaire, la coopération dans ce domaine s'effectue de plus en plus par communication directe entre les ministères de la Justice, la voie diplomatique devenant alors subsidiaire.

Chapitre VIII

Le chapitre VIII concerne *l'information avant le départ à l'étranger ou avant le retour en France*. Il vous est ainsi rappelé le rôle de la Maison des Français de l'étranger que vous connaissez bien.

L'accueil multimédia au sein de locaux rénovés correspond d'ailleurs aux exigences d'un service public à la disposition du public. Avec plus de 6000 consultations par jour, la fréquentation du site Internet *mfe.org* a enregistré une progression de 50 % en un an.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets d'expatriation, la Maison des Français de l'étranger est ainsi devenue véritablement la source d'information de référence pour l'ensemble du réseau consulaire et, à travers lui, pour les Français qui vivent à l'étranger.

La Maison des Français de l'étranger recherche par ailleurs les moyens de mieux répondre à l'attente de nos compatriotes qui sont à la recherche d'un emploi à l'étranger, en s'appuyant notamment sur les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP) qui sont mis en place auprès de certains postes, et je souhaite, pour ma part, qu'ils se rapprochent de l'Espace emploi international.

Chapitre IX

Enfin, le chapitre IX traite de *l'emploi et de la formation professionnelle*. Je viens de les mentionner.

Un certain nombre des 52 comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, dont un tiers en Europe, développent des actions de formation. Tous fonctionnent par ailleurs selon un système de bourses d'emploi : en 2002, 3108 placements ont été effectués par les comités consulaires, s'ajoutant à peu près au double effectué par l'Espace emploi international, ainsi qu'aux 2096 placements de l'Office des migrations internationales ; s'y ajoutent aussi ceux réalisés par certaines chambres de commerce françaises à l'étranger.

Je trouve que la multiplicité des différents guichets qui proposent un accès à l'emploi mériterait que nous réfléchissions à l'intérêt de maintenir cette dispersion. Une réforme allant dans ce sens est d'ailleurs proposée.

Comme vous le savez, la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a fait part, en décembre dernier, à la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle, de son intention de ne plus financer des actions conduites sur le territoire français par l'Association pour la formation professionnelle française à l'étranger (AFPFE), ces actions faisant double emploi avec les activités de structures déjà existantes, privées ou publiques. Cette décision permettra au Département de consacrer l'essentiel de ses efforts à nos compatriotes à l'étranger.

Dans ce domaine, il a en effet été décidé de réformer l'ensemble de notre politique de formation professionnelle à l'étranger de la manière suivante : désormais, l'initiative d'élaborer des projets destinés à favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle appartiendra aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Je souhaite que ces comités se développent partout et prennent de nouvelles initiatives. Les chefs de poste présenteront ces projets au Département et relayeront les demandes de ces comités ; l'aide de l'État pourra prendre la forme d'un partenariat avec la Maison des Français de l'étranger ou d'une délégation de crédit aux comités consulaires, évidemment sur présentation de projets précis, argumentés et chiffrés, faisant apparaître aussi les autres sources de financement.

En fonction de ses disponibilités financières, qui seront d'autant plus importantes que nous avons redéployé notre dispositif et nos moyens, la DFAE sélectionnera les projets qu'elle financera, après avis de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français à l'étranger.

La gestion de ces crédits sera donc déconcentrée, les postes consulaires agissant en étroite concertation avec les élus et les membres de la communauté française.

Les projets seront mis en œuvre sous le contrôle et sous la responsabilité des comités. Dans la perspective d'une plus large déconcentration des crédits d'intervention, il appartiendra aux chefs de poste consulaire, en concertation avec les élus, de définir les actions prioritaires pour lesquelles un financement du Département sera sollicité.

Rappel des annexes

J'en terminerai avec un rappel des annexes, qui mettent à votre disposition un certain nombre de tableaux statistiques portant sur la répartition géographique de nos communautés, leur ventilation par régions, par pays, leur répartition par sexes, par catégories socioprofessionnelles, par secteurs d'activité, la proportion des binationaux, etc.

Viennent ensuite un rappel des taux de participation des Français de l'étranger aux différentes consultations électorales, les inscriptions des jeunes de 18 ans sur les listes des centres de vote ou sur les listes électorales des communes de France, les résultats des élections du 1er juin pour le renouvellement du CSFE, et enfin une fiche sur nos réalisations en matière d'emploi et de formation professionnelle à l'étranger.

Mouvements intervenus au sein de la Direction

Avant de conclure, je voudrais vous informer de plusieurs mouvements intervenus au sein de la direction :

- Monsieur PAMBOUKJIAN, Sous-Directeur au service central de l'État civil, a été nommé Ambassadeur en Moldavie ; il sera prochainement remplacé par Monsieur Daniel LABROSSE, ancien Consul Général à Francfort et ancien Secrétaire général du CSFE ;
- Monsieur Francis HEUDE, qui était Sous-Directeur de la circulation des étrangers, est nommé Consul Général à Annaba ; il est remplacé par Alain LE SEAC'H, précédemment Consul Général à Agadir ;

- Monsieur FEYDEAU, Monsieur RIQUIER, Monsieur SASTOURNÉ ont rejoint la DFAE, en qualité de chargés de mission, chargés des questions de modernisation ;
- Madame Francette BOCHU-VOISIN, au poste de Secrétaire générale adjointe du CSFE, est remplacée par Monsieur Bernard MONNIER, ancien Consul Général à Ouagadougou ; et
- Madame Martine CHAUSSIN, chef du Bureau des élections, est remplacée à partir d'aujourd'hui même par Madame Béatrice BOURGEOIS.

Tous ne sont pas là, puisqu'il reste certains de mes collaborateurs boulevard Saint-Germain que je vous demande d'excuser.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, je crains d'avoir été un peu long, mais je suis bien sûr tout à fait disposé à répondre aux questions, à l'aide de mes collaborateurs, en attendant l'arrivée du Ministre. Je vous remercie.

(vifs applaudissements.)

Madame la Présidente

Je voudrais d'abord remercier Monsieur BARRY DELONGCHAMPS pour cet exposé extrêmement intéressant, très complet et qui va constituer un bon guide de travail pour tous nos nouveaux élus et également pour les anciens. Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Je voudrais, avant de donner la parole à Madame ben GUIGA qui l'a demandée, vous rappeler un point important : cet après-midi à 15 h, au Centre de conférences internationales avenue Kléber, nous procéderons à l'élection des trois Vice-Présidents. Les listes doivent comporter 5 noms, être déposées au Secrétariat général au moins une heure avant l'élection, avec la signature de chaque candidat. Je le rappelle : surtout, évitez les listes qui arrivent après, qui soient incomplètes ou manquent de signature. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur,
Chers Collègues,

Nous avons pris avec beaucoup d'intérêt connaissance de votre rapport, Monsieur le Directeur, dans notre groupe hier ; nous l'avons examiné. Nous vous remercions de l'exposé que vous avez fait ce matin.

Nous voudrions d'abord - je voudrais, au nom de mon groupe, mais il y aura d'autres orateurs - dire que dans la situation internationale extrêmement dangereuse que nous connaissons, nous sommes très reconnaissants au personnel des postes diplomatiques et tout particulièrement au personnel des consulats, au personnel de la DFAE qui les soutient depuis Paris et aux personnels du Ministère qui se relaient à la cellule de crise, pour tout ce qu'ils ont fait au cours de cette année, avec toutes les crises que vous avez mentionnées, pour nous, pour les Français de l'étranger.

On ne dira jamais assez que, dans les consulats, on travaille dur ; et ce n'est d'ailleurs pas toujours le personnel le mieux rétribué et bénéficiant des meilleures conditions de contrat qui se montre le plus actif à notre service. Je tiens à saluer en particulier ce personnel vacataire et contractuel qui connaît des conditions de vie difficiles, et sans le dévouement duquel aucun consulat actuellement ne fonctionnerait plus.

(Applaudissements.)

J'aborderai aussi rapidement que possible les questions d'aide sociale ; vous savez qu'elles me sont chères et que je préfère parler de réinsertion sociale que d'aide sociale. C'est pour cela que j'ai réagi assez vivement quand j'ai lu :

« Par essence ponctuelle, l'ADD ne sera désormais accordée qu'à titre exceptionnel, et dans la mesure où elle est destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle du demandeur, dans l'esprit de l'allocation locale d'insertion sociale (ALIS). »

Alors, Monsieur le Directeur, je regrette, l'allocation à durée déterminée est le type même de l'aide sociale qui est une aumône que l'on donne avant de détourner son regard, d'autant plus qu'elle n'est pas renouvelée et que, conformément à ce qui s'était passé entre 1993 et 1997, on recommence à la donner pour six mois sans s'inquiéter de savoir dans quel état on a pris la personne au début et dans quel état on la laisse à la fin.

Alors, non ; je refuse : on ne fait pas de l'insertion sociale et professionnelle avec une allocation à durée déterminée de six mois, pas plus que l'on ne résout le problème de la pauvreté en donnant une pièce aux mendiants dans le métro ou à la sortie de l'église !

(Applaudissements.)

L'allocation à durée déterminée est mal nommée : c'est une allocation dont la cible est des personnes en détresse, des personnes difficilement réinsérables et, en Afrique, elle s'était substituée de plus en plus à une aide à des enfants abandonnés par le père ou orphelins.

Or, nous constatons que ces enfants n'ont plus d'aide, parce que l'on ne voulait pas donner de l'aide à la mère, qui souvent n'était pas française, qu'il faudrait rapatrier ces enfants ; mais juridiquement, nous n'avons pas le droit de les rapatrier, nous ne pouvons pas les rapatrier.

Et je vous promets que, pour le personnel des consulats qui est confronté à ces cas dramatiques, avec des sociétés d'entraide dont les crédits viennent d'être gelés si je ne me trompe en août, qui n'ont plus les moyens de se substituer aux consulats, c'est vraiment très difficile, pour les délégués, pour les Présidents d'associations.

Je pose donc le problème des enfants, en particulier dans les pays difficiles.

Maintenant, je voudrais aussi parler du niveau de taux de base pour dire que la bonne mesure du taux de base des allocations, c'est le salaire des jardiniers et du personnel de service dans nos ambassades. Dans un certain nombre de pays, on sait très bien que ce sont des salaires de misère qui permettent tout juste de survivre, et dont les Ambassadeurs sont les premiers à être honteux.

Je voudrais donc dire que nos compatriotes du Mali, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, dans la situation où se trouvent ces pays, vont vivre avec le salaire du jardinier de l'ambassade, Monsieur le Directeur, non : je crois que personne parmi nous n'accepte cette référence comme un moyen de juger des besoins d'un vieux Français vivant dans ces pays.

(Applaudissements.)

Enfin, nous sommes au début du XXI^e siècle : passons à la réinsertion sociale ; donnons une importance primordiale à la formation et à l'emploi. Je suis d'accord avec vous, mais attention : ne formons pas des jeunes filles à la broderie et à la couture dans des pays pauvres, parce que c'est le meilleur moyen de les enfermer dans la misère, faisons attention.

Nous avons un modèle, qui est le centre de Tananarive, qui montre qu'il faut former les jeunes, les plus pauvres, à des métiers de pointe, et que c'est le moyen de les insérer socialement et, après eux et avec eux, d'insérer toute une famille et toute la ribambelle de frères, de sœurs et de cousins qui voient que l'on peut s'en sortir par la formation professionnelle.

Et croyez-moi, il ne faut pas faire de bricolage : il faut de la vraie formation professionnelle de pointe ; plus le pays est pauvre, plus il faut que la formation professionnelle des jeunes Français du pays soit vraiment à la pointe.

(Applaudissements.)

Il me reste à dire - et là, tout le monde ne m'applaudira pas - que quand notre Gouvernement décide que l'État doit être pauvre, les Français de l'étranger pauvres sont encore plus pauvres.

(Applaudissements mitigés.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup, Madame la Sénatrice, de vos questions. Puisque nous avons un peu de temps, au moins pour le moment, je vais m'efforcer d'y répondre à l'aide de mes collaborateurs, car vous posez des questions de fond.

Concernant l'allocation à durée déterminée, celle-ci pose un vrai problème, puisqu'elle s'appelle l'allocation à *durée déterminée* ; comme son nom l'indique, elle ne répond pas à des problèmes qui sont d'une autre nature ; et il était grand temps de la resituer dans son véritable objet, qui est effectivement, comme vous l'avez mentionné, des secours déterminés d'une période ne dépassant pas six mois.

Je reconnais qu'il y a des problèmes. Vous les avez soulevés, ils sont sérieux. Vous avez mentionné le cas des enfants abandonnés. Je vais peut-être demander à Madame ROBICHON si elle a des éléments un peu plus précis, parce que c'est un sujet qui nous préoccupe, et nous y avons réfléchi. Je ne pense pas que l'allocation à durée déterminée, de prime abord, constitue la bonne réponse.

Madame ROBICHON, chef du service des Français à l'étranger

Merci, Monsieur le Directeur. Effectivement, nous avons constaté, au cours des années passées, qu'un nombre croissant d'allocations à durée déterminée s'était transformé en une allocation durable, servie pendant plusieurs années à un certain nombre de nos compatriotes à l'étranger, et en particulier à des enfants mineurs. Enfants français vivant souvent dans le pays de leur mère étrangère, sans être pris en charge par leur père, soit parce que celui-ci ne versait pas de pension alimentaire, ne se souciant pas de cet enfant né à l'étranger d'une mère étrangère, soit parce qu'il était ou décédé ou disparu.

Ce sont là des cas extrêmement douloureux, mais qui ne peuvent pas être traités correctement par le versement d'une allocation dont ce n'est pas la vocation, puisque, comme l'a rappelé le Directeur, l'allocation à durée déterminée a été conçue pour apporter une aide ponctuelle à des ressortissants en difficulté momentanée, en raison de problèmes de santé ou de divorce, etc. Mais cette allocation n'a pas été conçue pour aider de façon durable des enfants français mineurs.

Elle est quand même utilisée pour aider ces enfants, mais nous encourageons nos postes consulaires, et beaucoup le font d'ailleurs déjà, à trouver d'autres moyens pour aider ces enfants mineurs. C'est un travail extrêmement délicat, qui doit être fait au cas par cas, parce que selon les pays, les autres moyens d'aider ces enfants sont différents ; ils sont également différents selon la situation familiale propre de ces enfants. Dans certains cas, il peut y avoir des rapatriements et des placements de ces enfants en France ; dans d'autres cas, ce n'est pas possible.

Nos collègues dans les postes, et en particulier les assistantes sociales, sont très sensibilisés à ces questions, et ils recherchent partout les meilleurs moyens d'aider ces enfants français. Cela peut passer par des appels aux sociétés de bienfaisance ; cela peut passer par des appels à des mouvements de solidarité de la communauté française ; cela peut passer par l'attribution de secours occasionnels. Mais tout notre réseau reste mobilisé pour aider ces enfants et trouver des solutions au cas par cas.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vais également répondre concernant le deuxième aspect. Je suis tout à fait surpris, car personne n'a jamais dit - en tout cas, je ne me souviens pas de l'avoir dit, et je n'ai jamais entendu personne dire - que les taux de base devaient être calés sur les salaires des recrutés locaux.

Je ne sais pas si cela est écrit.

Je vais vous dire comment les choses doivent se faire selon moi. D'abord, je suis un peu surpris que l'on dise que ces salaires sont des salaires de misère ; je ne le pense pas, je n'accepte pas la conception que le Gouvernement français, la France, verse des salaires de misère aux recrutés locaux. Si elle le fait, elle le fait depuis longtemps, mais cela m'étonnerait. Personnellement, je ne m'en étais jamais aperçu.

(Applaudissements.)

En revanche, je considère en toute responsabilité, compte tenu du caractère limité de notre enveloppe - et n'oubliez pas que nous sommes quand même le pays qui offre, sur ce plan comme sur d'autres, le meilleur service du monde à ses ressortissants à l'étranger, il n'y a pas beaucoup de services consulaires qui le fassent - que, lorsque l'allocation de base est très largement supérieure, atteignant quelquefois le double ou le triple du salaire le plus modeste du recruté local du poste, c'est-à-dire, comme vous l'avez dit, le jardinier ou le chauffeur, je pense qu'il y a d'autres priorités que de l'augmenter.

Je pense qu'il faut s'intéresser à des allocations dans des pays où la situation est beaucoup plus difficile ; nous sommes malheureusement obligés de faire des choix. Voilà. Je considère que la rémunération du travail ne peut pas être systématiquement plus basse, quelle que soit la nationalité des gens - et je suis d'ailleurs surpris que ce critère de nationalité puisse intervenir, que les secours légitimes que nous offrons à nos compatriotes en difficulté.

Je pense que c'est effectivement un choix qu'il est légitime de faire ; c'est une querelle qui n'est pas médiocre, nous l'avons eue à la Commission nationale pour les affaires sociales. C'est tout ce que je peux dire à mon niveau ; mais je ne considère pas que l'on puisse dire que ce sont des salaires de misère et que l'on cale nos allocations sur des salaires de misère.

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Avant de donner la parole à Monsieur LE BORGNIER qui me l'a demandée tout à l'heure, je voudrais quand même dire à Monique Ben GUIGA que je partage parfaitement certaines de ses observations ; mais il ne faut pas oublier que le

Gouvernement actuel est limité dans son action par ce qu'il a trouvé dans les caisses en arrivant, et que d'autre part, il ne faut pas oublier que l'on ne peut pas faire en un an ce qui n'a pas été fait pendant vingt ans.

(Applaudissements et réactions.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur LE BORGNIER.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur,

Je voudrais revenir sur un extrait de la page 12 de votre rapport, qui nous présente en grandes lignes l'intervention du Premier ministre devant le bureau permanent du CSFE en décembre de l'année passée. Et je voudrais vous citer :

« Le Premier ministre a salué et l'action et le dévouement au service de nos compatriotes expatriés des membres du CSFE, dont le rôle est encore trop souvent méconnu. Il a demandé que soient recherchées des solutions permettant de faciliter l'exercice des droits civiques à l'étranger. Dans ses observations sur l'élection présidentielle du printemps 2002, le Conseil constitutionnel recommandait d'ailleurs expressément que soit examiné l'ensemble des propositions émises par le CSFE. »

Ce résumé, Monsieur le Directeur, ne se lit pas sans une certaine forme d'amertume, au regard du peu de cas fait de deux vœux, votés à l'unanimité par notre assemblée, en septembre de l'année dernière en séance plénière et en février de cette année en bureau permanent, deux vœux demandant, dans le cadre de la régionalisation des élections européennes, la création d'une circonscription des Français établis hors de France.

C'était là, en effet, pour nous le seul moyen de sauver l'organisation des élections européennes dans les centres de vote à l'étranger. Aucun de ces vœux, malheureusement, n'a obtenu une réponse satisfaisante et les centres de vote à l'étranger resteront donc fermés le 13 juin 2004.

Cela nous pose un problème sérieux d'égalité des citoyens devant le suffrage universel, car nombreux seront nos compatriotes à l'étranger qui, en droit ou plus souvent en fait, seront privés de l'accès à une élection qui est pourtant essentielle pour eux.

Il s'agit là aussi, je crois que chacun sera d'accord pour le dire -, d'une information majeure qui est ignorée à ce stade par la plupart de nos compatriotes étrangers et je suis surpris que votre rapport n'en fasse aucunement mention.

Je souhaiterais connaître le calendrier et les modalités d'information par vos services, par les postes consulaires, de nos compatriotes à l'étranger sur l'organisation de l'élection européenne. En soulignant aussi que le temps qui passe rend de plus en plus hypothétique l'inscription dans une commune de France, et plus encore pour ceux de nos compatriotes qui vivent dans l'Union, l'inscription dans le pays de résidence.

Enfin, vous me permettez une conclusion qui sans doute ne me rendra pas non plus unanimement populaire dans cette salle : je souhaite que, dans la perspective de l'élection de juin 2009, la mauvaise manière faite aux Français à l'étranger soit réparée dans une autre législature.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT,

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur,

Chers Collègues,

A la lecture de ce rapport, que j'ai trouvé fort bien fait, bien présenté, agréable à lire (*applaudissements*), ce qui n'est pas quelque chose de fréquent dans les documents administratifs, et je tiens à en remercier et à en féliciter notre Directeur, j'ai relevé deux points qui me paraissaient devoir être discutés.

Le premier est un peu anecdotique, et constitue une petite pique ; il faut quand même, puisque je viens de remercier et de féliciter, dire quelque chose d'un peu plus agressif : c'est dans votre mémo introductif. Vous dites que les Ambassadeurs travaillent avec l'"assistance" des délégués ; je suppose que vous avez voulu dire qu'ils travaillaient intelligemment avec le "concours utile" des délégués ; car il est bien clair que des élus ne peuvent pas assister des fonctionnaires : c'est en général l'inverse !

Ma deuxième remarque rejoint d'ailleurs celle de Monique CERISIER-ben GUIGA. En effet, j'avais aussi remarqué, et je crois que Monique CERISIER-ben GUIGA soulève une question de fond qui nous interpelle tous, à savoir l'expression de la solidarité nationale pour nos compatriotes à l'étranger.

Comment peut-elle être efficace ? Comment peut-elle être véritablement utile ?

Il est vrai que le dispositif actuel n'est plus adapté à nos besoins. Je ne parle pas des crédits. Bien sûr qu'il nous en faut davantage et nous le savons tous. Je parle du dispositif : le dispositif est encore trop centralisé ; notre Gouvernement a voulu faire de la proximité et de la décentralisation son fil conducteur ; on doit le faire aussi pour l'étranger ; et c'est sur place que l'on peut mieux savoir comment exprimer notre soutien à des compatriotes en difficulté plutôt qu'à Paris. *(Applaudissements.)*

Il est donc nécessaire de donner davantage de pouvoirs aux comités consulaires compétents et davantage, bien sûr, de moyens dans l'utilisation qu'ils peuvent en faire.

C'est la raison pour laquelle cette phrase m'avait, moi aussi, un peu choqué, je ne le cache pas, que de dire : l'allocation à durée déterminée a été détournée de son objet.

C'est vrai ; et nous devons nous en féliciter, parce que justement, rien n'existait. J'ai pu constater dans certains pays où l'on gagne des salaires de misère, qui ne sont pas ceux accordés par le poste diplomatique, chère Madame, même s'ils ne sont pas très élevés, je veux bien en convenir - mais ils sont nettement supérieurs -, dans certains pays, où l'on vous met d'office à la retraite à 55 ans avec pratiquement rien pour vivre, il faut attendre 65 ans pour percevoir l'aide de solidarité. Cela ne va pas ! *(Applaudissements.)*

Nous avons effectivement parlé tout à l'heure du cas des orphelins ; on ne peut en effet régler ce problème en disant : on vous donne quelque chose pour six mois. Et heureusement, vos collaborateurs dans tous les postes consulaires, Monsieur le Directeur - et je tiens à les en remercier et à les en féliciter - cherchent par l'imagination, l'innovation, toutes les possibilités, les ficelles pour arriver à contourner cet obstacle, et je crois que si vous ne pouvez pas le dire dans votre rapport, nous pouvons le dire et nous en réjouir, mais il faut leur donner davantage de moyens par le biais des comités consulaires d'aide sociale.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que nous devons avoir le courage, que vous devez avoir le courage, de tout remettre à plat au niveau de la solidarité nationale pour que nous puissions, dans le principe d'égalité de traitement qui doit s'appliquer entre les Français de France et ceux de l'étranger, apporter des solutions, mais des solutions dans un cadre local, au plus près du terrain, qui donnent véritablement aux crédits, que nous savons relativement limités, leur puissance maximale.

Voilà ce que je voulais vous proposer, Monsieur le Directeur et chers collègues, en disant que, si j'ai beaucoup apprécié l'intervention de Monique CERISIER-ben GUIGA, il est dommage que sa conclusion ait été d'une nature moins puissante... *(applaudissements)* parce que, franchement, ce problème est suffisamment grave pour que nous ne le mêlions pas à la politique politicienne et à la démagogie.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Madame TRAH BI

Madame Yvonne TRAH BI, membre élu pour la circonscription d'Abidjan

Madame, Monsieur le Directeur, je souhaiterais intervenir sur un point précis, à savoir la sécurité des communautés et des biens français à l'étranger. C'est un point qui nous concerne tous et qui nous intéresse tous.

Comme vous l'avez rappelé, les attentats terroristes et les risques de guerre (guerres civiles ou autres) se multiplient dans de nombreux pays, et notamment dans des continents que nous connaissons bien, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient.

Chacun garde en mémoire les images des incendies, des pillages en règle et des saccages de nos établissements scolaires à Abidjan et des destructions de tout ce qui représentait des intérêts ou des institutions françaises sur place ; et personne n'ose imaginer ce qu'aurait pu produire ce déferlement d'agressivité un jour ouvrable.

Sous d'autres cieux, comme à Nairobi par exemple, nos compatriotes constatent que, depuis l'attentat perpétré à l'ambassade des États-Unis, les plans de sécurité n'ont pas été révisés, que le matériel n'a pas été renouvelé et surtout que l'information sur les mesures de sécurité reste très insuffisante.

Lors de notre dernière Assemblée plénière, un peu comme ce matin, vous nous aviez fait part de vos préoccupations sur cette question, et vous nous aviez annoncé un renforcement des mesures de sécurité.

Pourriez-vous nous dire quels pays sont considérés comme pays à risques et ont donc fait l'objet de ces mesures de renforcement ? Quels dispositifs concrets ont été mis en place sur le terrain ? Et là, je ne peux m'empêcher de rappeler la situation actuelle à Abidjan et la situation pour la rentrée scolaire et la sécurité dans les établissements scolaires de la place. Concrètement, vous nous avez dit que des crédits supplémentaires avaient été affectés à ce poste ; dans quelle mesure peuvent-ils être chiffrés et se manifestent-ils concrètement sur le terrain ?

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux reprendre certaines de ces questions.

Concernant la question de la circonscription des Français établis hors de France pour les élections européennes, je crois que je suis moins bien placé pour y répondre que le Gouvernement ou le Parlement ; mais je peux déjà essayer de vous expliquer la situation à mon niveau.

D'abord, je pense qu'il faut un petit peu relativiser : je pense que personne ne sera privé du droit de vote - il faut se garder d'employer des formules un petit peu brutales - aux élections législatives ou aux élections municipales, dont les enjeux sont également très importants. Les Français ne votent pas à l'étranger, ils votent par procuration ; ils seront amenés à voter par procuration également en étant inscrits dans une commune en France.

On aurait pu imaginer d'autres formules ; je ne suis pas en mesure de vous répondre sur ce plan, qui relève de choix politiques qui ne m'appartiennent pas.

Je pense qu'il faut prendre la mesure des choses ; on aurait pu imaginer d'autres solutions, une liste pour l'ensemble des ressortissants de l'Union européenne à l'étranger. Il s'agit d'une élection non pas nationale mais européenne : il faut considérer la bonne échelle du problème.

En ce qui concerne un certain nombre de points que Monsieur le Sénateur COINTAT a soulevés, d'abord, dans la formule que j'ai utilisée, il n'y a absolument aucune espèce d'idée de subordination : j'ai dit qu'ils assistent les représentants de l'État. Ils concourent avec les représentants de l'État.

C'est au présent ; nous sommes bien d'accord sur les projets dont on va parler pour l'avenir, comme vous le dites augmentation du pouvoir des élus, renforcement des responsabilités, mobilisation des communautés françaises et décentralisation.

Aujourd'hui, les élus concourent avec les représentants de l'État, assistent les représentants de l'État. Je pense qu'effectivement, il ne faut pas comprendre ce mot d'une certaine manière, mais c'est quand même la réalité d'aujourd'hui : ils concourent avec les représentants de l'État. Ils n'ont pas de pouvoir propre ; ce n'est pas trahir la vérité ou le texte que de le remarquer ; mais je concède que l'on peut interpréter cette formule de manière un peu excessive, ce qui n'était pas ce que j'avais présent à l'esprit.

Quant à la question plus générale que vous soulevez concernant les aides et l'autonomie de gestion des postes consulaires et des comités consulaires d'action sociale pour la gestion au plus près des besoins et des réalités, qui sont variables d'une région, d'un pays à l'autre, d'une enveloppe - qui n'est pas extensible -, c'est exactement dans cette direction que nous allons.

Nous allons donc pouvoir peut-être, de cette manière, résoudre les problèmes humains, les problèmes concrets que vous avez soulevés, à très juste titre, ainsi que Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA.

Je voudrais résumer très brièvement devant vous la proposition n° 83 de la réforme consulaire qui a été adoptée : il s'agit précisément de donner aux chefs de poste, sous le contrôle des Ambassadeurs, une plus grande marge d'action et d'appréciation, une capacité d'animation plus importante ; de donner davantage de pouvoirs aux élus ; de mieux les associer à la conduite des activités du poste, et notamment pour l'action sociale.

Nous pensons à une expérience pilote que l'on pourrait conduire dès 2004 dans quelques postes consulaires, qui suppose d'ailleurs la constitution d'un comité de gestion consulaire doté de l'autonomie financière, pour qu'il puisse précisément décider lui-même de ses dépenses et recettes et recevoir une subvention de l'administration centrale, et qu'avec les différentes ressources, qu'elles proviennent de l'État ou qu'elles soient mobilisées sur place - dans le cadre, bien entendu, de règles générales pour éviter qu'il ne se passe n'importe quoi - qu'effectivement il puisse se faire des tas de choses, sous la responsabilité des élus et des représentants de l'État sur place, au bénéfice des Français.

Je ne vois donc pas du tout d'obstacle majeur ; il n'y a pas besoin de changer la Constitution. Ce sont effectivement des dispositions qu'il faut prévoir, dans un premier temps, dans les postes pilotes, pour voir comment peut s'exercer sur le

plan comptable, sur le plan budgétaire, cette formule. Je pense que l'on peut à ce moment-là s'en sortir et se retrouver tout à fait en accord les uns avec les autres.

En ce qui concerne le point soulevé par Madame TRAH BI sur la sécurité en Côte d'Ivoire, je voudrais passer la parole à Bertrand COCHERY.

Monsieur Bertrand COCHERY, Sous-directeur de la sécurité et de la protection des personnes

Pour répondre à la question qui a été posée concernant à la fois Nairobi et Abidjan, puisque les deux postes ont été mentionnés, il se trouve que ces deux pays : la Côte d'Ivoire et le Kenya, ont été visités par des missions de ma Sous-direction, notamment par Patrick LACHAUSSÉE, qui s'est rendu à Abidjan ; et le coût des mesures de renforcement de la sécurité que nous avons prises pour ce poste, puisque que vous posiez la question de savoir ce qui avait été fait, s'élève à 550 000 euros.

Parmi les mesures qui ont été prises, compte tenu de la taille de la population qui est une des plus grosses communautés que nous avons en Afrique subsaharienne, il a notamment été décidé le rééquipement des centres de regroupement, dans la pire des hypothèses, qui serait celle qui nous obligerait à regrouper - pas nécessairement à évacuer - mais à regrouper temporairement un certain nombre de nos ressortissants dans des zones plus sûres que d'autres en centre-ville.

On note également, au titre des mesures qui ont été prises entre les deux crises qui ont secoué Abidjan, des mesures permettant de renforcer l'équipe du consulat ; et je m'associe tout à fait aux propos chaleureux qui ont été tenus tout à l'heure concernant le travail des équipes consulaires, notamment celle d'Abidjan, qui a réalisé un travail extraordinaire et que nous avons épaulée en envoyant des agents qui se sont portés volontaires du Département, pour leur permettre de tourner, pour leur permettre aussi, je dirai, de se reposer dans un climat qui est difficile, que l'on connaît ; et parfois, certaines conditions ajoutent de la difficulté à la crise.

Nous avons également renforcé les moyens du poste en matière de liaisons, de communications, notamment pour que l'équipe puisse disposer de téléphones Turaya qui assurent une liaison plus facile entre le poste et certains chefs d'îlots.

Voilà quelques-unes des mesures qui ont été prises pour permettre au poste d'Abidjan de faire face à une situation qui reste un sujet de préoccupation pour nous tous.

En ce qui concerne *Nairobi*, il se trouve que je me suis personnellement rendu à Nairobi dans le cadre d'une mission d'évaluation et de conseil en sécurité ; nous avons deux postes qui nous intéressaient tout particulièrement dans cette région sensible de l'Océan Indien, sorte d'épicentre des risques en matière d'attentats terroristes - le Kenya a déjà donné assez largement dans ce domaine -, nous étions très préoccupés par la situation à Nairobi. Notre poste a beaucoup fait en deux ans pour redresser la situation ; mais dans des conditions d'implantation du poste qui, il est vrai, ne s'avèrent pas faciles : il y a ce qui relève du poste et ce qui plus largement relève du Département. Le poste a beaucoup fait pour améliorer le dispositif de sécurité tel qu'il est.

Il se trouve, par ailleurs, confronté à des difficultés que j'appellerais sociologiques, qui tiennent à la population des Français qui travaillent à Nairobi et qui sont souvent des expatriés chargés de plusieurs pays dans la zone.

Je pense notamment aux conséquences que cela peut comporter pour l'animation du comité de sécurité et des chefs d'îlots : lorsque vous êtes en poste à Nairobi, vous couvrez souvent trois ou quatre pays de la zone ; ce n'est pas la même présence que celle que l'on a dans un pays d'Afrique de l'Ouest ; et c'est une contrainte dont il faut savoir tenir compte, à la fois pour nous, pour conseiller, pour épauler le poste, et cette mission d'évaluation et de conseil a joué un rôle de conseil, comme son nom l'indique, pour suggérer au poste un certain nombre d'améliorations, pour activer davantage le comité de sécurité, pour faire davantage appel, aussi, aux bonnes volontés au sein de la communauté française. Si les gens du privé, comme on dit, sont trop sollicités, dans ce cas, il faut peut-être faire appel à des coopérants. Pourquoi pas ? Ce n'est pas interdit ; il y a de nombreux postes où des personnes du secteur public donnent un coup de main aussi au comité de sécurité.

Mais ce que j'ai pu voir avec satisfaction en me rendant sur place à Nairobi, ce sont les travaux qui ont été réalisés, par exemple, au lycée français il y a là un dispositif de sécurité qui a été renforcé, avec des barrières, avec un contrôle des accès, avec un chef d'établissement qui est conscient de ses responsabilités.

Le travail va donc continuer ; l'équipe est bien consciente de ses missions ; nous l'avons épaulée. Je pense que c'est un pays conscient des risques.

De plus, notre ambassade sur place travaille étroitement avec les autres ambassades européennes, et notamment la représentation britannique ; cela aussi constitue un gage d'actions communes, qui est une de nos plus grandes préoccupations actuellement pour améliorer nos dispositifs de sécurité.

Excusez-moi d'avoir été un petit peu long, mais je parlais d'expérience.

Madame la Présidente

Je vous remercie, Monsieur COCHERY.

(Applaudissements.)

J'ai trois demandes de parole ; je n'en prends plus après. Je vous demanderai d'être brefs, et dans les questions et dans les réponses, parce que nous avons dans quelques minutes l'arrivée du Ministre, et il faut que nous soyons prêts pour ce moment.

Madame la Présidente donne la parole à Madame RAUNET.

Madame Mireille RAUNET, membre désigné

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur,

Il a beaucoup été question de l'allocation à durée déterminée, et tout s'est dit comme si elle avait été détournée de son objectif initial ; je voulais apporter auprès des délégués une information complémentaire : lorsque nous siégeons à la Commission nationale, nous recevons des instructions et des définitions de la part du Ministère, qui nous expliquent ce qu'est une allocation à durée déterminée, ce qu'est une allocation de solidarité, et nous avons des définitions.

Et la définition qui a toujours été écrite - je dis bien que ce sont donc les instructions du Ministère - stipulait que cette Allocation à durée déterminée répondait à des besoins d'indigence chronique ; *indigence chronique* pouvait faire supposer que l'allocation, l'aide allait être chronique également.

C'est seulement depuis cette année - je souhaitais le faire savoir - que les mots *indigence chronique* n'apparaissent plus dans la définition de l'allocation déterminée ; elle va donc changer. Très bien, elle change ; mais sachez tout de même que, jusqu'à présent, les mots *indigence chronique* justifiaient une aide chronique.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais puisque je l'ai, Monsieur le Directeur, j'ai bien lu votre rapport, et une phrase m'a beaucoup choquée page 87, dont je voudrais donner lecture. Cela concerne l'Agence et les bourses ; en bas de la deuxième colonne, il est écrit clairement que :

« certaines mesures de l'Agence ont entraîné inévitablement l'exclusion des établissements de certains enfants pour des raisons financières ».

Je dois dire que l'on a toujours su que des enfants n'avaient pas accès pour des raisons financières - on le sait ; je ne l'ai jamais vu trop écrit ; tandis que là, il est question d'exclusion.

Or, une exclusion, ne se produit pas quand on ne peut pas rentrer : c'est quand on y est déjà et que l'on en sort. Je voudrais donc simplement savoir combien d'exclusions il y a pu avoir, parce que c'est quelque chose de nouveau et qui peut effectivement intéresser l'ensemble du Conseil.

Dernière chose, très rapidement : il a beaucoup été question de sécurité ; je crois savoir, mais vous saurez me le confirmer, qu'à Lomé aux alentours de la mi-juillet il y a eu deux attentats. Un qui visait le Centre culturel français et l'autre qui visait l'école française ; il n'y a pas eu de victimes ; les dégâts ont été, je crois, peu importants au lycée français, mais beaucoup plus au centre culturel. Je suis donc un peu étonnée que l'on n'en parle pas aussi. Je voudrais savoir ce que vous en pensez, Monsieur le Directeur.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Je pense, si vous êtes d'accord, que Monsieur le Directeur répondra à l'ensemble de vos questions, car le temps avance.

Madame la Présidente annonce les prises de parole.

Monsieur René AICARDI, membre élu pour la circonscription de Tokyo

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Directeur, une précision, ou plutôt une demande de rajout : dans votre rapport n'apparaît pas le projet de convention fiscale franco-hongkongaise, les discussions entamées dans le poste consulaire à Hongkong le 21 août ; elles se poursuivent à Paris, dans le cadre bilatéral le 9 septembre.

Nous avons reçu la visite de Monsieur LAMBERT, ministre délégué au Budget le 18 janvier 2003 ; il avait pris l'engagement et a tenu cet engagement de mettre sur pied une convention fiscale, nous l'en remercions ; d'autant plus que ma collègue Laurence HURET et moi-même demandions cette réflexion depuis plusieurs années.

Je tiens donc à redire tous les remerciements de la communauté française de Hongkong au ministre délégué au Budget Alain LAMBERT, et à souhaiter bonne chance à cette convention fiscale.

Merci.

Madame la Présidente remercie Monsieur René AICARDI et donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Directeur, j'aurais une remarque à formuler et une question à vous poser.

La remarque rencontre un petit peu celle de Monsieur LE BORGNI' en ce qui concerne les élections européennes pour les Français de l'étranger : je lis avec grand plaisir, dans l'introduction de votre rapport, que la communauté française à l'étranger n'est pas négligeable, parce qu'elle représente la totalité additionnée des quatre départements d'Outre-mer.

Or, vous savez que l'on nous a mis en comparaison avec les départements d'Outre-mer pour ne pas nous donner une circonscription électorale pour les Français de l'étranger. Donc, au lieu de 9, il y a plus eu que 8 circonscriptions, et c'est un grave tort pour nos Français de l'étranger. Mais je suis très heureuse de voir qu'en réalité, vous citez la population des DOM-TOM par rapport à la population française de l'étranger.

Ma question, Monsieur le Directeur, sera très brève : j'ai lu à la page 35 qu'en 1984 les femmes représentaient les deux tiers de la population française à l'étranger (dans la colonne de gauche), et qu'en 2002 la situation était totalement inversée, parce que les femmes seraient plus nombreuses que les hommes.

Je voulais vous poser la question : pourquoi cette augmentation du nombre de femmes et cette diminution corrélative du nombre des hommes ?

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Madame la Présidente remercie Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU et donne la parole à Monsieur Richard YUNG pour la dernière question.

Monsieur Richard YUNG, membre désigné

Merci, Madame la Présidente. C'est une remarque sur la forme et une remarque symbolique, Monsieur le Directeur. Je voulais me joindre aux félicitations que le Sénateur COINTAT vous a exprimées sur la qualité de votre rapport, quant au fait qu'il est agréable et facile à lire ; et pour nous, Français de l'étranger qui avons parfois le sentiment d'être des cousins de province, c'est un peu un motif de fierté.

Je voulais aussi soulever la question suivante : ce rapport a un coût, je crois qu'il est indiqué qu'il est de l'ordre de 20 000 euros ; si l'on y ajoute les frais d'expédition, cela s'élève probablement aux environs de 40 000 ou 50 000 euros.

Madame la Présidente

Non, 18 000, Monsieur.

Monsieur Richard YUNG

18 000 ou 20 000, mais si vous ajoutez les frais d'expédition, vous doublez facilement. Ce que je voulais dire, c'est que ce qui nous paraît à nous anormal, c'est que ces frais soient imputés sur le budget du CSFE.

Nous disposons d'un budget faible, tendu ; c'est un rapport qui n'est pas un rapport du CSFE, mais un rapport de l'administration au CSFE, et il me paraîtrait normal que ces frais soient imputés sur le budget de communication ou sur les frais de communication du Ministère. Cela permettrait de dégager quelques petits crédits pour mener des actions de communication et de sensibilisation pour mieux faire connaître le CSFE auprès de nos mandants. Voilà notre proposition.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Je remercie Monsieur le Directeur de répondre à l'ensemble des questions ; et ensuite, nous lèverons la séance pendant quelques minutes parce que le Ministre va arriver.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Pour répondre à Madame RAUNET concernant l'Agence : ce n'est pas moi qui ai rédigé ce passage, mais j'en prends la responsabilité. Je suis comme vous : c'est-à-dire que nous pouvons nous échanger notre sentiment d'indignation, mais cela ne fera malheureusement pas progresser les choses.

Ce n'est pas parce que l'on dit la vérité que l'on est d'accord avec la vérité ; mais c'est la vérité. Ce que j'ai écrit, c'est la vérité : certaines mesures ont conduit malheureusement à écarter certaines familles du bénéfice du dispositif. C'est un fait ; faut-il le cacher ?

Je ne m'en réjouis pas non plus ; mais je ne suis pas non plus comptable de l'organisation, de la philosophie ni de la mise en oeuvre de notre enseignement français à l'étranger. Cependant, je partage votre émotion, et je pense que nous sommes nombreux à la partager. Cependant, ce n'est pas le taire qui serait la bonne solution.

En ce qui concerne les conventions au cours, elles sont, par définition en cours, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas conclues. Il serait donc prudent de ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ; mais concernant la convention entre la France et Hongkong, je vais donner la parole à Madame BASSEREAU-DUBOIS.

Madame Martine BASSEREAU-DUBOIS, Sous-directrice des conventions

Merci, Monsieur le Directeur. Je vais répondre effectivement très rapidement : nous n'avons pas mentionné la négociation de la convention avec Hongkong parce que les négociations ont été engagées très rapidement et après l'édition du rapport du Directeur. C'est la simple raison ; en tout cas, vous serez évidemment tenus informés du résultat des négociations.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup. En ce qui concerne la question de Madame THÉRY-MONSEU sur la proportion croissante de femmes parmi nos communautés Français à l'étranger - on pourrait aussi faire remarquer l'augmentation du nombre de jeunes - je pense que c'est une très bonne chose : nos communautés correspondent à ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire qu'elles représentent les réalités, les forces vives, la composition souhaitable d'une communauté qui rayonne, d'une communauté qui augmente ; je crois que cela va parfaitement de pair avec l'augmentation, avec la diversification de nos communautés françaises à l'étranger.

Dernier point : le coût du rapport ; la question avait été posée à votre bureau permanent qui lui a donné une réponse. J'avais proposé plusieurs solutions. N'oubliez d'ailleurs pas qu'il faut rajouter à ces coûts celui des dizaines et des dizaines d'heures de travail de l'administration pour produire ce rapport : ce n'est pas seulement du papier, de l'encre et de la colle ; cela inclut également de nombreux éléments qui ne sont pas chiffrés.

On avait proposé que ce soit un rapport administratif aux frais de l'administration ; vous avez préféré que ce soit également un objet de communication, avec ce que cela implique comme coûts supplémentaires.

Je pense que ce n'est pas la bonne approche et que celle-ci consisterait plutôt à s'interroger sur le financement du CSFE en tant que tel, plutôt que sur le financement de telle ou telle action - je ne dirai pas marginale, bien entendu - dont le coût n'est pas réellement à l'échelle du problème. Je pense que l'on peut effectivement effectuer d'autres choix que ceux qui ont été faits, mais il faut assumer ceux que l'on prend.

Merci beaucoup ; je pense avoir répondu à vos questions.

(vifs applaudissements.)

Madame la Présidente interrompt la séance pendant cinq minutes.

La séance reprend sous la présidence de Monsieur Dominique de VILLEPIN, ministre des Affaires étrangères, Président du Conseil supérieur des Français de l'étranger

**SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA 56^{ème} ASSEMBLEE PLENIERE
PAR MONSIEUR DOMINIQUE DE VILLEPIN,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, PRESIDENT DU CSFE**

Monsieur Dominique de VILLEPIN, ministre des Affaires étrangères, Président du CSFE

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers Amis,

Permettez-moi d'abord de dire à quel point je suis heureux de vous retrouver pour cette 56^{ème} assemblée plénière du Conseil supérieur des Français de l'étranger, heureux de vous accueillir avec Pierre-André WILTZER et Renaud MUSELIER.

Je voudrais tout de suite féliciter les 33 nouveaux élus qui nous rejoignent, et qui vont contribuer à nos travaux, remercier aussi l'ensemble des membres sortants qui ont apporté leur contribution aux avancées concernant les Français de l'étranger.

Pourquoi sommes-nous réunis ici ?

Je voudrais revenir à la source de notre action et au premier de nos messages : c'est bien pour affirmer le rôle irremplaçable qui est celui des Français de l'étranger au sein de notre Nation, rôle irremplaçable au service de la France, au service de nos idéaux, au service de notre ambition, au service du développement de la France à l'étranger.

Les Français de l'étranger sont une force et sont une richesse pour la France ; ils sont présents vous le savez dans tous les domaines, politique, économique, culturel, scientifique, humanitaire ; ils témoignent du courage, de l'innovation, de la créativité de notre pays et ils sont le fer de lance de cette action extérieure.

Le goût de l'ailleurs qui est le vôtre, qui est le leur, la volonté d'avancer les yeux ouverts, avec appétit, vers l'avenir, qui est le vôtre, qui est le leur, l'expression de l'esprit français. Vous le savez, fait à la fois d'unité, parce que nous partageons le souci des principes, nous partageons le souci du droit, nous partageons une certaine idée de l'universalisme de notre pays. En même temps, nous exprimons, avec nos différences, avec nos sensibilités, avec nos goûts, une réelle diversité française, qui, elle aussi, est une richesse.

Face aux grands défis de notre monde, ces Français de l'étranger nous aident - et quand je dis nous, c'est la diplomatie française, c'est nous tous, c'est la communauté française - à mieux comprendre notre environnement, à mieux l'investir, à davantage prendre prise sur ce monde souvent rebelle, fluide, instable, incertain.

D'autant que cette communauté française à l'étranger, cette communauté expatriée, change rapidement. Et il est indispensable de prendre la mesure de ces changements :

- plus de 2 millions de Français expatriés,
- 30 % d'augmentation en 12 ans,
- une croissance très importante relative des jeunes et des femmes,
- un déploiement vers les régions de l'Amérique du Nord et de la Grande Europe.

Tout ceci, c'est le nouveau visage de la France à l'étranger, et nous avons voulu mieux connaître ce visage, et c'est pour cela qu'une étude a été lancée par la DFAE pour apprécier ces évolutions qui doivent guider au quotidien nos actions. Et nous allons très rapidement vous distribuer les résultats de l'enquête que nous avons menée et qui nous permettra, tous les jours davantage, de mieux appréhender cette réalité complexe et de mieux la comparer à la situation de notre pays, notamment par catégories socioprofessionnelles ; car, une fois de plus, nous devons tout faire pour développer et accompagner cet atout que représente cette communauté expatriée.

Nous travaillons les uns et les autres aujourd'hui dans un monde, je l'ai dit, qui est un monde complexe, qui est un monde difficile, qui est un monde incertain. Et, quand nous comparons la situation de ce monde avec celle de la fin des années 80, nous constatons que le grand espoir qui était né de la fin de la logique des blocs, ce grand vent de liberté qui était apparu avec la chute du mur de Berlin, la fin de l'Union soviétique, laisse place aujourd'hui à beaucoup d'interrogations.

Bien sûr, plus de liberté, mais aussi plus de risques, c'est-à-dire plus de responsabilités pour la communauté internationale. Et vous le voyez, crise après crise, difficulté après difficulté : il se produit l'émergence d'une conscience internationale, l'émergence d'une communauté internationale qui a tous les jours davantage mieux le sentiment de son destin.

Nous l'avons vu avec la crise irakienne, avec les résonances que chaque crise développe partout à travers le monde : personne aujourd'hui ne peut se sentir à l'écart des grandes évolutions du monde. Et je le dis souvent : l'urgence du monde

s'accompagne d'une très grande interdépendance ; comment ne pas se sentir solidaire de ce qui se passe en Côte d'Ivoire ? De ce qui se passe dans les Grands Lacs ? De ce qui se passe au Moyen-Orient ? De ce qui se passe en Amérique latine ? Tant nous voyons que les résonances entre ces différentes situations changent nos vies au quotidien, et pas uniquement nos vies de Français de l'étranger et nos vies de diplomates, mais aussi celle de tous les Français. Car il y a une incidence, une incidence politique, une incidence économique, et la communauté nationale, peut-être jamais autant qu'aujourd'hui, ne s'est sentie concernée par l'aventure du monde, et donc par l'aventure de nos Français de l'étranger.

Face à cela, notre diplomatie - et je le dis parce qu'il faut toucher du doigt à quel point c'est une révolution - a, elle aussi, profondément changé. Le monde change, notre diplomatie change ; et elle cherche à intégrer davantage les exigences de l'urgence, ce qui veut dire aussi les exigences de l'action et celles de nouvelles modalités de travail de la communauté internationale.

Et si je devais résumer aujourd'hui quel est le principal atout de cette communauté internationale, à la suite notamment des évolutions liées à la fin de l'Union soviétique, c'est la possibilité de rêver, de façon crédible, son unité.

L'atout, c'est : quand cette communauté internationale travaille ensemble, elle est à la fois plus légitime et plus efficace. Nous l'avons vu à la suite des attentats du 11 septembre dans la capacité de cette communauté internationale de se mobiliser contre le terrorisme. Nous voyons aujourd'hui une prolifération de crises régionales, de grands problèmes transnationaux (l'environnement, les relations Nord-Sud, les problèmes des droits de l'homme, les problèmes économiques internationaux) : tout ceci n'est pas à la mesure d'un seul État ou d'un seul groupe d'États seul.

Cela justifie que la communauté internationale tout entière se sente concernée ; et rien n'est plus frappant, dans l'enceinte par exemple des Nations Unies, de voir que chaque État aujourd'hui a le souci d'apporter sa contribution ; et dans les grandes résolutions votées par les Nations Unies, trop souvent et injustement décriées, on note bien la marque de cet engagement.

Nous l'avons vu avec le vote de la résolution 1441, au moment de la mobilisation de la communauté internationale face à l'Iraq ; nous l'avons vu plus récemment avec le vote de la résolution 1483 à l'unanimité. Et la France, qui a été le principal interprète, le principal défenseur de cette unanimité, l'a fait consciente du fait que, que pour régler les problèmes du monde, cette unanimité était indispensable.

Comprenons que le monde, contrairement à la logique des blocs, est aujourd'hui marqué par une capacité sans précédent et une volonté sans précédent d'agir ensemble. Vous me demanderez : pourquoi tant de crises et de difficultés ?

Eh bien, il faut comprendre que, dans ce monde marqué par l'asymétrie, il n'y a pas deux blocs qui se font face, mais aujourd'hui, l'essentiel de la communauté internationale qui est mobilisé et, contre elle, conspirant contre elle, essayant de détruire l'ordre mis en place, il y a des groupes, il y a des noyaux terroristes, qui cherchent à agir et à détruire cette communauté.

Nous ne devons pas, à partir de là, céder à la fatalité, céder à la différence, mais nous devons comprendre qu'il faut éviter de radicaliser certains groupes, certaines communautés, car le risque, c'est bien de reconstituer, à partir de ces petits noyaux, un véritable bloc qui fédérerait très au-delà de ses moyens et de ses capacités, une véritable menace pour la planète.

Soyons concrets : l'Islam, ce n'est pas l'islamisme ; si nous confondons les deux, il y a bien le risque de voir tout un monde s'arc-bouter sur son identité, s'arc-bouter sur ses valeurs, et nous voyons bien que ces mondes croisent nos propres mondes : ils sont à l'intérieur de l'Europe, à l'intérieur de notre communauté nationale.

Restons donc vigilants ; et le principal message que la France a voulu défendre au cours des derniers mois, c'est la nécessité du respect, la nécessité du dialogue : éviter le racisme, éviter de confondre une mobilisation, une croisade contre une partie du monde avec les menaces de la communauté internationale.

Agir, agir les yeux ouverts, avec lucidité, avec exigence, mais sans mélanger les choses : ce n'est pas par une politique sécuritaire - le Moyen-Orient en est la meilleure illustration - que l'on obtient nécessairement plus de sécurité. Oui, la sécurité doit nous mobiliser ; oui, elle est la première des libertés ; mais parallèlement, la politique de sécurité doit s'accompagner d'une politique de paix, d'une mobilisation politique pour trouver des solutions aux crises.

Aujourd'hui, le premier facteur d'aggravation des menaces, ce sont bien les crises ; celle-ci agissent selon le principe des gangrènes insidieuses : elles se développent souterrainement. Nous l'avons vu à l'œuvre en Afghanistan ; nous le voyons à l'œuvre au Moyen-Orient ; nous l'avons vu dans les Balkans ; nous le voyons dans les Grands Lacs ou dans d'autres régions d'Afrique. Nous voyons comment des pays, comment des régions sont déstabilisés par ces ferments, trafics, réseaux terroristes, mafias, qui se mobilisent à un moment donné pour littéralement conduire à l'affaiblissement d'États et de régions.

Il n'y a pas de solution miracle, mais il y a un piège - nous le voyons encore une fois de plus en Iraq -, piège de la conjonction de forces politiques, comme l'ancien parti Baas, certaines parties de l'ancien parti Baas ; piège du nationalisme,

qui se mobilise contre une puissante présence étrangère ; également force de l'islamisme et du terrorisme : le tout ensemble crée une spirale de violence, une spirale qui, si nous y réagissons par le seul étendard de la sécurité, par les armes seules de la sécurité, nous conduit à plus de crispation, à plus de mobilisation, et donc à plus de danger.

La mondialisation représente un bon exemple de la nécessité de changer aujourd'hui notre approche internationale ; et le Président de la République l'a rappelé devant les Ambassadeurs : nous sommes porteurs, de ce point de vue, d'une vision forte et d'une vision originale, parce qu'en France, cette question de la mondialisation a un écho particulier : les Français sont concernés par l'avenir de la planète.

D'où la nécessité de développer une vision française - c'est ce que nous faisons -, une vision d'un monde plus humain, donc d'humaniser la mondialisation, d'une vision éthique de cette mondialisation qui ne peut pas se réduire à de simples rapports de marchandises, à une simple libération à outrance de la planète : il faut aussi des règles, des organisations, des principes, des idées qui permettent de structurer la réponse internationale.

C'est ce que nous avons fait quand nous avons proposé, avec nos partenaires européens, un certain nombre de réformes dans le domaine agricole ; c'est également ce que nous avons fait concernant les médicaments génériques - et je suis heureux de saluer l'accord qui a pu être conclu dans le cadre de l'OMC. Ce sont des étapes indispensables de l'organisation du monde pour répondre aux difficultés du monde.

Et au-delà de l'humanisation, au-delà de l'éthique, il faut une nouvelle architecture internationale pour donner une réponse toujours plus rapide, toujours plus forte ; mais c'est bien dans ce cadre international que doit s'élaborer la réponse.

Face à ces évolutions du monde, nous avons bien sûr un devoir, un devoir vis-à-vis de nos compatriotes. Celui de donner à nos compatriotes de l'étranger des moyens et des garanties pour assumer l'aventure qui est la leur, pour assumer la responsabilité qui est la leur partout où ils sont ; et, bien sûr, la première de nos priorités c'est la sécurité. Nous la devons à nos compatriotes en France. Nous la devons à nos compatriotes à l'étranger.

Nos compatriotes qui ont été fortement éprouvés au cours de la dernière année ; nombreux événements dramatiques, avec bien sûr les crises régionales que vous connaissez : la crise irakienne, la crise en Côte d'Ivoire, les attentats terroristes qui ont frappé nombre de nos compatriotes (à Bali, à Riyad, à Jérusalem, en Israël, à Casablanca) ; et puis des catastrophes, comme le naufrage du Joola, l'accident d'avion à Tamanrasset, comme l'épidémie de SRAS en Asie. Face à tout cela, il faut trouver de nouveaux moyens, renforcer les moyens existant par ailleurs pour être plus efficaces.

Nous nous sommes donc mobilisés, à la fois pour renforcer les procédures - et c'est dans ce sens que le Premier ministre a décidé la création d'un Comité interministériel de sécurité, qui est présidé par le Secrétaire général du Quai d'Orsay - et qui permet de rassembler les capacités de réponse de toutes les administrations françaises, de façon à être plus rapides et plus efficaces.

De la même façon, nous avons mis en place des missions d'évaluation dans les pays les plus exposés : il s'agissait d'adapter nos systèmes, tout particulièrement à des menaces spécifiques, particulières, dans ces pays, et nous avons donc fait ce travail.

Enfin, il faut se mobiliser, y compris sur le plan financier, et c'est donc la décision que nous avons prise de doubler les crédits de la Direction des Français à l'étranger consacrés à la sécurité. De ce point de vue, la tâche a été lourde, exaltante aussi pour l'ensemble des fonctionnaires de cette maison travaillant dans le cadre de la cellule de veille, travaillant dans le cadre de la cellule de crise. Tous les services de ce ministère, de manière bénévole, ont servi dans cette cellule de crise, qui a fonctionné de façon ininterrompue pendant neuf semaines justement pour apporter la réponse à nos compatriotes en difficulté dans les différentes crises.

Je crois que l'on voit là l'exemple même de l'esprit dans lequel nous voulons travailler ; mais je voudrais le dire devant vous solennellement : la meilleure garantie de sécurité, la meilleure façon d'appréhender cette incertitude du monde, c'est encore l'esprit même de nos communautés ; c'est la mobilisation, les liens que les différents membres de ces communautés sont capables d'élaborer entre eux, la connaissance intime ; et le drame qui a frappé la France cet été le montre : trop souvent, l'ignorance de l'autre, la méconnaissance de la situation de l'autre conduisent à des catastrophes devant lesquelles nous nous sentons impuissants.

Le fait que nos communautés aient le souci de connaître chacune des situations individuelles, de telle sœur qui, à l'âge de la retraite, décide de rester dans un pays, mais qui se trouve dans une certaine solitude, des personnes âgées, des plus jeunes qui viennent d'arriver et qui sont parfois aussi isolés : cette solidarité de nos communautés, leur capacité à entamer un dialogue, à s'accueillir, à s'accompagner à travers les différents âges de la vie pour ceux qui choisissent de vivre à l'étranger, sont un élément essentiel.

Et je dois dire que, lors des différents voyages que je fais, je suis toujours frappé - j'allais dire ému parce que je crois que c'est le vrai terme - de voir à quel point cet esprit constitue peut-être le meilleur de notre esprit national quand il se met

au service des uns et des autres, quelle que soit l'appartenance professionnelle, et parfois même dans des secteurs où l'on aurait tendance à dire qu'il y a concurrence (secteur bancaire, secteur industriel, différents domaines commerciaux) : on a l'envie d'appuyer un Français qui arrive et qui, lui aussi, veut entreprendre, veut réaliser un rêve, veut travailler pour développer son action.

Je crois que cette solidarité, nous devons constamment la renforcer ; elle permet en cas de crise de savoir quelle est la situation de chacun, de savoir quelle est la localisation de chacun ; à partir des moyens techniques que nous mettons à disposition de nos communautés, elle permet d'agir très vite dans l'ordre et dans la fraternité.

Quant aux autres priorités, bien sûr, il ne faut pas les oublier.

Et je pense tout particulièrement à la protection sociale ; je sais que c'est un souci de vos élus, un souci pour chacun d'entre vous. L'aide des Sénateurs des Français de l'étranger dans ce domaine s'avère particulièrement utile : nous avons pu ensemble, avec eux, préserver l'intégralité des crédits d'action sociale. Je dois dire que, sur le plan financier, dans la période difficile que nous traversons, si nous ne disposions pas du soutien des uns et des autres, je crois que nous n'arriverions pas à ces résultats, qui nous permettent véritablement de maintenir cette mobilisation autour des crédits d'action sociale.

Il nous faut parallèlement veiller à introduire davantage d'équité dans l'attribution des aides sociales, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociales. Il faut aussi nous mobiliser pour des situations qui très souvent font frapper ou marquent une certaine injustice : je pense aux victimes des violations des droits de la personne ; je pense aux mariages forcés à l'étranger.

Nous devons agir avec le souci du respect de la personne humaine en permanence, agir dans le cadre de la politique d'intégration qui, vous le savez, est une priorité de ce Gouvernement, prendre en compte le droit des femmes issues de l'immigration. A la suite du rapport qui a été déposé il y a deux mois au Premier ministre par le Haut Conseil de l'intégration, il y a une mobilisation de chacun.

Au-delà de la protection sociale, il est important aussi de marquer les évolutions dans le sens de la modernisation de l'état civil. Parce que je sais que cela concerne très directement chacun de nos Français à l'étranger.

Je voudrais prendre deux exemples à cet égard :

- la mise en place des passeports sécurisés ; vous savez que les Américains ont décidé d'adopter une nouvelle législation, qui limite l'exemption de visas aux seuls passeports qui sont lisibles dans les machines de sécurité ; cela fait partie de leur volonté de s'adapter par rapport à la menace terroriste : il est donc important, très rapidement, que nous adaptions nos propres procédures, nos propres moyens, pour être en mesure de fournir dès que possible ces nouveaux passeports sécurisés. Nous avons demandé un report de cette mesure aux Américains ; nous avons informé nos communautés à l'étranger à travers les sites Internet, et parallèlement, nous avons engagé les procédures et moyens qui nous permettent, dès ce mois, de répondre aux demandes dans ce domaine des passeports sécurisés.

- De la même façon, deuxième exemple : l'accélération des réponses à toutes les demandes d'état civil. Là aussi, il faut nous adapter ; grâce à Internet, nous sommes maintenant en mesure de répondre à plus de 1500 demandes d'actes civils par jour ; et il est tout à fait intéressant de voir comment à Nantes, nos services peuvent en direct, saisis par Internet, émettre ces fiches d'état civil, dans des conditions sécurisées. Il se pose, vous le savez, le problème particulier de l'Algérie, et du traitement des actes d'état civil rapatriés en France ou restés sur place : ils vont être numérisés, ce qui nous permettra évidemment de répondre beaucoup plus rapidement, de réduire les délais des demandes, et vous savez que c'est un des résultats de la visite du Président de la République en Algérie que d'avoir pu obtenir l'accord des autorités algériennes pour cela.

Reste un grand problème, qui est celui de l'enseignement.

Je dis grand problème, parce qu'il touche évidemment, pour tous ceux qui choisissent l'expatriation, un point très sensible : comment faire en sorte que nos enfants qui grandissent à l'étranger puissent bénéficier des mêmes chances, des mêmes droits que la communauté nationale ?

Il est évident que c'est un impératif absolu pour permettre, accompagner cette expatriation, il faut soulager : soulager les parents, soulager nos communautés de ce grand problème qui pèse. C'est évidemment la première préoccupation, lorsque l'on arrive dans un pays, que de savoir quel système d'enseignement, quel accompagnement est possible.

De ce point de vue, on a constaté dans les pays en crise - cela a été le cas en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, au Moyen-Orient, en Asie, cela a été le cas face à l'épidémie du SRAS - qu'il fallait assurer, être en mesure d'assurer la continuité de l'enseignement.

Et je me félicite du fait que, à l'occasion de chacune de ces crises, dans chacune de ces situations d'urgence, nous ayons pu trouver les moyens, en liaison avec vous, de replacer les élèves de ces écoles qui étaient temporairement fermées dans d'autres établissements voisins ; et cela s'est fait, je crois, avec beaucoup de bonne volonté, beaucoup de

mobilisation de la part de nos enseignants, de la part de nos écoles, de la part de nos communautés, pour que cet accueil s'effectue dans de bonnes conditions. Il faut essayer d'être prêt en permanence à faire face à ces difficultés.

Parallèlement, il nous faut continuer d'appuyer l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger dans sa double vocation, service d'enseignement d'une part et instrument de coopération d'autre part.

Et vous savez mieux que personne à quel point, dans les différents pays étrangers où nous sommes présents à travers nos écoles, ces écoles assurent évidemment un service attendu dans ces pays, un service de grande qualité le plus souvent, ou qu'il faut renforcer quand c'est nécessaire, mais qui contribuent véritablement à la présence et au rayonnement de la France.

Je n'oublie pas dans ce tableau l'indispensable et absolue nécessité de poursuivre notre politique de bourses au bénéfice des enfants les plus défavorisés : il y a là un impératif d'équité, un impératif de justice, sur lesquels nous devons être présents.

Présents, vous le voyez bien, sur tous les fronts. Présents sur le front politique : il n'est que de rappeler le grand enjeu pour cette année que constitue l'Europe, à travers bien sûr l'élargissement, la ratification du traité d'élargissement ; mais aussi approfondissement, avec les nouvelles institutions, qui vont permettre à l'Europe de prendre davantage la mesure de ses responsabilités, d'être plus efficace, plus transparente, plus démocratique. C'est aussi en parallèle l'enjeu qui va être celui de la Conférence intergouvernementale, que nous abordons avec le succès de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Il y a donc là un formidable défi politique.

Défi consulaire : cette maison est particulièrement consciente de la nécessité de moderniser en permanence son service consulaire ; c'est un élément essentiel : évoluer dans les services que nous rendons à la mesure des évolutions des communautés françaises.

Présents aussi sur le front culturel, je l'ai dit tout à l'heure : le dialogue des cultures, la capacité à être présents et à défendre une certaine idée du dialogue, une certaine idée du partage sur la scène internationale. Cela fait partie aussi des devoirs de la France.

Pour s'adapter à tous les changements du monde, il faut répondre à l'impératif de modernisation de nos instruments ; et je voudrais évoquer rapidement trois orientations.

D'abord la nécessité de *nous réformer nous-mêmes* : je parle ici de la maison Quai d'Orsay, qui doit constamment adapter ses structures, adapter ses moyens et ses capacités. Nous voulons simplifier nos procédures, et c'est le sens de la réforme que j'ai évoquée avec les Ambassadeurs, en octroyant notamment une plus grande autonomie à nos postes et en redéployant notre carte consulaire. Vous êtes les interlocuteurs naturels de chacun de nos postes, et mesurez à quel point il est important qu'ils soient en mesure de vous répondre rapidement. S'il faut à chaque fois solliciter Paris pour un oui ou pour un non, tout cela crée des attentes et beaucoup d'incompréhension. C'est donc une nécessité absolue que de responsabiliser davantage nos postes, de les mettre en situation de répondre directement à nos communautés. Cela exige aussi une plus grande capacité à travailler en réseau : le développement technique facilite plus de rapidité, plus de souplesse, plus de dialogue donc, et d'échanges.

Le deuxième axe est celui de la mobilisation de nos élus autour de la *réforme de votre Conseil* ; c'est le sens des premières mesures qui ont été prises pour la réforme de votre Conseil, sur proposition de sa commission temporaire.

Je me félicite de la qualité des réflexions qui ont été engagées dans un cadre consensuel.

Des premiers textes d'application sont soumis ; je crois qu'il faut continuer dans ce sens. La clé, c'est bien le renforcement des attributions des Délégués, le renforcement de vos attributions notamment en matière d'action sociale et d'éducation, pour l'accès à l'enseignement du français, pour l'accompagnement de l'expatriation, pour la recherche de stages ou d'emplois. Il y a là des pistes de réflexion qui doivent conduire à plus de responsabilité, et donc à plus d'efficacité.

Parallèlement, il faut multiplier les expérimentations de décentralisation de la gestion consulaire ; la qualité du service rendu, une nouvelle fois, constitue une priorité ; et nous voulons donc insister sur les nouveaux modes de travail consulaire, sur l'évaluation des résultats. C'est dans cet esprit que nous travaillons avec la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, pour être constamment mieux à même de répondre à vos besoins.

La troisième grande évolution qu'il nous faut prendre en compte est l'introduction croissante, tous les jours, de la *dimension européenne*. Il y a à ce sujet plusieurs axes de travail, qu'il faut garder à l'esprit.

D'abord la nécessité de recourir davantage aux administrations des États membres ; un partenariat est à établir : plus l'Europe s'affirme, plus nous devons travailler ensemble, et en particulier pour la délivrance d'actes juridiques à nos concitoyens. Il y aura donc la possibilité de trouver là des points d'appui, un écho direct dans ces pays qui changera notre façon de travailler sur le plan consulaire.

Parallèlement, il faut compléter le rôle de nos consulats en Europe, en leur confiant des fonctions supplémentaires, notamment dans les domaines politique et culturel.

Il faut aussi adapter notre réseau hors d'Europe : quand 25 ou 18 pays européens se trouvent représentés dans un même pays, il faut que les synergies, que cette présence soient mieux articulées, et à partir de là être plus efficaces.

Il faut également assurer mutuellement la protection des ressortissants européens ; nous l'avons vu récemment, à l'occasion des crises en Côte d'Ivoire et en Iraq : chaque fois que c'est nécessaire, évidemment, les pays européens, en cas de crise, se tournent vers le pays le mieux placé. En Côte d'Ivoire, c'est la France qui a assumé cette responsabilité ; et, là encore, nous devons mieux combiner, mieux articuler nos capacités et moyens pour être plus efficaces. C'est ce que nous allons faire dans des pays comme l'Iran, où tous les pays européens ne sont pas représentés, ou comme le Nicaragua : il y a là une rationalisation du travail, une organisation à l'échelon européen, qui doit nous permettre d'être mieux représentés et davantage présents.

Vous le voyez bien : la tâche, notre tâche aux uns et aux autres est immense. D'où la nécessité de le faire avec la volonté d'apporter toujours davantage de réponses. Votre tâche d'élus est décisive pour faire évoluer notre dispositif, pour sensibiliser la Nation toujours mieux aux exigences de cette adaptation. Nos compatriotes à l'étranger jouent un rôle essentiel pour porter l'image de la France, pour porter la voix de la France, pour porter les idéaux de la France plus loin et plus fort à l'étranger. Pour un ministre des Affaires étrangères, c'est une fierté : partout où je vais, rencontrer les communautés, vous rencontrer, constater à quel point chacun est à l'œuvre, chacun est mobilisé.

Et, dans un pays qui est soumis, bien évidemment, au défi du changement et qui souvent s'interroge, je dois dire que l'esprit de nos communautés, le dynamisme, l'engagement, cette volonté de regarder l'avenir, convaincus qu'il existe des solutions, convaincus que la place de la France ne doit pas cesser de s'affirmer dans le monde, convaincus qu'elle a quelque chose à dire, et que nous ne devons ni nous résigner à l'impuissance, ni à un quelconque fatalisme, cet esprit français, cette flamme française si présente au sein de nos communautés, je veux la saluer devant vous et vous dire une nouvelle fois à quel point notre communauté nationale a besoin de cette France qui prend des risques, de cette France qui prend le risque de l'expatriation, qui prend le risque d'une vie à l'étranger, qui veut construire sa vie dans cette aventure. Nous devons l'accompagner, nous devons lui garantir ce qui est indispensable pour la réussite : c'est l'intérêt de la France, c'est l'intérêt de nos Français expatriés, c'est notre intérêt collectif.

Merci.

(très vifs applaudissements.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Le Ministre devant partir à midi, je vous demanderai d'être brefs lorsque vous aurez la parole.

Monsieur Dominique de VILLEPIN

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs ; nous sommes là pour engager un dialogue et il faut que les choses qui doivent être dites soient dites.

Je vais maintenant passer la parole aux Présidents de groupe, et je donne donc d'abord la parole à Madame Claudine LEPAGE, pour l'Association démocratique des Français de l'étranger - Français du monde.

Madame Claudine LEPAGE, Présidente de l'Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Je n'abuserai pas du temps de parole qui m'est imparti devant le Conseil supérieur des Français de l'étranger dans sa nouvelle formule. Je me limiterai à deux thèmes, parmi ceux qui nous tiennent particulièrement à cœur l'Europe et l'avenir de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les membres du groupe ADFE - Français du monde font tous le choix de l'Europe, d'une Europe citoyenne et solidaire. Nous avons l'espoir que le travail conduit au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe depuis janvier 2002 aboutirait à un renforcement des compétences sociales de l'Union européenne par la généralisation du vote à la majorité qualifiée au Conseil des ministres et la codécision avec le Parlement européen. Ce n'est malheureusement pas le cas à la lecture du

projet de constitution européenne, présenté par le Président Giscard d'Estaing au sommet de Salonique ; et nous le regrettons vivement.

Comme nous regrettons également que ce projet pérennise la règle de l'unanimité dans le domaine social, ouvrant ainsi la porte au dumping social dans l'Union à 25. Sans normes sociales communes, la libre circulation des personnes et le libre établissement dans l'Union européenne restent souvent trop hasardeux pour ceux et celles qui ont fait ou feront le choix de vivre dans un autre pays que celui dont ils sont les ressortissants.

Personne ne peut se réjouir que l'Europe soit davantage une affaire de marchandises ou de capitaux que de citoyenneté. Nous espérons que cette difficulté, vécue hors de France, sera prise en compte par le Gouvernement lors de la conférence intergouvernementale qui examinera le projet de constitution à la fin de cette année.

Si bien sûr tout n'est pas à rejeter, nous nous félicitons notamment que ce projet fasse écho aux vœux votés par le CSFE en février dernier, demandant l'accès direct des citoyens communautaires au contentieux de la légalité et de la législation européennes, nous regrettons que les pouvoirs de la Commission européenne pour débusquer et traquer la non-application du droit n'aient pas non plus été renforcés. Car rien n'est pire que l'ignorance, volontaire ou non, du droit européen par un État membre. Les membres du CSFE auraient malheureusement de nombreux exemples de ce type à vous signaler.

De plus, en ajoutant à cela la disparition de l'organisation des élections européennes dans les centres de vote à l'étranger, par arbitrage du Gouvernement en début d'année, et ce, malgré deux vœux unanimes du CSFE, vous comprendrez que le groupe ADFE regarde avec déception les développements européens des mois passés.

Vous saisirez aussi notre incompréhension, après que le Premier ministre, en visite devant le CSFE en décembre 2002, nous a promis consultation, écoute et association.

En ce qui concerne la réflexion sur l'organisation et l'évolution du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la commission de l'enseignement du Conseil supérieur avait demandé à l'unanimité que les différents groupes de cette commission soient consultés et représentés au séminaire de réflexion qui s'est tenu en mai 2003.

Pour ce qui est de l'ADFE, elle n'a pas été invitée, et nous ne pouvons que le déplorer. Nous le regrettons d'autant plus que nous avons, depuis longtemps, engagé une réflexion sur les différents problèmes auxquels l'Agence se trouve confrontée.

Dès 1997, l'ADFE étudiait les problèmes pédagogiques et avait lancé l'idée, reprise ensuite par l'Agence, de partenariats avec les académies et d'ouverture aux pays d'accueil par l'enseignement de la langue nationale.

En 2000, nous demandions que les écoles françaises dans l'Union européenne deviennent partout des établissements bilingues dans un premier temps puis, à moyen terme, plurilingues.

Pour ce qui concerne la coopération éducative, nous pensions qu'il faudrait, dans les établissements de l'Agence, développer l'enseignement technique si nécessaire dans les pays du Sud. Nous ne pouvons donc qu'être d'accord avec certaines des propositions émises lors du séminaire déjà mentionné, organisé par l'Agence.

En revanche, l'ADFE - Français du monde reste très attachée, dans ce domaine également, au maintien du service public dans les établissements du réseau. L'enseignement doit rester une priorité pour l'État, qui doit allouer les moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

Le recours aux entreprises privées ne doit constituer qu'un complément, parfaitement contrôlé. Seul un financement à la hauteur de celui qui est consenti pour un élève en France pourrait permettre qu'aucun enfant français ne soit écarté de nos établissements pour des raisons financières.

Enfin, et je terminerai là-dessus, le volet social tel qu'il est présenté dans le rapport du Directeur ne peut que nous inquiéter. Les restrictions budgétaires annoncées de toute part, outre les problèmes de personnel et de fonctionnement qu'elles entraînent, ne vont faire qu'accroître la détresse de nos compatriotes les plus démunis.

Monsieur le Ministre, nous sommes bien conscients des difficultés auxquelles votre ministère doit faire face ; mais nous sommes également conscients que la gestion libérale du Gouvernement nous amènera à laisser de plus en plus de personnes sur le bord du chemin.

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur Dominique de VILLEPIN donne la parole au Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, pour l'Union des Français de l'étranger démocrates, indépendants et libéraux.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, Président de l'Union des Français de l'étranger démocrates, indépendants et libéraux

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je vais donc m'exprimer au nom de l'Union des Français de l'étranger, des démocrates, indépendants et libéraux, et je souhaiterais vous faire part de quelques interrogations et réflexions.

Permettez-moi d'abord - et je m'en excuse - d'aborder un problème d'ordre : nous avons débattu, il y a un instant, sur l'excellent rapport du Directeur de la Direction des Français à l'étranger, et dans votre intervention, Monsieur le Ministre, et dans les questions que vient de poser Madame LEPAGE et que poseront certainement mes collègues et moi-même, nous réexaminons des problèmes que nous avons abordés précédemment. Je m'interroge pour savoir s'il ne serait pas souhaitable d'inverser l'ordre dans lequel nous examinons cela ; car vous êtes notre Ministre, et ceci est valable, bien entendu, pour tous les ministres des Gouvernements que nous avons eus et que nous aurons : il me semble que c'est vous que nous devrions entendre en premier et que nous poursuivions cette conversation avec le rapport du Directeur de la Direction des Français à l'étranger.

Sur le point essentiel que vous avez abordé, Monsieur le Ministre : la sécurité des 2 millions de Français qui vivent à l'étranger, je partage profondément votre préoccupation et l'intérêt que vous portez à ce sujet.

Nous avons reçu tout à l'heure, Monsieur le Ministre, un certain nombre d'informations sur le Comité de sécurité intérieure ; et, effectivement, nous avons là quelque chose d'essentiel, parce que, nous le savons depuis le 11 septembre et à d'autres moments, l'imagination du terrorisme n'a pas de limite et la préparation, dans ce domaine, est essentielle : nous nous le pensons.

La question que je me pose, Monsieur le Ministre, est la suivante : est-ce que les services dont nous connaissons la compétence, le dévouement et la grande rigueur dont on nous a fait état tout à l'heure, s'appuient suffisamment sur les représentants des Français de l'étranger présents dans cette salle, sur les grandes associations représentatives de nos compatriotes : l'Union des Français de l'étranger, l'Association démocratique des Français de l'étranger ?

Je m'interroge sur ce point : nos compatriotes, qui vivent dans ces pays, qui disposent d'informations privilégiées, qui savent beaucoup de choses, sont-ils consultés suffisamment par vos services et peuvent-ils formuler leur avis ?

Monsieur le Ministre, en matière d'enseignement, j'ai le redoutable privilège, comme l'a exposé tout à l'heure mon excellente collègue Madame BRISEPIERRE, d'être le Sénateur le plus ancien en continu, ici, parmi mes collègues.

Je suis au regret de vous dire qu'en examinant les années passées, je constate une certaine dégradation de l'enseignement français dans le monde et, plus largement, du rayonnement culturel de notre pays.

Nous savons actuellement que les conditions économiques et financières de la France ne permettent pas une arrivée massive de crédits qui permettrait certainement d'améliorer le fonctionnement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Alors, si nous n'avons pas la possibilité financière de ces développements sur le plan budgétaire, peut-être pourrions-nous avoir des idées ?

Les membres de cette assemblée, Monsieur le Ministre, sans distinction politique, ont proposé que le ministère de l'Éducation nationale reprenne sa place dans l'enseignement français à l'étranger. J'ai connu, Monsieur le Ministre, à la fin des années 70, une Direction des Français à l'étranger au sein du ministère de l'Éducation nationale. Mon excellent ami, le Sénateur Jacques PELLETIER, a été Secrétaire d'État auprès de Monsieur BEULLAC, chargé de l'enseignement français à l'étranger.

Bien entendu, je ne souhaite pas - et personne dans cette salle ne le souhaite - que le ministère qui est le vôtre soit déchargé, dépossédé de l'enseignement français à l'étranger ; mais je me demande si une collaboration ne pourrait pas être établie avec le ministère de l'Éducation nationale. Et, notamment sur le plan budgétaire, nous savons les moyens dont dispose ce ministère.

Nous avons interrogé Monsieur le Ministre, Monsieur ALLEGRE ; nous avons interrogé Monsieur FERRY ; vous êtes notre Président, et je fais appel à vous : ne pourriez-vous pas dire au Premier ministre, dire à Monsieur FERRY que, peut-être, le rôle du ministère de l'Éducation nationale consiste également à bien s'occuper de l'enseignement français à l'étranger ?

En ce qui concerne la protection sociale de nos compatriotes que vous avez abordée tout à l'heure : écoutez, depuis 30 ans, vous le savez, je me consacre et je consacre toute mon énergie à ce sujet. Nous avons obtenu beaucoup de résultats et je suis sûr que les membres du Conseil supérieur qui sont ici présents, qui ont entendu ce matin que le déficit de la

Sécurité sociale serait de l'ordre de 15 M d'euros, apprécient que les comptes de leur caisse de Sécurité sociale soient en équilibre.

Mais nous avons d'autres sujets de préoccupation, Monsieur le Ministre, et vous les avez abordés vous-même : ce sont notamment les crédits d'assistance aux personnes âgées, aux handicapés. Je sais que ces crédits sont limités ; je déplore, vous le savez, que l'on ne les augmente pas de façon plus importante, bien que je remercie votre action de ne pas avoir diminué ces crédits comme cela a été le moment, et même de les avoir augmentés. Mais un fait m'interpelle, Monsieur le Ministre : cela fait la deuxième année consécutive qu'un gel budgétaire frappe ces crédits ; il nous faut donc développer - vous l'avez abordé tout à l'heure - et tous, nous avons été solidaires pour qu'en 2002 et 2003, ces crédits d'assistance ne soient pas diminués.

Nous l'avons obtenu ; ne serait-il pas bon que l'on informe le ministère du Budget et que les personnes du ministère des Finances qui sont ici dans cette maison sachent que ces crédits ne peuvent pas être touchés : c'est un souhait du Président de la République ; vous savez, il l'a affirmé de façon constante : on ne peut pas toucher à ces crédits pour les personnes âgées, pour les handicapés, car ils en ont vraiment grand besoin.

Un point, si vous me le permettez : je crois que la Nation va se mobiliser à la suite de ce drame que nous venons de vivre cet été et que vous avez abordé tout à l'heure en ce qui concerne les personnes âgées ; et nous allons essayer, j'imagine, sur le plan gouvernemental, de faire quelque chose pour cela.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que dans ce plan les Français de l'étranger ne soient pas oubliés - nous avons des maisons de retraite à l'étranger qui vivent aussi des moments difficiles - et que, dans les actions menées, nos compatriotes Français de l'étranger ne soient pas oubliés.

Un mot, et je terminerai par cela, sur la Côte d'Ivoire. Vous avez abordé vous-même ce sujet tout à l'heure. Nous avons des élections prévues pour les mois de novembre décembre ; j'ai interrogé tout à l'heure des représentants de Côte d'Ivoire ici présents : ils me faisaient part de leurs préoccupations, de leur inquiétude quant à la vie de nos compatriotes là-bas et à la manière dont ils peuvent s'exprimer.

Voici, Monsieur le Ministre, quelques réflexions, et ma conclusion sera la suivante : ce n'est pas parce que nous traversons en France métropolitaine des conditions difficiles qu'il faut oublier les Français qui vivent à l'étranger.

(Applaudissements.)

Monsieur Dominique de VILLEPIN remercie Monsieur le Sénateur CANTEGRIT et donne la parole au Sénateur Christian COINTAT pour l'Union des Français de l'étranger pour la République

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT, Président de l'Union des Français de l'étranger pour la République

Monsieur le Président,
Messieurs les ministres,
Chers Amis,
Monsieur le Président,

Vous aimez dire que les Français de l'étranger sont le visage de la France ; nous sommes très honorés d'être les éléments constitutifs des traits de notre belle République, nous sommes fiers de contribuer à son expression ; mais nous devons constater que, trop souvent, la part qui nous revient dans cette image n'est pas toujours bien perçue par les pouvoirs publics de notre pays.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un premier vœu, celui que, en votre qualité de ministre des Affaires étrangères, vous puissiez diffuser notre image auprès de vos collègues et de leurs services.

Le deuxième élément que je voulais soulever est le suivant : vous appartenez à un Gouvernement qui a fait de la proximité une règle d'or, et qui s'efforce de la mettre en marche, car elle est souhaitée, attendue par nos compatriotes. Il faut qu'elle s'applique à tous, de Paris à Paris, en passant par la ligne de changement de date, de Paris à Paris via l'Équateur, c'est-à-dire pour tous les Français du monde.

Cela signifie d'abord et en premier lieu, car c'est cela la proximité, un renforcement de la vie associative, qui est véritablement la cellule de base, le relais, le lieu de rencontre, le multiplicateur d'opinions. Et vous savez, dans ce contexte, quel rôle joue l'Union des Français de l'étranger dont le groupe que j'ai l'honneur de présider se réclame.

Cela signifie également une responsabilisation accrue des élus ; vous en avez parlé tout à l'heure et je vous en remercie, mais il faut véritablement que cela se traduise par des actes concrets. Ce sont eux seuls qui ont la légitimité démocratique.

Cela signifie enfin, surtout dans le cadre d'une marche vers la République décentralisée, la reconnaissance progressive de la collectivité d'outre-frontières que nous formons, nous Français de l'étranger. C'est une communauté qui présente l'avantage d'être une communauté d'ouverture, de connaissance et de courage. Vous l'avez vous-même reconnu tout à l'heure ; d'ailleurs, vous êtes des nôtres, vous êtes un Français de l'étranger. Et nous le faisons pour le renom de la France.

Plus que d'autres, nous, Français de l'étranger, nous pouvons dire comme Blaise CENDRARS :

« Je ne me trempe pas ma plume dans un encrier, mais dans la vie ».

Et nous, nous la trempons dans la vie des peuples du monde, dans la vie de notre planète, planète en pleine ébullition, planète qui bouge, planète qui souffre comme disait l'autre jour devant les Ambassadeurs notre ami Renaud MUSELIER, et planète dans laquelle nous avons la chance formidable d'être Français.

Pour atteindre ces buts, il faut des réformes et des réformes audacieuses. Savoir où l'on veut aller, c'est très bien ; mais encore faut-il montrer que l'on y va, disait Émile ZOLA. Alors certes, on a commencé, c'est vrai, avec une réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Mais c'est loin d'être suffisant.

Je simplifierai en disant tout simplement que nous voulons, Monsieur le Président, participer pleinement à la maîtrise de notre destin. Il faut donc d'abord terminer la réforme ; vous savez que nous avons proposé qu'une loi vienne compléter le dispositif actuel. Nous comptons donc sur vous pour que ce soit un projet de loi ; il serait dommage que nous soyons obligés de passer par la proposition de loi, puisque c'est vous-même, en tant que Président du Conseil supérieur, qui avez demandé que cette réforme puisse aboutir.

Il faut également avoir le courage d'engager une nouvelle étape, car nous ne réglerons pas les problèmes tant que nous ne serons pas reconnus comme établissement public : il faut que le Conseil supérieur des Français de l'étranger ait des moyens et des compétences reconnus, qu'il ait des finances certes, donc des ressources. Voilà pourquoi il faut avoir le courage de l'admettre.

Cela ne veut pas dire que cela coûtera plus cher ; je pars même du principe que cela pourrait être plus rentable pour l'État, en apportant une meilleure efficacité des deniers publics.

Il y a aussi la fameuse proposition de loi organique ; je me suis permis d'en déposer une. Mais il serait préférable que ce soit un projet de loi organique du Gouvernement pour suivre la modification constitutionnelle qui vient d'avoir lieu et qui a donné un nouvel élan aux Français de l'étranger.

Il faut, comme cela a été promis par le Gouvernement, que l'article 34 de la Constitution reconnaisse comme faisant partie de la loi ce qui concerne les Français de l'étranger, sans compter la définition des instances représentatives qui sont désormais couvertes par l'article 39 de la Constitution et, bien entendu, l'assemblée des Français de l'étranger vers laquelle nous voulons tendre.

Cela signifie aussi un renforcement du statut des élus. Cela signifie, bien entendu, la prise en compte de toutes les conséquences et la mise en route de tous les effets qui découlent de la décentralisation, par l'anticipation et aussi par la simplification.

En fait, comme l'ont dit mes collègues tout à l'heure, un grand nombre de chantiers doivent être ouverts. L'enseignement est de qualité, c'est vrai, mais il est à bout de souffle ; il faut le remettre à plat.

La participation sociale, la solidarité nationale en matière sociale, elle aussi, a besoin d'être revue.

La citoyenneté et les droits des Français doivent être renforcés ; un premier effort a été envisagé dans le cadre de la loi de simplification administrative, pour que tout Français, quel qu'il soit, dans le monde entier, voie garantis ses droits de citoyen et puisse participer à toutes les élections. Cela est en cours et il faut aller plus loin. J'ai eu l'honneur d'être le Rapporteur de la proposition de loi de Robert DEL PICCHIA sur le vote par correspondance électronique pour les élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger ; mais ce n'est pas suffisant. Il est bien évident que ce qui est le plus important, c'est de permettre à nos compatriotes de participer aux élections nationales par le biais du vote électronique ; et déjà, dans un premier temps, pour ne pas effrayer le ministère de l'Intérieur, de commencer par permettre que l'on puisse demander des procurations par voie électronique ou postale, car parcourir 1500 km aller-retour pour aller demander une procuration, c'est très difficile ; et après, on s'étonne que les Français de l'étranger ne votent pas.

Je ne veux pas être trop long. Je dirai simplement que la proximité, c'est tout le monde qui doit travailler ensemble : élus, associations, représentants de l'État. C'est cela, le véritable message, Monsieur le Président, que mon groupe vous transmet.

Dans un magnifique ouvrage, Monsieur le Président, vous avez fait l'éloge des voleurs de feu, autrement dit l'éloge des poètes. En allant à une réunion de mon groupe, dans le métro, j'ai découvert un inconnu, lui-même voleur de feu ; il écrivait sur les murs du wagon :

« Les chenilles sur les feuilles du mûrier grignotent l'ombre ; à chaque bouchée jaillit un peu plus de lumière ».

Eh bien, voyez-vous Monsieur le Président, nous sommes, nous, comme ces chenilles : nous grignotons inlassablement cette ombre qui masque encore largement les Français de l'étranger. Mais vous, vous pouvez plus rapidement nous dévoiler le soleil. Alors, de grâce, Monsieur le Président, offrez-le nous ! Et alors, enfin, nous pourrions, tels les voleurs de feu, nous transformer de chenilles en papillons !

(Vifs applaudissements et réactions.)

Monsieur Dominique de VILLEPIN

Quel dommage que l'exercice ne me permette pas de vous répondre comme je souhaiterais pouvoir le faire, mais enfin, j'aurai un jour ma revanche ! *(rires.)* Merci, Monsieur le Sénateur.

Monsieur Dominique de VILLEPIN donne la parole au Sénateur Robert DEL PICCHIA pour le Rassemblement des Français de l'étranger.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA, Président du Rassemblement des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Ministre. Après le poète Christian COINTAT, il me reste à peu près 30 secondes pour dire ce que j'avais à dire. Mais, Monsieur le Ministre, comme tout le monde a dit à peu près tout - et je partage tout à fait les points de vue de Monsieur CANTEGRIT et de Monsieur COINTAT sur ces différents points, nous n'allons pas y revenir -, je ne voulais pas vous assaillir de questions ni de problèmes.

Je voulais seulement vous remercier d'avoir fait avancer rapidement les demandes de la commission de la réforme, dont j'étais le rapporteur, tout simplement parce que nous avons aujourd'hui un CSFE qui fonctionne différemment de l'ancien, puisque certains points ont déjà été réalisés.

Cela a été fait avec l'administration, vraiment très rapidement au cours de l'été, car la date était fatidique, c'était celle d'aujourd'hui : si cette réforme n'avait pas été faite avant le 30 août, nous serions alors restés encore pour trois ans dans l'ancien système du CSFE.

Alors, merci au nom de tous les membres du CSFE de ce qui a été fait par votre administration et par vous-mêmes, puisque vous en avez donné l'autorisation.

Très rapidement : on a créé, vous le savez, une commission de l'Union européenne. Vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Ministre, et c'est vraiment dans cette direction que cette commission, je crois, va agir, et qu'elle doit agir. Je crois qu'il était très important de l'avoir, justement en raison de ce que vous avez dit tout à l'heure.

Monsieur le Ministre, on a parlé du vote par Internet ; je voudrais donner une petite précision quand même, parce que certains s'inquiètent du coût du vote par Internet, et bien entendu, il semble que cela constituera un frein pour l'avenir.

Deux chiffres tout simples : cela a coûté 79 000 euros ; c'est beaucoup, mais comme on compte 61 000 inscrits aux États-Unis, cela fait un peu plus de 1 euro par électeur.

Lorsque ce vote sera étendu à toutes les circonscriptions la prochaine fois, bien entendu, les frais de départ correspondant aux logiciens et à tout ce qui est mis en place pour un vote, vont être répartis entre tout le monde. Ces frais vont donc baisser, et l'on en arrivera à un coût qui sera nettement au-dessous de 1 euro par électeur. Or, c'est ce que cela coûte en France, et d'ailleurs, Monsieur le Ministre, on peut se poser la question : ne serait-il pas utile de faire payer cette élection par le ministère de l'Intérieur qui dispose de budgets pour cela ?

Bien entendu, c'est au ministère des Affaires étrangères de l'organiser, puisque c'est à l'étranger et que le ministère de l'Intérieur ne peut pas le faire, mais je crois qu'il serait bon de faire payer cela par Monsieur SARKOZY. Il ne sera peut-être pas d'accord au départ.

On pourrait lui demander de prendre en charge ces élections la prochaine fois, ce qui serait tout à fait normal dans la République, puisqu'il s'agit d'élections officielles au suffrage universel des Français de l'étranger. Je crois que cela soulagerait le budget du CSFE - et je vais revenir sur le budget du CSFE, Monsieur le Ministre.

D'autres points de la réforme vont vous être soumis cette semaine, comme le nom - on voudrait changer de nom et s'appeler l'Assemblée -, comme une seconde assemblée plénière que nous souhaiterions au mois de février.

Monsieur le Ministre, pour ce faire, il n'est même pas besoin de changer les textes ; si vous regardez les textes, il est dit que vous (donc le Président) réunissez :

« ... le Président convoque l'assemblée du plénière du CSFE au moins une fois par an ».

Au moins une fois par an : c'est très clair. Vous pouvez la convoquer une deuxième fois au mois de février. On supprimera, bien entendu, des réunions de commission au cours de l'année, et donc la dépense budgétaire ne s'en trouvera pas tellement plus élevée. Mais je crois que c'est très important. Pourquoi cela ?

Vous nous l'avez très bien expliqué, Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises : le monde est en mouvement, les choses vont très vite, il faut avoir le sens de l'urgence ; et attendre le mois de septembre suivant pour traiter les problèmes des Français de l'étranger avec toute l'assemblée, c'est beaucoup trop long, et les choses doivent être réglées très rapidement. Une seconde assemblée plénière me paraît très nécessaire, et je pense que nos Délégués en sont parfaitement conscients.

Les 30 secondes sont bientôt écoulées, Monsieur le Ministre.

Monsieur CANTEGRIT a évoqué tout à l'heure le problème de la sécurité, qui est, vous l'avez dit, le problème numéro 1. Il est vrai que les Délégués au Conseil supérieur ne sont pas suffisamment impliqués dans la réflexion.

Un comité interministériel est mis en place ; il existe la réflexion pour une meilleure organisation de cette sécurité. Ne serait-il pas utile ou souhaitable, Monsieur le Ministre, d'avoir un ou deux, voire trois membres du Conseil supérieur, qui sont des gens compétents - il y a des personnes qui ont fait l'IHEDN, il y a des gens très compétents dans tous les domaines -, je ne dis pas de les mettre au niveau du Comité interministériel - bien entendu non : c'est quelque chose à haut niveau -, mais de les avoir au moins comme liens pour apporter quelque chose à votre représentant au Comité interministériel et de les réunir de temps en temps pour qu'ils puissent exprimer les soucis des Français de l'étranger représentés par les délégués présents dans cette salle ? Parce que les élus de terrain connaissent vraiment très bien les problèmes de sécurité chez eux.

Monsieur le Ministre, je voulais aussi faire une dernière réflexion : aujourd'hui, le Conseil est financé - mal financé diront mes collègues - par des articles budgétaires de la DFAE. On peut toutefois se poser la question - et je vous la pose, Monsieur le Ministre : Pourquoi cette dotation ne serait-elle pas inscrite, comme celles des assemblées parlementaires, au budget des charges communes de l'État ?

Elle pourrait ainsi être, sinon arrêtée par le CSFE lui-même, du moins définie avec sa participation et son approbation. Je crois, Monsieur le Ministre, que votre ministère s'en trouverait soulagé et que le CSFE en serait satisfait.

Monsieur le Ministre, je voudrais en terminer avec une réflexion qu'a amenée Christian COINTAT : la dernière révision de la Constitution a donné, pour la première fois, une reconnaissance constitutionnelle au Conseil supérieur des Français de l'étranger et confirmé la nature des textes qui le régissent.

Le CSFE semble bien prendre sa place aujourd'hui - tout doucement il est vrai, trop doucement - dans l'architecture de nos institutions, à l'image des assemblées délibérantes des régions, des départements ou des communes. Cette notion de collectivité des Français de l'étranger est par là même validée.

Il est, bien sûr, difficile aujourd'hui de discerner les évolutions futures, mais cette consécration juridique devra trouver une traduction concrète sur le poids politique du CSFE et sur son rôle déterminant dans les décisions concernant les Français de l'étranger.

Je crois, Monsieur le Ministre, que c'est ce qui nous attend : il va falloir y réfléchir, et je crois qu'il va falloir aller plus loin que cette réforme et aller dans cette direction. Cette réforme n'est pas révolutionnaire, mais c'est un pas, un pas de plus, vers cette évolution du CSFE.

Et pour ne pas laisser mon ami COINTAT tout seul dans les citations, je vais en faire une qui ne sera pas poétique : je voudrais seulement vous dire ou vous rappeler, et peut-être que mes collègues seront d'accord, qu'Hippolyte TAINÉ disait qu'« *un million d'ignorants ne fait pas une intelligence collective* » ; mais deux millions de Français de l'étranger font une collectivité intelligente.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements.)

Monsieur Dominique de VILLEPIN

Je voudrais remercier chacun des intervenants : Madame LEPAGE, Messieurs les Sénateurs CANTEGRIT, COINTAT, DEL PICCHIA, pour le travail exemplaire qui est le leur et pour le lien précieux qu'ils savent établir entre les Français de l'étranger et le ministère des Affaires étrangères.

Le dynamisme, l'inventivité, la créativité des interventions témoignent bien de cette vitalité particulière que représente justement cette communauté des Français de l'étranger dont vous êtes les grands témoins, les grands interprètes, les grands représentants.

Merci donc à chacun pour les propositions, pour les pistes de réflexion, pour les avancées que vous proposez. Il est difficile, en très peu de temps, de répondre au fond sur chacun de ces points. Je ne me lancerai donc pas dans cette improvisation, mais j'indiquerai plutôt quelques notations, quelques réponses ponctuelles, quelques éléments, me gardant évidemment la possibilité, au cours des prochaines semaines, de revenir plus au fond avec vous sur ces différentes questions.

Je veux d'abord souligner l'esprit dans lequel vous êtes intervenus, les uns et les autres qui, je crois, porte la marque de la volonté d'avancer ensemble, porte la marque de l'esprit constructif, porte la marque véritablement d'une réponse nécessaire aux préoccupations qui sont celles de nos Français de l'étranger : maîtrise du destin, oui ; volonté de proximité plus grande, oui bien sûr ; volonté de responsabilité, y compris de la part de l'ensemble des élus que vous êtes et de notre conseil, bien évidemment encore ; volonté d'initiative aussi : c'est une nécessité évidente pour chacun d'entre nous.

C'est normal : chacun d'entre vous souligne à quel point il est important de disposer des moyens qui permettent de mener une grande politique vis-à-vis de nos Français de l'étranger, et il est évident que l'argent constitue le nerf de la guerre, que ces moyens financiers sont indispensables. Chacun d'entre vous évoque les contraintes juridiques et la nécessité d'avancer dans des réformes audacieuses ; c'est bien dans cet état d'esprit que nous sommes nous-mêmes et que je veux conduire aussi la réflexion.

Je veux dire néanmoins - parce que, à la place que j'occupe, c'est aussi la responsabilité qui est la mienne - l'importance de ne pas considérer qu'à l'intérieur de ces cadres juridiques et financiers, tout est impossible. Il existe la possibilité de faire évoluer en permanence les choses, de mieux répondre aux préoccupations de nos concitoyens, avec énergie, imagination ; et nous sollicitons, je le sais, les imaginations de nos compatriotes pour répondre aux besoins. Je le vois dans des pays très divers : je l'ai vu au Mozambique dans la construction d'une école absolument remarquable et modèle ; beaucoup de collectivités locales en France seraient heureuses de disposer des mêmes outils.

Je crois qu'il y a là des exemples, partout au sein de ces communautés, de mobilisation, d'initiatives, qui permettent de dépasser l'ensemble des contraintes que nous connaissons.

Et je crois qu'il est effectivement important de ne pas rester passifs face à ces situations, mais bien de comprendre que, au-delà de ces besoins financiers, au-delà de ces contraintes juridiques, il existe des réponses possibles.

Nous vivons dans un monde où ces contraintes pèsent et elles pèsent pour tout le monde : c'est vrai dans la vie nationale ; c'est vrai dans la vie de nos communautés. Obtenir plus, bien sûr ; faire mieux avec ce dont nous disposons, je peux vous dire, j'en ai la certitude, je le vois à l'étranger : beaucoup de vos communautés en témoignent, c'est possible aussi ; et même de faire beaucoup plus.

En mobilisant l'ensemble des capacités de nos entreprises, des associations, des élus, de nos postes, nous pouvons inventer des moyens ingénieux, nouveaux, solidaires, novateurs, qui permettent d'apporter des réponses complètement différentes ; à nous donc de trouver en nous-mêmes parfois la réponse que nous voulons chercher, évidemment là où elle se trouve aussi en partie, mais en partie seulement.

Sur la réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger, je dirai que réformer le CSFE, c'est aller dans le sens de la décentralisation, vous l'avez dit les uns et les autres ; c'est le sens de l'action du Gouvernement français, et vous pouvez compter sur notre entier soutien dans cette entreprise. On est plus efficace quand on est proche de ceux que l'on veut servir, proche de ceux qui possèdent tous les éléments de la décision. C'est donc un élément essentiel.

Vos propositions résultent d'un travail conjoint, conduit notamment par le Sénateur DEL PICCHIA. Ce travail a donné lieu début juillet à une communication importante devant la commission des Affaires étrangères du Sénat sur la représentation institutionnelle des Français de l'étranger. Vous avez souhaité, et vous souhaitez plus de responsabilité, plus de démocratie, plus de transparence. Cela a été rappelé. Vos propositions sont déjà mises en oeuvre :

- changement de dénomination des quatre commissions permanentes (commissions des affaires sociales, des finances et des affaires économiques, des affaires culturelles et de l'enseignement, et des lois et règlements),
- création d'une cinquième commission, la commission de l' Union européenne,
- nouvelle structure des commissions permanentes, avec chacune un Président et deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Rapporteur
- élection des trois Vice-Présidents du Conseil par les seuls 150 délégués élus,
- nouvelle composition du Bureau, qui se substitue au bureau permanent.

Vous le voyez, les choses évoluent.

Le rapport final de votre commission de la réforme va plus loin, poursuivant le même objectif de davantage de démocratie et de transparence. Il propose notamment le changement d'appellation du Conseil supérieur des Français de l'étranger en une Assemblée des Français de l'étranger. Une proposition de loi organique préparée par Christian COINTAT a été déposée dans ce sens par huit des Sénateurs des Français de l'étranger.

La diminution du nombre des personnalités désignées, de 20 à 12 ; la révision de la carte électorale, prenant en compte les évolutions démographiques des communautés françaises à l'étranger.

Je laisse à l'assemblée plénière le soin d'en débattre avant de me prononcer, mais ces propositions rejoignent bien mes propres préoccupations quant à la relance de la participation électorale de nos compatriotes à l'étranger.

Des progrès sont faits ou sont ouverts grâce au vote électronique ; prenons en compte la nécessité dans l'évaluation finale de ces expérimentations de nous assurer de toutes les garanties de fiabilité, de sérieux, de neutralité des dispositifs que nous mettons en place, de façon à être sûrs des schémas et procédures auxquels nous pourrions aboutir.

J'ai bien noté votre préoccupation quant au vote de ceux de nos compatriotes à l'étranger qui n'ont pas d'attaches spécifiques en France et ne peuvent donc s'inscrire dans une commune pour voter. Ce problème, que vous avez eu raison de rappeler, est actuellement à l'étude au ministère de l'Intérieur, et je sais que le Premier ministre en est bien informé.

Au-delà des réformes de nature institutionnelle, je vous ai dit tout à l'heure, lors de mon intervention, mon souhait que nous explorions ensemble les voies d'un accroissement de vos compétences, notamment en matière d'aide sociale, de formation professionnelle ou d'adoption internationale.

Je compte sur vos débats pour avancer sur ces pistes ; une fois de plus, nous restons pleinement ouverts ; nous devons le faire sur les bases les plus consensuelles possibles ; vous ne trouverez jamais de portes fermées dès lors qu'audace et responsabilité seront au rendez-vous : nous restons tout à fait ouverts pour travailler sur des bases qui seront précisées et véritablement éprouvées.

Concernant les services rendus à nos compatriotes à l'étranger, je vous ai dit l'attention que nous portons à leur sécurité comme aux questions de protection sociale. Ce sont des priorités essentielles. Devant les contraintes budgétaires et les conséquences évidemment pour notre ministère qui ont été évoquées par Jean-Pierre CANTEGRIT, nous avons veillé à ce que les dotations budgétaires qui sous-tendent ces interventions soient préservées, voire même augmentées. En ce qui concerne la sécurité, le gel budgétaire n'a finalement pas touché ces crédits, grâce à votre soutien aux uns et aux autres, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, et je tiens ici solennellement à vous en remercier.

Cette conjoncture implique, comme je l'ai indiqué, une réflexion sur nos réseaux diplomatiques, consulaires et culturels, et je voudrais préciser deux observations à cet égard :

- d'abord, nous devons rester présents là où les besoins sont patents, et vous êtes les mieux placés pour les apprécier et les vérifier. Nous ne pouvons pas nous retirer en laissant nos compatriotes sans soutien, c'est une évidence ;
- en revanche, dans l'exercice de redéploiement que nous devons conduire, il faudra privilégier la transformation des fonctions et non les fermetures pures et simples. Chaque fois que nous pouvons faire preuve d'imagination, chaque fois que nous pouvons réorganiser, mieux adapter pour prendre en compte les exigences du travail, mais en même temps les contraintes, il faut bien sûr le faire.

Nous devons promouvoir la polyvalence de nos agents et de nos implantations, en envisageant de confier également à notre personnel consulaire des fonctions politiques ou culturelles : il y a là une maximisation de nos outils.

Il n'est donc pas question d'une réduction des effectifs consulaires - Madame LEPAGE a exprimé son inquiétude à ce sujet -, mais bien d'une redistribution des moyens là où ils s'avèrent les plus utiles.

Je dirai un mot sur notre action en direction de nos recrutés locaux ; je sais que c'est une de vos préoccupations et Madame LEPAGE l'a exprimée. Le ministère des Affaires étrangères doit être un employeur exemplaire à l'étranger : plus de 4,5 M d'euros seront donc consacrés l'an prochain à la revalorisation de leurs conditions salariales et sociales.

Par ailleurs, le plan de revalorisation, qui était resté sans financements depuis plusieurs années, sera enfin doté des moyens indispensables qui permettront la mise en oeuvre d'une première tranche de mesures.

En ce qui concerne la politique sociale - et vous avez évoqué aussi cette question - je voudrais rappeler les trois axes qui vont marquer notre effort :

- une évaluation plus équitable en prenant en compte le coût de la vie ;
- le développement des aides pour la réinsertion des Français en difficulté ; mais aussi
- l'autonomie des postes et la mobilisation des élus.

En 2004, nous allons nous engager dans des expériences pilotes : les comités de gestion consulaire, avec autonomie financière, en liaison avec l'ensemble d'entre vous, et une gestion autonome des recettes et des dépenses ; je crois que des occasions nous seront données en cela d'essayer de développer de nouveaux outils, de nouveaux moyens de répondre aux besoins.

Madame LEPAGE a également évoqué la question qui touche à la Convention et à ce que la France a pu obtenir dans cette Convention : bien sûr, cette Convention avait surtout vocation à évoquer la réforme institutionnelle, la nécessité d'améliorer les institutions. Il reste le grand chantier de la gouvernance économique, le grand chantier de la gouvernance sociale ; il faut faire plus, obtenir plus, et la conférence intergouvernementale essaiera de s'atteler aussi à ces questions.

Il faut bien voir les risques qui existent dans toute négociation : risques de voir remis en cause l'ensemble de ce qui a été acquis. Nous allons donc évidemment essayer d'aborder cette conférence intergouvernementale avec ambition, tout en prenant en compte les nécessités d'avancer à 25, et vous savez que les revendications des uns et des autres sont évidemment souvent différentes, et qu'il faut donc essayer de compromettre, sans compromettre bien sûr l'essentiel.

Mais la gouvernance sociale, c'est une des préoccupations ; nous l'avons portée avec l'ensemble des élus de la Nation, parce que c'est un intérêt collectif, qui doit mobiliser l'ensemble des énergies.

L'action et le résultat que nous avons pu obtenir dans le domaine de la diversité culturelle montrent bien à quel point la voix de la France, les exigences de la France ont été malgré tout entendues dans le cadre de cette convention ; je tiens ici à saluer les travaux de cette Convention, qui marquent, je crois, des avancées très fortes.

Concernant l'enseignement et l'AEFE enfin, je rejoins bien sûr Jean-Pierre CANTEGRIT dans son souci de dégager un financement stable pour l'AEFE et d'essayer de mobiliser l'ensemble de nos administrations, et au premier chef l'Éducation nationale. C'est une tâche difficile ; c'est évidemment une tâche de grande importance. Nous évoquons en détail ces questions avec mes collègues du Gouvernement ; nous allons essayer, là encore, de progresser et de sensibiliser toujours plus chacun à ces questions.

La question des bourses mérite particulièrement d'être abordée ; il faudra, en effet, réfléchir à la bonne manière de rapprocher progressivement la situation d'un élève boursier en France de celle d'un élève boursier à l'étranger. Il n'y a pas de raison qu'existe un décalage dans la capacité que nous avons d'aider nos boursiers de l'étranger lorsqu'ils en ont besoin : c'est le principe même de l'égalité des chances ; c'est une exigence républicaine.

Dans l'immédiat, grâce à une gestion rigoureuse, et à un effort d'adaptation du réseau de l'Agence, notre dispositif se trouve malgré tout maintenant à l'abri des difficultés financières. Il faut, là encore, regarder le chemin parcouru, je suis d'accord avec vous : faisons mieux, faisons plus, et nous avons déjà réussi à passer un cap, et je m'en félicite.

Concernant l'évolution du droit d'écolage, j'attends les conclusions d'un audit, qui permettra de définir la part qui incombe à l'État et celle qui revient aux parents, et je vous les communiquerai, bien sûr, dès que j'en ai pris connaissance.

Enfin, en guise de première réponse aux interrogations tout à fait fondées de Christian COINTAT, le ministère de l'Éducation nationale a donné son accord pour qu'une adresse provisoire puisse être indiquée lorsque les parents reviennent en France et veulent inscrire leurs enfants alors que le domicile familial n'est pas encore fixé : il s'agit là, encore une fois, d'une première mesure. Nous devons pousser plus loin notre réflexion, au-delà bien évidemment, pour mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger.

Voilà très rapidement quelques éléments de réponse à vos questions. Je sais que je ne suis pas complet, mais nous essaierons de préciser des réponses argumentées pour chacun d'entre vous au cours des prochains jours.

Je voudrais, une nouvelle fois, vous remercier, Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, remercier chacun des Délégués de cette assemblée plénière ; vous dire à quel point notre disponibilité reste entière, vous dire toute notre volonté d'avancer, et d'avancer sans arrière-pensée, d'avancer sans idée toute faite, tant nous pensons qu'aujourd'hui les défis à relever pour le service des Français de l'étranger sont des défis qui doivent nous animer les uns et les autres, dans tous les sens, et pour répondre à chacune des questions dont nous voyons qu'elles sont complexes, qu'elles sont nombreuses, qu'elles touchent : au social, à l'économique, à l'humanitaire, à l'éducation. Ce sont des dossiers difficiles ; il faut faire cheminer chacun d'eux au sein de nos administrations.

Mais je veux vous redire, une fois de plus, que notre volonté est bien d'être mobilisés, de trouver des réponses avec vous, et vous êtes, par la capacité de démultiplication qui est la vôtre, par la faculté que vous avez de faire entendre cette voix des Français de l'étranger, évidemment des soutiens extrêmement précieux : vous êtes indispensables à la défense de ces Français de l'étranger. Donc, une nouvelle fois, nous comptons sur vous et vous remercions. Merci infiniment.

(Applaudissements.)

Nous nous retrouvons donc maintenant pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 12 h 35.

La séance est ouverte à 15 h 15 au Centre de conférences internationales, sous la présidence de Madame Paulette BRISEPIERRE.

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Nous avons un ordre du jour particulièrement chargé cet après-midi.

Monsieur le Secrétaire général invite les membres du CSFE à rejoindre leurs places.

Madame la Présidente

Je vous préviens que nous ne restons dans cette salle que quelques minutes. Nous avons intérêt à commencer assez vite parce que nous avons une longue séance devant nous. Il ne faut pas oublier que nous accueillons Madame ALLIOT-MARIE à 17h et que tout doit donc être terminé.

ÉLECTION DES TROIS VICE-PRESIDENTS DU CSFE**Madame la Présidente**

Nous allons procéder maintenant à l'élection des trois Vice-Présidents du Conseil. Je vous rappelle que seuls les 150 membres élus peuvent voter. Les Sénateurs et membres désignés ne votent pas ; on a fait exactement la même chose que pour le scrutin des sénatoriales.

Nous avons *deux listes* qui ont été proposées. Je vous les donne dans l'ordre de dépôt :

- une liste intergroupe UMP
- une liste ADFE - Français du monde.

Je demande aux Présidents de Bureau de vote de nous désigner leurs assesseurs ;

- pour la liste UMP, nous avons : Monsieur JANSON et Madame KAMMERMANN ;
- pour la liste ADFE, nous avons : Madame ROY-JIMENEZ.

Je pense que nous allons pouvoir passer dans la salle 3 où nous allons commencer les opérations de vote et nous vous demandons d'aller aussi vite que possible. Merci.

Nous allons procéder à un appel nominal par ordre alphabétique pour essayer que le vote soit aussi rapide que possible.

Il est procédé au dépouillement du vote. Madame la Présidente énumère les noms figurant sur les listes élues. Madame la Présidente énonce le résultat du vote : ADFE ou UMP. Chaque indication de résultat est accueillie par diverses réactions de la part de la salle. Le nombre de bulletins nuls est discuté.

Madame la Présidente

Les résultats du vote sont les suivants. Nous avons :

- 148 votants,
- 2 absents,
- 96 UMP
- 48 ADFE et
- 4 bulletins nuls.

Monsieur COINTAT, on vous demande pour l'attribution des sièges s'il vous plaît.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je vous rappelle les voix obtenues par les différentes listes :

- pour la liste intergroupe UMP : 96 ;
- pour la liste ADFE Français du monde : 48 ;
- 4 nuls.

Vous noterez donc que c'est un cas assez particulier. La liste intergroupe UMP a très exactement le double de la liste ADFE Français du monde, c'est-à-dire 96 contre 48.

Pour l'attribution du premier siège, il n'y a naturellement aucun problème. C'est Monsieur Antoine VALENZA qui est élu premier Vice-Président (*applaudissements dans la salle*).

En seconde position, Monsieur Roger BONIN, également de la liste intergroupe UMP (*applaudissements dans la salle*).

Et le troisième Vice-Président élu est Monsieur Marc VILLARD de l'ADFE Français du monde (*applaudissements dans la salle*).

Il est à noter que, si l'on devait départager le second et le troisième, ce serait le critère d'âge qui serait applicable et Monsieur BONIN, malheureusement pour lui, est plus âgé que Monsieur VILLARD.

Madame la Présidente

Monsieur VALENZA est appelé à la tribune (*applaudissements dans la salle*).

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président

Monsieur Antoine VALENZA, membre élu pour la circonscription de Tunis

Mes Chers Collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée ainsi qu'à mes deux collègues. Nous essaierons de faire pour le mieux pour que les travaux de ce Conseil supérieur se poursuivent dans de bonnes conditions.

Étant donné le temps qu'il nous reste avant l'arrivée de Madame ALLIOT-MARIE - que nous nous attendons pour 17 h - je propose de suspendre la séance parce qu'il est déjà 16 h 50 et nous n'aurons pas le temps d'ici 17 h d'aborder les autres questions inscrites à l'ordre du jour ; c'est-à-dire, je vous le rappelle :

- la répartition des membres du Conseil dans les commissions permanentes et
- les élections des Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Secrétaires.

Après le départ de Madame ALLIOT-MARIE, s'il n'est pas trop tard, nous pourrions reprendre nos travaux. Dans le cas contraire, nous pourrions nous réunir demain matin à 9 h pour terminer les formalités de rentrée.

(Diverses réactions dans l'assemblée.)

J'ai dit dans le cas contraire ; je pense que nous aurons le temps de terminer ce soir. Mais, certains de nos collègues ont une réception ce soir vers 19 h 30. Nous aurons donc peut-être le temps de terminer.

Alors, j'interromps la séance en attendant le ministre.

Arrivée de Madame la Ministre.

Monsieur le Président

Chers Collègues,

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue au nom de notre Conseil à Madame ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense, qui malgré un agenda très chargé, a tenu à répondre à notre invitation, ce dont nous la remercions vivement.

(Applaudissements dans la salle).

Merci d'être parmi nous ce soir, Madame la Ministre.

INTERVENTION DE MADAME MICHELE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE LA DEFENSE

Madame Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Pardon tout d'abord à ceux à qui je n'ai pas eu le temps de serrer directement la main. Je l'ai fait à quelques-uns mais, bien

entendu, dans ces cas-là, on en oublie toujours ou on n'a pas le temps d'aller partout, mais j'espère pouvoir le faire à la fin de notre rencontre.

Je souhaite vous parler de vous, c'est-à-dire de vous et de quelques autres de nos concitoyens, de ce million et demi de nos compatriotes qui vivent à l'étranger et, tout particulièrement bien sûr, de leur sécurité et du rôle du ministère de la Défense dans leur sécurité et également dans l'environnement dans lequel ils se trouvent.

C'est important parce que ceux d'entre vous qui me connaissent savent toute l'attention que je porte au rôle des Français qui vivent hors de France. Ils sont chacun nos ambassadeurs, et jouent un rôle tout à fait essentiel pour la prospérité et le rayonnement de la France. Je crois qu'ils constituent d'ailleurs eux-mêmes un élément essentiel du statut de grande puissance, qui est celui de notre pays. Or, l'année écoulée a montré une fois de plus les risques qu'ils encourent dans l'exercice de leurs activités.

Cette rencontre avec le CSFE me donne ainsi l'occasion de réaffirmer solennellement devant vous, qui êtes leurs représentants, que la sécurité de nos ressortissants constitue, pour le Gouvernement tout entier, une préoccupation constante et une priorité.

C'est d'autant plus vrai aujourd'hui, que notre monde traverse une période préoccupante, de crise, où se multiplient les troubles et, par voie de conséquence, les risques.

En réponse, nos dispositifs de prévention et d'intervention dans un certain nombre de cas doivent être revus pour être adaptés, voire complétés et c'est effectivement l'une des tâches entreprises par le Gouvernement.

Cette tâche s'inscrit aussi - et je tiens à le souligner - dans le sens plus global du rôle du ministère de la Défense.

Elle s'inscrit, dans une politique de Défense énergique, volontariste, qui a pour but de rendre à la France les moyens de sa politique et sa capacité à tenir son rang dans le monde : son rang de grande puissance, son rang de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Commençons par le commencement : je vous le disais à l'instant, la sécurité de nos compatriotes à l'étranger reste l'une de nos préoccupations constantes. En effet, beaucoup de nos compatriotes expatriés vivent dans des pays où l'environnement est un environnement hostile, voire un environnement fragile qui peut se transformer en environnement hostile et où le danger fait donc partie du quotidien.

Je crois d'ailleurs que, aujourd'hui, malheureusement, on ne peut plus dire, avec le phénomène du terrorisme, que le risque épargne qui que ce soit. Nous savons très bien que le terrorisme peut frapper n'importe où dans le monde, à n'importe quel moment et, disons-le, n'importe qui.

Les derniers mois ont ainsi montré la diversité des risques qui sont encourus : la guerre en Iraq, bien entendu, même si nos compatriotes n'y étaient pas très nombreux. Mais encore plus près de nous et de façon plus frappante, la multiplicité des crises africaines avec la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, le Congo où j'étais récemment, mais également le Libéria. Nous avons vu les attentats terroristes aveugles, que ce soit à Rabat, à Karachi, à Bali ou à Bagdad.

Nous voyons également apparaître d'autres types de risques, tel que le SRAS, où le ministère de la Défense a été aussi amené à intervenir, même si c'est d'une façon plus discrète, mais où le service de santé des armées a été amené à créer les bases d'un réseau pour soutenir nos compatriotes et un certain nombre de pays amis.

En effet, ces situations appellent de la part de l'État qu'il assume totalement ses responsabilités à l'égard de ses concitoyens mais également à l'égard de ses engagements internationaux.

De ce point de vue, je crois que le sens de son intervention est tout à fait à la base de ce qui constitue la responsabilité de l'État. La première responsabilité d'un État consiste à assurer la sécurité de ses concitoyens, sur son territoire, mais également lorsqu'ils sont à l'extérieur de son territoire, même si bien entendu et par définition dans ce cas, les conditions de mise en oeuvre sont forcément différentes.

Alors, tout ceci suppose que le ministère de la Défense puisse disposer des moyens adaptés à ses missions - et rien qu'à travers ce que je viens de vous dire, vous voyez qu'elles sont diverses - moyens structurels d'une part, mais aussi moyens opérationnels et, bien entendu, moyens financiers.

Les *moyens structurels* viennent de ce que répondre aux nouveaux risques aujourd'hui passe par une démarche qui est à la fois multiforme et collective. Quand il s'agit de lutter contre le terrorisme, par exemple, on ne peut pas lutter simplement au sein d'un ministère. Il faut une coopération sans aucune restriction entre tous les services de l'État qui sont susceptibles de se voir impliquer. Alors, ce sont :

- le ministère de la Défense, bien entendu, mais aussi
- le ministère des Affaires étrangères,
- le ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Justice,
- les services de renseignement dans leur ensemble.

C'est par la coordination que l'on peut mieux appréhender, prévenir et intervenir.

Le dispositif de prévention est ainsi établi à travers un certain nombre de ministères. Le ministère de la Défense, bien entendu, prend toute sa place dans l'évaluation de la menace et des risques. Nous avons des services, qu'il s'agisse de la DGSE ou qu'il s'agisse de la DRM, dont c'est le rôle.

Ceci est d'ailleurs coordonné, puisqu'il y a également d'autres organismes tels que la DST, par exemple, au sein du comité de Sécurité interministériel qui est présidé par le Secrétaire général du Quai d'Orsay. Il soutient les missions d'évaluation sur le terrain qui sont conduites par la Direction des Français de l'étranger du ministère des Affaires étrangères.

Les attachés de défense, de ce point de vue, jouent un rôle déterminant dans la mise à jour des plans de sécurité et des plans d'évacuation et je soulignerai - je crois que ces derniers mois l'ont bien montré - que nos forces pré-positionnées dont l'utilité est plus que jamais démontrée, sont celles qui sont le mieux à même de contribuer au renforcement des mesures de sécurité qui peuvent être prises par les autorités locales.

J'insiste bien sur ce point parce que, parfois, certains ont tendance à dire - mais, bien entendu, il s'agit des membres des commissions des Finances, des assemblées et non pas des membres des commissions des Affaires étrangères ou de la Défense - que cela nous coûte très cher que d'avoir des milliers d'hommes, c'est vrai, près de 15 000 hommes, en permanence pré-positionnés en dehors du territoire métropolitain et à l'étranger ; mais c'est ce qui nous permet de réagir dans les meilleurs délais.

Nous l'avons vu en Côte d'Ivoire ; nous l'avons également vu en RCA. C'est grâce à ces forces pré-positionnées que nous avons pu intervenir immédiatement et effectivement sortir un certain nombre de nos compatriotes, un certain nombre d'Européens et d'ailleurs aussi un certain nombre d'Américains qui se trouvaient pris au milieu de combats.

De la même façon, je crois que c'est aussi grâce à nos forces pré-positionnées que, lorsque des menaces pesaient sur la cathédrale à Djibouti, nous avons pu là aussi intervenir pour sécuriser et sans doute éviter un attentat, sur lequel nous avons reçu un certain nombre d'informations.

Pour autant soyons clairs, l'anticipation que nous essayons d'avoir à travers cette prévention ne suffit pas toujours à empêcher la matérialisation du risque et de ce fait l'intervention militaire elle-même reste parfois inévitable. Cela a été tout particulièrement le cas cette année en Afrique.

Disons-le tout de suite : en Afrique, notre intervention elle-même revêt un sens particulier. Je vous parlais du premier sens de la Défense qui était la protection de nos concitoyens. Je dirais que la Défense joue également un rôle tout particulier, voit son sens être tout particulier en ce qui concerne l'Afrique parce que, sur ce continent - et ceux d'entre vous qui en sont les représentants le savent bien - la France a une obligation d'une exceptionnelle importance.

C'est vrai en raison du nombre de nos ressortissants qui se trouvent dans les pays africains ; c'est vrai également du fait de l'histoire que nous avons en commun avec ce continent ; c'est vrai aussi, disons-le, à l'égard de l'avenir qui peut être et qui doit être celui de ce continent.

Nos armées, dans tous les cas où elles ont eu à intervenir sur le continent africain, se sont sans exception acquittées de leur tâche avec une extraordinaire efficacité : à la fois en protégeant nos ressortissants, en ménageant le sang de nos adversaires - parce que c'est un élément important - et en ménageant aussi, bien entendu, celui de nos soldats.

Je vous le disais tout à l'heure : j'étais au Congo au début des vacances, au mois d'août, à Bunia et je serai d'ici 15 jours en Côte d'Ivoire. Ce qui m'a frappée, en discutant avec les militaires responsables de ces opérations, c'est de voir à quel point au-delà de leur efficacité opérationnelle - que nous connaissons - au-delà de leur efficacité technique militaire, ils jouent un véritable rôle de liaison avec les populations, voire un rôle de médiation entre les adversaires potentiels sur le terrain.

Regardons ce qu'ils ont fait en Côte d'Ivoire. C'est parce que les militaires français avaient su établir un dialogue avec toutes les parties prenantes qu'ils ont évité un certain nombre de combats, qu'ils ont évité un certain nombre de massacres et que finalement ils ont aidé à un processus, qui pour n'être pas parfait, est néanmoins un processus qui a permis la fin des affrontements sur le terrain dont les premières victimes sont toujours des civils.

Et moi, je suis frappée de voir à quel point les responsables militaires ont d'abord cette préoccupation. Je dirais que, à la limite pour eux, ce qui me frappe, c'est de voir que l'utilisation des armes est ressentie, d'un certain côté, comme un échec, un échec de ce rôle qu'ils veulent jouer et qu'ils assument sur le terrain. Et cela me paraît tout à leur honneur. Cela me paraît d'ailleurs une des caractéristiques de l'armée française qu'on est loin de retrouver dans d'autres cas.

Je crois que cela mérite d'être signalé ; je crois que cela mérite d'être souligné ; je crois que cela mérite que nous leur en soyons tous reconnaissants.

(Applaudissements dans la salle).

Cette maîtrise et ce savoir-faire leur ont permis de préserver l'intégrité physique de nos concitoyens dans des situations aussi complexes que celle de la Côte d'Ivoire, dont je parlais, de la République centrafricaine, mais également du Libéria où nous avons été amenés à intervenir, notamment pour exfiltrer un certain nombre de personnes.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, je rappelle quand même, parce qu'on l'oublie trop souvent, que le contexte politique, le nombre de nos ressortissants et la configuration du terrain, tout contribuait à faire de l'opération Licorne une opération à haut risque. Avec des effectifs relativement limités, l'armée française a su ramener la paix civile, même s'il reste à faire sur le plan politique.

Elle a su sauvegarder les intérêts français et l'image de la France ; et, elle a surtout su éviter un bain de sang en Côte d'Ivoire, parce que - ne l'oublions pas - un certain nombre de massacres ont eu lieu.

L'armée française a été également capable de mettre sur pied l'évacuation des étrangers du Libéria en un laps de temps incroyablement court qu'exigeaient les événements, dans un pays qui ne fait pas partie - et c'est ce qui mérite d'être souligné - de notre zone d'influence directe. Là aussi cela prouve notre efficacité.

Ailleurs que sur ce continent, nos militaires ont prouvé et leur savoir-faire et leur aptitude au contrôle des foules dans des régions aussi troublées que celles des Balkans, de la même façon qu'en Ituri, dont je vous parlais tout à l'heure.

Il faut bien voir que ces opérations par la force des choses non planifiées notamment dans nos lois de Programmation militaire, représentent une forte contrainte sur nos forces armées, qui sont par ailleurs déjà lourdement sollicitées dans d'autres opérations de maintien de la paix au sein des forces multinationales. Je pense à l'Afghanistan, par exemple, ou d'une façon générale au Kosovo, à la Bosnie,...

Mais en sauvant des vies humaines, elles exercent bien sûr la première et la plus noble de leurs missions. Mais, pour que nos troupes puissent continuer à exercer, avec cette efficacité, leurs missions, il fallait leur en donner les moyens.

Projeter rapidement des forces efficaces en nombre suffisant implique effectivement d'en avoir les moyens. Or, disons-le sans faire aucune polémique, il faut bien reconnaître - cela a été souligné par plusieurs rapports parlementaires - que nous nous sommes trouvés, à un moment donné, avec des moyens totalement insuffisants. Notamment avec un état de condition délabrée de nos matériels qui empêchait cette action.

Quand j'ai pris mes fonctions, nous avons constaté - c'est à la suite de cette période que les rapports parlementaires ont été faits - que plus de 50 % de nos matériels, qu'il s'agisse des avions, qu'il s'agisse des hélicoptères, qu'il s'agisse des navires, qu'il s'agisse des véhicules terrestres, n'étaient pas en état de fonctionner parce qu'ils manquaient de pièces détachées ou parce faute de crédits pour assurer leur entretien. Il était donc indispensable, si nous voulions continuer à assumer nos missions, qu'un effort particulier soit fait.

Cet effort se manifeste dans la loi de Programmation militaire qui a été votée à la fin de 2002 et en ce qui concerne le Sénat au début de 2003, et qui représente un accroissement des crédits de 6,8 % par rapport à la précédente programmation.

Cela paraît dans la période actuelle, disons-le, considérable, au vu des problèmes de croissance et des efforts qui sont demandés. Moi, je dis simplement que, s'agissant de la première obligation d'un État à l'égard de ses concitoyens et de l'état dans lequel se trouvaient nos forces par rapport aux sollicitations qui s'adressaient à elle c'est le minimum indispensable pour que simplement nous soyons à niveau en quelques années.

Parce que ne nous le cachons pas même si depuis un an des progrès ont été réalisés, nous ne sommes toujours pas au niveau d'opérationnalité optimal de nos matériels. Nous ne pouvons que rattraper au fur et à mesure parce qu'il faut recréer les pièces détachées - dans certains cas, d'ailleurs, on avait complètement arrêté leur production - et parce qu'il faut non pas que les crédits - car les crédits sont là - mais que les industriels soient à même de rattraper cette situation. Mais cet effort, je le dis, est nécessaire pour assurer la protection des Français où qu'ils se trouvent.

Le budget 2003 - c'est un fait suffisamment exceptionnel pour être souligné - a été en parfaite conformité avec la loi de Programmation militaire.

Le budget 2004 - on commence à tomber dans l'exceptionnel - sera également en totale conformité avec la loi de Programmation militaire.

(Applaudissements dans la salle).

Ceci est indispensable pour nos compatriotes ; ceci est non moins indispensable pour nous permettre d'assumer nos responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et l'ensemble de nos responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale.

En effet, la solidarité essentielle et naturelle que nous manifestons à l'égard nos compatriotes, nous la devons aussi à nos amis et à nos alliés, qu'ils soient européens ou nord-américains.

Nous l'avons toujours fait dans les différentes opérations que j'ai mentionnées, où il n'y a pas eu simplement des Français ; il y avait également en jeu la vie d'Européens et la vie d'étrangers et nous devons continuer à le faire.

Notre conception du monde, notre engagement pour la paix et la stabilité ne peuvent en effet être crédibles que si nous avons les moyens de défendre ces valeurs par la force lorsque la nécessité s'en fait sentir. Et notre crédibilité - je peux vous en porter directement témoignage - tient à cette capacité.

J'ai, personnellement, vu totalement changer l'attitude des autres pays de l'OTAN, l'attitude de nos amis Européens au sein des instances européennes lorsque j'ai pu apporter la concrétisation de la présence française sous la forme des crédits nécessaires. Et, si aujourd'hui nous avançons dans l'Europe de la défense, c'est parce que la France peut jouer un rôle leader. Mais elle ne pourrait pas et elle ne pouvait pas jouer ce rôle leader sans montrer qu'elle-même avait concrètement la volonté de faire avancer les choses.

Dans tout ceci, il y va bien sûr du rang de la France dans les instances internationales ; il y va aussi de sa vocation et de son honneur.

La France n'est pas une instance égoïste ; elle met sa force - et cela se sait partout dans le monde et cela est apprécié - au service de tous les citoyens du monde. Elle la met au service de la paix et ce n'est pas un mot, ce ne sont pas des intentions, ce sont des choses concrètes. Et, lorsque l'on parle de cela, lorsque je parle de cela, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Asie centrale, cela a un sens parce que l'on sait que nous pouvons faire ce que nous disons.

Lors des opérations de protection ou d'évacuation des ressortissants, très souvent les citoyens français sont minoritaires ; il est important que nous sauvions aussi les autres.

Pour en prendre juste quelques exemples :

- lors de l'opération Licorne, nous avons évacué 2512 personnes, exactement, puisque la grande caractéristique des militaires c'est qu'ils notent tout. Eh bien, sur les 2512, il faut savoir que seules 505 étaient des Français ;
- en République centrafricaine, sur 609 personnes évacuées, 280 seulement étaient Français ;
- au Libéria, nos soldats ont évacué 535 personnes, dont seulement 18 Français.

C'est cela aussi qui fait notre réputation au-delà de nos frontières : notre capacité à apporter une aide aux autres.

Force de protection capable d'évacuer les personnes en danger et le prouvant, la Défense française est aussi une force de paix participant à la sécurisation des zones déstabilisées : les Balkans, l'Ituri.

Je crois que cette action s'inscrit dans le cadre d'une politique partagée en Europe qui se traduit par la mise en place concrète de l'Europe de la défense.

Vous me permettrez en conclusion d'insister simplement sur les deux opérations qui sont aujourd'hui en cours, parce que je vous avoue être parfois un peu exaspérée d'entendre dire que l'Europe de la défense est un mythe, qu'elle ne se fera jamais ou, que l'on est en train de la construire, mais quand arrivera-t-elle ? etc.

L'Europe de la défense aujourd'hui existe ; et elle existe d'autant plus qu'elle s'est manifestée, qu'elle se manifeste aujourd'hui encore, dans *deux opérations*.

La première c'est la Macédoine, on ne l'a pas assez souligné, comme si cela n'intéressait pas les médias mais cela nous intéresse tous. En Macédoine, nous avons pour la première fois mené une opération de l'Union européenne qui a été capable de prendre la relève de l'OTAN. Et en 2004, puisque la Macédoine, c'était - je le reconnais - une petite opération, nous allons prendre la relève de l'OTAN en Bosnie ; et là, ce sera une grosse opération et une opération difficile.

Mais plus encore, ce que nous venons de faire en Ituri, ce qui s'est terminé aujourd'hui, c'est une opération européenne totalement autonome ; et pas une petite opération parce que c'était une opération risquée, difficile et dangereuse.

Risquée parce qu'elle était au cœur du Congo et de la région des Grands Lacs, dans une zone, à cette période de l'année avec les pluies, impossible à rejoindre par la route. Il a fallu créer un pont aérien pour transporter des matériels qui étaient nécessairement lourds, sur une piste que l'on était obligé de reboucher après chaque posée d'avions.

Et en face d'eux, nos militaires avaient des gens qui étaient nombreux, des milices armées et même surarmées, y compris équipées d'un certain nombre de lance-missiles. D'ailleurs, ils ont tiré sur quatre de nos appareils, plus exactement ils les ont touchés ; ils ont failli tuer une infirmière militaire dans un des avions de transport. En outre, c'étaient des gens difficilement contrôlables puisque, non seulement il s'agissait de milices, mais avec des gens très jeunes et la plupart du temps drogués.

On avait donc toutes les conditions pour avoir des problèmes et avec derrière, directement ou indirectement, des pays qui n'étaient pas forcément très heureux de nous voir intervenir pour ramener la sécurité et la paix dans cette région.

Il faut donc aussi souligner la difficulté de cette opération.

Or, pour cette opération, nous avons été saisis de la demande des Nations Unies par Kofi ANNAN au mois de mai. Il nous a demandé de créer une force intérimaire pour soutenir la MONUC 1 qui se trouvait sur place et qui n'arrivait pas à régler le problème et pour attendre jusqu'au 1^{er} septembre.

Nous l'avons fait et nous l'avons fait en un temps record puisque, le 6 juin, nous étions sur place, dans une opération européenne. Je vais vous dire que, moi la première, connaissant un peu la lourdeur d'un certain nombre de procédures européennes, je ne croyais pas cela possible. La France avait accepté d'y aller à condition de n'y être pas seule. Avant de faire une opération européenne, je pensais que l'on n'y arriverait pas et que l'opération serait quasiment terminée avant d'avoir tout mis en place.

Eh bien non : le 6 juin, tout était en place. C'est-à-dire que nous avons un commandement général avec 11 nationalités représentées qui se sont immédiatement parfaitement entendues et que nous avons, sur place et sur le terrain, des gens qui m'ont dit, lorsque j'ai discuté avec eux au début du mois d'août, qu'ils finissaient par oublier quelle était leur nationalité d'origine tellement ils travaillaient bien et facilement ensemble.

C'est cela cette première opération européenne et elle mérite d'être soulignée parce que là, l'Europe de la défense existe ; là elle vit. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'autres choses encore à faire et d'autres efforts à fournir ; mais nous avons prouvé que la Défense européenne existait.

Et surtout, à travers cela, je crois que les Européens eux-mêmes ont repris confiance dans leur capacité à agir et dans leur capacité de réaliser leur ambition. Or, l'ampleur des défis que j'ai évoquée au début de mon intervention, des défis de toute nature liés à l'instabilité comme au terrorisme, comme aux trafics divers, ces défis qui nous sont lancés imposent une solidarité et une détermination sans failles. C'est le seul moyen de dissuader et donc de faire reculer nos adversaires. De ce point de vue c'est donc la condition de la sécurité pour notre pays mais aussi pour tous nos concitoyens où qu'ils se trouvent dans le monde.

C'est le sens que nous donnons, c'est le sens que je donne à la défense au nom de la France.

Je vous remercie.

(vifs applaudissements dans la salle).

Monsieur le Président

Madame la Ministre, les applaudissements de l'Assemblée sont suffisamment éloquents et se passent de commentaires ; ils montrent combien votre intervention a été appréciée. Maintenant, si vous le voulez bien, certains collègues voudraient vous poser quelques questions, si votre emploi du temps le permet.

Madame Michèle ALLIOT-MARIE

J'ai une petite vingtaine de minutes.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE,

Merci, Madame la Ministre pour votre exposé. Je sais votre attachement et votre connaissance de l'Afrique. Vous avez évoqué l'Afrique et surtout l'action qu'y mènent les armées françaises. Je comprends très bien qu'un certain nombre d'actions sont menées dans l'idée de restaurer ou de maintenir la paix ; mais il y a une question que j'aimerais vous poser.

Il y a des accords de coopération militaire et de défense qui sont très anciens et qui, peut-être maintenant, sont complètement obsolètes. Qu'en faisons-nous ? Parce que, étant donné l'évolution du continent africain avec de nombreux conflits ethniques - vous avez notamment parlé du Congo - est-ce qu'on peut dire qu'il y a une attaque extérieure ? On a vu la Côte d'Ivoire. Est-ce qu'on doit impliquer tel ou tel pays ? Je ne nommerai pas les pays éventuellement susceptibles d'être impliqués ; mais je suis très inquiet par ces accords de défense, parce que certains sont secrets, certains ne le sont pas. Mais de toute façon, je crois que tout cela est dépassé.

Alors, Madame la Ministre ne vous inquiétez pas, j'ai posé ces questions à d'autres ministres, dans d'autres Gouvernements et je n'ai jamais obtenu de réponses très satisfaisantes. Alors je sais qu'aujourd'hui ce serait peut-être un peu difficile et en tant que Vice-Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, cela nous interpelle quand même un petit peu. Nous ne voudrions pas être entraînés au-delà de certaines responsabilités que nous aurions acceptées contractuellement. Merci.

Madame Michèle ALLIOT-MARIE

En ce qui concerne les accords de Défense, je dirai qu'ils sont à la fois en deçà et au-delà de ce que nous faisons. Ils posent un certain nombre de principes qui sont - je dirais - classiques et normaux.

Quand un pays est attaqué de l'extérieur, lorsqu'il y a un lien particulier avec la France, la France vient l'aider. C'est classique et - je dirais - c'est toujours utile.

Au-delà de cela, dans un certain nombre de cas, pour aider, nous sommes amenés à rétablir une situation. Nous jouons un rôle - j'allais dire de grand frère - dans un certain nombre de cas parce que nous sommes attachés à ces pays et surtout à leur population et que nous savons très bien comment cela va se terminer si nous laissons éclater un certain nombre de pays ou si nous laissons aviver des rivalités ethniques.

Cela va se terminer par ce que malheureusement nous voyons de temps en temps, c'est-à-dire des massacres qui seraient bien plus importants si nous n'intervenons pas. Cela risque de se terminer aussi par l'éclatement de pays et nous savons très bien que si en Afrique nous laissons un pays éclater, cela va jouer par contagion sur l'ensemble de la région et donc, là, nous avons une obligation et nous intervenons.

Je dirais que nous intervenons aussi en deçà dans la mesure où ce que nous essayons de faire, c'est d'aider les Africains eux-mêmes à substituer à cette situation autre chose, cette autre chose étant une force africaine, qui elle-même aide à prévenir et à gérer ce type de conflit.

De ce point de vue RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de paix) joue un rôle tout à fait essentiel puisqu'il assure la formation, l'équipement et les exercices d'un certain nombre d'armées qui peuvent ainsi, comme avec les forces de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, intervenir.

Alors, bien entendu, ce sont les premières opérations ; ils ont besoin de soutien et c'est ce que nous faisons. Actuellement l'opération Licorne soutient, aide les forces de la CEDEAO dans leur opération de pacification.

La réalité, elle est celle-là ; et je dirai qu'à la fois elle recouvre les accords de coopération mais elle va aussi au-delà. Quant à un certain nombre d'éléments de ces accords de coopération, ils sont devenus obsolètes et les juristes savent bien que ce qui est obsolète n'est plus appliqué.

Monsieur le Président

Merci. La parole est à Monsieur LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Madame la Ministre, c'est une joie pour moi de vous savoir parmi nous, parmi les Français de l'étranger et de constater que vous vous intéressez aux problèmes de sécurité des Français de l'étranger. Aussi, permettez-moi de vous dire combien je suis intéressé par ce que vous avez dit.

La défense des Français à l'étranger, c'est vrai, favorise l'épanouissement du Français à l'étranger, mais aussi le rayonnement de la France.

J'ai pu suivre, à travers la radio et la télévision, ce que vous faites pour venir soutenir moralement nos soldats qui sont en poste dans les différents fronts. On appelle cela une force d'interposition, mais je mettrais plutôt ce mot entre guillemets lorsque l'on voit de quelle façon sont bafouées les lois. Et nous l'avons vu encore en Côte d'Ivoire, puisque nous déplorons encore que deux soldats soient tombés au champ d'honneur. Nous en avons parlé ce matin.

Vous avez parlé également de la situation de l'armée qu'il fallait améliorer. C'est vrai, il faut l'améliorer ; mais vous avez déjà beaucoup participé à cette amélioration parce que, lorsque vous avez pris vos fonctions, je crois que l'armée était dans la situation de celle qu'était notre armée en 1939, à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

(réactions dans la salle).

Vous avez fait beaucoup déjà ; mais il va falloir faire encore plus. Il va falloir faire encore plus et je crois que, pour satisfaire d'autres priorités, il faudra peut-être engager le pourcentage du PIB jusqu'à peut-être 3% pour parvenir à disposer d'une armée opérationnelle.

Vous avez évoqué aussi le problème de l'Europe, de l'armée européenne, EUROCORPS. Vous avez dit que l'EUROCORPS était opérationnel, peut-être aujourd'hui, mais je me fais tout de même du souci. En effet, lorsqu'on voit ce qui s'est passé, la position de la France et de l'Europe, surtout celle de l'Europe, en ce qui concerne l'action des Américains en Iraq, Jacques ATTALI a dit que l'Europe était pour la paix parce qu'elle était incapable de faire la guerre.

Alors, je me pose des questions. Vous avez répondu partiellement à ces questions ; mais je voudrais savoir si, aujourd'hui, vous êtes prête à investir suffisamment pour nous rendre capables de faire face non seulement à ce qui se passe dans le monde et où nous sommes des soldats de la paix, mais aussi à ce qui se passe en Europe dans le cadre de ce que l'on appelle l'insécurité mais l'insécurité qui vient de certains pôles extrémistes.

Je crois que je l'avais évoqué, il y a deux ans, en disant que nous étions en Europe avec peut-être un cheval de Troie et nous avons besoin de faire très attention. Je crois que vous pensez aussi beaucoup à ce phénomène-là, en France, en Europe mais aussi en Afrique.

Je vous ai parlé de l'armée, de la Défense, mais cela va générer aussi des anciens combattants, parce qu'ils ont les mêmes droits ; et je voudrais vous parler de cela parce que vous en êtes aussi responsable en tant que ministre.

Je dois vous dire que vos Services nous rendent beaucoup en ce qui concerne les Français de l'étranger. Les réponses sont rapides, elles sont en général satisfaisantes pour nos anciens combattants actuels ; mais je voudrais aussi que l'on n'oublie pas et que l'on fasse attention de ne pas nous considérer comme une quantité négligeable car nous avons des acquis par nos anciens et nous voudrions les perpétuer, car nous savons qu'il y aura d'autres anciens combattants et nous voudrions leur transmettre un héritage encore convenable, si c'est possible.

Je vous remercie donc pour tout cela. Pour terminer, je voudrais aussi vous parler d'une note plus optimiste : le Gouvernement avait institué une rente viagère pour nos Harkis qui n'était pas exportable. Nous avons pu, grâce au Conseil supérieur, transformer cette rente viagère non exportable en une reconnaissance de la Nation qui, elle, est exportable. Aujourd'hui, les décrets d'application sont sortis et nos Harkis, en Europe, vont pouvoir toucher l'allocation nationale. Je vous remercie donc aussi d'avoir certainement participé à cela. Merci.

(Applaudissements dans la salle).

Madame Michèle ALLIOT-MARIE

Vous posez la question de savoir si l'Europe est capable ou incapable de faire la guerre. Je n'appellerai pas cela faire la guerre ; je dirai défendre ses citoyens et défendre ses valeurs et ses intérêts.

La question est souvent posée en faisant la comparaison avec les États-Unis, en disant que les États-Unis consentent un effort, c'est vrai, beaucoup plus important que celui de l'Europe y compris en pourcentage de leur PNB et ils bénéficient d'une avance considérable.

Je voudrais, si vous le permettez, tordre le cou à un certain nombre de fausses idées. Ces fausses idées ne sont pas que l'Europe ne fait pas un effort financier suffisant ; mais pour autant, je tiens à dire une chose que j'ai vérifiée : la France et l'Europe, d'un point de vue technologique, ne sont certainement pas en retard par rapport aux États-Unis sur l'armement et sur la recherche. Aujourd'hui, nous sommes encore grâce à la qualité de nos chercheurs, à un niveau technologique équivalent à celui des États-Unis, voire parfois supérieur :

- le char Leclerc, pourtant tellement décrié, coûteux - cela, je le reconnais - est meilleur que l'Abraham ;
- le missile Storm qui a été utilisé en Iraq par les Britanniques et qui est franco-britannique, est plus précis que les missiles américains qui ont été utilisés ;
- le Rafale est certainement aujourd'hui le meilleur avion de combat volant ; et quand on voit les difficultés du JSF et le retard qu'il est en train de prendre, on peut se dire que cela va durer encore un certain temps ;
- et il y a bien d'autres domaines, y compris dans le nucléaire, où les Américains regardent vers nous.

Donc, aujourd'hui, je dirais qu'il n'y a pas ce « gap » qualitatif entre les deux. Qu'il y ait une différence quantitative extrêmement importante, je ne vais pas vous dire le contraire ; mais je dirais que cela correspond aussi au fait que, peut-être, notre vocation et notre volonté ne sont pas les mêmes que celles des États-Unis. Nous avons besoin de moyens qui soient adaptés aux missions que nous nous reconnaissons et que nous voulons remplir.

En ce qui concerne la France, et dans son domaine, à la fin de la loi de Programmation militaire, nous aurons un budget pour la défense atteignant un peu plus de 2 % de notre PNB, c'est-à-dire l'équivalent de celui de la Grande-Bretagne. Nous avons du retard par rapport à la Grande-Bretagne, nous l'aurons ainsi comblé.

Le problème en Europe - et là je vous rejoins - est de savoir quels sont les pays qui consentent un effort équivalent et qui nous permettraient de disposer d'une défense parfaitement équilibrée. Ce sont : la France, la Grande-Bretagne, la Grèce - que l'on oublie toujours, c'est vrai que c'est sur un petit budget - et je dirais que c'est pratiquement tout.

Le vrai problème auquel je me heurte aujourd'hui, c'est d'inciter les autres pays européens qui ont envie d'exister et de se faire entendre à consentir un effort financier qui les amène à peu près au même niveau. Or, les autres pays européens sont aux alentours de 1 %, voire en dessous de 1 %. Tout le problème est de les amener à cela, d'où aussi la proposition, que certains d'entre vous ont dû lire et qui n'a pas toujours été comprise, consistant à dire : Évitions tous les prétextes qui

sont pris par certains d'entre eux en disant que les critères de Maastricht et le Pacte de convergence les empêchent de fournir cet effort nécessaire parce qu'ils sortiraient de ce pacte. A partir du moment où il s'agit de la priorité numéro un, naturelle pour tout pays et donc pour l'Union européenne, celle de protéger nos concitoyens, que chacun fasse cet effort et alors, sortons ces dépenses. Cela évitera effectivement tous les problèmes. Ce ne sont pas des problèmes de rivalité entre pays ; ce n'est pas de la distorsion de concurrence. C'est autre chose et autre chose qui intéresse tout le monde.

Donc, de ce point de vue, je crois que nous sommes capables technologiquement ; nous sommes capables militairement sur un certain nombre d'opérations, nous devons augmenter. Si nous voulons faire plus, il faut effectivement que tout le monde fasse le même effort. On ne peut pas demander toujours aux mêmes d'être les seuls à faire cet effort, surtout si, en plus, on les contraint, c'est-à-dire qu'on les empêche de faire d'autres efforts à partir du moment où ils assument non seulement leur défense, mais il faut bien le dire aussi, celle de l'ensemble de l'Europe.

Vous avez également dit un mot sur les anciens combattants. Je crois qu'on ne peut pas saluer l'armée d'aujourd'hui et ce qu'elle fait sans, en même temps, savoir être reconnaissant à l'égard de ceux qui ont combattu pour qu'elle soit ce qu'elle est, pour que nous soyons ce que nous sommes, si nous revenons à la Deuxième Guerre mondiale et des sacrifices qui ont été faits à cette occasion.

Je pense donc, pour ma part, aujourd'hui, qu'il est essentiel de savoir manifester la reconnaissance et le respect que nous devons à tous ceux qui ont combattu sous le drapeau français au cours des années passées. Il est important aussi, au moment où le Service national a été supprimé, de faire en sorte que le lien entre les armées et la Nation d'une façon générale soit établi entre les générations, c'est le soutien aux anciens combattants, c'est le travail que j'essaie de faire à travers la nouvelle JAPD, cette journée qui remplace le Service national, et également à travers la mise en place de la Réserve citoyenne qui devra être ce lien de sensibilisation de l'ensemble de la population française aux enjeux de la Défense et aux nécessités de savoir réagir et qui doit permettre aussi, de faire en sorte que chaque citoyen, le jour où malheureusement il arriverait une catastrophe du type terrorisme ou autre, sache comment réagir avec ce minimum de références à l'exemple que j'ai découvert depuis maintenant 15 mois et qui me paraît essentiel, qui est celui du fonctionnement du ministère de la Défense.

Je l'ai vu encore l'autre nuit, lorsque j'attendais de savoir ce qui allait se passer à la suite de l'opération du deuxième militaire en Côte d'Ivoire. Ce sont des choses qui se font sans énervement, avec un calme, un professionnalisme et un sens du devoir, une motivation individuelle dont on peut se dire que bien d'autres institutions en France gagneraient à les imiter. (*Applaudissements dans la salle*).

Monsieur le Président

Une dernière question ?

Monsieur Jacques JANSON, membre élu, Ottawa

La France, à commencer par son Président de la République, reste attachée au concept d'un ordre multipolaire au sein duquel l'Union européenne ferait contrepoids aux États-Unis, même si la réticence de la plupart des membres actuels et futurs de l'Union européenne à suivre l'exemple franco-allemand, en matière de politique étrangère et de sécurité, comme l'a montré la crise irakienne, fait que l'Union européenne n'est peut-être plus ce multiplicateur de puissance et d'influence qu'elle représentait pour l'Hexagone.

Parallèlement, tout en continuant de réfuter la "légitimité" de l'action militaire en Iraq, Paris a amorcé un processus de réconciliation, sans doute à long terme, avec Washington, ce qui lui permettra de se repositionner au centre du débat sur l'avenir de l'Union européenne et de continuer à jouer un rôle de direction dans l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune, que les Américains appellent : la *Common Foreign and Security Policy*.

Ma question Madame le Ministre, consiste à vous demander comment le Gouvernement auquel vous appartenez arrivera à concilier ces deux objectifs apparemment plus contradictoires que complémentaires :

- d'une part, celui de tendre vers la construction d'un monde multipolaire au sein duquel l'Union européenne ferait contrepoids aux États-Unis ; et
- d'autre part, l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune qui ne pourrait être assurée que par un partenariat stratégique transatlantique à l'appui d'un plan mondial commun.

Merci.

Madame Michèle ALLIOT-MARIE

Il n'y a là ni contradiction ni difficulté. Il faut faire un tout petit peu d'histoire dans ce genre de choses. Jusqu'à l'effondrement du mur de Berlin, nous avons eu grosso modo un monde bipolaire avec des risques d'affrontement, mais en même temps avec comme résultat d'assurer une assez grande sécurité pour l'ensemble du monde.

La disparition de l'Union soviétique, les attentats du 11 Septembre et les répercussions psychologiques qu'ils ont comporté aux États-Unis, ont conduit ces derniers à se voir à la fois comme la grande puissance économique - ce qu'ils sont - mais, en même temps, comme ceux qui devaient conduire la lutte contre le terrorisme et une certaine transformation du monde en faisant appliquer au monde entier les notions de démocratie, et de liberté, telles qu'ils les concevaient.

Nous partageons les conceptions de liberté et de démocratie des États-Unis ; nous avons la même origine. Pour autant, nous disons : qu'un seul pays impose à la totalité non seulement ses valeurs, mais également son mode de fonctionnement et finalement sa volonté, c'est quelque chose qui est dangereux. Cela, c'est l'unipolarité. Or, l'unipolarité crée toujours des réactions très fortes, très violentes et à la limite du terrorisme.

Nous nous disons - et c'est aussi la tradition française depuis le siècle des Lumières - que l'on doit respecter l'identité des peuples. Tout en faisant la promotion d'un certain nombre de valeurs, il faut savoir se dire qu'un Sud-Américain ce n'est pas un Européen ; qu'un Chinois, ce n'est pas un Américain ; qu'un Africain ce n'est pas un Canadien.

Donc, si l'on regarde le monde, on constate que, dans un certain nombre de grandes zones, les gens ont aussi une histoire, une culture commune qui ne sont pas antagoniques avec les valeurs que nous défendons, mais qui ont besoin de pouvoir être reconnues et respectées.

Pour nous, c'est cela la multipolarité. C'est admettre qu'il existe des gens différents avec qui on peut dialoguer ; et, pour dialoguer, il faut respecter. Quand on ne respecte pas, quand on veut imposer, alors on crée une opposition et on crée des risques d'affrontement.

Il ne s'agit pas de dire que l'Europe va faire contrepoids aux États-Unis ; ce n'est pas cela. Il s'agit simplement de dire que le monde est constitué de plusieurs pôles qui doivent se parler, car c'est comme cela que l'on établit la paix et c'est comme cela que l'on fait avancer les choses.

Quand je dis cela, je dis ce que pensent la plupart des dirigeants européens ; et c'est pourquoi une politique étrangère européenne est possible. C'est parce qu'elle repose sur ces valeurs fondamentales, qui sont celles de la liberté, qui sont celles de la démocratie, mais qui sont aussi celles du respect des autres.

Nous ne sommes nullement en opposition avec les États-Unis. Mais nous disons simplement qu'il faut aussi que cette idée-là, qui est profondément européenne, qui tient profondément à notre culture européenne soit respectée partout dans le monde.

Aujourd'hui, une voix ose se faire entendre, même si les autres sont d'accord avec elle, avec nous, c'est celle de la France. Je crois que nous pouvons en être fiers.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci encore, Madame la Ministre, pour la disponibilité dont vous avez fait preuve. Nous vous remercions infiniment.

(Applaudissements).

REPARTITION DES MEMBRES DU CSFE DANS LES COMMISSIONS

Monsieur le Président

Chers Collègues, nous continuons nos travaux et l'ordre du jour appelle maintenant la répartition des membres du CSFE dans les commissions.

(Applaudissements.)

Monsieur le Secrétaire général va vous donner lecture des commissions telles qu'elles ont été constituées.

Monsieur le Secrétaire général

Ce n'est pas vraiment comme cela que l'on va faire. Je commence par les propositions du groupe *ADFE - Français du monde*.

Commission Enseignement et Culture :

- Monsieur AICARDI
- Madame ANGEL
- Monsieur BERTIN
- Monsieur BRIGNOLI
- Monsieur CADOT
- Monsieur CHAPAT
- Madame CONWAY
- Monsieur DELCOS
- Monsieur ÉTIENNE
- Monsieur Claude GIRAULT
- Monsieur GRUNEWALD
- Monsieur LECONTE et
- Madame MURACCIOLI.

Je propose de continuer sur la même commission, Enseignement et Culture, avec les propositions du *groupe UFE-DIL* :

- Monsieur BALESИ
- Monsieur DURAND
- Monsieur le Sénateur FERRAND
- Monsieur FORLER
- Monsieur HUSS
- Monsieur MAC COLL
- Madame MEIJER-IMBAULT
- Madame PONTVIANNE
- Madame MORECHAND et
- Monsieur VIALA.

Pour le groupe *UFE-R* :

- Monsieur D'AGESCY
- Monsieur le Sénateur GUERRY
- Monsieur LAUGEL
- Madame LAURENTI
- Monsieur LEBOUCHER
- Monsieur Patrick MARTIN
- Madame DOMINO et
- Monsieur RICCI.

Pour le groupe du *Rassemblement des Français de l'étranger* :

- Monsieur CHOSTAKOFF
- Monsieur DELL'AQUILA
- Monsieur DESPLANQUES
- Monsieur le Sénateur DUVERNOIS
- Madame OGUTGEN, mais je ne sais pas sous quel nom elle apparaît, puisqu'elle vient de changer de nom tout à fait récemment, s'étant mariée ;
- Madame TETU de LABSADE et
- Monsieur MARCILHACY.

Monsieur le Président

Je pense que les membres de la commission de l'enseignement pourraient se réunir maintenant pour procéder à l'élection : du Président, des Vice-Présidents, du rapporteur et du secrétaire.

De la salle

Monsieur le Président, il manque deux membres dans cette commission.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Pour aller un peu plus vite, j'ai une proposition qui est beaucoup plus simple : lisez-nous la liste des membres des commissions très rapidement et allons en commission, sinon on va finir après la réception du ministre. Excusez-moi, mais,...

Monsieur le Secrétaire général

Bien volontiers Monsieur le Sénateur, mais simplement nous ne pourrons pas vérifier que les commissions ont bien le nombre réglementaire.

Donc, *commission des affaires sociales* :

Pour le *groupe ADFE - Français du monde* :

- Madame AUCLAIR
- Monsieur BAHOUN
- Monsieur CAPELLI
- Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA
- Madame GUILBAUD
- Monsieur JOINET
- Madame MACULAN
- Monsieur MONIER
- Madame MORALES
- Madame PARAISO
- Monsieur PETTAVINO
- Madame RAUNET et
- Madame TRAH BI.

Pour le *groupe UFE-DIL* :

- Monsieur AINOZ
- Monsieur BÉRAUD
- Monsieur le Sénateur CANTEGRIT
- Monsieur DONET
- Monsieur DUCAUD
- Madame HIRSH
- Monsieur LAFEVERGE
- Madame LINDEMANN
- Monsieur MAC GAW
- Monsieur SIGNORET.

Pour le *groupe UFE-R* :

- Monsieur DOGLIONI
- Madame GOUPIL
- Madame KAMMERMANN
- Monsieur KATZ
- Madame PAGES
- Madame SANDMAYER
- Monsieur SAVERY et
- Monsieur ZIPFEL.

Je reviens un instant sur la *commission des affaires sociales*.

Pour le *groupe du Rassemblement des Français de l'étranger* :

- Monsieur BOTTAGISIO

- Monsieur DEQUELLEN
- Madame FOUQUES-WEISS
- Monsieur LEMOTTE
- Monsieur MESSERSCHMITT
- Monsieur POUTRIEUX
- Madame REVERS-HADDAD et
- Monsieur SADET.

Monsieur le Président

Combien y en a-t-il ? 8. C'est cela ? ... 9. Et là-bas, combien y en a-t-il ? Cela va poser un problème.

Monsieur le Secrétaire général

Cela fait exactement 39 me dit Monsieur MONNIER.

Monsieur le Président

Non ; il y en a 40 ; avec Monsieur CASAMITJANA, cela fait 40. Il faut faire une permutation. Y a-t-il quelqu'un qui veuille permuer ? Dans le courant de la semaine on essaiera de trouver. On ne peut pas maintenant envisager toutes les permutations. L'annonce a été faite ; il n'y a pas eu de réponse immédiate.

Monsieur Ramon CASAMITJANA, membre désigné

Je disais simplement que étant non inscrit, je souhaiterais figurer à la commission des affaires sociales. J'ai été désigné comme Président du Comité d'entraide aux Français rapatriés, puisque que ma spécialité - si j'ose dire - ce sont les affaires sociales. Donc ma présence dans une autre commission n'aurait aucun sens. Puisque apparemment le chiffre de 39 prévu par le règlement a été atteint, je voudrais que quelqu'un de l'assemblée accepte de permuer avec moi. Voilà. C'est un appel que je lance à la commission. (*Brefs applaudissements.*) Quelqu'un veut-il bien lever le bras, s'il vous plaît, puisque, apparemment, notre Président trouve que c'est trop difficile et trop compliqué ?

Monsieur le Président

Cela va s'arranger dans le courant de la semaine. Cela va s'arranger. Pour la commission des affaires sociales, tous les membres qui ont été cités peuvent se réunir pour procéder à l'élection des responsables de cette commission.

Monsieur le Secrétaire général

Affaires économiques, fiscales et financières.

Pour le *groupe ADFE* :

- Monsieur BÉGIN.
- Monsieur COURCIER
- Monsieur GRANRY
- Monsieur KONDO
- Madame LEPAGE
- Monsieur le Sénateur Guy PENNE
- Monsieur TESTARD
- Monsieur VILLARD et
- Monsieur YUNG.

Pour le *groupe UFE-DIL* :

- Monsieur BAYSSET
- Monsieur BELLANGER
- Monsieur COFFRANT
- Monsieur CORON
- Monsieur DURIEUX
- Monsieur LARTILLEUX.
- Monsieur VALENZA
- Monsieur TIZON

- Monsieur VALES et
- Madame VILLEROY DE GALHAU.

Pour le *groupe UFE-R* :

- Monsieur BONIN
- Monsieur BRETTE
- Monsieur CASTELNAU
- Madame CHAABAN
- Monsieur Pierre GIRAULT
- Monsieur JUNGBLUT
- Madame KATENDE et
- Monsieur MONIER.

Pour le *groupe RFE* :

- Monsieur ALEMANY
- Monsieur MASSIDA
- Monsieur PAPA
- Monsieur PELLETIER
- Madame RAHAL
- Monsieur VINET et
- Monsieur LACHAUD.

Monsieur le Président

Cette commission est donc composée de 34 membres.

Monsieur le Secrétaire général

Je n'ai pas entendu le nom de Monsieur PELISSON.

Monsieur le Président

Avec Monsieur PELISSON, cela fait 35 membres. Pour les affaires économiques, y a-t-il des volontaires ?

De la salle

Monsieur CASTELNAU.

Monsieur le Président

Monsieur CASTELNAU ; d'accord. 36. Il est déjà dedans ?

Monsieur le Secrétaire général

Monsieur CASTELNAU a été cité dans le groupe UFE-R.

Monsieur le Président

Donc 35. On verra après.

Monsieur le Secrétaire général

En ce qui concerne la *commission des lois et règlements*.

Pour le *groupe ADFE -FDM* :

- Monsieur ANDRIEU
- Madame BAKHTRI
- Madame BEYE
- Monsieur le Sénateur BIARNES
- Monsieur BOUCEBCI
- Madame HIDALGO-MANDIRAC
- Monsieur KAUB

- Monsieur LE BORGNI'
- Monsieur MAYORAL
- Madame NEU-BLOTENBERG
- Madame POZNANSKI
- Madame SAUVAGE et
- Monsieur ALVAREZ.

Pour le groupe UFE-DIL :

- Monsieur CARIOT
- Madame GARRIAUD-MAYLAM
- Madame GORNY
- Madame HARITÇALDE
- Monsieur JANSON
- Monsieur MOUSTAFA
- Monsieur OLIVIERO
- Monsieur ROULLET de La BOUILLERIE
- Madame SCHOEPPNER et
- Monsieur WILDENSTEIN.

Pour le groupe UFE-R :

- Madame le Sénateur BRISEPIERRE
- Monsieur CAVASINO
- Monsieur CLAVE
- Madame DURAND
- Monsieur FRASSA
- Monsieur MICHON
- Monsieur NAEDER et
- Monsieur SAYAG.

Pour le groupe RFE :

- Madame BLANDIN
- Monsieur DARRASON
- Monsieur DENDENE
- Madame HURET
- Madame ISNARD
- Monsieur PÉTRI-GUASCO ;

et je vois des noms qui, j'imagine, se rapportent à cette commission :

- Monsieur CHAPPELLET et
- Monsieur PICOT.

C'était manuscrit et je ne vois pas très bien.

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA ?

Monsieur le Secrétaire général

Est-ce bien cela ? Monsieur CHAPPELLET et Monsieur PICOT sont bien pour la commission des lois et règlements ?
D'accord.

Monsieur le Président

Cela fait 39 exactement. La commission des lois et règlements peut donc se réunir pour procéder à l'élection interne.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur RATEAU ? Oui, si vous trouvez un permutant.

Monsieur le Secrétaire général

Commission de l'Union européenne.

Pour le *groupe ADFE* :

- Madame CAPIEU-BUTZBACH
- Monsieur CHATEL
- Monsieur CHAUSSEMY
- Monsieur JENKINS
- Madame KERVARREC
- Monsieur LANGLET
- Madame ROY-JIMENEZ
- Monsieur SÉCHÉ et
- Madame SIMON.

Pour le *groupe UFE-DIL* :

- Madame DE VALLOIS.
- Monsieur le Président DE VILLEPIN
- Monsieur le Sénateur DURAND-CHASTEL
- Monsieur LORON
- Madame MIER-GARRIGOU
- Monsieur OURADOU
- Monsieur SAVOIE et
- Madame URBAN-INIESTA.

Pour le *groupe UFE-R* :

- Monsieur BOUÉ
- Monsieur COCCOLI
- Monsieur le Sénateur COINTAT
- Monsieur LAURENT
- Madame SCHMID et
- Madame THÉRY-MONSEU.

Pour le *groupe RFE* :

- Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA
- Monsieur LUBRINA
- Monsieur PUJOL
- Monsieur VILLAESCUSA et
- Monsieur TOMBAREL.

Monsieur le Président

Cela fait 28, il y en a un en trop, je crois, puisqu'il en faut 27. Il y a quelqu'un qui doit...

Attendez ; il faut faire un pointage, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur le Secrétaire général

Je vais le faire parce que comme je lisais les noms, je n'ai pas pu pointer.

Monsieur le Président

Alors allons-y.

Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général procèdent au pointage des différentes commissions

La séance est levée à 18 h 25.

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2003

La séance est ouverte à 9 h 45 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président

ADOPTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président

Le premier point à l'ordre du jour appelle la composition du Bureau qui va vous être projetée sur les écrans et que vous devez avoir sur vos tables ; c'est une simple formalité.

Nous pouvons considérer, s'il n'y a pas d'objections — et je n'en vois pas — que la composition du Bureau est adoptée par le Conseil (*applaudissements*).

DESIGNATIONS DES MEMBRES DU CSFE

Monsieur le Président

Il nous faut maintenant :

- désigner un membre titulaire et un membre suppléant aux fins de siéger au titre du CSFE au Conseil national de l'aide juridique ;
- procéder ensuite à la désignation d'un membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- puis à la désignation d'un membre du CSFE à la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle ; et
- enfin à la désignation de deux membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger à la Commission nationale des bourses scolaires.

D'après l'article V alinéa 9 du règlement intérieur, ces nominations devraient se faire à bulletin secret.

Les candidatures qui sont arrivées au Bureau des Vice-Présidents couvrent exactement les besoins. Aussi, exceptionnellement, s'il n'y a pas d'objections de la part du Conseil, je vous demanderai d'entériner les propositions qui sont faites et sur lesquelles les quatre groupes sont tout à fait d'accord. Nous allons vous donner lecture des noms des membres qui ont été désignés après l'accord des groupes.

Désignation des membres du CSFE pour le Conseil national de l'aide juridique

En ce qui concerne la désignation d'un membre titulaire, pour le Conseil national de l'aide juridique, nous avons la candidature de Monsieur Christophe FRASSA et pour le membre suppléant, nous avons Monsieur Pierre-Yves LEBORGN'.

Y a-t-il des objections à ce que nous désignons ces deux personnalités ? (*Applaudissements dans la salle.*) Merci pour elles.

Désignation d'un membre du CSFE au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

En ce qui concerne le conseil d'administration de l'Agence, nous devons désigner un membre de notre Conseil et les groupes se sont mis d'accord sur le nom de Monsieur Francis HUSS. (*applaudissements dans la salle.*)

Désignation des membres du CSFE à la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle

En ce qui concerne la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle, nous avons deux représentants qui ont été élus le 24 septembre 2001 pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 23 septembre 2004.

Madame Marie-Hélène BEYE est toujours membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger, elle est donc toujours membre représentant ce Conseil auprès de la commission permanente pour l'Emploi et la Formation professionnelle ; mais Monsieur GRANEL n'a plus la qualité de membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Il va donc falloir le remplacer pour la durée d'un an, jusqu'à la fin du mandat, par un autre candidat et les groupes nous ont signalé le nom de Monsieur Daniel COCCOLI, que nous demandons au Conseil d'agréer pour qu'il puisse siéger à la place de Monsieur GRANEL (*applaudissements dans la salle*).

Désignation des membres du CSFE à la la commission nationale des bourses

Reste la Commission nationale des bourses. Après accord, encore une fois, entre les quatre groupes, nous avons deux représentants en les personnes de Monsieur Wladimir CHOSTAKOFF et de Monsieur André CADOT. Y at-il des objections ? (*applaudissements dans la salle*). Ce sont donc nos deux représentants.

Il y a un point qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, c'est la formation des commissions administratives dans les consulats. Cette question est, en général, ouverte au Bureau du mois de décembre ; mais nous avons le problème de la Côte d'Ivoire.

De la salle

... peuvent avoir lieu...

Monsieur le Président

... peuvent avoir lieu le 30 novembre prochain. Pour l'instant la date a été prévue à ce jour-là.

Le poste consulaire d'Abidjan nous dit que la commission administrative a été reconduite. Les délégués sont d'accord pour reconduire la commission administrative du consulat d'Abidjan. Comme c'est le Conseil supérieur des Français de l'étranger qui en dernier ressort décide, est-ce que vous ne voyez pas d'objections à ce que cette commission administrative soit reconduite ?

Monsieur le Sénateur COINTAT, vous avez la parole

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais faire une petite rectification pour éviter toute erreur. Ce n'est pas le Bureau qui procède au renouvellement des commissions administratives, c'est l'assemblée plénière et elle doit le faire dès le renouvellement du Conseil supérieur. Autrement dit, c'est cette assemblée plénière qui devrait le faire.

Il se trouve que, par souci d'une concertation aussi large que possible, les postes diplomatiques - si j'ai bien compris - n'ont pas été en mesure de terminer cette concertation dans les délais requis et donc, naturellement, la décision sera reportée au Bureau, puisque celui-ci a compétence, pendant l'intersession, à prendre les décisions au nom du Conseil supérieur.

Mais, il ne faut pas dire que c'est le Bureau qui a cette compétence ; c'est bien l'assemblée plénière. Cela signifie qu'il faudrait donc, non seulement, bien entendu, reconduire la commission administrative pour la Côte d'Ivoire - et je n'y vois que des avantages - mais il faudrait également au moins reconduire jusqu'au mois de décembre, provisoirement, la constitution de l'ensemble des commissions administratives pour que nous ne trouvions pas dans une lacune juridique.

Monsieur le Président

Merci Monsieur le Sénateur. Le Conseil se rallie-t-il à cette proposition du Sénateur COINTAT, à savoir : reconduire, provisoirement, jusqu'au mois de décembre, l'ensemble des commissions administratives ?

Monsieur le Sénateur Robert Del PICCHIA

Je crois que Monsieur le Sénateur COINTAT est en train de chercher un problème là où il n'y en a pas ; les commissions administratives n'ont rien à faire jusqu'au 1er janvier prochain. Alors, je ne vois pas pourquoi on se compliquerait la vie.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, on peut certes toujours avoir des recours sur la liste, d'autant qu'en Côte d'Ivoire, à mon avis, les listes ne sont pas à jour, très bien ; mais pour ce qui est du reste, on peut parfaitement attendre le mois de décembre, comme l'a proposé le Sénateur COINTAT.

Monsieur le Président

Oui, nous pouvons tout à fait attendre le mois de décembre ; mais c'est une solution pragmatique. C'est vrai, le Sénateur COINTAT a parfaitement raison, les textes nous imposent et imposent à l'assemblée plénière de procéder au renouvellement des commissions administratives dès le renouvellement du Conseil.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Ce que je voulais dire Monsieur le Président, c'est que j'ai entendu des rumeurs de personnes dans la salle qui ne sont peut-être pas d'accord avec certaines commissions administratives ; mais ce n'est pas grave, on attend le mois de décembre et c'est au mois de décembre que l'on décidera. Donc, de toute façon, ne vous inquiétez pas, car même si vous n'êtes pas d'accord avec certains membres des commissions administratives, ils n'ont rien à faire jusqu'en décembre, il n'y aura pas de réunion de la commission administrative.

Donc, pour l'instant, comme le disait COINTAT, on reconduit jusqu'en décembre et on décidera en décembre.

Monsieur le Président

Vous êtes donc bien d'accord avec la proposition du Sénateur COINTAT, Monsieur Del PICCHIA ? Tout à fait. Et l'ensemble du Conseil aussi ? La proposition est donc adoptée. Merci Monsieur le Sénateur.

L'ordre du jour appelle maintenant la présentation du rapport de la commission des lois et des règlements. Je demande au Président et au rapporteur de cette commission de bien vouloir monter à la tribune pour la présentation de ce rapport. Je les en remercie à l'avance.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET DES REGLEMENTS**Monsieur le Président**

Bien. Je crois que nous sommes au complet, que Madame la Présidente est présente, que Monsieur le Rapporteur de la commission des lois et règlements est arrivé.

L'ordre du jour étant chargé, nous essaierons de terminer dans les temps, je passe immédiatement la parole à la Présidente de la commission des lois et règlements. Madame la Présidente, vous avez la parole.

Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des lois et règlements, membre élu pour la circonscription de Niamey

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Il revient à la commission des lois et des règlements d'ouvrir la séance des travaux de la 56e Assemblée plénière du Conseil supérieur des Français de l'étranger par la présentation de son rapport enrichi du débat sur la formation des élus, de l'avis formel concernant le projet de réforme de l'immatriculation consulaire et de l'information sur le projet de fusion des listes électorales.

Avant cela, je souhaiterais rendre hommage au Président, au Rapporteur, à tous les membres de la commission temporaire de la réforme pour le travail considérable qu'ils ont accompli depuis trois ans. Grâce à ce travail, depuis le 1er septembre de cette année, nous avons entrouvert la porte du nouveau Conseil supérieur des Français de l'étranger.

L'ancienne commission de la représentation et des droits devient donc la commission des lois et règlements, appellation un peu plus austère peut-être, mais qui dit bien le sérieux du travail qui est accompli et la gravité des problèmes qui y sont traités.

La constitution de cette commission, comme celle des autres, a changé dans le nombre de ses membres et dans son fonctionnement ; outre son Rapporteur et, en l'occurrence la Présidente, nous avons élu deux Vice-Présidentes :

- Madame HURET, de la circonscription de Tokyo ;
- Madame SCHOEPPNER, de la circonscription de Stuttgart ; et

et une Secrétaire :

- Madame DURAND, membre de la circonscription de Lomé.

Je ne fais pas de commentaires sur l'écrasante majorité féminine de ce Bureau à laquelle est confronté notre Rapporteur.

Ce nouveau mode de fonctionnement me semble positif. L'appui que nous apportent Vice-Présidentes et Secrétaire est tout à fait appréciable et je crois que, là encore, notre Rapporteur ne me contredira point.

Quelques mots sur nos deux journées de travail en commission : elles ont été éprouvantes par leur longueur, par leur rythme et par la densité du travail ; mais elles ont en même temps été passionnantes de par les sujets abordés.

Comme par le passé, il a fallu savoir tirer profit de toutes les riches informations que nous ont données nos invités. Je veux citer :

- Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens, assisté de Monsieur Selçuk SAGAY et de Madame Manja KLIESE ;

- Monsieur Roland BRÉJON, qu'il est inutile de vous présenter ;

- Madame BOURGEOIS, toute nouvellement nommée chef de Bureau des élections, assistée de Madame GARREAU ;

- Monsieur Philippe LEFORT, Sous-Directeur de la formation ;

- Monsieur Franck LACHAUD, chef de cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Qu'ils soient tous remerciés pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour tout ce qu'ils nous ont appris.

Tout cela a donné lieu à des débats nourris, qui ont suscité des vœux qui seront soumis à votre approbation, au cours du rapport.

Il me faut toutefois, hélas, vous faire part de mon étonnement constant — c'était déjà le mien lorsque j'étais membre des différentes commissions — devant la légèreté ou l'insouciance de certains d'entre nous.

Parfois, une grande liberté est prise avec la ponctualité, avec l'assiduité et avec la courtoisie. Je regrette les entrées en salle tardives, les va-et-vient au cours des discussions, les départs avant que les invités et les divers intervenants aient terminé leur propos. Je regrette également les mouvements d'humeur et les interruptions parfois intempestives de certains.

(Applaudissements).

Je pense très sincèrement que, lorsque nous venons à Paris pour l'Assemblée plénière, nous savons le travail qui nous y attend. Nous sommes présents pour le Conseil supérieur des Français de l'étranger, pour y travailler dans l'intérêt de ceux qui nous ont élus.

Certes, les petits fours et le champagne de la République sont très agréables ; mais cela ne doit pas prendre le pas sur la tâche que nos compatriotes nous ont confiée *(applaudissements)*.

Nos compatriotes ont besoin de nous, ils comptent sur nous et nous pouvons leur consacrer, lorsque nous venons ici pour cela, tout notre temps. Cela prime sur nos problèmes et nos préoccupations personnelles.

Je souhaite aussi que nos débats demeurent toujours empreints de sérénité, de courtoisie et de respect réciproque ; ce qui n'est pas toujours le cas.

Je ne veux pas achever mon propos sans remercier également Monsieur Bernard MONNIER, Secrétaire général adjoint au Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui en tant qu'administrateur de notre commission nous a accompagné pendant tous nos travaux et a fait preuve à notre endroit d'une très grande disponibilité *(applaudissements)*.

Je n'en dirai pas davantage et je passe la parole à notre Rapporteur. Je vous remercie. *(Applaudissements dans la salle)*.

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole pour la présentation du rapport.

Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des lois et règlements, membre élu pour la circonscription de Monaco

Merci, Monsieur le Président.

EXPOSE DES MOTIFS

Chers Collègues, voici l'exposé des motifs de la commission des lois et règlements.

A l'ouverture des travaux de la commission, Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE, président d'âge, a procédé à l'élection du Bureau de la commission :

- au poste de Président, le groupe ADFE a présenté la candidature de Madame Marie-Hélène BEYE ;
- au poste de Vice-Président, le groupe RFE a proposé la candidature de Madame Laurence HURET et le groupe UFE-DIL a proposé la candidature de Madame Martine SCHOEPPNER ;
- au poste de Rapporteur, le groupe UFE-R a proposé la candidature de Monsieur Christophe FRASSA ;
- au poste de Secrétaire, le groupe UFE-R a proposé la candidature de Madame Claire DURAND.

Il est procédé à l'élection du Bureau par acclamation ; le Bureau s'installe et remercie les membres de la commission pour leur confiance. La Présidente donne lecture de l'ordre du jour, préparé par le Rapporteur et le Président sortant, Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ.

La commission accueille ensuite Monsieur Bernard MONNIER, nouvellement nommé Secrétaire général adjoint du CSFE, qui sera désormais l'administrateur de la commission et auquel l'ensemble des membres présents souhaite la bienvenue.

En ce qui concerne les *cinq thèmes* que la commission a abordés au cours de ses travaux, il s'agit de :

- la réforme de l'immatriculation consulaire ;
- les simplifications administratives, parfois plutôt des complications administratives ;
- la préparation du débat annuel sur la formation des élus ;
- les questions électorales ;
- l'action humanitaire d'urgence ; et
- les questions diverses.

Je ne reviendrai pas sur les personnalités que la commission a auditionnées puisque la Présidente les a nommées.

Examen des réponses reçues aux textes précédemment votés

Le premier point a consisté en l'examen des réponses reçues aux textes précédemment votés, notamment le vœu 30 concernant la perte des droits liés à la décentralisation. La commission déplore qu'au bout d'une année, aucune réponse ne lui soit parvenue.

- La *résolution n° 1* concernant la situation des Français en Côte d'Ivoire : la commission a pris acte d'un point d'information qui a été fait lors de la réunion du bureau permanent, le 4 avril dernier. Elle souhaite que, d'une manière générale, le CSFE soit tenu au courant de l'évolution de la situation à l'occasion de crises touchant la communauté française à l'étranger.

- La *résolution n° 2* concernant la mise en application des réponses aux résolutions et vœux en matière électorale de la 55e assemblée plénière, la commission a pris acte que la majorité des avancées et des modifications contenues dans les réponses ont été mises en oeuvre à l'occasion du dernier renouvellement du CSFE.

- La *résolution n° 3* concernant la réforme du mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen, la commission déplore avoir été mise devant un état de fait sans avoir jamais reçu de réponse à cette résolution. La commission a présenté une nouvelle résolution concernant les élections au Parlement européen, c'est l'objet de la résolution n° 1.

- La *résolution n° 4* concernant la campagne télévisée d'informations civiques pour les élections au CSFE. La commission a pris acte de l'échange de courriers entre le Président du CSFE, le ministre des Affaires étrangères, et le Président du CSA. Elle note également qu'une campagne télévisée a été mise en place à l'occasion du renouvellement du CSFE, le 1er juin dernier, tout en regrettant cependant que le spot télévisé n'ait pas été diffusé dans l'ensemble des circonscriptions renouvelables.

Le *vœu n° 1* concernant le recours des personnes physiques et morales, contre les actes communautaires de portée générale : la commission a pris acte avec satisfaction des dispositions figurant dans le projet de constitution de l'Union européenne qui concerne ce sujet, tout en regrettant de ne pas avoir reçu de réponses formelles sur ce vœu.

La *motion n° 1* concernant le recrutement local d'un agent supplémentaire pour le consulat de Niamey : le dépositaire de la motion a pris acte de la réponse, avec satisfaction m'a-t-elle dit.

La *motion n° 2* concernant le projet de transformation du consulat de France à Lomé en section consulaire, le dépositaire de la motion a pris acte de la réponse avec moins de satisfaction.

Réforme de l'immatriculation consulaire

Le deuxième point de cet exposé des motifs est la réforme de l'immatriculation consulaire. J'anticipais un propos de Serge MUCETTI que je vous livrerai plus tard.

Créée en 1833, l'immatriculation ne répond plus aux objectifs voulus par le Département aujourd'hui. Monsieur MUCETTI a présenté à la commission un projet de décret réformant l'immatriculation et dont le premier signe de réforme est la dénomination proposée, qui sera désormais l'inscription au registre des Français établis hors de France.

Monsieur MUCETTI a indiqué que la situation actuelle dans l'organisation des postes consulaires reposait sur un point central : l'immatriculation. Il faut donc que les Français, qui ne s'immatriculaient pas auparavant, parce que la procédure leur paraissait trop complexe et l'objectif flou, le fassent désormais en sachant à quoi cela sert. L'immatriculation n'était définie en tant que telle dans aucun texte. Pour lui donner un sens, le texte proposé, qui organise l'inscription, en exprimera clairement les objectifs à savoir :

- d'une part, *pour le chef de poste consulaire* :

- . connaître, localiser et dénombrer la communauté française de la circonscription ;
- . faciliter l'exercice de la protection consulaire en matière de sûreté et de sécurité ;
- . permettre l'établissement et la mise à jour du plan de sécurité.

- d'autre part, *pour les Français* :

- accomplir facilement certaines formalités administratives ;
- accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger ;
- recevoir des informations, enfin.

Monsieur MUCETTI a également insisté sur la volonté de recourir à une procédure simple, ce qui veut dire une procédure simplifiée et diversifiée.

L'inscription est acquise sur simple justification de trois éléments fondamentaux : identité, nationalité française et résidence dans la circonscription consulaire.

Parallèlement à cela, il faut favoriser la diversification des modalités d'inscription :

- par correspondance, par télécopie ou par courrier électronique en justifiant simplement de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence dans la circonscription ;
- à sa convenance à l'occasion de l'accomplissement d'une formalité ;
- automatiquement en cas de la présentation des trois éléments fondamentaux à la faveur d'une autre formalité qui en exige la justification (pour la délivrance d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou l'inscription sur une liste électorale ou autre) ;
- de façon groupée par l'employeur pour les Français expatriés pour raison professionnelle et dont l'installation individuelle ou familiale à l'étranger ne fait aucun doute ;
- avant même le départ, en France, enfin, auprès d'un guichet spécial qui sera créé à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Pour Monsieur MUCETTI, l'objectif de cette réforme est de rapprocher le pouvoir de décision de l'utilisateur, en donnant aux chefs de postes la capacité :

- d'une part, de définir la liste des justificatifs de la résidence d'un Français dans sa circonscription,
- de fixer ensuite la durée de l'inscription au regard des motifs de l'installation à l'étranger,
- de prendre toute mesure tendant à faciliter ou à favoriser l'inscription et enfin
- de prendre l'initiative de procéder à des renouvellements et à des radiations.

Sur ces points, la commission a insisté sur la nécessaire collaboration qui doit s'instaurer entre les chefs de postes et les élus des Français de l'étranger de la circonscription concernée et sur leur consultation systématique pour l'établissement de la liste des justificatifs.

En réponse à cette demande de la commission, Monsieur MUCETTI a indiqué qu'une instruction demandera formellement au chef de poste d'arrêter sa liste après consultation des délégués au CSFE de la zone et que l'arrêté pris pour l'application du décret mentionnera expressément la consultation des délégués au CSFE par les chefs de postes.

Par ailleurs, Monsieur MUCETTI a précisé que désormais, toutes les personnes inscrites au registre des Français établis hors de France recevront un numéro d'identification consulaire personnel, ce qui facilitera grandement les transferts de dossier en cas de changement de domicile dans une autre circonscription.

La commission s'est interrogée sur l'utilisation possible du n° d'INSEE. Sur ce point, Monsieur MUCETTI a indiqué que la décision n'était pas encore arrêtée mais que le numéro d'identification consulaire serait en relation avec le titre fondateur actuellement mis en place en France.

Monsieur MUCETTI a indiqué en conclusion que cette réforme pouvait être considérée comme une "révolution culturelle" en matière d'administration consulaire.

Dans le débat qui s'est instauré ensuite, la commission a notamment évoqué les points suivants :

- le renforcement de la sécurité des communautés françaises dans les zones à risque par le fait d'une immatriculation plus simple et par conséquent plus largement effectuée par les Français de l'étranger ;
- les risques de fraude dans certains pays résultant d'une simplification des procédures d'inscription et des pièces justificatives à fournir ;
- les problèmes liés à l'immatriculation des enfants issus de couples binationaux en cas de séparation ou de divorce et de résidences séparées. La notion de "parents étrangers" figurant au dernier alinéa de l'article IV devra être précisée dans l'arrêté.

En conclusion, notre commission des lois et des règlements vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet de décret relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France.

C'est donc l'objet de l'avis n° 1 que nous étudierons tout de suite après l'exposé des motifs.

Les simplifications administratives

Autre thème abordé par la commission : les simplifications administratives. Deux thèmes ont été abordés par la commission avec Monsieur MUCETTI :

- d'une part, la fusion des listes électorales, a priori cela c'est la simplification ;
- d'autre part, le passeport sécurisé Delphine, cela c'est une complication en voie de simplification.

Fusion des listes électorales

En ce qui concerne la fusion des listes électorales, le dispositif actuel comprenant deux listes est très difficile à comprendre et même de plus en plus difficile à expliquer. En effet, deux listes distinctes cohabitent avec deux systèmes d'inscription différents ; c'est aussi difficile pour les postes que pour les électeurs qui se font inscrire.

Monsieur MUCETTI estime qu'il faudra trois ans pour préparer et réussir la fusion des listes électorales. La commission a estimé que le dernier délai pour la fusion des listes se situerait aux alentours de 2005 afin de laisser une marge de manœuvre avant les élections au CSFE de 2006 et la Présidentielle de 2007.

Il faudra réaliser un véritable compromis entre les listes dites centre de vote et CSFE avec comme souci de ne pas s'éloigner trop du droit commun. Malgré cela, la fusion des listes aboutira à un dispositif complexe par rapport au droit commun qui présentera, en revanche, tous les avantages du double système actuel centre de vote et CSFE sans en comporter les inconvénients, précise-t-on.

La première résultante de cette fusion sera qu'à l'avenir, il n'y aura plus qu'une seule commission administrative et qu'une seule date retenue pour l'arrêt des listes, c'est-à-dire celle du 31 décembre. Par la suite, il apparaît évident que l'organisation des modalités de vote sera également à modifier.

La fusion des listes, elle, doit satisfaire un triple objectif :

- faciliter la compréhension du dispositif ;
- créer un mouvement d'inscription sur les listes ;
- faciliter le travail des postes.

Passeports sécurisés dits Delphine

Comme tout le monde le sait maintenant hélas : à compter du 1er octobre prochain, les États-Unis exigeront que les personnes entrant sur le territoire américain détiennent un passeport sécurisé à lecture optique ou un visa.

La France a mis en place ce passeport sécurisé dit Delphine depuis 2001 sur le territoire métropolitain. Cependant, les Français résidant à l'étranger qui se déplacent très souvent, notamment ceux qui se rendent fréquemment aux États-Unis et plus particulièrement les Français résidant au Canada et au Mexique, pays qui ont tissé des liens étroits avec les États-Unis, vont se retrouver dans une situation très désagréable, contraints d'obtenir un visa s'ils ne possèdent pas de passeport Delphine.

Monsieur MUCETTI a cependant tenu à rassurer les membres de la commission en indiquant que l'administration avait déjà réfléchi à une alternative pour délivrer dans les postes les passeports Delphine avant même que les États-Unis ne le notifient officiellement à la France, le 20 juin 2003. Cependant, cette alternative s'est avérée peu concluante et elle n'a donc pas été poursuivie.

A Nantes, actuellement il a été mis en place un centre de fabrication de ces passeports sécurisés. Ce centre traite en priorité les demandes émanant des postes et il tente de tenir des délais assez courts.

Pour ceux qui souhaitent se rendre aux États-Unis, la procédure est donc de faire appel au sens civique de chacun, c'est-à-dire que les personnes qui ont des motifs impérieux ou importants de s'y rendre, c'est-à-dire professionnels, familiaux, etc. passent en priorité ; et de transmettre ces demandes via le poste qui lui, envoie tout le dossier à Nantes et donc le centre de fabrication délivre le plus rapidement possible - mais à l'impossible nul n'est tenu - ces passeports sécurisés.

Cependant, Monsieur MUCETTI, conscient — comme toute l'administration, je pense — des désagréments occasionnés, recommande donc que seules les personnes qui ont un besoin urgent de passeport sécurisé en fassent la demande afin de ne pas engorger le centre de fabrication, qui évidemment tourne - j'allais dire - à plein régime.

La commission a adopté un vœu concernant ces modalités d'entrée sur le territoire américain. C'est l'objet du vœu n°2.

Préparation du débat annuel sur la formation des élus

Ensuite, le thème abordé a été la préparation du débat annuel sur la formation des élus. L'article 77 de la loi du 27 février 2002 relatif à la démocratie de proximité a inséré dans la loi du 7 juin 1982 modifiée relative au CSFE, un article 1er quinquies consacrant le droit des membres du CSFE à recevoir une formation dans les domaines de leur compétence.

Dans le cadre de la loi, et à la suite du vœu n° 27 de la dernière assemblée plénière, notre assemblée organisera un débat annuel en assemblée plénière pour fixer les orientations de cette formation.

Cette année étant la première où ce débat s'organise, notre commission des lois et règlements a estimé opportun de consacrer une partie de ses travaux à la préparation de ce débat.

A cet effet, la commission a entendu Monsieur LEFORT et Monsieur BRÉJON.

Monsieur LEFORT a indiqué à la commission que, depuis la mise en place de ce droit à la formation, issu de la loi sur la démocratie de proximité, deux demandes d'élus (Sénateurs) ont été satisfaites à ce jour par le ministère des Affaires étrangères. Monsieur LEFORT a précisé que l'ensemble des formations proposées par le ministère se trouve dans un catalogue des formations qui est en ligne sur l'intranet du Département. Le budget consacré par le Département pour la formation s'élève à 2,84 M d'euro annuels (pour cette année).

Monsieur LEFORT a notamment évoqué comme formations susceptibles d'intéresser les élus des Français d'étranger :

- les formations développées pour les chefs de poste,
- celles offertes par l'Institut diplomatique et
- celles concernant l'assistance sociale aux Français de l'étranger.

En revanche, Monsieur LEFORT a fait part de sa réticence, dans un premier temps, à l'idée de mettre en place des formations ad hoc, étant donné les charges qu'elles ne manqueraient pas de créer au regard des contraintes budgétaires actuelles.

La commission a accepté de travailler sur les formations existantes avant d'aller plus loin en recherchant, avec le Département et après débat, les possibilités de formations adaptées aux demandes des élus du CSFE.

Monsieur BRÉJON a indiqué que le ministère de l'Intérieur, qui offre une formation aux élus locaux, a été invité à participer à la réunion préparatoire, mais aucune réponse n'est parvenue au Secrétariat général. La commission a déploré ce manque de collaboration.

La commission a ensuite examiné l'ensemble des formations proposées pour retenir les thèmes les plus adaptés aux besoins du CSFE. A titre informatif, et après débat, les formations suivantes n'ont pas été retenues :

- formations linguistiques : cette formation ne semble pas répondre à un besoin réel des élus puisque la plupart d'entre eux résident dans le pays dans lequel ils sont élus ; ils sont donc réputés parler la langue de ce pays ;
- formations informatiques : ce type de formation a été évoqué mais les sentiments des membres de la commission sont très partagés sur l'opportunité de l'inscrire dans ce débat.

La commission, en revanche, recommande à l'assemblée plénière d'inscrire les six thèmes suivants dans l'organisation du débat annuel :

1. Formations bourses scolaires ;
2. Formations Chefs de poste ;
3. Formations immatriculations ;
4. Formations état civil ;

- 5. Formations nationalité ;
- 6. Formations protection sociale.

La commission a proposé que, sur l'Intranet du CSFE, une "version miroir" des catalogues des formations proposées par le Département soit accessible à tous les élus. Monsieur LEFORT a accepté cette proposition.

Questions électorales

Le thème suivant a été celui des questions électorales. La commission a accueilli Madame BOURGEOIS, nouvellement nommée chef du Bureau des élections, accompagnée de son adjointe Madame GARREAU.

Afin de dresser une sorte de bilan des dernières élections au CSFE du 1^{er} juin 2003, la commission a abordé trois questions :

- les recours en annulation devant le Conseil d'État ;
- le vote par correspondance électronique ;
- le vote par procuration.

En ce qui concerne les ***recours en annulation devant le Conseil d'État***, on compte, à ce jour, 8 recours déposés devant le Conseil d'État et qui concernent 6 circonscriptions : ;

- Tunis ;
- Montréal où on compte 3 recours, 1 conjoint et 1 séparé ;
- Tananarive ;
- Mexico ;
- Nouakchott et
- Ottawa.

Lors du débat, la commission a estimé qu'il serait tout aussi intéressant de pouvoir connaître et de se pencher sur les considérants des recours qui sont rejetés par le Conseil d'État, que de connaître ceux qui ont abouti à une annulation afin de mieux adapter les textes en vigueur, en matière de campagne électorale, pour les élections au CSFE.

La commission préconise notamment que l'impression des documents électoraux, circulaires et bulletins de vote, soit désormais à la charge de l'administration afin de garantir une stricte égalité des candidats et d'éviter des réclamations sur telle ou telle teinte de papier plus ou moins blanche, sur telle ou telle utilisation de logos ou sur telle ou telle utilisation d'images.

La commission estime que l'on doit résoudre les problèmes en amont afin d'éviter les recours devant le Conseil d'État et surtout que l'on doit nourrir *Le Guide du candidat* des recours récurrents, des erreurs récurrentes afin de pouvoir — j'allais dire — les prévenir.

Vote par correspondance électronique

En ce qui concerne ensuite le vote par correspondance électronique, celui-ci a été institué par la loi du 28 mars 2003 et le décret, l'arrêté pris pour son application répond à une demande pressante du CSFE et, plus largement, de l'ensemble des Français à l'étranger très appuyés en ce sens par le Chef de l'État lui-même.

La commission a tenu à souligner qu'en instaurant le vote par correspondance électronique, le législateur a fait de notre pays l'un des précurseurs en la matière et de notre institution un innovateur.

La commission s'est félicitée que 60,6 % d'électeurs qui ont participé au scrutin du 1^{er} juin dernier dans les circonscriptions de San Francisco et de Washington, choisies pour organiser ce test grandeur nature, aient choisi de voter via Internet.

Cependant, la participation globale a atteint 14,47 %, certes en retrait par rapport à celle de 1997. Les suffrages exprimés ont, quant à eux, connu une augmentation de 16,8 %.

La commission estime que le vote électronique ne doit pas être un simple moyen de confort pour des électeurs qui ont, de toute manière, décidé de participer au vote, mais une incitation nouvelle à exprimer son vote pour tous ceux qui rencontraient auparavant des difficultés à se déplacer et qui ne sont jamais allés voter.

Il y a donc un sérieux travail de communication à effectuer par notre assemblée sur cette nouvelle possibilité de vote qui est offerte aux Français de l'étranger, afin de les inciter à voter massivement par Internet et notamment lors des prochaines élections au CSFE en 2006 où tous les électeurs des circonscriptions renouvelables de la série B auront cette possibilité.

En ce qui concerne les *modalités techniques d'application* de ce nouveau type de vote et à la suite du débat qui s'est tenu, la commission souhaite qu'à l'aune de la récente délibération de la Commission nationale de l'informatique et des

libertés, en date du 1^{er} juillet dernier portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, notre assemblée se penche donc sur les garanties, déjà importantes mais toujours perfectibles, du respect des libertés fondamentales que ce système de vote doit impérativement comporter. Cette délibération de la CNIL figure en annexe du présent rapport.

Vote par procuration

Enfin, en ce qui concerne le vote par procuration, la loi du 2 juillet 2003, qui habilite le Gouvernement à simplifier le droit, a amené le ministère de l'Intérieur à préparer un projet d'ordonnance de simplification administrative en matière électorale. La Commission a donc amendé l'article VIII du projet d'ordonnance qui modifiait l'article 71 du *Code électoral* relatif au vote par procuration en insérant un alinéa supplémentaire.

Je vous lis le début de l'article :

« *peuvent exercer, sur leur demande, leur droit de vote par procuration...* »

L'alinéa supplémentaire que la Commission a inséré :

« *les électeurs établis hors de France, qui sont inscrits sur la liste électorale d'une commune de France.* »

Le reste ne subit pas de changements.

A ce jour, l'ordonnance n'est toujours pas parue au *Journal officiel* et la Commission souhaite vivement que cet amendement soit inclus, compte tenu des demandes répétées du CSFE de simplifier les procédures de vote par procuration pour nos compatriotes de l'étranger.

Dans le prolongement de la loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit, la Commission a adopté un vœu concernant l'inscription des Français de l'étranger sur les listes électorales. C'est l'objet du vœu n° 1.

Action humanitaire d'urgence

Nous avons reçu Monsieur Franck LACHAUD, le chef de cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. En propos liminaire, Monsieur LACHAUD a tenu à définir la notion d'humanitaire en faisant remonter la naissance de ce terme qui, selon son expression "contourne la volonté des Etats", lors de la guerre du Biafra, avec la manifestation en Occident d'une volonté morale d'apporter une aide réelle aux populations civiles.

Pour le Gouvernement français, l'action humanitaire d'urgence doit répondre aux besoins vitaux immédiats d'une population à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe, par opposition à la coopération et à l'aide au développement qui apportent elles, une réponse aux demandes d'une population, sur une période longue et dans une optique de développement.

Monsieur LACHAUD a tenu à préciser que la célèbre formule du *devoir d'ingérence* était une notion inexistante en droit international mais que l'ONU avait reconnu le droit d'assistance.

Les *acteurs humanitaires*, ce sont :

- les agents spécialisés de l'ONU, tout d'abord ;
- le Comité international de la Croix-Rouge ;
- l'Agence ÉCHO de l'Union européenne dont le budget s'élève à 500 M d'euros annuels ; et
- les ONG dont en France la plus importante, sur le plan humanitaire, est Médecins sans frontières (MSF).

Depuis le début des années 90, avec la crise au Kurdistan irakien, la plupart des états occidentaux mènent une politique humanitaire. Monsieur LACHAUD a précisé que, lors de certaines crises, les acteurs humanitaires comptaient quelquefois plus que les acteurs diplomatiques aujourd'hui.

La politique humanitaire menée par la France

La communication sur l'action humanitaire qu'a faite Monsieur Renaud MUSELIER, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 11 juin dernier devant le Conseil des ministres - et qui est annexée au présent rapport - a été reprise par le Premier ministre dans une circulaire qu'il a signée.

Monsieur LACHAUD a indiqué que la France ne subventionnait que les ONG qui avaient un moyen réel d'agir sérieusement et non pas les ONG se créant quelquefois pour la circonstance, à l'occasion d'une crise.

La commission a insisté sur la nécessité d'une vigilance accrue envers - je cite - les "routards de l'humanitaire", selon l'expression même de l'un des membres de la commission.

Parallèlement à cela, Monsieur Pierre-André WILTZER, Ministre délégué à la coopération et à la francophonie, a déposé un projet de loi sur le volontariat en matière humanitaire. Lors du débat, la commission s'est interrogée sur les conséquences de la norme d'évaluation Sphère et le risque d'exclusion d'un grand nombre d'ONG françaises si cette norme avait été validée par l'ensemble des agences de l'ONU et l'Union européenne.

En annexe du rapport, outre la commission de Monsieur MUSELIER, vous trouverez également le schéma opérationnel d'intervention de l'action humanitaire d'urgence.

La réforme du CSFE et le rôle de la commission des lois et règlements

L'avant-dernier point évoqué par la commission était la réforme du CSFE et le rôle de la commission des lois et règlements.

Dans le cadre de la réforme de notre assemblée, entrée en vigueur lors de cette 56^e Session de l'assemblée plénière, la commission des lois et règlements a tenu à rappeler solennellement devant l'Assemblée plénière les prérogatives qui sont les siennes quant aux thèmes abordés devant le CSFE, à savoir :

- l'examen de tous les projets de loi et de textes réglementaires relatifs aux instances représentatives des Français établis hors de France ;
- l'examen de tous les projets de loi et de textes réglementaires soumis au CSFE pour avis ;
- l'examen des propositions de loi émanant des parlementaires, membres de droit du CSFE ;
- l'examen de toutes les propositions de loi touchant les Français établis hors de France ;
- les droits et la représentation des Français établis hors de France ;
- les statuts, fonctions et prérogatives des membres du CSFE ;
- la réforme des statuts du CSFE ;
- le suivi des textes réglementaire en vigueur et leur évolution ;
- les questions électorales ;
- les questions relatives à la sécurité des communautés françaises dans le monde.

Bien entendu, ce ne sont là que les thèmes les plus importants et cette liste n'est donc pas exhaustive.

En qui concerne les thèmes ci-dessus, la commission a adopté *quatre vœux* relatifs :

- aux indemnités des élus, c'est le vœu n° 3 ;
- à la mise à jour annuelle des tableaux statistiques des communautés françaises, c'est le vœu n° 4 ;
- à l'harmonisation des dates des réunions consulaires, c'est le vœu n° 5 ;
- à la participation des élus aux commissions d'entraide des anciens combattants, c'est le vœu n° 6.

Questions diverses

Enfin, en ce qui concerne les questions diverses, il a été abordé :

La *nationalité*, tout d'abord. Pour faire suite au débat sur la nationalité organisé par la commission, celle-ci a adopté deux vœux :

- . le vœu n° 7 concernant les certificats de nationalité française, CNF, pour les enfants dont la filiation est établie ;
- . le vœu n° 8 concernant les refus de délivrance des CNF.

Les affaires militaires, ensuite : la commission s'est penchée à nouveau sur les questions relatives à l'organisation des Journées d'appel de préparation à la défense, les JAPD, en adoptant deux vœux :

- . le vœu n° 9 concernant le financement de l'organisation ; et
- . le vœu n° 10 concernant le financement de la rémunération des agents en charge dans les postes des JAPD.

Enfin, la commission a examiné et adopté 14 motions. Cependant, certaines motions n'ayant pas été adoptées à l'unanimité en commission, elles doivent être, en conséquence, discutées en assemblée plénière.

Il s'agit de :

- la *motion n° 4* concernant le service des visas au consulat de Douala ; et de
- la *motion n° 7* concernant la demande d'un poste supplémentaire au consulat de Nouakchott, au service conjoint de la nationalité et de l'état civil.

Je vous remercie de votre aimable attention.

(Applaudissements dans la salle).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur pour ce rapport très complet sur les travaux de la commission des lois et règlements. Avant de passer la parole aux Délégués et Sénateurs qui veulent intervenir, je donne la parole à Monsieur le Secrétaire général pour relever une inexactitude qui s'est glissée dans votre rapport.

Monsieur Roland BRÉJON

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit, au chapitre IV, en haut de la page, lorsque vous indiquez :

« Le ministère de l'Intérieur, qui offre une formation aux élus locaux, a été invité à participer à la réunion préparatoire mais aucune réponse n'est parvenue au secrétariat général et la commission a déploré ce manque de collaboration. »

En fait, c'est une inexactitude parce que le ministère de l'Intérieur n'a pas été invité à participer à une quelconque réunion.

Le 8 août précisément, j'ai adressé une correspondance au Bureau de la formation du ministère de l'Intérieur, leur rappelant le droit à la formation des membres du CSFE introduit dans la loi dont nous avons parlé. Je leur ai donc demandé de nous fournir le catalogue des actions de formations qu'ils proposaient aux élus locaux.

Je n'ai pas reçu de réponse à ce jour mais je pense qu'il est un peu sévère de *« déplorer le manque de collaboration »* de la place Beauvau.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Voulez-vous apporter une rectification, Monsieur le Rapporteur ?

Monsieur le Rapporteur

Oui, je rectifierais

« a été saisi d'une demande du catalogue de formations des élus locaux. »

Mais je déplore toujours qu'il n'ait pas répondu ; je mettrai donc :

« a déploré le manque de réponse. »

Monsieur le Président

Cette rectification étant apportée au rapport, la parole est à l'assemblée.

Monsieur le Président annonce les demandes de prise de parole à venir.

Monsieur Michel TESTARD, membre élu pour la circonscription de Bangkok

Merci, Monsieur le Président. Je profite de cette occasion pour me présenter: Michel TESTARD, Asie du sud-est, résidant en Thaïlande. Je voudrais m'adresser à Monsieur MUCETTI plus particulièrement.

Tout d'abord à titre personnel, mais certainement aussi au titre de mes collègues, je voudrais féliciter l'administration pour l'aménagement et la modernisation de l'immatriculation consulaire. En revanche aujourd'hui, plus particulièrement, pour marquer mon insatisfaction et l'insatisfaction des gens vivant à Bangkok sur les décisions qui ont été prises récemment pour l'immatriculation d'une personne et d'autres personnes qui risquent d'avoir lieu.

Premièrement, insatisfaction parce que Monsieur l'Ambassadeur ainsi que Monsieur le Consul ont été désavoués par l'administration centrale sans avoir été complètement consultés et sans que l'élu lui-même ait été consulté sur la véracité des documents qui avaient été envoyés à l'administration sur le séjour et sur la possibilité d'immatriculer la personne qui l'a été.

Deuxièmement, insatisfaction, en ce qui concerne le respect, ou l'irrespect, ou l'ignorance de la loi locale thaïlandaise en matière de résidence.

Troisièmement, insatisfaction, aussi, en ce qui concerne le flou des définitions quant à la preuve de la résidence, la preuve de l'intérêt économique de la résidence de la personne en question.

Enfin, ma surprise que l'administration française puisse céder aux pressions et chantages de certains individus qui ne devraient pas être écoutés mais qui, en revanche, inondent les e-mails et les boîtes aux lettres de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, de Monsieur le Directeur du CSFE, et de Monsieur MUCETTI, en particulier, vous en êtes aussi un des destinataires.

Je voudrais souligner les risques que l'administration prend en laissant aller ce type d'immatriculation et en cédant à ces pressions, à savoir que : *premièrement*, l'on veut effectivement connaître tous les Français qui sont à l'étranger mais on ne doit pas inscrire tout le monde et n'importe qui, sous prétexte qu'ils abusent, qu'ils nous font chanter.

Deuxièmement, il peut y avoir jurisprudence sur des personnes qui sont interdites de séjour ou qui exercent des métiers que la morale et la justice réprouvent. En prenant des décisions comme celles-là, nous risquons de créer des difficultés diplomatiques — ce n'est pas mon sujet et je ne veux surtout pas m'en mêler, mais simplement donner mon avis — avec les pays dans lesquels nous avons des personnes qui résident illégalement et à qui nous donnons un blanc-seing pour qu'elles y restent.

Je change de sujet et ce sera ma dernière intervention. Il s'agit de la *formation du personnel*. Nous n'avons pas en Thaïlande, nous n'avons pas à Singapour, nous n'avons pas dans plusieurs des villes de ma zone, d'assistantes sociales. Il nous a été répondu que nous étions, semble-t-il, trop riches puisque les fonds du CCPAS sont très peu distribués.

En revanche, les difficultés sociales ne sont pas toujours liées aux difficultés financières. Je souhaiterais qu'une autre formation soit dispensée au personnel consulaire : une formation à l'assistance sociale, c'est-à-dire à la compréhension des phénomènes de drogue, des phénomènes d'abus sexuels, des phénomènes de solitude, des phénomènes de familles déchirées, car le personnel que je côtoie n'est pas au courant de ces sujets.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur TESTARD. Monsieur MUCETTI, si vous voulez bien répondre ?

Monsieur Serge MUCETTI

Tout d'abord, je ferai observer que Monsieur TESTARD a posé une question orale sur la première partie de sa question. Néanmoins, comme elle est en liaison directe avec la question de l'immatriculation, je veux bien, Monsieur le Président, y apporter une réponse.

Je voudrais rassurer Monsieur TESTARD en ce qui concerne les relations entre l'administration centrale et l'équipe diplomatique et consulaire à Bangkok.

Nous n'avons pas du tout désavoué cette dernière, nous avons même épousé complètement son point de vue. Il s'agissait d'un problème d'immatriculation qui nous était posé par un Français qui séjourne - je cherche le mot parce qu'il en est peu qui soient véritablement adaptés à sa situation - de façon "discontinue" sur le territoire thaïlandais.

Cette personne a sollicité son immatriculation. Le poste a répondu négativement en s'appuyant sur le décret n° 99-176 du 9 mars 1999, qui restera en vigueur tant qu'il n'aura pas été remplacé par un autre.

Nous avons complètement soutenu la décision du poste ; c'est si vrai que, lorsque notre compatriote, qui avait essuyé une décision de refus, a engagé un recours devant le Conseil d'État, nous avons défendu l'État, qui est un et indivisible, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou d'un poste diplomatique consulaire, en fondant notre réponse sur la lettre du décret du 9 mars 1999.

Il se trouve tout simplement que la Haute Assemblée, le Conseil d'État, fait une lecture différente de celle de l'administration et qu'il a annulé la décision de l'Ambassadeur de France en Thaïlande, décision qu'encore une fois nous avons complètement soutenue.

L'administration française est tenue d'exécuter les décisions de justice, même lorsqu'elle ne partage pas le raisonnement que le Conseil d'État a conduit pour aboutir à la décision qu'il a prise.

C'est la raison pour laquelle, devant appliquer les décisions de justice, nous avons demandé à notre Ambassadeur en Thaïlande de taire ses opinions, comme nous le faisons nous-mêmes, d'appliquer la décision du Conseil d'État et d'immatriculer cette personne.

Il ne s'agit pas pour nous d'une décision qui doit faire jurisprudence - et là, les juristes me comprendront - c'est-à-dire qu'elle ne crée pas un mécanisme automatique qui consistera, dans un avenir plus ou moins proche, à appliquer le même raisonnement aux situations approchant celle que vous décrivez. Nous considérons qu'il s'agit d'une décision limitée à l'espèce ; et si d'autres cas, comme celui que vous décrivez, se présentent : des demandes d'immatriculation de personnes qui effectuent des séjours discontinus, la représentation diplomatique en Thaïlande, ou ailleurs dans le monde, fera la

même application du droit ; nous la soutiendrons de la même façon et il y aura peut-être un recours devant le Conseil d'État et nous verrons ce que la Haute Assemblée répond.

Mais, nous ne pouvons pas faire autrement — et je le dis devant des membres de la représentation nationale, devant les Sénateurs ici présents - l'administration de la République ne peut pas faire autrement que d'exécuter les décisions de justice.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. La parole est à Monsieur SÉCHÉ.

Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ, membre désigné

J'aurais une petite préoccupation à propos du point VII : la réforme du CSFE et le rôle de la commission des lois.

Il est fort bien que la commission des lois ait tenu à préciser ce qu'elle appelle ses prérogatives, c'est-à-dire les compétences de la commission, ceci pour éviter des conflits de compétences ultérieurs, compte tenu

- d'une part, des nouvelles compétences qui sont données au CSFE et
- d'autre part, du fait qu'il existe une commission supplémentaire.

Ma préoccupation porte sur les points 2, 3 et 4. C'est peut-être une question de rédaction mais, si on lit bien votre texte, tout ce qui vient de l'extérieur et qui est de nature législative ou réglementaire, vient à la commission des lois.

Je vais vous donner un exemple pour vous montrer que cela serait absurde : si un jour, il y avait un projet ou une proposition de loi sur l'enseignement, il n'y a, bien entendu, pas lieu que ce soit la commission des lois qui s'en préoccupe.

Alors, pour éviter ceci, il faudrait peut-être rajouter quelque part dans le chapeau : *les matières relevant de sa compétence.*

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SÉCHÉ. Monsieur le Rapporteur ?

Monsieur Christophe FRASSA

Monsieur SÉCHÉ, je suis tout à fait d'accord avec vous. On rajoutera :

« *à savoir dans les matières de sa compétence.* »

et ainsi l'énumération restera logique. Merci.

Monsieur le Président

Merci. Madame GARRIAUD-MAYLAM ?

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, membre élu pour la circonscription de Londres

Je serai brève puisque j'appartiens à cette commission des lois et des règlements. Je voudrais souligner une petite inexactitude que j'avais déjà soulevée dans la commission, mais j'en ai eu la preuve de ce matin. Il s'agit de l'examen des réponses reçues à la résolution concernant la campagne télévisée d'information civique pour les élections au CSFE où il est noté :

« *... qu'une campagne télévisée a été mise en place à l'occasion du renouvellement du CSFE, le 1^{er} juin dernier, tout en regrettant...* »

Le *cependant* est de trop

« *que le spot télévisé n'ait pas été diffusé dans l'ensemble des circonscriptions renouvelables.* »

J'avais demandé à ce que soit inséré :

« *mais apparemment pas été diffusé* »

mais, deux de nos collègues nous ont affirmé que le spot n'avait pas été vu dans leur circonscription.

J'ai donc mené ma petite enquête auprès de TV 5 parce que j'étais très surprise d'apprendre cela hier, et TV 5 m'a affirmé, confirmé que le spot avait été diffusé 321 fois et avait été vu absolument partout dans chacune des circonscriptions renouvelables.

Alors, bien évidemment, certains d'entre nous ont pu ne pas voir ce spot ; il faudrait que le spot soit plus largement diffusé à l'occasion des prochaines échéances électorales ; mais en tout cas, cela a été fait, j'ai également demandé à TV 5 de nous fournir la liste des passages de ce spot dans les différentes circonscriptions.

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, avez-vous quelque chose à dire sur ce point ?

Monsieur le Rapporteur

J'en prends note.

Monsieur le Président

La parole est à Monsieur GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu pour la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président. Désormais, de nombreux Français, en particulier issus du monde des affaires, rencontrent de nombreuses difficultés pour se rendre aux États-Unis en particulier et mes compatriotes du Grand-Duché n'y échappent pas. A cela s'ajoute maintenant l'impérieuse nécessité - je dis bien l'impérieuse nécessité - d'obtenir le passeport Delphine.

Le centre de Nantes est unique, paraît-il. Je m'interroge un petit peu et je me fais une réflexion : quid de ce dernier s'il est mis hors d'état de fonctionner ?

Le centre de Nantes traiterait donc les demandes suivant un quota d'allocations. Est-ce exact ? Et sur quels critères ce quota est-il alors établi ? Comme toute monde le sait, les délais d'obtention actuels sont particulièrement longs et constituent un handicap économique.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, ou plutôt Monsieur MUCETTI ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je pourrais répondre bien volontiers, Monsieur le Président.

Premièrement, je ferai une petite rectification peut-être, que je n'ai pas jugé utile de faire en ce qui concerne le rapport. Le centre commencera à fonctionner dans les tous prochains jours en ce qui concerne les passeports. Il fonctionne déjà pour la fabrication des cartes nationales sécurisées ; mais il n'a pas encore commencé — il faut être tout à fait honnête - à fabriquer les passeports.

Deuxièmement, comme je l'ai indiqué devant la commission, je suis tout à fait conscient des désagréments très importants qui vont être occasionnés aux Français de l'étranger qui veulent se déplacer, se rendre sur le territoire américain, soit pour convenance personnelle soit pour affaires.

Nous en sommes — je dirais — tout à fait pénétrés et nous mettons tout en oeuvre - et j'insiste, nous mettons tout en oeuvre - pour éviter d'accroître ces désagréments qui sont déjà considérables.

Mon équipe et moi-même travaillons sans relâche - j'insiste là-dessus - nous travaillons sans relâche pour que ce système fonctionne à pleine capacité, dans les meilleurs délais et pour faire en sorte que les Français qui voyagent, que les Français qui se déplacent — en particulier aux États-Unis puisque c'est cette question qui nous préoccupe aujourd'hui - ne se voient pas pénalisés par les délais qui excèderaient largement le raisonnable. Ceci est le premier élément de ma réponse.

Le deuxième élément est que je ne sais pas d'où vient l'idée de ce quota d'allocations ; il n'y a pas du tout de quota d'allocations. Les demandes de passeports, enfin plus exactement les dossiers de passeport, puisque la décision, juridiquement, sera toujours prise par les chefs de poste, les demandes de fabrication de passeport seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée. Il n'y a pas du tout de quota entrant en ligne de compte dans le fonctionnement du centre de traitement des documents sécurisés à Nantes.

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur MICHON sur ce point.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu pour la circonscription de San Francisco

Je voudrais simplement apporter une légère précision sur ce que vient de dire Monsieur MUCETTI : les personnes se rendant aux États-Unis pour affaires, quelles qu'elles soient - nous avons même eu un cas récent de journalistes qui venaient simplement photographier une exposition, ils étaient donc dans une capacité professionnelle - doivent de toute façon être titulaires d'un visa en général de type B 2. Donc, les personnes se rendant aux États-Unis pour affaires, tout à fait légalement, ne sont pas affectées puisqu'on leur demande déjà nécessairement un visa. C'est simplement une précision sur ce que vient de dire Monsieur MUCETTI.

Monsieur le Président

Merci de cette précision Monsieur MICHON. La parole est à Monsieur VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu pour la circonscription de Vienne

Monsieur MUCETTI, nous partageons tous votre souci, bien sûr, de voir davantage de nos compatriotes immatriculés dans les consulats. Ils y sont déjà obligés en cas de demandes de dossiers de bourses, pour des papiers de type passeport, etc.

Mais, concrètement, comment est-ce que vous comptez faire pour essayer de les amener davantage à s'inscrire ? Est-ce en prenant des mesures administratives plus contraignantes, en fait dans leur propre intérêt ? Quelles sont vos propositions à ce sujet ?

Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

J'aurais préféré répondre à cette question après la présentation de la philosophie de la réforme ; mais je vais le faire maintenant bien volontiers.

L'idée de contrainte est totalement étrangère à la philosophie du dispositif que je vais vous exposer. Il ne s'agit certainement pas d'obliger, par un procédé réglementaire ou administratif quelconque, nos compatriotes à l'étranger, à s'immatriculer.

C'est le contraire : il nous faut faire preuve de pédagogie ; il nous faut faire preuve de persuasion pour faire comprendre à nos compatriotes tout l'intérêt que doit revêtir pour eux - ce que j'appelle encore pour quelques instants - l'immatriculation consulaire et les avantages qu'ils peuvent en retirer.

Donc, nous devons faire preuve - et vous devrez faire preuve avec nous - de pédagogie, de persuasion. Il faut davantage diffuser l'information, la relayer davantage, surtout les documents d'information de toute nature qui sont diffusés à l'étranger.

Je crois qu'un des secrets de la réussite de ce dispositif est justement de ne plus reposer sur des appareils administratifs classiques et de bien faire pénétrer, dans l'esprit de nos compatriotes, l'avantage extraordinaire pour leur sécurité mais également pour l'accomplissement de formalités administratives, qu'il y a à se faire connaître du poste.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

La parole est à Madame THÉRY-MONSEU.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Rapporteur, ma question a trait aux questions électorales qui s'intitulent : *Les recours en annulation devant le Conseil d'État*. Je vois que la commission préconise l'impression des documents électoraux par l'administration pour qu'il y ait la même couleur de papier, pour le logo, pour telle utilisation d'images, etc.

Or, ce texte me paraît extrêmement dangereux ; et il est, d'autre part, tout à fait contraire aux droits qui nous sont attribués par l'article 29 en ce qui concerne la propagande. Cet article nous dit que notre seule obligation, c'est que :

« le texte de chaque circulaire, doit être déposé au plus tard le 55^e jour à la mission diplomatique ou au poste consulaire. »

On ne nous dit rien d'autre ; on ne nous dit pas : vous donnez vos projets directement à l'administration pour qu'elle les présente comme elle le veut, parce qu'elle va avoir un droit de regard, par exemple sur les logos et cela a déjà été fait puisque ces circulaires ont déjà été soumises. C'est une régression considérable de nos droits.

D'autre part, rien de tel n'existe en France et on est toujours en train de se référer aux droits qu'ont les Français de métropole dans ce domaine par rapport aux droits que nous avons nous, qui sont plus limités à l'étranger. Eh bien jamais une telle disposition n'a existé pour la France.

Il faut tout de même laisser un petit peu d'imagination à chaque délégué et ne pas vouloir une uniformisation par le bas. Ceux qui auront enfreint les règles d'une manière trop voyante seront cassés à ce moment-là par le Conseil d'État. Mais tout ceci me semble tout à fait inadmissible.

Monsieur le Président

Merci, Madame. Sur ce point, Monsieur MICHON voudrait intervenir avant que le Rapporteur puisse répondre.

Monsieur Gérard MICHON

Pendant la discussion qui a eu lieu en commission des lois, l'accent a été porté, non pas véritablement sur la profession de foi, mais sur le bulletin de vote, justement en harmonisation avec ce qui peut exister en métropole.

L'argument qui avait été avancé en commission était que *Le Guide du candidat* donnait une liste exhaustive d'un certain nombre de renseignements qui étaient apportés ; et cette liste n'est pas considérée, à droite comme à gauche, comme ayant force de loi et qu'une façon assez simple de résoudre le problème serait, pour les bulletins de vote et les bulletins de vote uniquement, qui ont simplement vocation à identifier les listes ou les candidats, de donner cette charge à l'administration pour que, justement, nous ne rencontrions pas de problème de renseignements non prévus par les textes qui y figurent en évitant tout problème.

Il s'agirait là de nouvelles dispositions mais qui seraient plus en harmonie avec ce qui existe en métropole justement ; et je suis d'accord, pour ce qui est des professions de foi : une certaine liberté doit être laissée aux candidats en ce qui concerne leur expression et leur profession de foi.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci. La parole est à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Rapporteur

Je rejoins le sentiment de Madame THÉRY-MONSEU ; mais il s'agissait d'une piste et non pas d'une recommandation puisque, comme vous le précisez, cela ne figure dans aucun texte.

Il est vrai que le débat en commission a porté essentiellement sur les bulletins de vote où, lors du dernier renouvellement, on a pu constater le très grand nombre de contestations sur la présentation de tel ou tel bulletin.

En ce qui concerne la profession de foi, je partage votre avis, surtout que les travaux de la commission de la réforme sur ce point vont plutôt dans le sens opposé à ce que recommanderait la commission des lois, c'est-à-dire une plus grande liberté, voire l'introduction de la couleur, je crois, dans les professions de foi et la possibilité de modifier le format pour passer à 4 pages au lieu de 2 aujourd'hui, c'est-à-dire non pas une feuille A4 mais un A 3.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous ; je suis même prêt à enlever le terme circulaire. L'essentiel était quand même de donner - j'allais dire une harmonie - une harmonisation aux bulletins de vote.

Monsieur le Président

La parole est à Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

La simplification administrative dans le but de favoriser les inscriptions, d'une part, et de faciliter la délivrance de papiers d'identité, d'autre part, est vivement souhaitable parce que pour l'instant, très souvent, ces formalités s'avèrent

dissuasives, surtout pour les gens qui résident dans des pays où, théoriquement, il y a moins de risques que dans d'autres.

En Europe, par exemple, on compte un peu partout deux fois plus de Français vivant dans les pays que le nombre d'immatriculés. Ce sont ces personnes-là qu'il faut essayer de convaincre.

D'un autre côté, on doit avoir le souci de limiter les fraudes bien entendu. Je rappelle que par exemple si quelqu'un par erreur a obtenu une carte d'identité française, au bout de 10 ans lorsqu'il vient la faire renouveler et que l'on constate manifestement qu'il a dû s'agir d'une erreur, c'est à l'administration de prouver que la personne n'est pas française ce qui n'a rien de facile.

De plus, les critères de nationalité s'avèrent souvent très complexes. Ils sont déjà très complexes pour les personnes qui sont nées hors de France, mais ils le sont aussi pour les double nationaux.

Cela nécessite donc, dans tous les postes, qu'une personne qualifiée soit affectée au poste clé pour la délivrance de ces papiers. Je demande, dans le cadre de la formation, quelles sont les mesures concrètes que vous avez prévues. Cela, c'était ma première remarque.

Ensuite je posais la question de savoir si, dans le cadre de la modernisation des postes du réseau consulaire, il était prévu d'envisager une amélioration du réseau informatique de façon à ce que l'on trouve, dans tous les postes, le même type de système informatique. Ce qui faciliterait aussi l'adaptation du personnel consulaire quand il passe d'un poste à l'autre et permettrait aussi, dans un même consulat, d'avoir un service en réseau, c'est-à-dire des ordinateurs compatibles. Voilà ma deuxième question.

Monsieur Serge MUCETTI

Votre question a abordé trois points.

Premièrement, en ce qui concerne le droit de la nationalité, nous appliquons le droit de la nationalité française. C'est un droit assez complexe, en particulier pour déterminer la nationalité française de toute personne née sur des territoires qui étaient, antérieurement à leur indépendance, placés sous la souveraineté de la République. Je n'ai pas à en dire plus et je n'ai pas à commenter la loi ; nous devons l'appliquer.

En ce qui concerne le *deuxième point* - et je le dis sous le contrôle du Sous-Directeur chargé de la formation, encore présent il y a quelques minutes : les agents qui partent en poste sont particulièrement formés lorsqu'ils occupent des fonctions dans le domaine consulaire et ils reçoivent, avant leur départ, dans le cadre de l'Institut de formation à l'administration consulaire qui se trouve à Nantes, des formations particulièrement précises en matière d'immatriculation, de nationalité, d'élections, bref pour tous les secteurs de l'administration consulaire. Donc, les fonctionnaires que nous envoyons à l'étranger sont particulièrement bien formés.

Qu'il soit nécessaire pour eux par la suite, dans le pays dans lequel ils se trouvent, de recevoir une formation à la subtilité de la mise en oeuvre du droit de la nationalité aux Français qui habitent dans la circonscription dans laquelle ils sont en fonction, cela ne fait pas l'ombre d'un doute ; mais là il y a toute l'équipe du consulat et la mémoire du consulat qui doivent les y aider.

Troisième point, en ce qui concerne l'informatique, je suis un peu surpris de vous entendre dire qu'il y avait des différences entre les services informatiques des différents postes, puisque l'informatique consulaire repose sur des appareils, plus exactement sur des logiciels, fournis par l'administration centrale. Il n'y a donc pas de disparité en cette matière entre les postes.

Que les logiciels actuels ne soient pas tout à fait bien adaptés aux besoins, je n'en disconviens pas et j'aborderai ce point tout à l'heure dans le cadre de la réforme de l'immatriculation ; mais il n'existe pas de différences entre les outils que l'administration centrale met à disposition des postes, dans le domaine informatique, d'une circonscription consulaire à l'autre.

Monsieur le Président

La parole est au Sénateur DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Ceci n'est pas une question à Monsieur MUCETTI. Je pourrai donc peut-être prendre la parole plus tard. C'était sur le rapport, sur l'exposé des motifs. J'avais un petit point à préciser. Donc, si quelqu'un a des questions à poser à Monsieur MUCETTI, je poserai la question ou je ferai ma remarque plus tard... Vous voulez que je la fasse maintenant ? Bien.

Je ne vais pas parler d'Internet ; je trouve que le rapport dit à peu près ce qu'il faut et qu'il est vrai que l'on peut toujours améliorer les moyens de sécurité et de fiabilité. Mais cela, on verra pour l'avenir et on en parlera.

Je voulais faire une petite remarque : il n'y a pas de numéro de page, mais il y a un titre, au titre VII : *La réforme du CSFE et le rôle de la commission des lois et des règlements.*

Je suis un peu étonné parce que l'on rappelle solennellement les prérogatives. J'ignore quelles références on a pour ces prérogatives ; mais je crois qu'il faudrait être un peu plus précis, parce que c'est bien de dire que la commission va s'occuper de tout cela.

Vous savez que, dans les projets de la commission de la réforme, il y a la saisine par le Secrétaire général du Gouvernement, du CSFE en ce qui concerne justement toutes les lois qui peuvent intéresser les Français de l'étranger.

Cela va venir pas directement à la commission des lois ; cela va venir au collège des Vice-Présidents élargi aux Présidents de commission et aux Présidents de groupe qui détermineront, comme le Bureau des assemblées le fait, quelle commission est en charge de la réponse pour donner un avis au Gouvernement.

Je prends un exemple tout simple : s'il s'agit de la fiscalité, ce sera la commission des finances qui sera désignée et pas la commission des lois.

Donc, je crois qu'il faut être un peu plus précis lorsqu'on parle des prérogatives de la commission. Je ne pense pas qu'il y ait tous ces points-là.

Monsieur le Rapporteur

Juste sur ce point : on a rajouté, dans l'exposé des motifs :

« à savoir dans les domaines de sa compétence »

Je ne sais pas si vous étiez en séance, parce que nous venons d'avoir la même question avec Monsieur SÉCHÉ.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

D'accord. Je suis désolé parce qu'il y a un point qui me choquait un petit peu en tant que parlementaire. Tout le monde sait que je défends les Français de l'étranger et que je m'en occupe quand même aussi au Sénat, mais ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est que je lis :

« ... l'examen des propositions de loi émanant des parlementaires membres de droit du CSFE. »

Alors moi je dois vous dire que j'ai des propositions sur le vote des prud'hommes - étant un parlementaire, je dois donc m'occuper de tout - le vote des prud'hommes ne me concerne pas tellement, encore que l'on pourrait penser que cela intéresse certains d'entre nous ; mais il y avait la loi sur la sécurité des piscines que j'avais déposée avec Jean-Pierre RAFFARIN et je ne pense pas que cela intéresse tellement les Français à l'étranger, parce que cette loi ne peut pas s'appliquer à l'étranger. Je voulais dire par là que les propositions de lois des parlementaires peuvent toucher tous les domaines.

Monsieur le Rapporteur

C'est bien pour cela qu'on a rajouté :

« dans les domaines de sa compétence. »

Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA

D'accord ; et bien, écoutez, je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à Monsieur CLAVE. Monsieur CLAVE est membre de la commission, il ne peut donc pas intervenir dans le débat. Je rappelle cette règle d'or de nos débats qui stipule que les membres de la commission concernée n'interviennent pas.

De la salle

(Réactions.)

Monsieur Gérard MICHON

C'est devenu une coutume devant laquelle je me suis élevé à chaque fois qu'elle a été annoncée comme étant justement une règle d'or ou une règle à laquelle on ne peut pas déroger. Il est bien évident que ce que nous voulions éviter, c'est que le débat qui a eu lieu en commission se refasse en assemblée plénière ; mais nous avons une richesse parmi les membres de la commission dont ils ne doivent pas abuser. Il n'y a pas dans le règlement intérieur ni dans nos coutumes quoi que ce soit qui nous oblige à faire cela ; il faut simplement que les membres de la commission se restreignent dans le débat, c'est tout (*applaudissements*).

Monsieur le Président

Dont acte. Monsieur CLAVE ?...

Monsieur CLAVE renonce à prendre la parole. La parole est à Monsieur MARCILHACY.

Monsieur Emmanuel MARCILHACY, membre élu pour la circonscription de Montréal

Merci, Monsieur le Président. C'était juste pour apporter une petite précision concernant les spots sur TV 5. Lorsque TV 5 vous a répondu qu'il les avait effectivement fait passer partout, c'est vrai. Il n'ont pas menti ; hormis le fait qu'il faut savoir que, dans certaines régions, notamment au Québec, TV 5 dispose d'une certaine autonomie dans ses programmes. Et c'est peut-être là que réside l'ambiguïté. Effectivement, je pense qu'au Québec et dans certaines provinces canadiennes, ce spot-là n'est pas passé. C'était juste pour apporter une petite précision. Il n'y a pas de contradiction ; mais, effectivement, à ma connaissance, vu l'autonomie dont TV 5 dispose au Québec, ce spot-là n'est pas passé.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MARCILHACY.

Il n'y a plus d'intervenants ? Tout le monde s'est exprimé sur le rapport ? Je crois que nous pouvons passer à l'approbation de celui-ci.

Qui est contre ? ...

Monsieur le Président

On ne vote pas ? On vote les deux ? Excusez-moi ; on ne vote pas le rapport. Bon. Je pensais que l'on votait le rapport. Autant pour moi ! Alors on passe aux vœux ?

Monsieur le Rapporteur

L'ordre dans lequel est préparé le rapport fait figurer maintenant, donc après les annexes, l'avis. Il serait donc peut-être préférable - je ne sais pas si c'est prêt - que Monsieur MUCETTI fasse sa présentation sur la réforme de l'immatriculation et que l'on conclue cette présentation par le vote formel de l'avis sur le projet de décret.

Monsieur MUCETTI

Je suis à votre disposition.

Monsieur le Président

Bien. Alors on suit la proposition de Monsieur le Rapporteur et vous avez la parole pour la suite et l'avis formel concernant la réforme de l'immatriculation.

PRESENTATION SUR LA REFORME DE L'IMMATRICULATION

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la réforme de l'immatriculation consulaire qui vous est soumise pour avis formel par le Département.

Dans les documents qui vous ont été distribués ne figure pas uniquement le texte du projet de décret. Nous avons voulu l'éclairer pour que vous soyez tout à fait informés des différences par rapport à la situation actuelle, par la diffusion du texte du décret du 9 mars 1999 ; et comme il s'agit là de documents arides, nous avons mis au point une petite notice d'explications qui vous en décrit les principaux éléments et je vais vous en présenter maintenant la philosophie générale.

Tout d'abord un *constat*.

On considère habituellement que 2 millions de Français résident à l'étranger ; mais comme seuls un million d'entre eux sont immatriculés, cela veut dire qu'un Français sur deux, établi hors de France, refuse ou néglige de se soumettre à la procédure de l'immatriculation. En Amérique du Nord, ce sont même pratiquement deux Français sur trois qui ne sont pas immatriculés.

Pourquoi les Français, établis hors de France, négligent-ils ou refusent-ils de se faire immatriculer ?

Principalement - c'est la raison qui nous semble la plus importante - c'est à cause des lourdeurs de la procédure, parce qu'au fil des temps - je vous rappelle que cette procédure a été créée en 1833 - on a voulu créer un système parfait en demandant toujours plus d'informations aux Français et on a cru bon d'en renforcer le caractère central pour inciter nos compatriotes à s'immatriculer. On a donc rattaché, au fil du temps, des procédures de plus en plus nombreuses à l'immatriculation. C'est dire qu'aujourd'hui elle est placée au centre d'une nébuleuse de textes.

Ce faisant - et vous rappelez, tout à l'heure, Madame, la pratique des postes - les postes ont considéré que l'immatriculation était devenue une fonction absolument essentielle, fonction absolument essentielle qui se matérialise par une activité de guichet ; et nous considérons aujourd'hui que c'est une conception révolue du travail consulaire dont l'immatriculation est devenue le symbole.

De notre point de vue, l'immatriculation ne doit plus symboliser précisément l'aspect le plus routinier du travail consulaire. Nous estimons que nos postes à l'étranger ont des choses bien plus intéressantes et bien plus importantes à faire pour le service public consulaire.

Le projet poursuivi à travers cette réforme vise à faire de cette procédure un instrument utile, vivant et proche des besoins et des réalités à travers *cinq objectifs* :

1. en définissant clairement le rôle de l'immatriculation ;
2. en la simplifiant et en la modernisant, c'est-à-dire en l'adaptant aux contraintes et aux besoins d'aujourd'hui ;
3. en donnant une véritable capacité d'initiative aux chefs de poste ;
4. en créant les conditions favorables au développement de la télé-administration ; et
5. c'est peut-être plus une ambition qu'un objectif, pour donner une autre dimension au service public consulaire.

Premier objectif : définir clairement le rôle de l'immatriculation.

Aujourd'hui, aucun texte ne définit l'immatriculation en tant que telle. Le décret de 1999, qui vous a été distribué, définit une procédure ; mais il ne précise pas à quoi elle sert. Il faut lui redonner un sens et préciser, dans le texte-même du décret qui est relatif à cette procédure, les objectifs qu'elle poursuit.

Ces objectifs sont de deux ordres :

- il faut une définition claire de l'immatriculation pour le consul lui-même. Une immatriculation doit lui permettre de connaître, de localiser et de dénombrer les Français qui composent la communauté française de sa circonscription ;
- elle doit lui permettre ensuite de faciliter l'exercice de la protection consulaire en matière de sûreté et de sécurité et ;
- enfin elle doit permettre l'établissement et la mise à jour du plan de sécurité dans des conditions satisfaisantes.

Il nous faut également une *définition claire de l'immatriculation* pour le Français lui-même. Elle doit lui permettre :

- d'accomplir plus facilement ses formalités administratives,
- d'accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger et
- de recevoir des informations.

Deuxième objectif : simplifier et moderniser la procédure.

En la faisant reposer sur *trois éléments fondamentaux* :

- la preuve de l'identité ;
- la preuve de la nationalité française ; et
- la preuve de la résidence dans la circonscription consulaire.

Il nous faut également diversifier les *possibilités et les occasions de s'inscrire* et parallèlement à la formalité classique qui conduira les Français au consulat, on pourra désormais aboutir au même résultat :

1. par correspondance, par télécopie ou par courrier électronique,
2. à la convenance de l'usager, à l'occasion de l'accomplissement d'une autre formalité
3. automatiquement en cas de présentation des trois critères fondamentaux (identité, nationalité française, résidence) à la faveur de l'accomplissement d'une autre formalité qui exigerait, justement, que le Français justifie de son identité, de sa nationalité ou de sa résidence ; par exemple lors de la demande d'une carte d'identité, d'un passeport ou lors de l'inscription sur une liste électorale.
4. de façon groupée pour les Français qui s'expatrient pour raison professionnelle et dont l'installation individuelle ou avec les membres de leur famille ne fait aucun doute.
5. enfin, nous avons même prévu pour les Français la possibilité de s'immatriculer ou de se pré-immatriculer, en quelque sorte, avant leur départ de France, auprès d'un guichet spécialement conçu à cet effet, à la Direction des Français à l'étranger.

Le **renouvellement de l'immatriculation** sera, lui aussi, simplifié ; il pourra s'effectuer :

- soit par confirmation par l'intéressé de sa résidence dans la circonscription en fournissant un justificatif ou une déclaration sur l'honneur ;
- soit par décision du chef de poste lorsque celui-ci aura acquis la certitude que le Français réside toujours dans la circonscription.

Pris individuellement, un Français n'a que peu de motifs de se déplacer à un consulat. Les opérations administratives sont, soit peu fréquentes, soit justifiées par un rythme particulier (une fois par an pour les demandes de bourses ou d'allocations de solidarité).

Il n'est donc pas indispensable de stocker pour chaque Français toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de toutes les procédures, puisque, en pratique, la plupart de ces informations ne serviront que très peu ou pas du tout.

En revanche, tout renseignement requis pour une formalité devra dûment être recueilli, seulement si c'est nécessaire et quand ce sera nécessaire ; autrement dit, c'est l'usager, le Français qui décidera lui-même, en quelque sorte, des informations qu'il confiera au poste.

Et, puisque nous donnons cette possibilité au Français, c'est lui-même qui décidera s'il veut recevoir une carte d'immatriculation consulaire ou pas ; cette carte sera délivrée à tout Français qui en fera la demande et ceux qui ne souhaitent pas la recevoir, ne la recevront pas.

Troisième objectif: donner une plus grande capacité d'initiative aux consuls.

Nous partons du point de vue qu'un texte ne peut embrasser la diversité des cas, des situations auxquelles un poste consulaire est confronté et les questions auxquelles il doit répondre. Il est donc préférable de se rapprocher du terrain des réalités en donnant au Consul la capacité de définir lui-même les justificatifs de la résidence d'un Français dans sa circonscription ; et nous avons vu lors des travaux de la commission que l'élaboration de cette liste se ferait en liaison avec les délégués au CSFE.

Il lui appartiendra aussi de fixer la durée de l'inscription au regard des motifs réels de l'information à l'étranger, disposition qui existe déjà aujourd'hui, mais que la plupart des Consuls n'utilisent pas.

On pourra lui permettre aussi de prendre l'initiative de mettre en oeuvre toute mesure tendant à faciliter ou à favoriser l'inscription. Aujourd'hui, c'est laissé à l'appréciation du Consul ; le principe figurera, aujourd'hui ou demain, dans le texte même du décret.

Enfin, nous voulons lui donner l'initiative de procéder à des renouvellements ou même à des radiations, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Le *quatrième objectif* que nous poursuivons tend à favoriser le développement de la télé-administration. Lorsque les logiciels informatiques auront été adaptés — et les travaux sont en cours — le Français aura la possibilité d'effectuer à distance des formalités administratives à partir de son domicile ou de son lieu de travail via Internet.

Pour cela, il recevra un numéro d'identification consulaire personnel qui lui sera attribué à titre définitif et qui lui permettra de s'identifier dans la relation informatique qu'il établira avec le poste. Ce numéro permettra aussi le transfert de dossiers d'immatriculation en cas de changement de domicile dans une autre circonscription.

Cinquième objectif: changer la dimension du service public consulaire. C'est le dernier des objectifs que j'ai annoncés. Je voudrais souligner que la modernisation de l'immatriculation n'est pas une fin en soi. Elle permet de dégager des perspectives pour privilégier les tâches consulaires fondamentales comme la protection des Français.

En dégageant du temps, en simplifiant l'immatriculation, nous voulons que les chefs de poste et leurs collaborateurs se consacrent davantage aux tâches fondamentales qui sont prévues par les lois et règlements français et les conventions internationales.

Nous voulons faciliter la vie du Français qui se déplace pour qu'il puisse, en utilisant les mécanismes de télé-administration, effectuer, indifféremment, certaines opérations auprès des postes consulaires d'un même pays ou d'une même zone géographique.

Nous voulons enfin mettre en place un dispositif informatique qui permettra à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France de disposer d'un *Registre mondial des Français établis hors de France*, qui permettra également bien des applications mais qui permettra aussi — et je crois que c'est un élément qui vous apparaîtra comme particulièrement intéressant — en cas de crise, par exemple, de délocaliser temporairement la gestion d'un registre et qui permettrait éventuellement d'abriter l'activité du poste consulaire qui serait sinistré par la crise, dans une autre structure, une structure de secours. Ce pourrait être un établissement scolaire, un institut français ou une entreprise.

J'ai utilisé pendant cette brève présentation le terme ancien d'*immatriculation* ; il sera remplacé par celui d'*inscription au registre des Français établis hors de France*. Il faudra nous habituer à utiliser cette expression : Français établis hors de France qui va apparaître, dans un souci d'harmonisation, dans la plupart des textes qui sont utilisés par la DFAE, parce qu'elle porte en elle tous les éléments qui caractérisent nos compatriotes qui ont fixé leur résidence habituelle à l'étranger et tout simplement parce que c'est celle qui est prévue par la Constitution.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'économie générale de ce projet, à l'élaboration de laquelle nous continuons de travailler et qui demandera encore de recueillir les avis d'autres départements. Nous avons voulu être tout à fait transparents pour vous demander un avis formel aujourd'hui et pour demander également un avis formel, qui n'avait pas été demandé en 1999, à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Tout ceci devrait — selon toutes les prévisions les plus optimistes — nous permettre - et c'est notre objectif - de parvenir à une entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

Certes, les logiciels informatiques ne seront pas tous adaptés ; les textes d'application ne seront pas tous pris ; mais, néanmoins, toutes les mesures pertinentes du texte pourront s'appliquer le 1er janvier 2004.

Monsieur le Président, Madame la Présidente. Je ne voudrais pas terminer sans remercier ceux de mes collègues qui m'ont permis de réaliser cette petite animation : Monsieur Sylvain RIQUIER et Monsieur Franck SIMAER.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. La commission des lois et règlements a examiné ce projet de réforme et a formulé un avis qu'elle vous soumet maintenant. La parole est à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Rapporteur

Avant les demandes de prise de parole, je vais d'abord lire l'avis :

Projet de décret relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger,

considérant le projet de décret relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France qui lui a été soumis pour avis ;

considérant les modifications apportées par la commission des lois et règlements au texte initial, à savoir :

- à l'article 13, paragraphe 2, la suppression à la fin du paragraphe des mots "notamment son employeur" ;
- à l'article 16, l'insertion à la fin de l'article des mots "après avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger, dans la mesure où il ne s'agirait pas de dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des postes" ;

considérant la loi numéro 82-471 du 7 juin 1982 modifiée relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger et plus particulièrement son article 1A ;

émet un avis favorable sur le projet de décret ci-après annexé tel qu'il a été modifié par la commission des lois et règlements. Cet avis a été adopté en commission avec trois voix contre.

Monsieur le Président

Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA souhaite prendre la parole sur ce texte.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais rendre hommage au travail qui a été accompli par Monsieur MUCETTI et son équipe, parce que je crois que l'on arrive à une très grande clarification de toutes les questions liées à l'immatriculation.

En effet, le fait de parler maintenant d'une inscription à un registre, que ce registre puisse avoir une dimension mondiale et simplifier la vie des Français, qui vont d'un pays à l'autre, qui pourront aller, après avoir été pendant un an immatriculés à Munich, au consulat de Hongkong pour y demander leur immatriculation, en indiquant leur numéro d'identification, et l'obtenir en deux temps-trois mouvements, et éventuellement par voie électronique.

Je crois que cela permettra à de nombreux Français de s'inscrire, alors qu'auparavant ils ne le faisaient pas ; et cela permettra également à l'administration de beaucoup mieux connaître les mouvements de la population française. En effet, nous sommes en présence maintenant de mouvements migratoires sur la planète qui n'ont plus rien à voir avec ce que nous connaissions il y a 20 ans. Je crois donc que, là, le système est bon.

Je voudrais simplement apporter, si possible, une petite suggestion juste sur un point : cela concerne la liste des pièces nécessaires à la justification de l'identité, de la résidence et de la nationalité. On donne aux Consuls, à juste titre, la possibilité de décider des pièces à demander pour l'inscription.

Étant donné la diversité des situations administratives dans les pays, ne serait-il pas judicieux de demander aux Consuls de recueillir l'avis des Délégués au CSFE et des Présidents d'association reconnue d'utilité publique sur cette liste de pièces ? Cela éviterait des erreurs, car on ne justifie pas de sa résidence de la même manière dans un pays ou dans un autre.

Et il y a tout de même le cas délicat de la nationalité et de l'état civil ; on sait très bien que c'est difficile dans certains pays et on sait très bien que cela entraîne des comportements méfiants de la part de certains chefs de poste.

Dans telle île de l'océan Indien aujourd'hui, si vous vous présentez pour vous immatriculer et que votre peau n'est pas suffisamment claire, vous n'obtiendrez jamais, jamais, jamais les pièces nécessaires pour vous immatriculer. Je ne citerai pas le pays, mais Monsieur MUCETTI le connaît très bien.

Monsieur le Président

La parole est au rapporteur.

Monsieur le Rapporteur

Madame ben GUIGA, en réponse à votre question, la commission a soulevé cette même interrogation et Monsieur MUCETTI nous a indiqué que l'arrêté qui sera pris pour l'application, mentionnera la consultation des délégués au CSFE. En fait, on a restreint la consultation à celle des délégués au CSFE de la zone ; mais on peut négocier - en fait, négocier n'était pas le terme que je souhaitais employer - y inclure les Présidents d'association.

La commission, quant à elle, a préféré mentionner la consultation des élus au CSFE de la zone par les chefs de poste pour l'établissement et l'arrêt de la liste des pièces justificatives à fournir et l'instruction, je crois aussi, qui sera adressée aux chefs de poste mentionnera également la consultation des élus au CSFE de la zone.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Monsieur MUCETTI souhaite également répondre à la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Monsieur Serge MUCETTI

Merci, Madame la Sénatrice pour vos compliments ; je les dirige immédiatement vers mon équipe qui les partage.

S'agissant de l'établissement de la liste, nous n'allons pas laisser aux Consuls l'initiative de fixer la liste des éléments qui leur permettent de déterminer la nationalité française ; c'est la loi qui doit pourvoir à cela.

En revanche, nous laissons, comme l'a souligné le Rapporteur, l'initiative aux chefs de poste de déterminer les éléments qui lui permettent d'établir avec certitude que notre compatriote a sa résidence dans la circonscription. Vous pouvez, je crois, les uns et les autres, témoigner ici même de la diversité qui existe de par le monde pour parvenir à cerner ces justificatifs.

Nous ne voulons plus déterminer, depuis nos bureaux du boulevard Saint Germain, les dispositions pratiques qui doivent être appliquées en poste. Je crois - et je parle d'expérience - qu'il revient - et c'est le bon sens même qui le dit - aux chefs de poste d'établir cette liste, en s'appuyant sur les délégués au CSFE. Je l'ai dit en commission et je l'ai dit tout à l'heure dans mon exposé.

Il nous faudra également faire preuve de concertation pour faire en sorte que cette liste soit identique dans un pays comportant plusieurs postes consulaires. Naturellement, là encore, il faudra tenir compte des pays à structure fédérale où

les États fédérés, les provinces, les cantons, les régions, les autonomies ont développé des droits particuliers, dans ce cas, il n'y aura pas obligation d'avoir une liste monolithique.

Nous voulons nous rapprocher davantage de la situation concrète des réalités locales plus que - comme le dirait notre Directeur - d'un texte au carré publié au *Journal officiel*.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu pour la circonscription de Vienne

Monsieur MUCETTI, je serai vraiment très bref. En tant que Président de la nouvelle commission de l'Union européenne, je voudrais vous féliciter de ne plus utiliser le terme de *Français de l'étranger*, mais celui de *Français établis hors de France*. Merci.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

A mon tour, je voudrais apporter le témoignage de ma satisfaction devant cette révolution culturelle. Mais je voudrais aussi en profiter pour me féliciter de l'existence d'une cellule permanente de statistiques au sein de la Direction des Français à l'étranger. On sait que Monsieur GENTIL de l'INSEE poursuit sa mission ; on l'a demandé et on s'en trouve très heureux.

Ma question est celle-ci Monsieur MUCETTI : a-t-on fait un lien entre cette réforme et la mission de Monsieur GENTIL, en essayant, sans abuser, sans poser trop de questions, afin de ne pas effrayer nos compatriotes, de profiter de cette réforme pour mieux les connaître afin de nourrir justement les travaux de Monsieur GENTIL et de nous permettre de pouvoir mieux analyser, apprécier, ou connaître d'une manière générale nos communautés à l'étranger, qu'il s'agisse de leurs mouvements ou qu'il s'agisse de leurs motivations ? Enfin, tous renseignements qui intéressent l'étude de Monsieur GENTIL.

Monsieur Serge MUCETTI

Naturellement, Monsieur le Sénateur, nous y avons pensé. Monsieur GENTIL a son bureau à quelques mètres du mien et nous travaillons, bien évidemment, en étroite collaboration.

En fait, nous travaillons sur deux séries d'éléments statistiques ; ce sont :

- d'une part, les statistiques de l'activité des postes et
- d'autre part, des éléments statistiques qui nous permettent de mieux connaître nos communautés par toute une série d'éléments en particulier d'ordre social, professionnel ou familial.

Il est actuellement, naturellement, prévu que les enquêtes auxquelles procède Monsieur GENTIL ne seront pas gênées par la mise en oeuvre du logiciel informatique qui servira de support à cette réforme et qui est en cours d'élaboration.

Néanmoins, il faut tenir compte d'un fait : nous travaillons sur le fichier de l'immatriculation qui va bientôt s'appeler le *Registre des Français établis hors de France*. Il faut savoir qu'il n'existe qu'un seul fichier dans toute la République qui permette de recueillir autant d'informations sur des Français et ce fichier, c'est celui de l'immatriculation.

Nous devons nous conformer aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour déterminer la liste des renseignements que nous sommes en droit, au regard de la loi, de demander à nos compatriotes parce que - et je le dis de la façon la plus claire - il a pu se produire, ici ou là, quelques dérives par rapport à la loi qui, dans un souci de bien faire, ont conduit à poser à nos compatriotes des questions auxquelles ils n'étaient pas tenus de répondre.

Nous voulons que cela cesse ; nous voulons agir en pleine conformité avec la loi et dans le respect de la vie privée de nos compatriotes.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. La parole est à Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

Ce sera très bref ; je voulais aussi féliciter Monsieur MUCETTI et, en particulier, en ce qui concerne la possibilité d'une pré-immatriculation, ce qui constitue une bénédiction pour tous les Français qui ont une plus grande mobilité actuellement et qui ont prévu d'aller s'installer à l'étranger.

La grande nouveauté consiste également en la possibilité de faire suivre son dossier, parce qu'on voyait des situations absurdes : par exemple, des Français étaient installés depuis des années à Düsseldorf et déménageaient ensuite à

Stuttgart ; ils étaient alors obligés de recommencer leurs formalités et s'ils n'habitaient pas Stuttgart même, ils étaient obligés de se déplacer, par exemple de Fribourg et de perdre une journée de travail. Avec les moyens informatiques actuels, cela est absolument injustifié.

J'avais toujours compris que la plus grande latitude laissée aux Consuls était, bien entendu, ce qui concernait la preuve de la résidence ; mais que les critères concernant la nationalité étaient des éléments fixés par la loi et ne se négociaient pas. Les activités des Consuls tendent donc aussi à s'étendre à une plus grande partie, identique à celle des chancelleries, finalement, si j'ai bien compris.

Monsieur le Président

Le dernier intervenant sur ce sujet sera Monsieur VIALA.

Monsieur Denis VIALA, membre élu pour la circonscription de Brasilia

Ma question porte sur un détail technique qui est peut-être implicite, mais que je souhaiterais voir expliciter. Le texte de ce décret énumère la liste des informations qui seront demandées aux administrés, parmi lesquelles, "sa résidence" qui est un terme un peu vague.

Je souhaite savoir si vous prévoyez de demander aux administrés leur "adresse électronique" qui est une façon de communiquer dans l'autre sens. Évidemment, votre exposé nous a bien montré les avantages de la communication vers les consulats ; mais évidemment, des consulats vers les administrés, dans les très grandes circonscriptions, comme le Brésil dont je viens, ce serait absolument important et cela représenterait aussi une économie de coût considérable par rapport au courrier sur papier.

Monsieur Serge MUCETTI

Tout d'abord, je voudrais préciser le point que notre Délégué a indiqué. Le *terme vague de résidence*, avez-vous dit ?

Monsieur Denis VIALA

Il est écrit :

« ... les informations relatives à son identité, à sa nationalité, à son état civil, à sa situation de famille, à sa résidence, à sa profession,... »

Donc, lorsque je lis "sa résidence", je comprends son "adresse".

Monsieur Serge MUCETTI

Nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde et je vous signale que nous avons aussi pris la peine, dans les visas, de faire référence au *Code civil* et aux articles qui définissent, en droit français, ce qu'est la résidence. Vous savez que c'est une notion qui, avec celle du domicile, n'est pas facile à cerner ; mais nous voulons nous situer au plus près du droit.

Naturellement, aujourd'hui, lorsqu'on demande son numéro de téléphone à une personne, on ne manque pas de lui demander son numéro de téléphone personnel, professionnel et de mobile. Quand on lui demande son adresse, on lui demande l'adresse physique, postale et éventuellement, son e-mail ou tout moyen de la joindre par les moyens informatiques modernes.

Monsieur le Président

Nous pouvons maintenant passer au vote pour l'approbation de l'avis de la commission des lois et règlements.

Monsieur Serge MUCETTI

Je voudrais réagir sur les deux réserves qui ont été émises par la commission, si vous le permettez.

Monsieur le Président

Je vous en prie.

Monsieur Serge MUCETTI

En effet, la Commission a proposé de supprimer trois mots à l'article 13, à la fin du troisième alinéa du II :

« ... notre objectif est de permettre à tout Français de pouvoir, beaucoup plus facilement, avant même de quitter la France, procéder à cette pré-immatriculation et de le faire, soit lui-même, soit par la voix d'une personne. »

Il nous est apparu que cette autre personne, lorsque le Français était envoyé à l'étranger par son employeur, pouvait être précisément son employeur ; mais, naturellement, chaque fois qu'il aurait été dûment mandaté par notre compatriote.

Nous ne voyons aucune objection à supprimer ces trois mots de l'article 13 mais, comme je l'ai dit à la commission, pour être tout à fait honnête, nous prévoyons que, dans les textes d'application, parmi tous les mandataires possibles pour effectuer cette formalité, réapparaîtra l'employeur.

La deuxième réserve apportée par la commission à son avis concerne l'article 16 ; et, là, nous sommes tout à fait d'accord pour considérer que les précisions — je dirais - réglementaires qui seraient apportées au décret puissent faire l'objet d'une consultation du CSFE.

En revanche, d'autres séries de textes, relatifs cette fois-ci à des modalités tout à fait administratives, ne nécessiteront alors pas, parce qu'elles se rapporteront à l'organisation et au fonctionnement des postes, le passage formel devant le CSFE.

C'est la raison pour laquelle, en commission, nous nous sommes montrés d'accord sur l'éclairage particulier qui serait apporté à la mention :

« après avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger. »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. Puisque Monsieur le Rapporteur n'a rien à ajouter, nous pouvons mettre aux voix l'avis.

Monsieur le Président met l'avis aux voix.

L'avis est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle à une information sur le projet de fusion des listes électorales. Monsieur MUCETTI, vous avez la parole sur ce sujet.

INFORMATION SUR LE PROJET DE FUSION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Serge MUCETTI

Il y a une grande différence entre ce que je vais évoquer maintenant devant vous en matière de fusion des listes électorales et ce que je vous ai dit sur l'immatriculation. Parce que, en ce qui concerne l'immatriculation, il s'agissait d'un texte en forme ; là, le travail que nous faisons n'est pas encore aussi abouti et nous en sommes encore au stade des orientations. Néanmoins, il nous est apparu nécessaire de vous tenir informés justement des pistes sur lesquelles nous travaillons en ce moment.

Je crois que vous avez eu l'occasion de le dire, lors de vos débats au cours des précédentes sessions plénières : les Français, aujourd'hui, ne comprennent plus tellement le dispositif électoral tel qu'il est mis en oeuvre à l'étranger.

En effet, les Français établis hors de France, qui votent à l'étranger à trois occasions :

1. pour élire le Président de la République,
2. pour participer aux référendums,
3. pour élire les Délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger,

sont en présence de **deux systèmes**. Ces deux systèmes résultent de considérations qui sont historiques.

Le premier, pour élire le Président la République et participer aux référendums, a été mis en place en 1976, à une époque où a été instauré un dispositif particulier qui a évolué dans le temps, pour permettre à nos compatriotes, justement, de

participer à l'élection du chef de l'État. On a voulu mettre en place un dispositif qui était, en même temps, aussi proche que possible du droit commun même s'il comportait des variantes.

En 1982, on a apporté *une autre pierre* à la participation de nos compatriotes à la vie démocratique du pays, en leur permettant de désigner les membres du CSFE au suffrage universel. A ce moment-là, on n'a pas jugé bon d'utiliser les listes qui existaient dans les centres de vote. On a mis en place un système différent.

Nous avons essayé de rechercher, dans les travaux parlementaires de cette époque, les véritables raisons qui avaient poussé le législateur à ne pas reprendre le dispositif des listes de centres de vote.

Il nous est apparu que la principale de ces raisons était justement que les modalités d'inscription sur ces listes étaient fondamentalement différentes du droit commun. En effet, en ce qui concerne les listes de vote, c'est le principe du droit commun qui s'applique ; et, même si l'inscription sur les listes électorales, en droit français, est obligatoire, elle reste laissée à l'appréciation du citoyen, qui non seulement a la possibilité de se déterminer pour savoir s'il s'inscrit sur cette liste mais, pour l'étranger, de savoir s'il accepte de voter dans un centre de vote ou s'il maintient son inscription en France.

Pour le CSFE, on a voulu mettre en place un mécanisme incitatif en relation précisément avec l'immatriculation, en considérant que tout Français qui s'immatriculait représentait un électeur au CSFE en puissance à moins - à moins - qu'il refuse de figurer sur cette liste.

Mais, le temps a passé ; et aujourd'hui les deux mécanismes au terme desquels ces listes sont préparées et établies brouillent un petit peu l'image de la participation de nos compatriotes à la communauté nationale et constituent, en raison de leur complexité, une véritable charge de travail pour les postes.

Ce que nous voulons faire, donc, c'est fusionner ces deux listes électorales en une seule. Pour ce faire, il faut considérer que nous devons

- d'une part, nous rapprocher du droit commun, mais
- d'autre part, ne pas faire disparaître les spécificités qui caractérisent les Français établis hors de France dans leurs relations avec les listes électorales.

Il fallait donc déterminer le critère permettant l'inscription et l'idée que nous avons retenue jusqu'à présent, c'est de continuer à recourir au principe qui existe pour les listes CSFE, c'est-à-dire de proposer à tout Français d'être inscrit sur cette nouvelle liste à moins qu'il ne décide d'en faire autrement.

Notre pensée a également évolué parce que, si nous considérons que le principe prévu par le *Code électoral*, qui est que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire, il faut toutefois lui apporter plusieurs bémols.

Et là, je crois que nous avons travaillé avec l'éclairage particulier que nous ont donné les Sénateurs. En effet, on ne peut pas obliger complètement nos compatriotes à l'étranger à s'inscrire sur une liste électorale parce que ce serait, dans certains pays, trahir leur double nationalité et les mettre dans une situation difficile. Il faut donc respecter leur volonté de ne pas être inscrits sur cette liste.

De la même façon, le Français qui ne souhaiterait pas participer à l'étranger à l'élection du Président de la République ou aux référendums, pourrait, comme il le peut aujourd'hui, demander à ne pas figurer sur la liste à ce titre, tout en étant maintenu sur la liste pour voter au CSFE.

Enfin, dans les textes qui seront soumis au Parlement, nous prévoyons d'informer automatiquement les jeunes Français qui atteignent l'âge de 18 ans de la possibilité qui leur serait donnée d'être inscrits sur les listes électorales.

En outre, tout Français non immatriculé qui demanderait à un certain moment son inscription sur une liste électorale — comme je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre de la présentation de la réforme de l'immatriculation consulaire — et qui pour ce faire, justifierait de son identité, de sa nationalité et de sa résidence, serait automatiquement inscrit au Registre des Français à l'étranger.

Je me résume parce que c'est un peu plus compliqué en ce qui concerne les possibilités d'inscription :

- tout Français immatriculé se verra proposer la possibilité d'être inscrit sur la nouvelle liste pour participer à l'élection du CSFE ;
- il pourra également figurer sur cette liste pour participer à l'élection du Président de la République, étant entendu qu'il aura toujours la liberté de refuser de participer, en France ou à l'étranger, à l'élection du Président ou de conserver la possibilité de s'inscrire en France pour le faire.

Les modalités de la fusion des listes électorales entraîneront une harmonisation et une simplification des dispositions relatives à leur établissement et à leur mise à jour. Chaque liste sera préparée, selon le droit commun, par une commission administrative siégeant au poste. Il en existe aujourd'hui deux ; il n'en existera demain plus qu'une. La composition de ces deux commissions administratives sera unifiée et leurs membres continueront à être désignés par le CSFE.

L'état du Registre des Français établis hors de France, les demandes d'inscription et les demandes de radiation, de même que la situation des jeunes qui auront atteint l'âge de 18 ans, seront considérées au 31 décembre de l'année, date qui désormais sera certaine.

Pour le reste, la fusion n'entraînera que des ajustements formels pour tous les autres aspects à savoir :

- l'organisation des bureaux de vote,
- les conditions de vote et
- les modalités de vote (par procuration ou par correspondance).

Nous avons eu, c'est vrai, un débat en commission parce que le nouveau système doit être compris comme conjuguant les deux précédents. Au fur et à mesure que le projet mûrira, vous verrez que nous avons tenu le plus grand compte de toutes les situations qui existaient aujourd'hui pour les maintenir dans le système qui verra le jour demain.

Tout à l'heure, dans le rapport, il a été indiqué que nous disposions de trois ans pour mettre en oeuvre ce projet. En fait, nous n'avons pas trois ans : ce projet — et c'est notre dessein - devrait être soumis à la représentation nationale au Parlement, au printemps prochain, pour être mis en oeuvre dans les trois années qui viennent.

Pourquoi cela ? C'est parce que nous sommes astreints à un impératif : nous ne pouvons pas mettre en oeuvre une réforme de cette envergure à n'importe quel moment. Si nous considérons le calendrier électoral, le dernier renouvellement du CSFE étant intervenu en 2003, le prochain aura lieu en 2006. La précédente élection du Président de la République a eu lieu en 2002 ; la prochaine aura lieu en 2007.

Nous avons donc devant nous un peu plus de deux ans et demi - sauf naturellement, en cas de référendum ou d'élection anticipée du Président de la République - non seulement pour mettre au point le texte, mais aussi pour mettre en place la nouvelle liste fusionnée, pour interroger tous les Français à l'étranger, car il faudra le faire pour savoir s'ils veulent voter, à l'étranger pour le Président de la République, ou en France ; nous voulons que soient prévues une année où nous accompagnerons les postes pour la mise en oeuvre et une année où ils mettront en oeuvre le système eux-mêmes.

C'est la raison pour laquelle, nous considérons que nous avons une chance quasiment historique, d'un point de vue administratif, de mettre en oeuvre cette réforme maintenant, parce que, par la suite, la succession des échéances électorales nous empêchera durablement de le faire ou de le faire en toute sérénité.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué en commission que nous disposions d'une fenêtre de trois ans pour le faire.

Enfin, je crois que la complexité juridique du système ne vous a pas échappé :

- nous allons devoir modifier une loi organique, la loi de 1976 ;
- nous allons devoir modifier la loi de 1982, relative au CSFE ;
- nous allons devoir modifier deux décrets en Conseil d'État, l'un pris pour l'application de la loi organique et l'autre pris pour l'application de la loi de 1982.

Nous nous sommes donc engagés dans un processus à la fois long, difficile et complexe ; mais comme l'a dit le Ministre, cela ne nous détournera pas de notre objectif.

(Applaudissements dans la salle).

Monsieur le Président annonce les prises de parole.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Cela me paraît être une bonne innovation que de fusionner les deux listes ; mais, malgré tout, nos compatriotes seront toujours dans la situation d'être pour les uns, inscrits sur cette liste pour le CSFE et pour d'autres, inscrits sur cette liste pour les Présidentielles ou les référendums ; et, au total, on verra toujours des gens arriver pour voter en croyant qu'ils figurent sur la liste pour les élections, mais qui n'y seront pas. C'est tout de même un problème qui est difficile à résoudre. Je me trompe peut-être, mais je n'ai pas l'impression que cela résolve la difficulté de nos compatriotes qui se croient inscrits pour telle ou telle élection mais qui ne le sont pas.

Le deuxième problème est que nous avons bien vu lors des dernières élections Présidentielles que l'augmentation spectaculaire du nombre de Français inscrits dans les centres de vote à l'étranger ne correspondait pas à une augmentation du nombre de votants.

La première leçon de cela est, tout d'abord, que nos compatriotes sont de plus en plus des émigrés, que le centre de leur vie est situé à l'étranger et qu'ils s'inscrivent tout naturellement pour voter là où ils ont le centre de leurs activités : à l'étranger.

La deuxième leçon est que le petit nombre de centres de vote fait que, en pratique, ils peuvent moins voter à l'étranger que s'ils étaient inscrits dans leur commune d'origine en France où ils connaissent toujours quelqu'un pour voter par

procuration. Alors que, à l'étranger, lorsque vous habitez Osnabrück, vous ne connaissez pas nécessairement quelqu'un à Hambourg pour lui donner votre procuration ; et de ce fait, vous ne pouvez pas voter.

Si vous voulez, la fusion des listes, c'est bien ; mais je crains que cela n'augmente encore l'effet optique de désintérêt des Français de l'étranger pour des élections nationales, ce qui n'est pas le cas ; ils ne manquent pas d'intérêt mais, en pratique, ils ne peuvent pas voter. En fait, nous n'aurons la solution que le jour où, pour toutes les élections concernant les Français à l'étranger, on pourra voter par électronique.

Monsieur le Président

Merci Madame la Sénatrice.

Monsieur MUCETTI demande à prendre la parole.

Monsieur Serge MUCETTI

Avec votre permission, Monsieur le Président.

Je dirais que la complexité du dispositif est quasiment inhérente à l'organisation des opérations à l'étranger. Nous aurions pu considérer que tout Français à l'étranger, une fois qu'il était connu du poste, par la voie de l'immatriculation, de l'inscription ou de tout ce que vous voudrez, était obligatoirement inscrit sur la liste pour participer à l'élection des membres du CSFE et participer, à l'étranger, à l'élection du Président de la République. C'est une des règles de base.

Mais nous devons considérer, compte tenu des règles de publicité des listes électorales que, dans certains pays, par suite de maladroites, la situation d'un national au regard de la nationalité française pourrait être divulguée. Or, cela pourrait mettre notre compatriote en difficulté, parce que, dans certains pays, c'est un délit que d'avoir une autre nationalité que la nationalité locale.

Nous sommes donc obligés de prévoir la possibilité, pour le Français, de ne pas figurer sur les listes. A partir de là, nous nous trouvons en face d'une pluralité de situations, mais nous devons vivre avec cette complexité - je dirais - qui est congénitale au régime électoral à l'étranger.

En ce qui concerne la méconnaissance — je parlais tout à l'heure de pédagogie, d'information — on n'empêchera jamais des Français, même des Français expatriés, de se présenter à la porte d'un consulat le jour où se déroulent en France des élections législatives ou même des élections sénatoriales, alors même que le processus électoral — vous en conviendrez - est différent.

La méconnaissance des Français de l'étranger à l'égard du système électoral français ne leur est pas propre.

En ce qui concerne maintenant les bureaux de vote : nous parlions tout à l'heure de l'initiative des Consuls. Rien n'empêche les chefs de poste de multiplier les bureaux de vote ; ce n'est pas interdit. Ils doivent le faire en fonction de leurs moyens, des réalités locales et des possibilités matérielles qui existent sur place ; mais cela n'est pas interdit. Les textes n'empêchent pas cela.

Monsieur le Sénateur Hubert DURAND-CHASTEL

Le Conseil supérieur vient d'émettre un avis favorable sur le projet de décret dont vous nous avez parlé ; c'est très bien. Mais nous déplorons tous actuellement le petit nombre de Français qui votent. C'est un des grands reproches qui est fait aux Français de l'étranger. On vous demande : est-ce qu'ils sont vraiment Français, puisqu'ils ne participent pas au vote ? La proportion est évidemment très inférieure à celle des Français qui votent dans la métropole.

Je crains que le nouveau système ne fasse baisser, d'une façon considérable encore, le nombre des Français qui participent aux votes. En particulier, en ce qui concerne le Conseil supérieur des Français de l'étranger, beaucoup de Français sont informés par les avis qu'ils reçoivent du consulat lorsqu'ils sont immatriculés.

Aussi, est-ce que la nouvelle liste d'inscription qui va être établie va être publique comme la liste d'immatriculation qui est publique au moment des élections ? C'est ma question, actuellement.

Mais je crains que le résultat du nouveau projet d'arrêté fasse baisser sensiblement le pourcentage de nos Français votant pour les élections, qu'elles soient locales ou qu'elles soient nationales.

Monsieur le Président

Voulez-vous répondre ?

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur le Sénateur vous parlez d'or lorsque vous déplorez les faibles taux de participation aux élections auxquelles prennent part nos compatriotes à l'étranger. Bien ; mais je ne vois pas pourquoi il se produirait un effet mécanique entre la réforme de l'immatriculation ou la fusion des listes et une éventuelle diminution de ce taux de participation. Je ne vois pas très clairement la raison de cela.

Plusieurs raisons expliquent la faible participation aux élections, que ce soit en France ou à l'étranger : à l'étranger, il y a peut-être la complexité du système ; il y a peut-être aussi le fait que l'on soit informé trop près des élections et que les esprits ne soient pas assez préparés, comme ils peuvent l'être en France ; il y a le fait que nous nous adressons à des populations qui ne sont pas monolithiques.

En France, nous baignons dans un climat d'informations permanent ; nous sommes alimentés par la radio, par la presse d'une façon générale, sur les échéances électorales ; et, - je dirais - depuis toujours nous connaissons le rythme des élections et la façon dont celles-ci se déroulent.

Or, nous avons énormément de compatriotes à l'étranger qui, culturellement, ne connaissent pas ce processus électoral, ne font pas toujours bien la différence ou, plus exactement, n'ont pas toujours la même approche de nos mœurs électorales et ne sont donc pas impliqués de la même façon.

Lorsqu'on est double national et que l'on habite un pays que l'on n'a jamais quitté - malgré le fait que l'on ait la nationalité française - et que l'on ne connaît pas justement les processus électoraux, on a peut-être un esprit moins sensible, moins réceptif à tous les messages relatifs à la participation électorale.

Par ailleurs :

- premièrement, en ce qui concerne le *Registre des Français immatriculés*, celui-ci ne sera pas public, pour la simple raison que la loi nous en empêche parce qu'il comporte des données personnelles ;
- deuxièmement, en ce qui concerne la liste électorale fusionnée, celle-ci bénéficiera du même régime de publicité que les listes CSFE ou les listes des centres de vote. Cela c'est la loi qui le prévoit ; il n'y a pas de restrictions en ce domaine, en tout cas ce n'est prévu par nous.

Monsieur le Président

La parole est à Monsieur WILDENSTEIN, dernier intervenant sur ce sujet.

Monsieur Guy WILDENSTEIN, membre élu pour la circonscription de Washington

Ma question s'adresse à Monsieur MUCETTI. Vous avez dit que rien n'empêchait le chef de poste de multiplier les bureaux de vote ; mais peut-il le faire à l'extérieur du consulat ? Par exemple, peut-il les multiplier à l'intérieur de la circonscription consulaire elle-même ou doivent-ils être à l'intérieur du consulat ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je vous ai dit tout à l'heure que cela dépendait des conditions locales et matérielles. Là encore, je ne peux pas vous apporter de réponse générale parce qu'il faut observer les cas, circonscription par circonscription.

On peut très bien sortir du poste consulaire physiquement envisagé pour créer des bureaux de vote consulaire dans une école, par exemple, ou dans tout autre bâtiment qui s'avèrerait approprié pour voir fonctionner un tel bureau. Le tout est de disposer de tous les moyens logistiques nécessaires. Mais, là encore, c'est circonscription par circonscription, pays par pays ; et il appartient au chef de poste d'apprécier.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. Je crois que nous pouvons remercier Monsieur MUCETTI pour la disponibilité dont il a fait preuve et le temps passé avec notre Conseil. Merci, Monsieur.

(*Applaudissements*).

EXAMEN DES VOEUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET DES REGLEMENTS

Monsieur le Président

Nous passons maintenant à l'examen des vœux de la commission des lois et des règlements. Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

Monsieur le Rapporteur

La résolution qui vous a été distribuée dans le rapport n'est en fait pas la version qui a été adoptée par la commission parce qu'elle comporte des erreurs. Donc celle qui s'affiche sur les écrans est la seule qui est - j'allais dire - digne de foi.

Cette résolution concerne la participation des Français établis hors de France aux élections européennes. Elle fait suite à un vœu de l'assemblée plénière de l'année dernière et à une résolution du bureau permanent de février dernier. Je vous laisse la lire.

Monsieur le Rapporteur donne lecture de la résolution n° LOI/R1/03.09 relative à la participation des Français établis hors de France aux élections européennes.

Monsieur le Rapporteur

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole au sujet de cette résolution ; il donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Président, je vais être très brève. Ma remarque a tout simplement trait à la dernière ligne du dispositif :

« ... l'interdiction de voter à l'occasion de ce scrutin dans deux pays différents. »

Or, ceci pose un problème absolument insoluble pour les Français qui résident dans certains pays où le vote est obligatoire dans leur pays de résidence. En Europe, c'est par exemple le cas de la Belgique où c'est extrêmement strict ; il y a également l'Italie et il y en a encore un troisième. D'autre part, les dispositions européennes n'interdisent pas spécialement le double vote.

Il y a 70 000 Français immatriculés en Belgique ; 50 % d'entre eux sont des binationaux, donc 50 % vont devoir obligatoirement aller voter pour les listes belges, sinon au bout de trois élections où ils n'auront pas voté, ils se verront déchus de leurs droits civiques et politiques.

Monsieur le Rapporteur

Dont acte.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met la résolution n° LOI/R.1/03.09 aux voix ; celle-ci est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Monsieur le Président propose que l'on examine ensuite le vœu n° LOI/V.1/03.09.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° LOI/V.1/03.09 relatif à l'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.1/03.09I aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.2/03.09.

Le vœu n° 2 concerne les passeports et visas pour entrer aux États-Unis d'Amérique. Je vous laisse lire celui-ci ; il comporte les inévitables coquilles, avec évidemment, le remplacement de toute mention de *Français de l'étranger* par *Français établis hors de France*. Il m'avait été indiqué hier que cela avait été fait. Nous pouvons passer au vote ?

Monsieur le Président

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.2/03.091 aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.3/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 3 concerne les indemnités, dans la définition actuelle, pour les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (*réactions de satisfaction*). L'attention va s'accroître.

Je vous laisse donc le lire ; je suis sûr que vous le lirez avec attention aussi. Ce vœu a été adopté à l'unanimité et je ne pense pas qu'il y en ait un parmi nous qui souhaite s'y opposer.

Monsieur le Président

Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.3/03.091 aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.4/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 4 concerne la mise à la disposition des conseillers des tableaux statistiques d'analyse des communautés françaises à l'étranger. Le vœu a été adopté en commission, moins une abstention.

Monsieur Claude GIRAULT

Madame Daphna POZNANSKI (membre élu pour la circonscription de Tel-Aviv) m'a demandé de faire le communiqué suivant :

« Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir excuser mon silence involontaire mais rassurez-vous, momentanément, la climatisation trop poussée des salles ayant eu raison de ma voix. Pour la même raison je n'ai pu apporter des éclaircissements à la commission des lois. Ce vœu est le résultat d'une enquête effectuée, ces deux dernières années, auprès d'un certain nombre d'entre vous, tous groupes confondus. Quatre cas de figure se sont révélés au cours de cette enquête :

- premier cas : les Délégués reçoivent les instruments d'analyse statistiques de nos communautés, de manière automatique des chefs de poste ;

- deuxième cas : les Délégués reçoivent ces instruments d'analyse à leur demande ;

- troisième cas : les Délégués ne reçoivent pas ces instruments d'analyse, ne les demandant pas, car ils ne savent pas qu'ils existent ;

- quatrième cas : les Délégués ne reçoivent pas ces instruments d'analyse même s'ils les réclament.

Les deux derniers cas de figure ne sont pas satisfaisants et ce vœu vise à y remédier. Certes, lors de cette session, un recueil d'analyses statistiques nous a été distribué, portant sur la période 1984-2002. Rien ne dit que l'administration

nous délivrera ces instruments d'analyse dans les prochaines années ni annuellement. En conséquence, je vous remercie d'apporter votre soutien à ce vœu qui sert l'intérêt général. »

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.4/03.091 aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine ensuite le vœu n° LOI/V.5/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 5 concerne l'harmonisation des dates des réunions de comités consulaires. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission. Il participe de la logique de calendrier et de concordance des emplois du temps des délégués sur la même zone.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu pour la circonscription de Caracas

Je voudrais simplement rappeler qu'il y a quelques années, je crois que c'est il y a quatre ans, le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, devant cette assemblée, s'était formellement engagé à donner des instructions aux consulats pour que cette harmonisation soit parfaite. Évidemment, il n'en a rien été.

Monsieur le Rapporteur

Ce vœu lui permettra de le leur rappeler.

Monsieur le Président

Merci. Ce sera donc rappelé par ce vœu.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu pour la circonscription de Vienne

Ce vœu, bien naturellement, est tout à fait intéressant dans les grandes circonscriptions puisque, la plupart du temps, on peut faire confiance sur place aux chefs de chancellerie consulaire pour qu'ils veuillent bien prendre en compte nos contraintes, lorsque l'on a une dizaine de pays dans la circonscription.

Mais un autre problème peut apparaître, qui est le manque de flexibilité de l'administration centrale, lors des demandes de chefs de poste de pouvoir rendre les rapports des commissions consulaires un peu plus tard afin de nous permettre justement de nous déplacer dans les cinq ou six postes que nous souhaitons visiter à cette occasion.

Il m'est arrivé d'essuyer des refus de la part, soit du service des bourses, soit du service de l'aide sociale, d'avoir une réunion consulaire un peu plus tard que les délais qui avaient été impartis à Paris par eux par télégramme diplomatique, ce qui a empêché justement des réunions bien concertées.

Il n'y a donc pas que le problème de la bonne volonté des consulats sur place ; il y a aussi une nécessité de compréhension de l'administration centrale. Les grandes circonscriptions peuvent nécessiter un délai un peu plus grand que la plage qui est impartie pour les réunions consulaires.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu pour la circonscription de Berlin

Je voudrais simplement faire une correction sur ce qu'a dit Monsieur BOTTAGISIO. Effectivement, ce n'est pas appliqué, mais je dirais, pas partout ; parce qu'il y a quand même des chefs de poste qui ont essayé d'appliquer ces mesures ; et dans ce qu'a dit Monsieur BOTTAGISIO, ils sont pénalisés. Elles ne sont donc peut-être pas appliquées partout mais certains chefs de poste les appliquent.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI peut-il prendre la parole ?

Monsieur Serge MUCETTI

Merci, Monsieur le Président ; avec votre permission, je réagis à la remarque de Monsieur le Délégué qui a, en quelque sorte,... mis l'accent - je cherchais mon mot - sur le manque de flexibilité de l'administration centrale.

Naturellement, je m'exprime ici en tant qu'ancien chef de poste. Il y a parfois des circonstances où les délais sont courts et ne peuvent pas être allongés. Prenons, par exemple, le cas des commissions des bourses : les campagnes de bourses qui permettent de recueillir les dossiers s'achèvent grosso modo en février-début mars ; et la Commission nationale des bourses qui doit statuer sur toutes les propositions, émanant de tous les postes, siège au mois de mai.

Il est donc vrai que, parfois, le délai qui est laissé aux chefs de poste pour réunir les commissions est nécessairement étroit ; mais ce n'est pas par un manque de flexibilité de l'administration centrale ; c'est parce que la procédure est ainsi faite.

Monsieur le Président

Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.5/03.09I aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.6/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 6 concerne la participation des conseillers aux commissions d'entraide aux anciens combattants et victimes de guerres. Le CSFE émet un vœu. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Je voudrais faire une petite rectification. Hier, lorsque nous avons examiné ce vœu en commission, nous avons ajouté tout à la fin du texte, après *victimes de guerre de leur circonscription*, nous avons ajouté : *avec voix délibérative* ; et je ne vois pas cette correction portée à l'écran. Merci.

Monsieur le Président

Bien. Il faut donc ajouter : *avec voix délibérative*.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je lis ici : *participation des conseillers* ; je suis tout à fait d'accord ; mais, si on se réfère à ce qui se passe dans les bureaux de l'ONAC et dans les bureaux départementaux de l'ONAC en France, il faut une parité entre les fonctionnaires et les anciens combattants qui participent à ces séances et qui sont titulaires de la carte de combattant. Il faut une parité.

Vous comprenez très bien que, lorsque vous vous trouvez dans un consulat qui compte 6, 7 ou 8 délégués du Conseil supérieur et 4 ou 5 anciens combattants, il faut qu'en face on trouve les 12 ou 13 fonctionnaires qui ne sont pas disponibles pendant 3 à 4 h pour débattre des secours.

Je crois donc qu'il serait bon de s'arrêter aux anciens combattants, ayant en face la parité des fonctionnaires et que les membres du Conseil supérieur soient présents uniquement à titre consultatif.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Concernant la correction à apporter au vœu. Je vois : voix *consultative* ; je vous ai précisé voix *délibérative*. C'est le texte d'hier.

Monsieur le Président

Délibérative.

Monsieur

Le Rapporteur a bien enregistré et réécrit. Seule fait foi sa version. Elle est là : *délibérative*.

Monsieur le Président

Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.6/03.09l aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.7/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 7 concerne la demande de certificat de la nationalité française pour les enfants dont la filiation est établie.

« ... le service de la nationalité des Français établis hors de France »

et non pas :

« de la rue Ferrus »

« a déjà, à plusieurs reprises, avisé les consulats... »

il faut ici supprimer *Dakar*

« qu'il ne délivrerait pas de CNF pour les enfants dont la filiation est établie. Il n'en reste pas moins que certains consulats exigent toujours ce CNF ;

- que les ministres successifs... »

avec un *m* minuscule

« ... ont rappelé qu'une circulaire du 21 février 1996 était parue au Journal officiel, élargissant les dispenses de CNF et remplacé par la circulaire de 16 janvier 2000 ; »

remplacé donc avec *ée*

« - qu'à ce jour, c'est l'inverse qui se pratique ; »

je ne l'avais pas vu ;

« émet le vœux »

au singulier, toujours,

« qu'un rappel soit fait aux consulats »

Ce n'est pas la pleine de préciser

« afin que les directives soient appliquées. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.7/03.09 aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.8/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 8 concerne le refus de délivrance du certificat de la nationalité française. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission, la modification étant dans le vœu lui-même : à la suite du refus de délivrance et non pas suite au.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.8/03.09l aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.9/03.09.

Le vœu n° 9 concerne les Journées d'appel de préparation à la défense, les JAPD.

- au premier considérant, évidemment c'est la *suppression* et non pas l'*abolition* ; cela avait été corrigé hier soir en commission, mais la version est passée telle quelle parce que le Rapporteur écrit si mal qu'on ne le relit pas ;

- au deuxième considérant, ces jeunes *Français*, avec un *F majuscule*, établis hors de France ;

- au troisième considérant, c'est la participation des jeunes *Français*, avec un *F majuscule*, établis hors de France.

Le reste ne fait pas l'objet, je crois, de modifications. Le vœu a été adopté à l'unanimité, sous la réserve des modifications que je viens de dire.

Monsieur Serge MUCETTI

Il ne s'agit ni de l'*abolition*, ni de la *suppression*, mais de la *suspension*.

Monsieur le Rapporteur

Merci de cette précision. Nous allons donc suspendre.

Monsieur le Président

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.9/03.09I aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° LOI/V.10/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Le vœu n° 10 concerne la demande de financement de postes budgétaires du ministère des Affaires étrangères, toujours dans le cadre de ces JAPD. Le vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met le vœu n° LOI/V.10/03.09I aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine les deux motions : la motion n° LOI/M.4/03.09 et la motion n° LOI/M.7/03.09.

Monsieur le Rapporteur

Je dois tout d'abord donner une petite explication parce que, en fait, ce n'est pas tant l'objet des motions qui a été remis en cause par un vote (qui n'a pas été unanime et qui a renvoyé devant l'assemblée plénière la discussion de ces motions) mais c'est plutôt l'opportunité au regard de la question posée.

En effet, peut-être serait-il opportun, à cette occasion, Monsieur le Président, de rappeler aux membres nouvellement élus qu'une motion, si elle revêt un caractère solennel, apporte une réponse dans des délais qui quelquefois sont longs, puisque l'on peut ne recevoir la réponse que lors de l'assemblée plénière suivante ou de la réunion suivante de la commission.

Aussi, quelquefois, un texte que l'on veut — j'allais dire — sanctionner par un vote solennel se trouve à contre-emploi avec l'effet désiré qui consiste à apporter une réponse rapide à une demande urgente.

Au nom de la commission des lois et en mon nom personnel, puisque je parle en ce moment, je recommanderais d'apporter une vigilance particulière sur le sujet que l'on souhaite aborder et d'orienter plutôt certains de nos nouveaux collègues vers la question orale, qui est une possibilité, qui donne une réponse immédiate en séance, lors de la séance des questions orales ou une question écrite à laquelle une réponse plus dense est à apporter par l'administration ou il existe aussi une pratique, qu'a rappelée Madame GARRIAUD-MAYLAM hier en commission des lois et qui figure dans le règlement intérieur, c'est la question d'actualité qui est fort peu utilisée par les membres du Conseil.

Cela, c'est pour cadrer et vous expliquer que ce ne sont pas, en fait, les objets de ces motions qui sont remis en cause par le renvoi en discussion en assemblée plénière, mais peut-être en fait l'idée que certains membres de la commission des lois ont émise, qu'il n'était pas approprié de faire des motions pour des sujets auxquels on pouvait répondre par une question orale.

Monsieur le Président

Merci pour ces précisions, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu pour la circonscription de Caracas

On me demande mon avis sur une question qui concerne un consulat que je ne connais pas. La motion, dans ses conclusions, paraît tout à fait logique ; cependant il y a une voix contre, je vois, et quatre abstentions.

Je demanderais au Rapporteur de bien vouloir m'expliquer les raisons pour lesquelles certaines personnes se sont opposées à cette motion, qui je le répète, me semble tout à fait pertinente et logique.

Monsieur le Rapporteur

Je vais reprendre en essayant de synthétiser tout ce que je viens de dire puisque c'était pour expliquer le vote qui renvoyait devant la commission.

Donc : ce n'est pas l'objet, donc le sujet de la motion qui a été remis en cause par le vote, mais l'opportunité d'en faire une motion plutôt qu'une question orale, puisque la réponse à cette motion arrivera dans des délais qui sont maîtrisés par l'administration seule, laquelle n'est pas tenue d'y répondre avant la prochaine assemblée plénière, alors que si l'on estime que la question est urgente, il vaut mieux la poser dans une question orale, parce que l'on est sûr d'y obtenir une réponse lors de l'assemblée plénière.

Je suis - puisque j'ai le droit de dire pourquoi j'ai voté contre - je suis celui qui a voté contre ; je ne dévoilerai pas qui s'est abstenu. J'ai voté contre parce que, il y a un an ou deux - je ne sais plus - lors d'une assemblée plénière, j'avais convaincu les dépositaires, dont vous étiez Monsieur BOTTAGISIO, de faire un vœu et non pas une motion ou toute une série de motions concernant,... Il y avait le consulat de Bogotá qui figurait dans la liste ; il y avait aussi, je crois, une motion de Monsieur OLIVIERO sur les visas à Genève.

Donc nous avons décidé, en commission (à l'époque : de la Représentation et des Droits) de faire un vœu puisque la portée de ce problème était générale et que donc, nous demandions la même chose que ce que contient cette motion, c'est-à-dire :

- l'ouverture d'un poste supplémentaire au service des visas et
- des crédits renforcés.

C'est donc pour cette raison que j'ai voté contre, estimant que l'on ne devait pas reprendre sur le plan local ce qui avait déjà fait l'objet d'un vœu d'intérêt général, qui s'appliquait par conséquent à tous les postes.

Voilà. C'est l'explication de ce vote contre.

Maintenant, le règlement nous oblige à voter à nouveau sur cette motion. L'esprit de cette motion n'est, en aucun cas, attaqué parce que nous sommes tous conscients des problèmes rencontrés par les services des visas - et ils sont assez récurrents -, mais c'est le règlement qui nous impose un nouveau vote sur cette motion. Voilà.

De la salle

Très rapidement : c'est une motion que nous avons déposée conjointement avec mon ami de l'ADFE. La question que je voulais vous poser est la suivante : sur un plan pratique, que nous conseillez-vous ? Est-ce que vous nous conseillez de la supprimer de la séance d'aujourd'hui et de la poser en question orale demain ? (*Quelques réactions.*)

Monsieur le Rapporteur

Je dirai, à la défense des auteurs, puisque c'est vrai, il y avait deux motions similaires :

- une faite par Monsieur KONDO-NJANGA et
- une faite par Monsieur ZIPFEL

sur les problèmes du service des visas au consulat de Douala.

Le problème, c'est que votre motion est arrivée à temps, mais hors délais pour la transformer en question orale. Elle a donc été reprise là-dedans.

Je ne reviendrai pas sur l'explication de mon vote ; mais j'estime — et c'est l'avis du Rapporteur, que je partage — qu'on ne doit pas remettre en motion, c'est-à-dire sur le plan local, ce qui a déjà été fait sur le plan général.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour ces précisions.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Monsieur le Président met la motion n° LOI/M.4/03.091 aux voix ; celle-ci est adoptée à l'unanimité moins 4 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur le Président propose que l'on examine la motion n° LOI/M.7/03.09.

Monsieur le Rapporteur

En ce qui concerne l'autre motion, la motion n° 7, celle-ci a donné lieu à une abstention émise, ce qui donne de droit au renvoi devant l'assemblée plénière. C'est exactement du même ordre.

Lors du débat - je vous rappelle, à toutes fins utiles, que nous avons terminé nos travaux à 20 h 40 hier - la commission a également estimé - comme il suffit d'un vote contre ou d'une abstention pour renvoyer, il y en a un seul qui s'est dévoué - que cela pouvait faire l'objet d'une question orale.

Évidemment, c'est le même problème : cette motion n'est absolument pas attaquable dans son objet ; ce n'est pas le fond, mais c'est toujours la forme qui gêne la commission, parce qu'il faut tout de même donner une cohérence.

Nous disposons d'un arsenal — si je puis dire - qui nous permet d'aller de l'avis, de la résolution, au vœu, la motion, la question orale, la question écrite et la question d'actualité. C'est à nous — j'allais dire — de nous autodiscipliner pour être dans le meilleur cas de figure.

Donc le sujet n'est pas attaquable ; c'était le fait que la motion ressemblait plus à une question orale, mais que, une fois de plus, déposée à temps en commission, elle était toutefois hors délais pour les questions orales.

Monsieur le Président

Très bien ; merci, Monsieur le Rapporteur pour cet effort de pédagogie.

En l'absence de demandes d'intervention, Monsieur le Président met la motion n° LOI/M.7/03.091 aux voix ; celle-ci est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Monsieur le Président

Je crois que nous en avons terminé avec les vœux et motions de la commission des lois et des règlements.

Je voudrais faire *deux petites annonces* :

- *premièrement*, en ce qui concerne la commission des anciens combattants, sa composition avec les noms des membres de son bureau sera affichée tout à l'heure durant le déjeuner ;

- *deuxièmement*, je voudrais vous rappeler qu'à 15 h, nous avons une intervention du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Je vous demanderais donc d'avoir l'amabilité d'être présents un petit quart d'heure avant son arrivée.

Je vous remercie et vous souhaite bon appétit.

La séance est levée à 12 h 40.

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2003 – APRES MIDI

La séance est ouverte à 15 h 35 sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième Vice-Président

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Ministre,

C'est un grand honneur pour nous que de vous accueillir au sein de notre Conseil. Tout le monde sait très bien que votre

calendrier est chargé ; mais, malgré cela, vous arrivez à nous consacrer le temps nécessaire pour un débat, qui je pense, sera constructif.

Je vais faire une présentation très rapide.

Tout le monde vous connaît, mais je voudrais tout de même rappeler que vous êtes : docteur en médecine, premier adjoint au maire de Marseille et Vice-Président de la communauté urbaine de Marseille, député des Bouches-du-Rhône depuis 1993, Président de l'établissement public Euro-Méditerranée depuis 1995.

Ceci simplement pour situer votre carrière politique, qui est brève, mais vous êtes très jeune et vous avez donc encore tout l'avenir devant vous. Sans tarder, vous êtes ici pour vous expliquer. Nos amis sont ici pour vous poser des questions, je vous passe la parole dans l'immédiat.

Merci, Monsieur le Ministre. (*Applaudissements.*)

INTERVENTION DE MONSIEUR RENAUD MUSELIER, SECRETARE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur Renaud MUSELIER, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Merci beaucoup pour cette présentation et pour votre accueil. C'est pour moi un grand plaisir d'être avec vous, cet après-midi, sachant que j'étais hier après-midi à Vienne, que j'étais hier soir dans la région PACA et que ce matin avec Nicolas SARKOZY et Hubert FALCO, nous avons enterré les trois pompiers qui ont brûlé dans le Var.

C'est beaucoup plus agréable d'être avec vous ici que d'être, comme ce matin, avec ces familles qui ont souffert, qui sont déchirées dans leur âme. C'est un drame humain absolument épouvantable.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je suis donc, comme je vous l'ai dit, très heureux de vous voir ou de vous revoir une nouvelle fois au cours de cette semaine consacrée aux Français de l'étranger.

Je félicite, bien sûr, tous les nouveaux élus du CSFE et je remercie les membres sortants dont nous avons tous pu apprécier la compétence et le dévouement.

Je suis d'autant plus heureux que je reconnais parmi vous de nombreux visages familiers : tous ceux que j'ai pu rencontrer lors de mes déplacements à l'étranger.

Ces contacts sont souvent trop courts, compte tenu du rythme de mes missions, mais je ne manquerais ces contacts irremplaçables à aucun prix avec nos communautés, qu'elles soient numériquement importantes comme en Tunisie, au Portugal, au Brésil ou plus modestes comme au Malawi, en Mongolie, ou en Asie centrale.

Car chacun d'entre vous représente, à sa manière, la France. Nous jouons tous dans la même équipe : hommes et femmes politiques, diplomates, entrepreneurs, responsables associatifs, expatriés de longue ou de fraîche date.

Depuis 15 mois, je parcours le monde pour démultiplier notre action extérieure et, pour promouvoir notre offre complémentaire, je peux vous assurer qu'il n'y a pas d'a priori ni de couleurs politiques à l'international.

Ou plutôt si : trois, plus précisément, qui sont celles formant notre drapeau.

Depuis ma nomination aux côtés de Dominique de VILLEPIN, j'ai, pour ma part, tenu à orienter mon action, depuis plus d'un an, sur deux principes : ceux de cohérence et de disponibilité.

Cette cohérence s'est avant tout voulue *géographique* puisque, en un an, j'ai parcouru la quasi-totalité de l'Asie, de l'Amérique latine ainsi que le flanc sud de la CEI. J'ai aussi accordé une importance toute particulière au bassin méditerranéen dont l'avenir concerne non seulement la France, mais l'Europe tout entière.

En effet, je reste persuadé que l'élargissement même de l'Europe ne peut réussir que si nous nous donnons les moyens de mener une véritable politique euro-méditerranéenne.

Cette cohérence s'est également voulue *thématique* avec deux axes principalement. Vous en connaissez le *premier* qui est la protection et le soutien de nos compatriotes à l'étranger ; c'est la raison de ma présence à vos côtés aujourd'hui. Le *second* a concerné mon souhait, en tant que médecin et comme membre du Gouvernement, de faire désormais du Quai d'Orsay le régulateur de la politique humanitaire française afin de la rendre plus efficace et plus lisible. C'était l'objet d'une communication que j'ai pu faire en Conseil des ministres au mois de juin.

Mais aussi disponibilité ; disponibilité également, puisque les affaires internationales, les urgences du monde nécessitent en permanence adaptation et réactivité.

En témoigne ma présence au Sénégal lors des funérailles nationales à l'occasion du naufrage du Joola où une trentaine de nos compatriotes ont perdu la vie. Disponibilité aussi comme, par exemple, les trente heures d'avion effectuées en deux jours pour rencontrer le Président Lula à quelques jours du début des hostilités en Iraq.

Voilà quelques actions qui nécessitent, bien sûr, beaucoup de disponibilité.

Mais vous savez que cette disponibilité a également été mise à votre service afin de visiter, sur tous les continents, chacun de nos lieux de France : ambassades, consulats, lycées, écoles, alliances françaises, entreprises. Vous savez que ma porte demeure toujours ouverte lorsqu'il s'agit des Français de l'étranger.

C'est à chaque fois un plaisir renouvelé que de me retrouver au milieu de ceux qui, par leur talent, leur énergie, leur dynamisme constituent autant de symboles de notre France, de la France et de ses valeurs. Je salue à cet égard votre dévouement et votre engagement.

Je voudrais maintenant, dans la continuité des propos inauguraux du Ministre, lundi, qui ont notamment porté sur les questions d'organisation politique, de sécurité et d'enseignement, évoquer trois points dont je sais qu'ils vous intéressent particulièrement :

- la modernisation du service public consulaire ;
- l'influence de la construction européenne sur celle-ci ; et enfin
- l'aide sociale.

Mais auparavant, en pur produit politique, vous me permettrez de revenir brièvement sur les dernières élections du CSFE.

Ne nous voilons pas la face : le taux de participation aux dernières élections du 1er juin, à l'occasion du renouvellement partiel, n'a pas été à la hauteur de nos espérances : 21,82 %, soit 2,5 points de moins qu'aux dernières élections, dans les mêmes circonscriptions qu'en 1997. Ce n'est évidemment pas satisfaisant.

Je relève que cette participation - et c'est compréhensible - est plus forte là où nos communautés attendent secours et assistance (en Afrique noire, en Algérie, en Argentine), par rapport aux États-Unis.

Au delà, cette élection a prouvé que les Français de l'étranger, avec l'appui résolu du Quai d'Orsay, pouvaient être les fers de lance d'une réforme de l'État audacieuse.

En effet, la loi du 28 mars 2003, dont l'initiative revient à nos Sénateurs - que je salue - et que j'ai défendue devant le Parlement, ouvre, comme vous le savez, la possibilité de voter électroniquement pour le CSFE. Les résultats ont d'emblée été significatifs, puisque 60 % des électeurs, dans les circonscriptions concernées, ont utilisé ce mode de vote.

J'ai d'ailleurs pu mesurer directement à New York le 1^{er} juin, la façon dont les opérations s'étaient déroulées. Je voudrais souligner, compte tenu des contraintes de temps et de moyens, le remarquable travail effectué par la DFAE et les agents des consulats généraux de France, aux États-Unis.

Leur action a permis de vérifier que ce dispositif pouvait sortir du champ expérimental et se voir étendu à toutes les circonscriptions dans des délais record. Bien entendu, l'outil devra être perfectionné, voire à l'écoute ; il faut répondre de façon appropriée, mais voilà bien la traduction concrète de vos soucis de proximité en faveur de nos expatriés.

A cet égard, je tiens à saluer tous les groupes politiques, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée, qui ont voté à l'unanimité ce texte, malgré des divergences de forme. C'est en tout cas quelque chose de très positif qui mérite d'être continué.

Le résultat, globalement décevant, de la participation nous confirme la nécessité d'adapter le fonctionnement du CSFE aux enjeux d'aujourd'hui, comme toute institution vivante. C'est le sens des premières mesures prises pour sa réforme sur proposition de sa commission temporaire.

Vous avez vous-même engagé une réflexion importante visant à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil ; je vous en félicite et je vous encourage même à continuer.

D'ores et déjà, conformément à vos souhaits, un décret et un arrêté publiés au *Journal officiel* du 26 août viennent de rénover le fonctionnement et la structure de votre assemblée.

Au regard du rapport final de votre commission temporaire, d'autres réformes pourront être envisagées, dans le cadre de la décentralisation voulue par le Premier ministre et pour renforcer l'adhésion de nos compatriotes au CSFE.

MODERNISATION DU RESEAU CONSULAIRE

Je souhaiterais désormais aborder la modernisation du réseau consulaire sur laquelle vous avez planché et sur laquelle je sais que vous avez eu, ces derniers mois, la primeur des réflexions du Département.

Ce réseau, que je veux service public au service du public, moderne et accueillant, doit faire face à trois obligations :

- la diversification et l'alourdissement de ses tâches ;
- l'émergence d'une citoyenneté européenne ;
- la nouvelle gestion par objectifs et indicateurs de résultats qu'imposera bientôt la LOLF.

Pour trouver des ressources indispensables à cette modernisation, nous devons, dans le contexte budgétaire actuel, dégager nous-mêmes les marges nécessaires, par l'octroi à nos postes d'une plus grande autonomie de gestion et par l'évolution de la carte consulaire qui a toujours su se faire en fonction de nos priorités et de la situation internationale. Cette évolution sera envisagée avec pragmatisme. Plutôt que de raisonner en fermeture sèche, il faudra jouer sur toutes les variables dont nous disposons.

Ainsi tel consulat dont l'intérêt strictement consulaire reste limité, joue-t-il un rôle important d'un point de vue politique, gardons-le à cette fin et transférons ses fonctions consulaires à un poste voisin ; tel centre culturel mobilise-t-il des moyens disproportionnés par rapport à sa fréquentation ? Fermons-le, quitte à placer un agent auprès d'une autorité locale où il pourra rayonner de façon efficace.

En matière d'organisation, il faut se rendre à l'évidence : il serait illusoire d'espérer mettre à la disposition de nos compatriotes de l'étranger un réseau administratif aussi dense et diversifié qu'en France. C'est pourquoi, pour mieux servir le public, des regroupements de compétences seront nécessaires. Ceci nous amène à réfléchir à la transposition, au-delà de nos frontières, de la notion de proximité entre l'administration et les citoyens.

Hors de notre pays, la proximité ne devra pas être mesurée en fonction de la distance à parcourir pour se rendre au consulat, mais bien en fonction de la facilité à entrer en relation avec le représentant de l'administration française.

Dans tous les domaines de l'action consulaire qui ne relèvent pas des missions régaliennes de l'État : aide sociale, secours, formation professionnelle et emploi, il apparaît essentiel de mobiliser nos communautés, d'accroître le rôle des élus, de responsabiliser davantage les postes et de leur accorder une plus large autonomie.

Les attributions des Délégués, en matière d'action sociale et éducative, doivent à cet égard se voir renforcer. Une expérience pilote sera conduite, dès 2004, dans quelques postes, où seront constitués des comités de gestion consulaire pouvant percevoir des recettes et engager des dépenses.

Ces comités se substitueront :

- aux comités consulaires pour l'action et la protection sociale,
- aux commissions locales des bourses et
- aux comités pour l'emploi et la formation professionnelle.

Ils décideront des actions à entreprendre au bénéfice des Français :

- protection sociale,
- bourses,
- aide à l'expatriation, etc.

Voilà d'ores et déjà ce qui pourrait être engagé pour donner davantage de pouvoir et de responsabilités aux élus.

Ceci participe évidemment de notre volonté et de notre effort pour la décentralisation des mécanismes applicables aux Français de l'étranger ; celle-ci, vous le savez, est un des grands chantiers du Gouvernement.

La réforme doit aussi toucher le cœur même des activités régaliennes des consulats. C'est en particulier le cas pour l'importante réforme de l'immatriculation sur laquelle vous avez été formellement consultés.

Le fait que près d'un Français sur deux à l'étranger ne soit pas immatriculé doit nous faire réfléchir. L'inscription au Registre des Français établis hors de France participe complètement d'une nouvelle façon de concevoir la relation entre l'administration centrale et les postes et entre les postes et l'usager.

Les objectifs sont clairs :

- simplifier la procédure d'immatriculation et
- acquérir une meilleure connaissance de nos communautés afin notamment, de mieux assurer leur sécurité.
- diversifier les possibilités de s'immatriculer (par déplacement au poste, correspondance, courrier électronique ou télécopie) ;
- retenir trois éléments fondamentaux pour pouvoir être inscrit : l'identité, la nationalité française et la résidence à l'étranger ;
- donner une marge d'appréciation au chef de poste pour fixer la durée de l'immatriculation, les renouveler ou les radier ;

- mettre en place un registre mondial des Français établis hors de France, pour permettre une gestion délocalisée en cas de crise, par transfert provisoire de l'activité consulaire du ou des postes concernés à un autre ou en l'abritant dans une structure de secours appropriée.

Par ailleurs, la réforme de l'immatriculation constitue un socle sur lequel viendra s'appuyer la fusion des listes de centres de vote et des listes CSFE et sera sans doute la plus marquante.

Réclamée depuis longtemps par les membres du CSFE, une étude approfondie, dont les grandes orientations vous ont été présentées, a été menée à bien dans ce sens. En dépit de sa complexité, cette réforme sera menée à terme, d'autant que la période sans consultations électorales impliquant les Français établis hors de France ouvre une intéressante fenêtre de tir.

Pour tout cela, nous avons besoin d'un outil informatique performant, car depuis sa mise au point au début des années 1980, ses bases n'ont pas fondamentalement été modifiées, et nous accusons aujourd'hui un certain retard. Il nous faut aborder une nouvelle étape, et mettre en place une informatique consulaire moderne, qui permettra aux Français mobiles de s'affranchir, lors de leurs déplacements, des contraintes et des circonscriptions consulaires, étroitement enfermées dans leurs frontières.

Un nouvel outil informatique nous permettra, par ailleurs, de développer l'administration électronique. D'ores et déjà, nous travaillons au développement de la télétransmission des données entre les postes ; une expérience concernera, par exemple, prochainement les Français qui résident dans le sud de la Suède ; nos compatriotes de Malmö pourront s'adresser à notre ambassade à Copenhague, toute proche, alors que leur poste de rattachement, Stockholm, est à 500 km.

La modernisation, c'est enfin la qualité du service ; et ses traductions concrètes sont nombreuses, qu'il s'agisse de la prochaine certification de la DFAE à l'exigeante norme ISO 9001 2000, ou bien encore de la création du passeport sécurisé Delphine, rendue indispensable par la décision des États-Unis d'imposer la présentation d'un passeport à lecture optique au passage à leurs frontières dès le 1er octobre.

LA CONSTRUCTION EUROPEENNE ET SES CONSEQUENCES SUR NOTRE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE EN EUROPE

J'en viens maintenant à la construction européenne et à ses conséquences sur notre service public consulaire en Europe.

L'objectif à terme est bien l'harmonisation des droits et l'élaboration d'une citoyenneté européenne, dans laquelle s'insèreraient les citoyennetés nationales. Cette perspective nous incite donc à faire preuve d'imagination.

Le rôle de nos consulats en Europe va nécessairement évoluer. Leur rôle politique, culturel, économique, devra aussi se renforcer pour en faire des relais de l'action de nos ambassades. Leurs modes d'action doivent s'adapter avec

- la mise en réseau de leurs activités,
- la concentration de tâches administratives notariales,
- le transfert à Nantes de certaines activités d'état civil.

Nos compatriotes devront aussi pouvoir s'adresser aux administrations locales de leur pays de résidence et non plus à leur consulat pour certains services administratifs. Notre réseau consulaire en Europe s'adaptera donc au gré de ces exigences.

L'Europe devra également être bien plus active et présente pour assurer la sécurité de ses ressortissants. Vous le savez, les citoyens européens, en difficulté dans un pays où leur État n'est pas représenté, peuvent demander assistance consulaire à toute ambassade ou à tout consulat européen sur place. Nous devons donc aller au-delà de cette assurance par défaut, qui ne fonctionne en réalité que grâce aux bonnes volontés locales.

La crise ivoirienne et les opérations militaires en Iraq ont conduit plusieurs de nos partenaires européens à se tourner vers nos postes, pour que la France veille à la sécurité de leurs ressortissants et assure leur évacuation en cas de besoin.

Cette réalité va devenir d'autant plus prégnante dans une Europe élargie à 25 et, compte tenu de la densité du réseau diplomatique français, le deuxième au monde, notamment dans les zones sensibles comme l'Afrique ou le Proche et le Moyen-Orient.

Un élan politique s'avère par conséquent nécessaire pour que l'Europe se donne les moyens d'être plus efficace. C'était là tout l'enjeu de la table ronde que j'ai présidée la semaine dernière à la Conférence des Ambassadeurs, et qui en a réuni une cinquantaine. Car nous avons un retard à rattraper, notamment en termes d'absence de lignes directrices européennes claires.

Nous allons ainsi demander à la présidence italienne que le Conseil européen de fin 2003 puisse définir des objectifs pour donner à l'Union européenne les moyens d'agir plus efficacement :

- clarification des compétences,
- meilleure circulation de l'information,
- répartition des tâches entre opérateurs publics et privés,
- éventuel partage des charges entre pays partenaires,

sont autant de questions auxquelles nous devons répondre, et ceci dans les meilleurs délais.

Il faut enfin encourager nos Ambassadeurs à approfondir la coopération sur place avec leurs collègues européens. L'Iran et le Nicaragua ont déjà été retenus comme postes pilotes pour une coopération plus étroite entre la France et l'Allemagne dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, les délégués, pour finir, je souhaiterais maintenant consacrer mon propos à un thème qui, je le sais, vous tient particulièrement à cœur, et qui concerne *l'action sociale*.

L'action en faveur de nos ressortissants en difficulté à l'étranger demeure, pour vous comme pour moi, une préoccupation de premier ordre. Je me félicite que notre engagement commun ait permis de constituer une sorte de sanctuaire autour des crédits d'action sociale en 2003, en dépit du contexte budgétaire que vous connaissez.

Des propositions présentées par les comités consulaires pour la protection l'action sociale ont, par ailleurs, été examinées cette année avec le souci d'introduire plus d'équité dans l'attribution des aides et plus d'efficacité dans la gestion, afin que la situation de chaque allocataire soit traitée selon les mêmes critères, quel que soit son pays de résidence, et que les disparités entre le montant des allocations et le coût de la vie locale se voient progressivement atténuées.

Pour rester en mesure d'offrir à nos compatriotes un dispositif d'aide sociale durable, équitable et dynamique, nous avons ainsi précisé les critères et modalités d'attribution de notre assistance sociale.

Comme l'a dit Dominique de VILLEPIN lundi, nous n'ignorons pas les difficultés concrètes que la consolidation du Fonds d'action sociale a pu engendrer pour certains de nos compatriotes.

Cet effort engagé a toutefois permis de mieux prendre en compte la situation de nos compatriotes handicapés les plus démunis ; le nombre de bénéficiaires de l'allocation handicapés et des allocations versées aux enfants handicapés a ainsi augmenté de plus de 3 %.

En 2004, nous poursuivrons notre effort de solidarité en faveur des plus démunis, en particulier envers nos compatriotes handicapés, en cherchant à adapter au mieux l'aide sociale consulaire aux situations individuelles et aux conditions de vie locale, tout en veillant à préserver l'équilibre financier de notre dispositif de protection sociale, car c'est la condition de sa pérennité.

Je ne saurais mentionner les questions sociales sans parler même brièvement de la Caisse des Français de l'étranger, devant laquelle je m'exprimerai ce soir. En 2003 s'est poursuivie l'amélioration de la protection sociale de nombreux Français de l'étranger assurée par l'aide à l'accès à cette caisse.

130 000 personnes sont aujourd'hui couvertes par la CFE à travers le monde : ce chiffre résume, à lui seul, le succès de cette institution, témoignage de l'indéfectible solidarité dans l'expatriation.

Je voudrais conclure mon propos sur un sujet à la lisière des affaires internationales et des questions sociales, en l'occurrence *l'adoption*.

Vous savez qu'en France, elle s'effectue aux trois-quarts à l'international ; ainsi, après avoir enregistré une baisse sensible en 1999 et 2000, le nombre des adoptions d'enfants étrangers par des familles françaises est à nouveau en augmentation depuis 2001 : plus de 3500 enfants ont été accueillis en France l'année passée, soit 15 % de plus qu'en 2001.

Toutefois, le contexte international est aujourd'hui plus contraignant ; le renforcement des dispositifs de contrôle mis en place, notamment dans le cadre de la Convention de La Haye de 1993, et la volonté d'encadrer plus strictement les adoptions dans l'intérêt des enfants rendent les procédures plus longues et plus difficiles.

Cette situation nouvelle exige qu'une démarche plus volontariste soit entreprise afin de permettre à un plus grand nombre de familles de mener à bien leur projet d'adoption et dans de meilleures conditions.

Des actions ont déjà été mises en oeuvre par le ministère des Affaires étrangères, afin notamment d'améliorer l'accueil et l'information du public par la Mission de l'adoption internationale ; et nos consulats prêtent d'ores et déjà leur concours aux services des conseils généraux chargés de l'instruction des agréments, en effectuant des enquêtes sur la situation des familles établies hors de France.

Mais une adaptation de nos structures apparaît également souhaitable, en particulier afin d'améliorer l'accompagnement, notamment humain et psychologique des familles.

J'ai lancé à cet égard avec mon collègue Christian JACOB une réflexion à ce sujet : nous envisageons, en accord avec le ministère de la Justice, de procéder à une évaluation de notre dispositif en matière d'adoption internationale ; elle permettra de proposer les aménagements de structures et de méthodes qui paraissent souhaitables.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite bonne continuation dans vos travaux. J'accorderai bien sûr une grande attention à vos conclusions, qui seront fort utiles dans la perspective de la communication que je ferai en Conseil des ministres sur le thème des Français à l'étranger en fin d'année.

Son objectif sera de mobiliser les administrations sur cet important chantier, de faire avancer nos projets de réforme et d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation de nos compatriotes expatriés.

Vous voyez que le bilan de cette première année de travail, de ces 15 mois, est déjà substantiel ; il porte en lui de nombreuses pistes de modernisation du service public consulaire. Ensemble, par vos conseils, vos initiatives et nos échanges, nous l'enrichirons afin de mieux répondre aux besoins de nos compatriotes et de notre pays, et de pouvoir ainsi renforcer aussi votre action et nos compatriotes que vous représentez là-bas ou ici.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre, pour ce brillant exposé. Si vous en êtes d'accord, nous allons passer aux questions-réponses.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE A MONSIEUR RENAUD MUSELIER, SECRETARE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Président recense les demandes de prise de parole.

Si vous permettez, nous pourrions toujours reprendre des questions à la dernière minute. Je tiens à vous rappeler dès maintenant que notre Ministre doit nous quitter à 16 h précises. J'ai déjà une liste assez longue de questions, et je vous demanderais donc d'être rapides et précis.

Monsieur le Sénateur Hubert DURAND-CHASTEL

Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé très intéressant.

Le 2 septembre en Allemagne, Monsieur SCHMIDT, ministre des Affaires sociales, a fait un projet de loi pour que les Allemands de l'étranger ne perçoivent plus d'aide sociale de l'Allemagne.

Je me souviens qu'il y a deux ans, lors d'un exposé qui avait été fait au Conseil supérieur, on nous avait indiqué qu'une tendance de l'Union européenne était précisément que les aides sociales soient adaptées, soient celles du pays d'accueil, et non pas celles du pays de nationalité.

Concernant ce projet de loi de l'Allemagne qui, s'il n'a pas encore été adopté, a beaucoup de chances de passer prochainement, ne risquons-nous pas, nous, Français, de suivre le même chemin ?

Je dois dire qu'il y a deux ans, il y avait beaucoup d'inquiétude lorsque l'on nous avait fait part précisément du fait que les aides sociales devaient être celles du pays d'accueil et non pas celles du pays de la nationalité.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Sénateur DURAND-CHASTEL. Toujours pour des questions de temps, je crois que Monsieur le Secrétaire d'État fera une analyse et donnera une réponse globale à la fin de toutes les questions.

Madame Claudine LEPAGE, Présidente du groupe ADFE – FDM,

Vous avez mentionné, Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, le rôle accru que seront appelés à jouer les élus dans le fonctionnement des comités consulaires. Nous ne pouvons bien sûr que nous en féliciter, puisque cela correspond à une demande forte de notre part, du groupe ADFE en particulier.

Vous avez également mentionné une plus grande autonomie budgétaire pour les comités consulaires, permettant de solliciter des partenaires locaux. Etre tributaire de la bonne volonté des entreprises, par exemple, pour faire fonctionner les comités consulaires, est-ce vraiment une amélioration, un progrès ? Cela revient à privatiser l'aide sociale, par exemple, qui reposerait rapidement sur la bonne volonté de partenaires fluctuants en fonction des années. Cela revient à faire l'aumône et la charité, et cela ne correspond pas à notre conception d'une société solidaire et cohérente.

De plus, très pragmatiquement, au-delà de la question éthique ou politique qui se pose, sera-t-il aussi facile de trouver des bailleurs de fonds au Mali qu'aux États-Unis par exemple ? Il est à craindre que le désengagement de l'État n'accroisse encore les disparités entre le Nord et le Sud que vivent nos compatriotes expatriés.

Si j'aborde maintenant la question de l'emploi et de la formation professionnelle, c'est uniquement pour illustrer, par un exemple concret, le problème des recrutés locaux qui font fonctionner les comités pour l'emploi et la formation professionnelle.

Les comités pour l'emploi et la formation professionnelle font du bon travail, partout où ils disposent des moyens financiers et humains pour fonctionner.

Le recul des placements, constaté par les services de votre ministère, est sans doute explicable d'une part par une conjoncture économique générale tendue, mais aussi, d'autre part - et le rapport du Directeur en fait explicitement mention - par la forte rotation du personnel employé en tant que conseiller emploi-formation.

Vous savez certainement, Monsieur le Ministre, pourquoi les fluctuations de personnel sont aussi importantes ; c'est très simple : les personnes recrutées travaillent dans des conditions précaires, sous des contrats souvent à durée déterminée, parfois à mi-temps. Inutile de préciser que, la plupart du temps, ce sont des femmes.

Or, ces personnes disposent d'un très bon niveau de formation, sont compétentes, engagées, et extrêmement mal rémunérées. Comment s'étonner alors qu'elles utilisent les contacts noués à travers le comité pour trouver elles-mêmes un emploi mieux rémunéré, où elles se sentent moins exploitées ?

Au-delà du facteur humain...

(Protestations de l'assemblée.)

Monsieur le Président

Madame LEPAGE, s'il vous plaît, pouvez-vous conclure ?

Madame Claudine LEPAGE

J'ai presque terminé.

Au-delà du facteur humain, le traitement infligé aux recrutés locaux comporte, d'une part, des conséquences néfastes sur la qualité du service rendu et, d'autre part, n'est-il pas dommage de laisser partir des compétences réelles ?

Enfin, Monsieur le Ministre, et j'en ai terminé, une dernière question : lorsqu'il est question de concertation avec les élus, s'agit-il vraiment de tous les élus ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

(Applaudissements et réactions diverses.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour votre élan de solidarité.

Monsieur le Sénateur Michel GUERRY

Monsieur le Ministre, mon Cher Renaud, vous voyagez beaucoup, vous allez voir nos compatriotes à l'étranger qui sont très heureux, et moi, je voudrais vous parler d'un sujet dont on n'a pas beaucoup parlé, qui est la CNN à la française, que le Président CHIRAC veut absolument voir développer. Nous aurons vraisemblablement, fin septembre ou peut-être fin décembre, déjà un début pour ce projet.

Ce projet, nous en avons parlé au Sénat à la commission des affaires culturelles ; nous avons reçu les Présidents de médias, qui présentent tous des projets dont les budgets sont de l'ordre de 40 à 50 M d'euros par an. Or, nous savons que pour BBC World, le budget est de 97 M et pour TV 5 de 100 M. On est donc très loin de ce qu'il faudrait.

Or, c'est un sujet qui intéresse beaucoup les Français de l'étranger, ou qui les intéressera beaucoup, en particulier pour qu'ils connaissent la voix de la France à l'étranger et que l'on parle un peu plus de leur communauté, parce que, dans les médias français, on en parle très peu, sauf lors de la survenue d'une catastrophe, mais on ne parle en général pas de nos compatriotes : on parle de ce qui se passe dans les campagnes, mais pas de nos compatriotes.

Se pose ensuite le problème de cette voix de la France : comment va-t-on pouvoir imposer à cette chaîne une voix de la France, qui viendra du Gouvernement je suppose ? Si l'on regarde ce qui se passe à BBC World, le Gouvernement anglais compte environ 40 journalistes ou assistants qui sont en permanence en train d'influer sur ce qui se dit à BBC World ?

Je voudrais savoir comment le ministère des Affaires étrangères, qui reste le principal acteur dans cette affaire, envisage la voix de la France.

Je vous remercie.

Je savais que Dominique de VILLEPIN faisait tout ; je ne savais pas que le reste était aussi important.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. La parole est à Monsieur LECONTE. Monsieur LECONTE, pour le bon déroulement des débats, vous avez comme tous vos collègues deux à trois minutes au maximum.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu pour la circonscription de Vienne

Monsieur le Ministre, notre réunion de cet après-midi est sans doute plus agréable que votre obligation de ce matin ; mais permettez-moi de témoigner des problèmes de nos compatriotes à l'étranger.

Vous êtes élu de Marseille : vous connaissez donc probablement la situation des familles franco-arméniennes difficile, lorsqu'elles rentrent d'Arménie vers la France pour des raisons de survie ou d'impossibilité de survie en Arménie.

Je suis élu de la circonscription comprenant aussi la Serbie, et un certain nombre de pays ont beaucoup souffert ces dernières années. Cette année, par exemple en Serbie, nous avons noté une diminution notable des allocations de solidarité ; pourtant, les retraites sur place ne sont plus payées ou le sont en retard.

En Arménie, je peux témoigner de la situation dramatique de nombre de nos compatriotes, sans travail, dans des situations économiques dramatiques : des familles désespérées, qui n'ont plus rien à manger, plus rien à donner à leurs enfants, des familles complètement détruites, dont les parents s'en vont à Moscou, dans le Caucase, en France, pour trouver un peu d'argent pour envoyer dans leur famille.

Ces situations, où des parents de 20 ans, de 25 ans, de 30 ans laissent leurs enfants à leurs grands-parents ou à leurs voisins pour assurer la survie de leurs enfants sont indignes.

Sachez que les ADD, qui avaient été mises en place auparavant les années précédentes, permettaient à ces compatriotes de retrouver leur dignité ; ils pouvaient penser à autre chose qu'à avoir faim. En 2003, à nouveau, Monsieur le Ministre, ils ont faim, ils ne pensent plus qu'à cela.

C'est pourquoi, lorsque vous parlez des comités de gestion consulaire, sans préciser exactement leur rôle, alors que nous savons bien que les CCPAS, les commissions de bourses, répondent à des besoins précis et distincts, nous avons une crainte — et permettez-moi de vous poser la question, Monsieur le Ministre : qu'est-ce qu'un comité de gestion consulaire ? Compte tenu de ce que l'on a vu en 2003, n'est-ce pas un comité de démission consulaire ?

(Applaudissements.)

Monsieur John MAC COLL, membre élu pour la circonscription de Canberra

Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous en tant que Président de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement.

Vous connaissez certainement l'importance de l'enseignement français à l'étranger, vous qui visitez de nombreuses écoles et lycées français à l'étranger. Vous réalisez, bien sûr, les problèmes que rencontre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui doit faire face à une situation de pénurie et à une crise d'urgence, bien sûr.

Et, en dépit d'une gestion aussi efficace que possible, il est bien certain - et c'est la demande de notre Conseil de ces dernières années - qu'il faut demander une implication beaucoup plus importante du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Or, je dois dire que nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement considère la réforme de l'école comme une priorité. Nous avons appris aussi la mise en place, dès l'automne 2003, de la Commission du débat national sur l'éducation, annoncée par le ministre Luc FERRY.

Et je pense, et ce sera le vœu fort de notre commission, qui a été voté à l'unanimité, qu'à l'occasion de ce débat — et nous pensons tous qu'un expert sur l'enseignement français à l'étranger siègera à cette commission —, nous demandons aussi, en fonction des compétences des élus de ce Conseil, que siège aussi un élu de ce Conseil à cette commission.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu pour la circonscription de Vienne

Monsieur le Ministre, vous avez mentionné très rapidement dans votre introduction votre récent déplacement à Vienne ; c'est la ville où je réside, qui est aussi le troisième siège des Nations Unies.

J'aurai donc une question très brève à ce sujet : je suppose que, lors de ce déplacement, vous avez pu faire un état des lieux, notamment de la présence française dans ces organisations internationales. Que comptez-vous entreprendre pour maintenir — c'est le minimum — mais surtout pour renforcer la présence française dans ces organisations internationales ? Et quelles sont vos priorités dans ce domaine ? Vous savez que c'est aussi un élément important de la politique étrangère de la France.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

Monsieur le Ministre, je poserai deux questions brèves.

- *Ma première question* concerne la modernisation des structures consulaires en Europe et hors Europe : si l'on peut s'imaginer facilement que la coopération consulaire entre divers pays de l'Union européenne hors Europe peut être intensifiée, par exemple par l'utilisation de locaux communs ou des tâches communes dans des endroits où nos consulats sont peu représentés et où d'autres pays de l'Union européenne le sont en revanche, il me paraît plus difficile d'imaginer la même chose dans le cadre de l'Union européenne, puisque à peu près 80 % des tâches consulaires actuelles relèvent de fonctions régaliennes de l'État français.

Cela va certainement évoluer ces prochaines années, dans le cadre de la citoyenneté européenne peut-être ; mais j'ai quand même des difficultés à imaginer quelles sont les possibilités. D'autant plus que l'on doit faire aussi attention à la sécurité.

Il existe des groupes de travail du Ministère qui s'occupent de cela ; je pense par exemple au groupe de travail de la PESG (Politique étrangère de sécurité commune), et j'aimerais bien avoir connaissance des résultats de leurs derniers travaux, si c'était possible. C'est ma première question.

- *Ma deuxième question* concerne l'adoption. Il est très important de faire un état des lieux et une évaluation du dispositif, mais je pense aussi un suivi après l'adoption ; c'est-à-dire, une fois que les enfants sont adoptés, qu'arrive-t-il ? Que deviennent-ils ? En tant que médecin, je pense que c'est un point important.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Monsieur le Ministre, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt votre intention de faire une communication à la fin de l'année au Gouvernement sur la présence française à l'étranger, sur les Français établis hors de France, puisque c'est ainsi que nous avons maintenant décidé de nous désigner. Je pense que c'est effectivement un excellent moyen de mettre l'accent sur notre action et de donner sa place à tout ce que représente notre communauté de Français à l'étranger.

Je voudrais attirer votre attention sur deux points particuliers, concernant tous deux le maillage de notre présence à l'étranger.

Je pense que vos pas vous conduiront bientôt dans l'hémisphère austral, et je suis sûr que vous ne manquerez pas de constater que, dans des endroits aussi stratégiquement importants pour nous que Melbourne et Auckland, nous avons pratiquement amené le pavillon depuis quelques années, et c'est extrêmement regrettable : nous avons là-bas des communautés économiques qui sont dynamiques et qui auraient besoin de se regrouper autour d'un pôle, d'une présence un peu plus officielle. On a fermé notre consulat général à Melbourne, il y a quelques années ; à Auckland, nous n'avons même plus d'antenne économique, du moins à ma connaissance ; et cela est très regrettable.

Toujours dans l'esprit de ce maillage de notre présence dans le monde, j'aimerais attirer votre attention sur la question des consuls honoraires. Je suis sûr que vous n'avez pas manqué déjà de noter à quel point très souvent ils jouaient un rôle essentiel, et ceci, il faut bien le dire, au moindre coût. Eux aussi constituent très souvent un pôle officiel autour duquel on peut, grâce à diverses initiatives, en particulier des conseillers du commerce extérieur, des chambres de commerce, des clubs d'affaires, constituer encore une fois, d'une façon légère, moderne, adaptée à l'environnement, et au moindre coût, une présence de notre pays.

Mais encore faudrait-il mener vis-à-vis de ces consuls honoraires une vraie politique, qui serait plus volontariste et plus cohérente ; je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment le cas pour le moment.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIÉ, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Ministre, Mesdames, Chers Collègues, je voudrais placer mon intervention sur le plan des valeurs.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé, dans votre introduction, d'union à l'étranger. Le 5 mai 2002, les Français ont su s'unir pour défendre l'idéal des valeurs de la République contre l'extrême-droite, contre la haine, contre le refus de l'autre, contre le rejet et le racisme ; et les Français de l'étranger, dans ce vaste mouvement, ont pris toute leur part en donnant plus de 90 % des voix au Président de la République.

Je crois que nous pouvons être fiers de notre vote, au-delà des difficultés légitimes que ce vote a pu représenter pour certains d'entre nous dans cette partie de la salle, puisque nous avons dû glisser dans l'urne un bulletin au nom de notre adversaire traditionnel. Mais l'intérêt de la France primait, et nous avons su prendre nos responsabilités.

Le Premier Ministre a défini ce grand mouvement par une expression qu'il a appelée *l'esprit de mai*. Un an après, je m'interroge sur ce qui reste de l'esprit de mai, au moment d'apprendre hier la nomination de Monsieur Charles MILLON au poste d'Ambassadeur de France.

Tout le monde ici a en mémoire l'alliance jamais regrettée de Monsieur MILLON avec le Front national pour la conquête de la région Rhône-Alpes en 1998 (*diverses réactions*). Je voulais vous faire part de notre émotion et de notre désapprobation, que je sais d'ailleurs partagée au-delà des seuls bancs de l'ADFE, face à une décision qui relève d'une appréciation politique malheureuse au regard des valeurs de la France, auxquelles à l'étranger nos compatriotes sont passionnément attachés, et dont le CSFE doit se faire l'écho.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Excusez-moi, j'ai oublié un orateur : Monsieur MAC GAW, qui vient de se signaler. Rapidement, s'il vous plaît.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu pour la circonscription de Tananarive

Monsieur le Ministre, je pense que c'est le moment de profiter de votre passage pour apporter quelques suggestions s'agissant des élections au CSFE.

Premièrement, il serait souhaitable qu'existe un conseil de discipline pour pouvoir sanctionner les erreurs que font les candidats avant les élections et non après les élections.

Deuxièmement, s'agissant de Madagascar, je me suis aperçu que nous avions envoyé de Tananarive, à leur demande, 2800 votes par correspondance, et ne sont retournés que 800 votes sur 2800 : il y a donc 2000 personnes qui n'ont pas pu voter, ce non pas par la faute du consulat, mais par la faute du pays.

Nous avons des postes dans ces pays qui sont très mal organisés et il y a quelques cas dans lesquels les personnes n'ont jamais reçu le matériel de vote et n'ont donc pas pu satisfaire à leur devoir.

Cela, je tenais à vous le signaler, parce que malheureusement, nous parlons d'un défaut de participation ; et dans ces pays africains, on ne dispose ni du modernisme suffisant ni des moyens pour pouvoir répondre aux devoirs minimaux d'un Français de ces pays.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MAC GAW. Monsieur le Ministre, si vous voulez bien répondre à toutes nos questions ?

Monsieur Renaud MUSELIER

Je vais essayer de répondre par volumes, et ensuite peut-être de faire aussi une deuxième salve, si vous le souhaitez et si je n'ai pas été assez clair.

Je vais attaquer l'aide sociale en répondant de façon conjointe à Monsieur le Sénateur DURAND-CHASTEL, à Madame LEPAGE et à Monsieur LECONTE.

Le projet de l'Allemagne, qui est susceptible d'évoluer, concernant le refus à leurs compatriotes du versement d'une aide sociale ne correspond bien entendu pas du tout à notre démarche, pas du tout à notre volonté. Il y a en plus une discrimination dans le système européen qui fait en sorte que normalement, elle n'a pas le droit de le faire. Je ne sais pas si sa législation personnelle lui permettra de faire en sorte que ; mais, dans le cadre des législations européennes sur la non-discrimination des habitants dans l'Union européenne, cela ne nous paraît pas tenir sur le plan juridique.

De toute façon, en ce qui concerne la France, lorsque l'on regarde les budgets, s'il y en a qui peuvent avoir l'idée de faire cela dans d'autres pays, en tout cas, cela ne viendra pas de notre rang ni de notre bord.

(Applaudissements.)

En ce qui concerne la privatisation, je vais répondre à Monsieur LECONTE et à Madame LEPAGE ensemble, en faisant une petite différence : je serai beaucoup plus agréable avec Madame LEPAGE, parce qu'elle a au moins le mérite à la sortie de me sourire, alors que Monsieur LECONTE sort les dents, et j'ai peur qu'il me déchire, qu'il me fasse du mal ; je préfère donc le charme et la gentillesse, quel que soit l'engagement politique qui est le nôtre.

Vous avez employé des mots qui me choquent un peu : vous parler de *mendicité* auprès d'entreprises privées ; vous parlez de traitements infligés à du personnel qui travaille pour la France. Ce sont des propos, des mots qui me choquent beaucoup, parce que chaque mot a son poids, et je crois que ceci ne correspond ni à la réalité ni, au fond de vous-même, à ce que vous pouvez penser.

La réalité, quand même, sur le plan social, c'est que nous avons, nous, en 2003, une dotation budgétaire affectée à l'assistance aux Français à l'étranger qui a été augmentée de 500 000 euros, soit 2,7 de plus qu'en 2002.

Près de 18 M d'euros sont consacrés à l'aide sociale aux Français en difficulté à l'étranger, principalement en faveur de nos compatriotes âgés, handicapés. Ces crédits - je le rappelle parce qu'il est quand même toujours bon de le faire, parce que ce n'est pas vous qui allez le faire pour moi - sont maintenus en 2004, malgré un contexte budgétaire particulièrement tendu. Et, pour mémoire, je me permettrai quand même rappeler que le gel budgétaire concernant l'action sociale a été décidé par les Gouvernements socialistes à la veille des élections Présidentielles. C'est cela, la réalité.

(Applaudissements.)

Quant à Monsieur LECONTE, vous me parlez de Marseille, vous me parlez des Arméniens, vous me parlez d'un territoire dans lequel j'ai été réélu sans arrêt depuis près de dix ans, où j'ai grandi avec des Arméniens de deuxième génération. Je suis allé, pour ma part, plusieurs fois en Arménie ; je suis allé pour ma part soigner là-bas, avec des amis à moi. Je n'accepte pas bien les leçons en la matière, et je ne le prends pas très bien.

Et que vous puissiez - que nous soyons bien clairs - changer la terminologie pour parler de *démission*, sachez une seule chose : je ne le baisse jamais les bras et je ne démissionne jamais ; ce n'est pas un mot approprié dans cette maison.

Je voudrais dire à Madame KERVARREC, en ce qui concerne Vienne, que j'y étais hier ; effectivement, je n'ai pas pu rencontrer les représentants du CSFE qui étaient là-bas parce que vous étiez ici.

Je suis allé là-bas pour m'exprimer au nom de la France sur le traité des armes de destruction massive et pour qu'il puisse être appliqué notamment en ce qui concerne le nucléaire. Nous voyons aujourd'hui qu'un certain nombre de pays l'ont signé mais ne l'ont pas ratifié, voire ne l'ont pas signé du tout, et qu'il est question que, dans la catégorie des grands pays, la Chine puisse le signer dans le courant de la semaine, ce qui représente quand même une avancée considérable, tout à fait importante pour la validité et la mise en place de ce traité.

J'ai eu la possibilité, bien entendu, comme je le fais chaque fois, de demander à rencontrer les représentants des Français à l'étranger là-bas, mais vous étiez ici, et je n'ai donc pas pu vous rencontrer. Et j'ai rencontré aussi là-bas les représentants - enfin, pas les représentants, mais plutôt - les fonctionnaires qui travaillent à Vienne et qui ont été invités, comme je le fais chaque fois partout où je vais.

J'ai eu la possibilité de m'exprimer en expliquant la volonté du Gouvernement concernant la formation, l'organisation de la maison pour faire en sorte que l'on puisse répondre à des postes lorsque s'expriment des demandes un peu partout à travers le monde, sachant que nous avons à travers le monde un grand nombre de personnalités françaises qui travaillent dans les différentes institutions internationales, qu'il est très important pour nous qu'ils soient le plus nombreux possible, d'une part, pour défendre notre drapeau, d'autre part, pour défendre le multilatéral, et donc pour défendre ce qui correspond à notre démarche internationale.

Il est clair qu'existent des problèmes d'argent, de rémunération, ainsi que de statut au retour pour ces fonctionnaires qui font des aller-retour entre leurs administrations centrales, l'ONU ou d'autres administrations, comme l'OSCE par exemple, pour lesquels ils rencontrent un certain nombre de difficultés.

En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai bien dit très clairement à Monsieur HOFFMAN, que j'ai eu le plaisir de rencontrer avant l'assemblée générale, que nous ne pouvions pas être le deuxième contributeur, le meilleur partenaire, le plus gros soutien, et n'avoir que 4 Français sur 270 dans l'institution.

A ce sujet, il a été très clair ; il m'a sorti une liste. Je lui ai dit :

« On est en train de parler du traitement nucléaire à travers le monde, et l'on ne va pas faire l'organigramme de votre institution, mais on ne peut perdurer en la matière : il est bien clair que nous vous soutenons, que nous sommes avec vous, que nous souhaitons à votre action au niveau international, mais il n'est pas pensable une seule seconde que nous soyons aussi bons amis et qu'il y ait aussi peu de Français qui travaillent dans votre institution. »

(Applaudissements.)

Il était question d'éducation avec Monsieur John MAC COLL, Australie. Concernant la commission d'éducation, et j'ai bien noté la demande ; cela me paraît une demande frappée au coin du bon sens, et nous allons voir un peu comment nous pouvons procéder pour que vous puissiez siéger.

Il est clair que nous avons au niveau international de belles écoles, parfois plus belles qu'en France. Il est clair qu'au niveau international, nous ne pouvons pas avoir l'implantation d'expatriés, soit par l'intermédiaire de grosses entreprises, soit par décision personnelle ; nous ne pouvons pas avoir de rayonnement par rapport à des résidents qui veulent séjourner là-bas ou des habitants de ce pays qui veulent profiter de l'éducation française pour se développer parce qu'ils estiment que le système français est de grande qualité (sachant qu'il est quand même plutôt de très bonne qualité, et plutôt globalement toujours moins cher que celui des Américains, et ceci de façon tout à fait régulière : c'est entre deux et trois fois moins cher que les Américains partout). Nous avons la nécessité de trouver un équilibre ; et nous en avons beaucoup parlé lors d'une réunion de travail la semaine dernière avec l'Éducation nationale, et notamment également pour les bourses ; parce que l'on se retrouve avec un système qui fait en sorte que c'est dans le budget du ministère des Affaires étrangères qu'il y a l'attribution des bourses pour les Français de l'étranger dans le cadre de leur éducation, et qu'il nous paraîtrait quand même plutôt normal que cela soit plutôt à l'Éducation nationale, surtout compte tenu de l'augmentation du nombre des demandes de bourses.

(Applaudissements.)

Une étude est réalisée à ce sujet ; mais il faut faire très attention, car il ne faut pas perdre pour autant la main de l'international au profit de l'Éducation nationale pour un problème d'argent, ni perdre le contrôle de ce développement, de ces qualités de service, de cette évolution, de cet outil absolument nécessaire qu'est l'école.

Il faut donc faire en sorte d'arriver à un équilibre bien construit. Je souhaiterais bien volontiers leur demander des sous et garder le pouvoir, mais ce n'est pas toujours compatible !

(Rires.)

Je reviendrai aussi sur un point très important relatif à l'éducation : la sécurité. Autant chacun de nous, à titre personnel, sommes de grands garçons et de grandes filles qui assumons nos propres risques, autant la sécurité des écoles, celle de nos enfants, est un élément absolument indispensable pour que nous puissions rester dans ces différents pays.

C'est donc quelque chose qui me paraît tout à fait essentiel, parce que l'on peut prendre des risques à titre personnel, mais l'on n'en prend jamais pour ses enfants.

Il faut donc que nous ayons, la maison France, le système d'intervention international, le système de sécurité réel pour tous nos compatriotes, qui doit être quand même très attentif aux écoles ; car aucun ressortissant étranger à travers le monde ne restera dans un pays si une école est touchée.

Concernant l'Australie, je dirai au Sénateur FERRAND et à Monsieur MAC COLL que j'y viendrai avec beaucoup de plaisir très bientôt. Il est vrai que, lorsque l'on a établi la liste des pays qui n'avaient pas reçu de visites ministérielles depuis longtemps, on a découvert que l'Australie et la Nouvelle-Zélande finalement n'ont jamais reçu de Président de la République ni un représentant du ministère des Affaires étrangères.

Ce n'est quand même pas mal, quand on découvre que l'Australie, à elle toute seule, compte plus de 50 000 compatriotes, et qu'à eux seuls, ils y sont plus nombreux que tous ceux qui résident en Asie du Sud-Est : ce n'est pas rien comme comparaison.

On a fait des choix dans le passé, mais ne regardons pas trop en arrière, de fermer un certain nombre de consulats à des endroits où des choses se développaient ; c'est donc quand même assez intéressant.

(Applaudissements.)

En tout cas, j'aurai donc la possibilité de me rendre en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le courant du mois de novembre ; compte tenu du fait que l'on n'y est pas allé souvent et que nous n'avons pas nécessairement de bonnes relations diplomatiques, je me permettrai de prendre mon nécessaire pour recoudre, prendre des coups, amortir le choc et fabriquer des relations saines avec nos amis de cette partie du monde.

Et il est absolument indispensable d'entretenir de bonnes relations avec eux ; les Australiens tout particulièrement pèsent de façon considérable sur l'équilibre mondial dans cette partie du monde ; il est donc normal d'y aller, de les considérer, de leur parler, et je le ferai donc avec beaucoup de plaisir dans le courant du mois de novembre ; nous aurons l'occasion de nous retrouver sûrement là-bas.

Cela me fait nécessairement passer aux consuls honoraires ; ce sujet est difficile dans cette maison, parce que cela revient, d'une certaine façon, à aller mordre sur le territoire des diplomates. C'est donc partager un brin de formation, un brin de pouvoir. Je vois bien que tout le monde est conscient de l'absolue nécessité de faciliter la tâche, de démultiplier les consuls honoraires, à partir du moment où on les choisit bien, où ils sont représentatifs d'une certaine éthique, d'une certaine image, d'une certaine représentativité, d'une certaine disponibilité, d'une certaine intelligence, pour arriver à traiter les problèmes.

J'ai pu voir à Bali, lorsque je m'y suis rendu à l'occasion du sommet Europe-Asie du Sud-Est, notre consul honoraire là-bas, qui est celui qui est arrivé à Bali juste avant le terrible attentat. Ce pauvre homme qui était je crois ancien steward, s'est retrouvé tout seul à traiter le problème de l'attentat. Il est sûr que c'est un baptême du feu que je ne souhaite à personne, mais il a été redoutablement efficace et exceptionnel. Tout le monde reconnaît que si ça s'est aussi bien passé entre les Australiens et nous, pour tous ceux qui ont été touchés, pour tous les étrangers qui sont morts, il a contribué pour beaucoup à ce travail.

Aussi, pour ma part, comme vous, Monsieur le Sénateur, je souhaite que nous menions ici une démarche plus volontariste, plus déterminée, parce qu'il y a beaucoup de gens compétents qui sont capables de promouvoir l'image de la France et de bien travailler pour la France, même s'ils n'ont pas la formation initiale de la maison Quai d'Orsay.

Concernant Madame FOUQUES-WEISS, c'est d'accord : nous allons bien sûr vous transmettre les travaux ; il n'y a aucun problème, c'est avec grand plaisir.

En ce qui concerne l'adoption, il ne faut confondre. Beaucoup de mes amis ont voulu adopter des enfants ; on voit les difficultés que l'on rencontre en France, parfois avec des trafics d'enfants dans un certain nombre de pays.

Bien entendu, il faut tout faire pour faciliter la tâche de la famille ; mais il existe toute une réglementation en place en France, sous l'autorité des conseils généraux, pour faire ce qu'il y a à faire dans ce cadre. Je suis surtout attentif à éviter à l'extérieur les trafics d'enfants, à ce que nous rentrions dans des réseaux qui soient sains, et que nous permettions de faciliter la tâche à ces parents qui ont envie de donner leur amour, de s'occuper de quelqu'un, de fabriquer, au-delà de leur amour entre eux, quelque chose qui puisse leur succéder, de le faire dans les meilleures conditions, avec les pays qui sont susceptibles de participer à cet échange.

Manifestement beaucoup de problèmes existent, à tous les niveaux ; pas trop dans notre pays, mais beaucoup à l'extérieur ; mais, lorsqu'ils sont dans notre pays, la législation française est en place et s'avère globalement plutôt efficace sur ce plan.

En ce qui concerne Michel GUERRY, Monsieur le Sénateur...

Mon cher Michel ! J'ai dit : Michel GUERRY, Monsieur le Sénateur GUERRY, mon cher Michel.

Nous ne pouvons pas avoir une telle image à l'international, poser autant de choses avec autant de talent dans les instances internationales, avoir notre histoire, notre culture, notre rayonnement, notre économie, notre puissance militaire — même si nous ne sommes pas une hyperpuissance, nous sommes une grande Nation —, et nous retrouver avec de tels outils que l'on regarde à la télévision.

J'ai fait le tour du monde sept fois, et je ne trouve pas la télévision française ; quand je la trouve, ce n'est jamais à la bonne heure, c'est un film en noir et blanc, un film catastrophique : c'est désespérant.

Alors que moi qui regarde tout le temps la télévision et qui m'abreuve de tout, je supporte peu, voire très mal, les émissions que l'on me passe et je vais chercher sur les autres canaux, je regarde ce qui se passe ailleurs. Il est normal et légitime que tous les habitants de tous ces pays, les Français en tête, ne regardent pas naturellement nos émissions : elles ne sont pas adaptées, la ligne éditoriale n'est pas adaptée.

Une fois que cela est posé, il est indispensable que la voix de la France, comme tu l'as souligné, mon cher Michel, puisse être véhiculée avec talent. Les Anglais et les Américains le font assez bien. Personnellement, je ne me mêle pas de ce dossier ici : il dépend de mon ministre, du ministre de la Culture, du Premier ministre, du Président de la République, d'une commission à l'Assemblée, d'une commission au Sénat ; il ne dépend donc plus de moi.

En revanche, cela ne m'empêche pas de me poser quand même en observateur pour énoncer un certain nombre de choses. Je crois que c'est une très bonne idée, que c'est indispensable ; mais je pense que l'on n'arrivera à le faire que si l'on coupe quelques autres strates qui existent aujourd'hui et qui se sont finalement empilées au fil du temps, au fil des pouvoirs politiques, au fil de la vision que l'on peut avoir de la manipulation médiatique à laquelle nous, les politiques, sommes toujours très attachés, en oubliant l'essentiel.

Cela coûte beaucoup d'argent ; on y a placé quelques copains, et on n'est pas très efficace. A partir de là, je dis simplement qu'au niveau franco-français, ce sont nos histoires à nous ; mais à l'international, c'est notre drapeau, c'est notre voix, c'est notre langue, et il faut que l'on trouve des solutions. Voilà ma façon de voir les choses.

(Applaudissements.)

Madagascar : un conseil de discipline pour les élections. Les conseils de discipline, je les ai eus quand j'étais petit à l'école parce que l'on m'excluait tout le temps. Je n'y suis donc pas très favorable. Il y a des lois et des règles ; il vaut mieux les respecter et faire en sorte que la justice s'applique pour tous. Je ne suis donc pas globalement très favorable aux conseils de discipline.

(Rires.)

C'est ce que je voulais dire concernant les élections.

Cela me fait passer tout de suite à l'intervention relative aux valeurs et aux principes ; c'est une expression politique Monsieur LE BORGNIÉ. Je vous félicite d'avoir été élu : bravo, bienvenue dans la cour des grands. Vous voyez : il n'est pas trop tard pour apprendre à bien faire ; vous avez voté Chirac, ce n'est pas désagréable, vous verrez !

(Rires.)

C'est un bon Président, il est reconnu à l'international, il véhicule bien la voix de la France et finalement,...

Ne vous inquiétez pas ; je sais une seule chose : c'est qu'en tout cas, quand il faut faire les choses, on les fait convenablement. C'est vous qui avez eu à choisir, ce n'est pas nous ; je suis désolé pour vous, mais merci quand même !

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour cet enthousiasme, et pour conclure tout cela, je passe la parole à notre ami le Sénateur Guy PENNE, qui vient de ne nous la demander.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Monsieur le Ministre, en tant que collègue de la région PACA — c'est à ce titre que j'interviens —, je voulais quand même faire deux remarques. Je ne crois pas qu'il soit tout à fait exact de dire qu'il y ait eu un gel républicain avant les élections Présidentielles : il y a une tradition, avant presque toutes les élections de ce type, de ne pas engager des crédits au-delà d'une certaine responsabilité, quand on ne sait pas ce qui va se passer. La droite l'a fait, la gauche l'a fait ; c'est une tradition républicaine.

En revanche, après, il y a eu cette menace ; on s'en est bien sorti pour le moment, j'espère que cela continuera. C'est donc le souhait que je fais.

Mais ne soyez pas choqué : quand nos ministres de gauche faisaient des choses qui ne nous semblaient pas tout à fait normales, personnellement, je ne me suis jamais gêné, ici comme ailleurs, pour leur dire que je n'étais pas content.

(Applaudissements.)

D'autre part, je voudrais revenir sur cette histoire de CNN. Je crois qu'il n'est plus tout à fait vrai de dire que TV 5 est aussi mauvaise qu'elle a pu l'être ; je crois qu'il y a quand même des progrès, et qu'aujourd'hui, TV 5 donne quand même davantage satisfaction.

Certainement, c'est encore améliorable ; mais TV 5 n'est pas un instrument français, puisque c'est dû à une cogestion de cinq pays, et nous ne pouvons pas malheureusement faire ce que nous voulons ; c'est regrettable.

On a vu qu'à un moment donné sur le signal Amérique, cela ne marchait pas du tout, et il est vrai que cela ne marche pas encore très bien. En tout cas, cela marche mieux en Afrique qu'en Amérique, cela marche mieux peut-être en Europe. Évidemment, il y a encore mieux à faire.

Ce qui m'inquiète beaucoup dans le projet CNN, c'est que l'on n'arrivera pas à financer cela ; je crois que vous l'avez d'ailleurs dit. Je vous félicite de ne pas vous occuper de ce dossier, car il n'est pas près d'être réglé avec satisfaction. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Renaud MUSELIER

Monsieur PENNE, mon Cher Guy, nous ne sommes pas sur le même banc politique, mais ce n'est pas pour cela que nous sommes aveugles ; ce n'est pas parce que nous ne sommes pas sur le même banc politique que nous sommes complaisants. Alors, nécessairement, il y a une solidarité gouvernementale ; nécessairement, comme tu as été solidaire de tes ministres, tu ne pouvais pas être satisfait de ce qu'ils faisaient, mais pour autant, tu ne le disais pas publiquement. Très bien ; cela en a été de même pour nous à d'autres périodes. Ne t'y trompe pas : on peut le dire en interne, les électeurs savent nous le dire au bon moment, au moment des élections ; chacun son tour : c'est le vôtre aujourd'hui.

En attendant, la réalité est que nous essayons de bien faire, de nous appliquer, et tant que nous avons ce genre de débats, dans lesquels nous essayons d'aller dans le bon sens des choses, j'accepte la critique sur le social en disant que ce n'est pas suffisant ; j'accepte tout, parce que tout est difficile, tout est compliqué : à partir du moment où l'on essaie de construire un discours que l'on essaie de s'appliquer, que l'on est aux manettes, au pouvoir et que l'on essaie de bien faire, on accepte les critiques et les difficultés.

Mais il y a des réalités concernant le social ; je ne veux pas rentrer dans une polémique, nous aurons ce débat au Parlement ensuite concernant les lois, l'argent, le budget du ministère ; mais c'est le fonctionnaire qui me passe le dossier...

Je lis, comme cela, il n'y a pas de polémique : gel républicain en mars : 2,4 M d'euros pour la DFAE ; dégel en octobre ; entre-temps, les comités consulaires étaient à sec.

A partir de ce moment, eux, là, tous sont en place sur le terrain, et ceux qui sont ici et qui sont Ambassadeurs, Consuls, ou qui travaillent dans les différentes structures de notre pays à travers la France se retrouvent dans des situations impossibles par rapport à ceux qui ne peuvent plus toucher l'argent pour cause de gel.

C'est cela, la réalité. Nous verrons si nous ne gelons pas ; parce que, aujourd'hui, je te dis que nous ne gelons pas ; mais si par malheur, nous sommes obligés de le faire... Ce dont je suis sûr, c'est que nous nous ne le souhaitons pas, que nous ne voulons pas le faire et que vous, vous l'avez fait.

(Applaudissements.)

Je le retire : mauvais coup. J'espère que nous ne le ferons pas. Je le retire. Pas d'histoire !

Concernant la CNN à la française et les 80 %, il est vrai que pour TV 5, grosso modo, il y a un consortium d'un certain nombre de pays francophones ; mais c'est quand même la langue française, c'est la France qui tire à hauteur de 80 % : si c'est pour 80 % de rien, je préfère que l'on en sorte pour que l'on fasse 100 % avec cette base. Mais comme tu me l'as dit fort justement, je vais suivre ton conseil (tu vois que j'écoute), je ne m'en occupe pas. C'est difficile, je ne m'en occupe pas.

Merci à vous tous et à vous toutes. Nous nous sommes envoyé quelques piques ; l'important, c'est que, de toute façon, maintenant, nous nous exprimions.

Nous essayons de trouver une solution ; il va en sortir un certain nombre de propositions. Je ferai, sous l'autorité du Ministre Dominique de VILLEPIN, la communication sur les Français de l'étranger en Conseil des ministres ; et je demande donc aux Sénateurs, quel que soit leur bord, quel que soit leur rang, comme je l'ai toujours fait, de me donner leur contribution ; vous savez que ma porte est ouverte, et de toute façon, nous en reparlerons et nous en discuterons sûrement.

Tous ceux d'entre vous qui souhaitent apporter une contribution supplémentaire — et je sais qu'il y en a un certain nombre qui n'étaient pas contents, même si elle sourit quand même, de ne pas avoir été invités à ma table, et qu'elle a râlé à des moments bien particuliers —, je vous inviterai personnellement une prochaine fois, mais très honnêtement, j'avais envie de voir tous ceux qui me soutiennent dans cette majorité, ceux qui ont été élus et qui ont élu des Sénateurs qui me soutiendront dans le budget qui va arriver.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

On a toujours besoin d'un plus petit que soi.

Monsieur Renaud MUSELIER

On a toujours besoin d'un plus petit que soi et on ne gagne jamais seul : les Américains en savent quelque chose en ce moment. Merci beaucoup.

(Rires et applaudissements soutenus.)

La séance est interrompue.

La séance reprend sous la présidence de Monsieur Roger BONIN.

Monsieur le Président

Mes Chers Collègues, nous reprenons la séance. Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Monsieur le Secrétaire d'État au Tourisme, Monsieur Léon BERTRAND.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Chers Amis, Monsieur le Ministre, je vais faire une présentation rapide de votre carrière politique - qui est très longue - mais le temps ne nous permet pas de dévoiler toute celle-ci.

Je rappellerai brièvement que vous êtes élu de la Guyane, que vous avez été élu la première fois en 1982 conseiller général du canton de Saint-Laurent-du-Maroni ; ensuite, vous êtes devenu maire de Saint-Laurent-du-Maroni depuis 1983, pour devenir enfin conseiller régional et député en 1988. Je pense avoir résumé l'essentiel.

Sur le plan local, en dehors de vos élections et de vos fonctions politiques, vous avez également créé et animé la seconde radio locale de Guyane. En 1986, vous êtes devenu le Président de l'Office départemental du tourisme de la Guyane ; vous êtes vraiment tourné vers le tourisme et la communication. Enfin, pour conclure, vous êtes passionné d'arts premiers, d'architecture traditionnelle, et vous êtes musicien.

Monsieur le Ministre, je vous passe la parole.

**INTERVENTION DE MONSIEUR LEON BERTRAND,
SECRETAIRE D'ÉTAT AU TOURISME**

Monsieur Léon BERTRAND, Secrétaire d'État au Tourisme

Merci, Monsieur le Président, mon cher Roger BONIN. Je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai de me trouver parmi vous cet après-midi.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger,

J'ai envie de dire tout simplement mes Chers Amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'opportunité qui m'est donnée de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui et de saluer tout particulièrement le Président de VILLEPIN, qui est un vieux complice puisque nous avons eu l'occasion de nous rendre ensemble en Amérique latine, Messieurs DEL PICCHIA, DUVERNOIS et FERRAND, Madame CERISIER-ben GUIGA, qui, lors de notre déjeuner de février, ont lancé cette invitation, ce qui me donne donc le plaisir d'être avec vous cet après-midi.

En ce jour où nous commémorons la proclamation de la III^e République, le ministre de la République que je suis veut saluer les élus du suffrage universel que vous êtes, élections qui vous confèrent la même légitimité que celle de tous vos collègues élus sur le territoire national.

Vous êtes les représentants de la France à l'étranger, et à ce titre, vous en portez les intérêts. Vous êtes, à votre manière, des Ambassadeurs de la France, de ses savoir-faire, de ses qualités, de son accueil ; bref de toutes ces richesses, qui en font certes le pays que nous aimons tous, mais aussi celui que nos amis étrangers souhaitent découvrir.

Vous connaissez bien, j'en suis sûr, la place du tourisme dans l'économie française. Je le rappelle : nous sommes la première destination touristique au monde. Au cours de ces six dernières années, notre pays a connu une croissance touristique exceptionnelle, plaçant ce secteur d'activité au premier rang de notre économie nationale ; en effet, entre 1997 et 2002, le nombre des visiteurs étrangers est passé de 67,3 à 77 millions ; dans la même période, l'excédent du poste voyages de la balance des paiements passait, pour sa part, de 8,3 Mrds à 15,1 Mrds d'euros. De plus, le tourisme en France, ce sont aussi des millions d'emplois directs et indirects. C'est dire l'importance de l'activité touristique pour la richesse, les emplois et la renommée de notre pays.

Cette place fondamentale du tourisme sera d'ailleurs consacrée la semaine prochaine puisque, pour la première fois depuis 20 ans, va se tenir sous la présidence du Premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN un comité interministériel sur le tourisme, qui définira les axes d'une stratégie nationale du tourisme pour les 10, 15, 20 ans à venir. Il se trouve que l'une des pierres angulaires de ce comité est justement la promotion de la France à l'étranger.

Afin de permettre à notre pays de conserver et de développer ses parts de marché au sein de cet univers concurrentiel renforcé, il est primordial que nous puissions nous positionner de manière très forte. Car, si la France dispose d'un capital de sympathie très fort avec un bon potentiel, elle se trouve parfois quelque peu enfermée dans une logique d'image réductrice décalée par rapport à la réalité.

Il convient donc désormais d'impulser une nouvelle dynamique de développement de cette image, pour que la France continue à exister au sein de la nouvelle donne du tourisme international. Dans cette perspective, permettez-moi de vous dire à quel point je considère le rôle du Conseil supérieur des Français de l'étranger comme fondamental.

Je souhaite, en effet, vous investir personnellement d'une mission : par votre rôle de tête de pont de la France dans chacun des pays où vous vous trouvez, vous êtes en mesure tout naturellement de promouvoir les intérêts touristiques qui sont les nôtres. Qui mieux que vous sait, à la faveur de ces contacts quotidiens avec les dirigeants et les ressortissants étrangers faire la promotion de notre pays, de ses attraits, mais aussi de ses savoir-faire ?

Car, au-delà d'une destination agréable de vacances, la France, et c'est mon ambition, doit aussi exporter son modèle économique, touristique, si particulier. Ce modèle, c'est celui certes d'une destination très prisée, mais c'est aussi celui d'un développement touristique tenant compte de l'aménagement du territoire et de la solidarité entre les collectivités, par la recherche de meilleurs équilibres et la prise en compte du développement durable. Ce modèle, c'est aussi celui d'un tourisme solidaire, dont la France se doit d'être le promoteur, comme l'a réaffirmé récemment le Président de la République, Jacques Chirac.

Je me limiterai ici à rappeler que le tourisme solidaire s'appuie sur *trois préoccupations* :

- la prise en charge par les communautés elles-mêmes, notamment autochtones, de leur propre développement à travers des réalisations de petite taille, à leur mesure, telles que les petites auberges ou refuges de montagne, les chambres d'hôtes et l'accueil dans les familles ;
- une nouvelle relation avec les visiteurs, reçus moins comme des clients que comme des amis, des hôtes et des associés qui contribuent à la notoriété de ses paysages et de ses régions de découvertes ;
- une solidarité affirmée avec les générations à venir dont le patrimoine culturel, l'environnement culturel, l'identité doivent être protégés et défendus avec une grande exigence.

Enfin, le modèle français, c'est aussi tout le réseau de savoir-faire des professionnels du tourisme, que beaucoup de pays nous envient.

Vous avez donc tout naturellement un rôle important à jouer dans la mise en relation entre les besoins qui peuvent être exprimés par ces États et les compétences françaises en matière de tourisme.

Pour vous aider dans cette tâche, je mets à votre disposition les moyens dont je dispose, en particulier ceux de la Direction du Tourisme et de l'Agence française de l'ingénierie touristique. Je me propose aussi, si le besoin s'en fait sentir, de faciliter vos relations avec Maison de la France, qui est, par ses 33 bureaux répartis dans 28 pays, l'instrument principal de la promotion de la France à l'étranger.

Enfin, je compte accentuer le travail mené en commun entre le Secrétariat d'État au Tourisme et les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, afin que le tourisme devienne encore davantage un vecteur d'exportation du savoir-faire français.

Et encore une fois, dans cette perspective, votre rôle s'avère bien évidemment primordial, puisque c'est celui d'un véritable partenaire de mon département ministériel, au service de la plus noble des causes : celle de notre pays et de ses intérêts.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre. Si vous êtes d'accord, nous allons procéder aux questions.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE A MONSIEUR LEON BERTRAND, SECRETARE D'ÉTAT AU TOURISME

Monsieur le Président recense les demandes de prise de parole.

Si vous permettez, nous avons cinq demandes de prise de parole ; nous allons commencer et nous verrons bien au cours des débats.

Monsieur le Sénateur Xavier de VILLEPIN

J'aurai deux questions, Monsieur le Ministre, en vous remerciant de votre exposé :

- *Ma première question* est la suivante : pouvez-vous nous situer cette année le tourisme en France ? On parle d'une diminution du nombre des étrangers ; avons-nous une très forte concurrence de l'Espagne ? Ferons-nous mieux que l'année dernière en nombre de visiteurs, c'est-à-dire 70 millions ?

- *Ma deuxième question*, Monsieur le Ministre, est la suivante : Cancun, qui se réunit le 10 septembre prochain au Mexique, va-t-il changer les règles du tourisme ?

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, si vous en êtes d'accord, nous allons grouper les réponses à la fin de toutes nos questions.

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu pour la circonscription de Londres

Monsieur le Ministre, j'ai une *première question* : les statistiques de 2003 sur la fréquentation des touristes étrangers en France montrent une baisse sensible, la désaffection des visiteurs lointains (l'Amérique, le Japon, l'Asie, l'Australie). Il est vrai que l'instabilité politique dans le monde, le SRAS, les taux de change n'ont en rien favorisé leur venue.

Il nous faut en revanche leur laisser un excellent souvenir de notre pays, et le laisser à tous ceux qui sont venus et qui en repartent. Or, pour tous ceux qui laissent leurs devises dans nos magasins et dans notre économie, le départ à Roissy s'avère plutôt chaotique et loin de l'image de la France qu'ils devraient garder.

En effet, les queues interminables aux guichets des douanes pour valider les achats hors taxes constituent une épreuve rude à vivre et à accepter.

Pourrait-on obtenir, avec votre intervention auprès de votre collègue des Finances, une augmentation du nombre des agents des douanes pour accélérer la procédure au moment des vols internationaux ? C'est un point qui avait été soulevé par la commission économique du CSFE l'an dernier.

J'ai une *deuxième question* : qu'en est-il de la baisse de la TVA dans l'hôtellerie française, qui favoriserait bien sûr la venue de visiteurs étrangers ?

Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

Monsieur Alain VALES, membre élu pour la circonscription de Lisbonne

Monsieur le Ministre, répondant au défi que vous venez de nous lancer pour vous aider à faire encore prospérer notre tourisme, je voudrais attirer votre attention sur le visage qu'offre parfois notre beau pays à nos visiteurs étrangers. Je ne fais que vous transmettre leurs doléances indignées.

L'affaire se passe en Aquitaine, région pourtant aimable s'il en est : nos touristes venus par la route furent bientôt confrontés à d'énormes panneaux routiers les informant de la mort récemment survenue de dizaines de personnes circulant sur l'itinéraire qu'ils se proposaient eux-mêmes d'emprunter. Cela promet peu de bonheur sur le parcours.

Monsieur le Ministre, lorsque nos amis étrangers viennent visiter la France, c'est pour apprécier et partager notre art de vivre, et non pour être placés dans un climat de hantise de mort accidentelle.

Leur voyage fut ensuite jalonné de spectres de cadavres noircis et disséminés au gré du chemin ; la contemplation de nos vallons, vignes et forêts fut ainsi remplacée par la vision de cette grossière exposition, qui rappelle la belle époque *des pendus plus becquetés que dé à coudre* de notre regretté François VILLON.

Monsieur le Ministre, lorsque nos amis étrangers viennent visiter la France, c'est pour s'imprégner de la douceur de nos mœurs, et non pour être envahis par l'imagination morbide et quelque peu perverse de simulacres macabres. Il paraît que le soir venu, le foie gras et le vin de Madiran avaient un goût amer, incitatif à choisir désormais des contrées plus aimables.

Monsieur le Ministre, je ne demande pas que l'image de notre pays ne soit que jeunes filles accortes et peu vêtues, gamins souriants devant des tas de sable, mais je ne pense pas que l'étalage de l'horreur soit un facteur d'attraction touristique.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette préoccupation.

(*Brefs applaudissements.*)

Monsieur Éric MESSERSCHMITT, membre élu pour la circonscription de Libreville

Je serais moins poète, hélas, que l'intervenant précédent.

Je voudrais aussi parler du problème de la douane à Roissy, puisque nous avons fait ensemble ce vœu l'année dernière. C'est important, parce que c'est la dernière image que les touristes gardent de notre pays.

Il y a deux autres parcours du combattant qu'ils ont à affronter : le premier, c'est celui du visa ; et je peux vous assurer que, dans certains pays, les futurs touristes ne bénéficient pas toujours, dans nos consulats, de l'accueil aimable auquel ils pourraient prétendre.

Le deuxième parcours du combattant, c'est la police à l'arrivée : non pas qu'elle soit sévère ou quoi que ce soit, mais quand vous avez à 7 h du matin un avion qui vient de Libreville — j'en suis témoin —, un autre qui arrive de Hongkong et

un troisième de je ne sais où, que ce sont trois 747 remplis et qu'il n'y a, en tout et pour tout, que trois policiers pour vérifier les passeports, cela vous fait entre 1 et 2 heures de queue. Est-ce une belle image quand on arrive dans un pays ?

(Applaudissements.)

Monsieur Richard YUNG, membre désigné

Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez bien sûr raison de souligner l'importance de l'industrie touristique dans le produit intérieur brut de notre pays et dans son excédent commercial. Mais malheureusement, cette année a été une année difficile : nous avons connu le SRAS pour commencer, qui a tari une partie du tourisme d'Asie ; nous avons déploré la pollution pétrolière, les tempêtes et incendies ; bref, alors même que c'est une industrie qui se développe, en particulier grâce aux 35 h qui ont permis...

(Protestations de la salle.)

Mais si, mes amis ! Il faut le reconnaître, et je suis sûr que le Ministre ira dans le sens de mes propos (*protestations et réactions*) ; c'est ce que j'ai compris de l'intervention précédente, en tout cas.

Ma *première question* rejoint celle du précédent intervenant : pouvez-vous dessiner un bilan, même provisoire, au fond, de cette session touristique 2003 ?

Ma *deuxième question* - et cela rejoint votre souci - est la suivante : la France bénéficie d'un important savoir-faire dans ce domaine, dans le domaine hôtelier, dans le domaine de la restauration. Comment peut-on mieux valoriser tout ce savoir-faire français à l'exportation et dans nos implantations économiques à l'étranger ?

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur Mouhamad MOUSTAFA, membre élu pour la circonscription de Pondichéry

NEHRU avait signalé que Pondichéry était une fenêtre ouverte sur la France, et le Gouvernement de Pondichéry a l'intention de créer un musée pour faire connaître la France. En faisant venir les Indiens en France, je pense que nous pouvons faire développer les relations sur tous les points. Je pense que l'Inde n'est plus un pays en voie de développement.

En ce qui concerne les visas également, il y a une chose que nous faisons, et qui à mon avis n'est pas acceptable : comme lorsque, pendant la Seconde Guerre mondiale, on a mis l'étoile jaune sur certaines confessions, concernant les demandes que font les gens, on met un tampon qui indique que l'intéressé a fait une demande. Cela veut dire que le visa a été rejeté ; cela empêche donc également les gens qui font la demande d'aller dans d'autres pays. Je pense donc qu'il faut que nous évitions d'apposer ce tampon, qui indique le refus du visa.

En de plus, lorsque les gens veulent venir faire du tourisme, il faut aussi qu'ils montrent le relevé de leur code bancaire ; je pense que si l'Inde appliquait la réciprocité, on serait gêné.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

J'avais une question complémentaire concernant les visas : avez-vous vraiment été gênés ? Des organismes qui s'occupent de tourisme et qui envoient un nombre important de touristes en France ont-ils fait une démarche auprès de vous en se plaignant que les visas n'étaient pas délivrés ? Ou bien s'agit-il de cas isolés ? Avez-vous eu des "protestations" importantes ?

Parce que, si ce sont quelques cas isolés, ce n'est pas bien grave ; mais s'il s'agit d'organismes qui envoient de nombreux touristes qui vous disent cela, c'est un autre problème à discuter et à envisager.

Je voudrais seulement non pas poser la question, mais répondre à notre ami VALES : je crois qu'il ne faut pas trop exagérer ; je ne sais pas si cela fait partie du tourisme. En Autriche, sur les autoroutes, il n'y a pas de publicité, mais de grands panneaux avec deux vautours affamés qui vous attendent et sur lesquels il est inscrit : *Chauffards qui roulez trop vite, on vous attend*. L'Autriche est un pays où le tourisme est très développé, et cela n'a jamais freiné le tourisme.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser une question : la désaffection de la venue des touristes américains vers l'Europe est-elle plus importante pour la France que pour d'autres pays européens ? Est-ce une conséquence importante d'un certain type de boycott qui a été prôné, à un moment donné, par les Américains ? Je vous remercie.

Monsieur Claude CAVASINO, membre élu pour la circonscription de Tunis

Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier des propos aimables que vous avez tenus vis-à-vis du Conseil supérieur des Français de l'étranger et de ses élus. Si j'ai bien compris, vous voulez intégrer ces élus dans vos réflexions, vos analyses.

Comme vous ne le savez peut-être pas, en Tunisie, nous recevons de nombreuses visites de ministres ; nous avons vu pratiquement tout le monde, depuis le changement de Gouvernement d'ailleurs — ce n'était pas le cas auparavant —, et je ne sais pas — c'est la question que je voudrais vous poser —, si vous êtes passé en Tunisie. Si c'est oui, je n'ai pas souvenir que les délégués au CSFE aient été conviés, afin d'avoir l'honneur et le plaisir de vous rencontrer. Merci.

Madame Nicole CHAABAN, membre élu pour la circonscription de Yaoundé

Monsieur le Ministre, vous avez indiqué une augmentation du nombre des touristes en provenance de différents pays, et que vous êtes passés, je crois, de 65 à 72 millions, si ma mémoire est à peu près juste. Avez-vous une idée de la répartition de ces 72 millions ? Que représente le continent africain dans l'ensemble de ces 72 millions ? Quels sont les moyens que vous pensez mettre en oeuvre pour que les conseillers, les Délégués du CSFE puissent vous aider à promouvoir le tourisme sur notre continent africain ?

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame CHAABAN. Je ne vois plus de demandes de prise de parole... Excusez-moi.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX, membre élu pour la circonscription de Berne

Monsieur le Ministre, je viens apporter de l'eau au moulin de mon collègue YUNG qui a parlé d'exporter des savoir-faire. Je parle de vécu. Je suis de formation chef de cuisine ; or, la cuisine française jouit d'une réputation mondiale, nous sommes bien d'accord ; excellente, cela est clair.

Après avoir voyagé un peu partout dans le monde, j'ai posé mes valises en Suisse. Je travaille toujours dans une école hôtelière, et étant donné mon grand âge, j'ai quitté la cuisine et suis devenu Ambassadeur itinérant pour l'école.

Ma question est toute simple : la cuisine française, même si elle est réputée, se vend mal à l'étranger ; les cuisiniers sont mal vendus à l'étranger. C'est un créneau qui est mal utilisé. Tous les cuisiniers que j'ai rencontrés à l'étranger y sont allés par leurs propres moyens ; rien ne fait que l'on peut envoyer des gens de la cuisine, de l'hôtellerie, comme l'a dit mon collègue, à l'étranger. Et encore aujourd'hui, je reçois des coups de téléphone, parce que les gens savent que j'ai voyagé, pour me demander comment on peut faire pour voyager, pour aller dans tel ou tel pays.

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, si vous le permettez, vous avez la parole pour les réponses.

Monsieur Léon BERTRAND, Secrétaire d'Etat au tourisme

Merci. Je vais donc tenter d'apporter une réponse aux différents intervenants, et d'abord à Xavier de VILLEPIN, qui m'a demandé en quelque sorte la place du tourisme actuel au cours de cette année, étant donné tout ce qui se passe ; je pense que c'est une réponse qui vaudrait aussi pour Monsieur YUNG.

J'ai réuni, il y a quelques semaines, ce que j'appelle une cellule de veille, une structure qui rassemble à la fois des professionnels, l'administration, les pouvoirs publics, le Gouvernement bien entendu, les élus, de façon à avoir quelques indications.

Au milieu de l'année, nous avons une situation que je qualifierais de contrastée : il y a des destinations qui ont bien marché, comme la Bretagne, la Normandie, tout simplement parce que la canicule a poussé les Français à aller là où il faisait beaucoup plus frais, et d'autres destinations qui traditionnellement fonctionnaient convenablement, comme la région PACA, et qui ont accueilli malheureusement une clientèle un peu moins importante. Tout cela me fait dire que nous aurons certainement pour l'instant une saison mi-figue, mi-raisin.

Mais ce que je voudrais surtout dire, c'est que, depuis que je suis en tout cas dans ce poste, je me refuse à parler de bilan saisonnier, parce que j'estime que le tourisme français doit réaliser le mariage permanent entre le territoire national dans son ensemble et le temps, qui est toute l'année ; c'est-à-dire qu'à tout moment, sur le territoire français, on doit pouvoir trouver dans un lieu bien déterminé un produit touristique qui pourrait intéresser un client.

C'est la raison pour laquelle le vrai bilan sera tiré pour moi à la fin de l'année 2003 ; c'est alors que nous pourrons dire quel est le bilan de l'année touristique.

Mais, pour l'instant, je peux dire que les choses, malgré tous les problèmes que nous avons rencontrés — il est vrai que ce secteur n'a jamais été aussi éprouvé : entre le SRAS, les intempéries, les incendies, les restes du Prestige, énormément d'éléments négatifs ont frappé cette économie, les intermittents du spectacle, qui nous ont d'ailleurs empêchés d'arriver à l'heure ici il y a quelques instants ; tout cela a donc marqué fortement le secteur touristique.

Malgré tout, on constate un rebondissement très fort : le tourisme est très volatile, très fragile. Mais en même temps il réagit très vite. D'où la nécessité d'ailleurs de cette cellule de veille qui permet d'adapter immédiatement une stratégie en fonction des événements nouveaux que nous avons. C'est donc la première réponse que je peux apporter sur la place du tourisme pendant cette année.

Deuxièmement, concernant Cancun : bien entendu, on parlera de commerce international, mais le tourisme ne sera pas touché par les nouvelles règles et quelque part je dis, Dieu merci.

Monsieur COCCOLI a évoqué les problèmes rencontrés effectivement dans nos aéroports ; et vous avez parfaitement raison. A tel point que, dès le début de mon installation, j'étais déjà intervenu auprès de la Direction de la Police et d'autres partenaires, et de mon Ministre de tutelle Gilles de ROBIEN, de façon à essayer d'amoindrir les choses, parce qu'il est inadmissible que l'on arrive dans un pays comme la France, qui est la première destination du monde, et de ne pas lire, par exemple, à Orly ou bien à Roissy *Bienvenue en France*.

Ce sont des détails tout simples, mais qui peuvent produire un effet extraordinaire. Ce sont donc des choses qui comporteront des répercussions, qui seront en tout cas analysées lors de ce comité interministériel que j'évoquais tout à l'heure. En effet, le tourisme est un secteur transversal, qui fait appel à l'action de plusieurs ministres ; et du fait même que ce comité se tiendra et sera surtout présidé par le Premier ministre, l'impulsion viendra d'en haut, sera de nature à mieux sensibiliser mes autres collègues ; j'y compte énormément, pour que les problèmes évoqués, notamment concernant la lenteur des douaniers soient résolus.

Concernant la TVA, il suffit simplement de lire *Le Figaro* de ce matin ; je crois que le Premier Ministre a donné quelques indications. Il faut simplement savoir que nous tenons ferme : nous avons réussi à franchir quelques étapes de façon tout à fait positive. Rappelez-vous qu'il y a quelques mois, la commission de Bruxelles y était fortement opposée, alors qu'aujourd'hui, elle est favorable. Quelques pays sont encore réticents ; mais nous sommes certains que nous allons réussir, et en 2004, la TVA passera de 19,6 à 5,5 %, dégageant en cela des marges de manœuvre financières, qui permettront d'arriver à une meilleure qualité du service, tout simplement parce que les hôteliers et les restaurateurs pourront améliorer leurs équipements.

Nous allons dégager des marges financières pour améliorer les salaires, parce que nous nous sommes aperçus que, d'un côté, il y avait des emplois sans jeunes et que, de l'autre côté, il y avait des jeunes sans emploi, tout simplement parce que notamment la jeunesse n'était pas intéressée par ce genre de métiers, alors qu'il faut valoriser ces métiers.

Les valoriser, cela passe certes par la formation, les diplômes, mais aussi les salaires. Et cela nous permettra donc de dégager d'importants moyens financiers pour le faire. Nous attendons donc cette baisse de TVA, nous l'obtiendrons ; et ce sera une façon de valoriser notre produit touristique.

Monsieur VALES a évoqué les informations morbides, négatives, qui frappent les yeux des touristes lorsqu'ils viennent chez nous ; mais je pense qu'en même temps, le Sénateur del PICCHIA lui a apporté une petite réponse qui a permis d'équilibrer l'information.

Il est vrai que, d'une certaine façon, nous sommes coincés entre la nécessité que nous avons de sensibiliser les Français — et heureusement que nous l'avons fait, puisque nous avons enregistré une très forte chute de l'insécurité routière —, qui passe par une série de moyens, des panneaux qui alertent le Français pour l'obliger à décélérer, et en même temps, il est vrai que ce sont des signaux qui ne sont pas tellement engageants. Il faut donc trouver un bon équilibre entre ce qui nous paraît nécessaire...

Nous verrons. En tout cas, je prends en compte cette information, qui est de toute façon pertinente. Toujours dans le comité interministériel où se trouvera justement Gilles de ROBIEN, nous aurons l'occasion d'en discuter.

Monsieur MESSERSCHMITT a évoqué la question des visas et de la police nationale. Il en va de même pour la police nationale : Nicolas SARKOZY participera à ce comité interministériel, et comme pour les douaniers, je pense que les messages passeront aussi aux policiers pour pouvoir accélérer les procédures ; en effet, il est vrai que lorsque quelqu'un arrive après trois ou quatre heures d'avion à l'aéroport et qu'au lieu d'avoir cinq ou six policiers pour accélérer le flux, il n'y en a qu'un ou deux, c'est tout de suite de nature à casser l'image, et ce n'est pas bon du tout pour le tourisme. Nous allons donc apporter des réponses à ce sujet.

Concernant la question des visas, à cela aussi, le Sénateur del PICCHIA a plus ou moins répondu. En tout cas, jusqu'à présent, nous avons toujours été sensibilisés par quelques cas isolés. Ceci dit, cela ne nous exonère pas du tout de prendre contact peut-être avec les services du ministère des Affaires étrangères, et nous avons d'ailleurs juste à côté de nous le Directeur des Français à l'étranger qui pourrait peut-être nous apporter quelques indications à ce sujet.

Je vous passe donc tout de suite la parole ; et ensuite, nous verrons s'il y a lieu de mener des actions de sensibilisation.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Ministre. C'est tout à fait exact que l'accueil dans les services des visas est loin d'être satisfaisant. Il n'y a aucun doute là-dessus ; tout le monde est d'accord : des rapports parlementaires l'ont même montré et ont permis d'augmenter l'effectif du personnel, les moyens, l'accueil. Mais comme depuis, la demande a augmenté, nous sommes toujours dans la même situation.

Je signale qu'il manque 130 emplois dans les services des visas français à l'étranger. Sur la base d'un coefficient de travail raisonnable, qui consiste à évaluer à 3000 visas par an dans les pays à forte pression migratoire ce qu'un agent fait en 1600 h de travail par an, puisque c'est ce que la loi sur les 35 h a fixé : ne pas dépasser 3 000 ou 4 500 dans le meilleur des cas, dans les pays qui présentent beaucoup moins de risques.

On a donc un certain nombre d'idées. Nous sommes entre les mains du ministère des Finances. Nous n'avons pas le droit de créer un seul emploi sans son autorisation. Et, comme non seulement nous n'avons pas l'autorisation d'en créer, mais nous avons l'obligation d'en supprimer, la situation ne se présente pas très bien.

Alors je donne des conseils à nos chefs de poste pour qu'ils puissent délivrer des visas. Il n'y a pas de visas touristiques ; ce n'est pas une catégorie. Il existe les visas de court séjour.

Je leur donne des conseils pour qu'ils puissent délivrer des visas dans les meilleures conditions, c'est-à-dire qu'ils établissent d'abord une liste pour tous les ressortissants du pays qu'ils connaissent ou que leurs collaborateurs connaissent, pour les encourager à venir en France, avec des visas de circulation. Ce sont toujours des personnes qui seront bien servies, bien traitées et n'auront pas besoin d'encombrer ni de faire la queue.

Pour ce qui est des autres, nous sommes malheureusement obligés de gérer la pénurie. Ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt ; tant que cette situation durera, nous serons confrontés à cette difficulté. C'est une responsabilité nationale que de porter ce problème.

Je rappelle que l'ensemble du réseau consulaire français, tous budgets confondus, représente les deux tiers du comité d'entreprise d'EDF, par exemple. Ce sont des choix, à l'échelle nationale, qu'il faut faire.

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Léon BERTRAND

Merci, Monsieur le Directeur. Je pense qu'il y a la réponse aux questions qui ont été posées.

Monsieur YUNG, j'ai répondu en partie à la question que vous aviez posée tout à l'heure sur les 35 h. C'est vrai que les 35 h ont dégagé du temps. Mais, pour utiliser ce temps, il faut disposer d'argent et les deux ne sont pas toujours compatibles. Alors je vous laisse réfléchir sur cette question qui, pour moi, est hautement politique.

Vous avez surtout évoqué la question du savoir-faire français. Nous disposons d'un outil qui s'appelle l'Agence française de l'ingénierie touristique, l'AFIT ; et partout où je vais, dans les pays étrangers, c'est vrai que les personnes se montrent très intéressées par nos savoir-faire ; et nous signons des accords de coopération.

Ainsi, je me rends, la semaine prochaine, en Égypte et, après cette visite, nous allons exporter notre savoir-faire par une signature de coopération permettant à l'AFIT, qui est notre instrument de fonctionner là-bas.

Cela permettra certainement d'ouvrir des parts de marché à nos entreprises d'aller travailler sur place et par conséquent, nous disposons donc là d'une méthode qui nous permet d'évoluer dans ce sens.

Monsieur MOUSTAFA a évoqué la question des visas ; je crois que la réponse a été donnée. Pour ma part, je suis prêt à venir à Pondichéry, à la condition d'y être invité. Comme cela, nous pourrions examiner les autres questions que vous avez évoquées : lorsque les touristes indiens viennent ici, qu'ils ne soient pas obligés de mettre en avant leur portefeuille, puisque c'est un petit peu ce que vous avez exprimé tout à l'heure. Mais je suis prêt à me rendre dans ce beau pays sur une invitation.

Monsieur DEL PICCHIA, j'ai répondu ou, plutôt, je conforte ce que vous avez dit il y a quelques instants, puisque cela correspond exactement à ce que je pense.

Monsieur Guy PENNE a évoqué la question des touristes américains : est-ce que le boycott a joué ? Pour ma part, je dis qu'il y a effectivement eu des tentatives de boycott de la part des médias américains ; mais celles-ci restent marginales. Cela n'a pratiquement rien fait.

En fait, les Américains ont commencé à désertir la destination française depuis le 11 septembre 2001 ; et cela, pour plusieurs raisons :

- la première, c'est tout simplement la peur de l'avion ;
- la deuxième tient à leur morosité économique. Ils sont en train d'en sortir maintenant et j'espère que cela va se traduire pour nous par une remontée de la clientèle ; et puis,
- la troisième, c'est que nous possédons un euro qui est devenu fort et, par certains aspects, assez intéressant. Mais cela nous rend plus chers à l'exportation.

Tout cela montre donc que c'est pour cette raison que les Américains nous ont un petit peu boudés. Mais ils restent très preneurs de nos produits. La preuve, c'est que la clientèle n'est pas du tout moins importante chez nous que dans les autres pays européens. Nous restons toujours la quatrième destination pour eux ; et, par conséquent, les choses vont bien.

Nous avons mené une campagne avec Maison de la France pour aller à nouveau les rechercher. Et je me rendrai, à la fin de cette année, là-bas.

Par conséquent, je considère cela pour ma part comme une espèce de petite passe qui va bientôt se terminer parce que les Américains, comme les Japonais, sont de bons touristes, parce qu'on les appelle : touristes à forte contribution financière. Et nous préférons les avoir, parce que, bien entendu leur venue se traduit par une recette financière beaucoup plus importante.

Monsieur CAVASINO a parlé de la Tunisie. J'ai été en Tunisie il y a quelques mois. Oui ; je pense qu'il faut se rapprocher de l'ambassade de France en Tunisie. J'ai passé deux ou trois jours là-bas ; c'était lors d'un congrès organisé par l'Organisation mondiale du tourisme sur les effets climatiques concernant le tourisme.

Et nous avons signé des accords de coopération qui vont d'ailleurs se traduire par des coopérations très concrètes ces jours-ci. Donc, là aussi, la France exporte son savoir-faire et puis nous accueillons aussi de nombreux Tunisiens en métropole.

Nicole CHAABAN a parlé de la répartition des touristes.

D'une façon générale, lorsque les touristes viennent chez nous, ils vont dans les endroits les plus connus. Ce sont d'abord Paris, ville lumière ; ensuite, ils se rendent dans la région PACA, dans la région Aquitaine, au Mont-Saint-Michel, en Normandie ; et, justement, le comité interministériel, à mon sens, sera un moyen — je l'ai dit tout à l'heure — de définir une nouvelle stratégie politique.

En effet, nous nous apercevons que 80 % des touristes restent cantonnés dans les mêmes endroits : sur 20 % du territoire, exerçant une pression qui devient de plus en plus forte et, parfois, insoutenable. Et, donc, la politique que nous menons consiste justement à disperser cette clientèle sur l'ensemble du territoire. Et c'est pour cette raison que nous sommes en train de promouvoir d'autres produits.

Ainsi, lundi dernier, je lançais un thème qui est : *L'Invite à la campagne*, tout simplement parce que la France a d'autres produits à proposer : la découverte de certains lieux, la culture, le patrimoine, les petites cités de caractère, la gastronomie, le terroir, l'authenticité, autant d'éléments que nous pouvons vendre et vont permettre aux touristes de sortir des lieux traditionnels pour aller découvrir la France tout entière. Et j'espère donc que cette répartition sera la plus équitable possible.

Quant aux touristes africains, il est vrai qu'ils restent peu nombreux parmi la clientèle touristique. Ceci dit, nous avons passé des accords avec eux et, plusieurs fois, j'ai reçu un groupe qui s'appelle le Conseil de l'entente.

Nous sommes en train de mettre en place des opérations communes, notamment dans ce que j'appelle le tourisme solidaire que j'ai évoqué tout à l'heure. Puisque le tourisme, pour nous, constitue un moyen de lutter contre la pauvreté.

Mis à part l'aspect purement économique que nous voyons immédiatement, le tourisme peut aussi permettre de développer, derrière, des principes extraordinaires comme le respect de l'autre, la tolérance, l'humanité. Et, justement, avec

nos amis Africains, ce sont là des espaces que nous sommes actuellement en train d'exploiter et dans lesquels nous travaillons ensemble.

Enfin, Monsieur POUTRIEUX a évoqué la question de la cuisine. C'est vrai que nous sommes connus pour notre gastronomie ; nous disposons de maîtres-cuisiniers de renom, mais nous ne savons pas exporter cela ; et, rassurez-vous, une fiche spéciale a été rédigée qui sera donc analysée lors de ce comité interministériel et vous serez peut-être surpris par l'idée originale que nous allons proposer après le 9 septembre.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots, en espérant avoir répondu le plus complètement possible à vos interrogations.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Ministre ; merci pour vos applaudissements. Mais nous avons deux nouvelles demandes de parole. Nous commençons par Monsieur RATEAU et nous terminerons avec la conclusion par Monsieur le Président PELISSON.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, depuis de nombreuses années, la France a engagé un effort important de développement des langues pour accueillir les touristes dans notre pays ; et j'ai pu constater, cet été, comme tous mes collègues, que l'effort de diversification linguistique vers d'autres langues que l'anglais, c'est-à-dire l'allemand, l'italien, le néerlandais, l'espagnol s'était poursuivi, ce qui est une bonne chose.

Toutefois, on constate qu'il subsiste un développement du bilinguisme français-anglais encore beaucoup trop important ; et nous pensons qu'il est absolument nécessaire de développer le français par tous les moyens, y compris dans le secteur du tourisme, qui est un secteur privilégié, je dirais, puisque les personnes qui viennent ici s'attendent tout de même à ce qu'on leur parle en français plutôt qu'en anglais.

Je pense, personnellement, qu'il est important que, pour promouvoir le français également dans le secteur du tourisme, il faut favoriser le multilinguisme et peut-être réduire la place que l'on accorde actuellement au bilinguisme français-anglais.

En effet, il me semble important, pour les touristes non anglophones qui viennent dans notre pays, d'être accueillis le plus possible dans leur propre langue sans être obligés de faire un détour par l'anglais pour pouvoir comprendre ce qui se passe.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur RATEAU. La parole est à Madame Nicole CHAABAN.

Madame Nicole CHAABAN, membre élu pour la circonscription de Yaoundé

Merci. Merci, Monsieur le Ministre des précisions que vous avez apportées en réponse à ma question. Je voudrais l'élargir un petit peu plus : sur les 72 millions de touristes,...

77 millions, pardon, est-ce que l'on peut dire qu'il y en a :

- 50 % qui viennent du continent asiatique,
- 40 % du continent américain, et
- 10 % peut-être du continent africain ?

Est-ce que je me trompe dans ces appréciations ?

Monsieur Léon BERTRAND

Les Africains sont vraiment très peu nombreux et la plus grande partie de la clientèle est européenne.

Madame Nicole CHAABAN

Européenne ?

Monsieur Léon BERTRAND

Oui.

Madame Nicole CHAABAN

Voilà. Ce que je voulais, c'est avoir la confirmation que le continent africain, finalement, représentait vraiment très peu de touristes.

Monsieur Léon BERTRAND

Très très peu.

Madame Nicole CHAABAN

Est-ce que l'on sait à quoi cela tient ? Est-ce tout simplement dû à un manque de moyens ou est-ce lié à des difficultés pour obtenir un visa ?

Monsieur Léon BERTRAND

C'est le manque de moyens.

Cela se comprend bien : il n'est qu'à voir ce qui s'est passé cette année avec la montée de l'euro, le contexte de morosité internationale qui frappe actuellement le monde. On le ressent directement par le nombre de touristes que l'on aurait voulu plus important pendant la période estivale. Cela frappe donc aussi bien les pays en voie de développement que les autres, et surtout les Africains.

Madame Nicole CHAABAN

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président

Et, donc, comme prévu, la conclusion revient à Monsieur le Président PELISSON. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Monsieur Gérard PELISSON, membre désigné

Je n'aurai pas la prétention de conclure ce débat. *Premièrement*, je veux simplement, Monsieur le Ministre, apporter un bémol concernant la venue des Américains. Il est clair que, tout de suite après les événements d'Iraq, nous avons ressenti très durement, mais à Paris essentiellement, le boycott américain : tous les séminaires, les congrès américains ont été stoppés, du jour au lendemain. Aujourd'hui, à Paris, la grande hôtellerie enregistre une baisse d'à peu près de 25 % par rapport à l'année dernière.

Ceci est un phénomène totalement temporaire ; d'autres phénomènes existent que vous avez signalés : le cours du dollar, la crise économique, etc. Mais, enfin, il reste vrai que pendant quelques mois l'hôtellerie parisienne s'est trouvée très affectée par le problème, alors que l'on n'a pas du tout été affecté pratiquement aux États-Unis par le "boycott" des Américains.

Le deuxième point que je voulais signaler concerne l'enseignement de cet art que nous avons en France qui est l'art culinaire. Cela fait de nombreuses années que je me bats, parce que tout le monde doit savoir que la plus grande école de cuisine au monde se situe à 80 km de New York ; le *Culinary Institute of America* forme plus de 2000 cuisiniers par an. C'est l'institution qui forme le plus grand nombre de cuisiniers français ; ils forment des cuisiniers chinois, des cuisiniers italiens, etc.

Et, en face de cela, nous n'avons pratiquement rien en France. Je trouve quand même malheureux sur le plan des arts culinaires, ne pas avoir réussi à développer, au cours des dernières années, une école de cuisine digne de ce nom, capable de former un nombre important de cuisiniers en France, d'autant plus que nous disposons de "locomotives". Je pense à Paul BOCUSE, à tous nos grands chefs étoilés qui représentent réellement des Ambassadeurs extraordinaires du savoir-faire français.

Voilà ce que je voulais vous dire (*applaudissements*). Et si l'on pouvait faire un effort pour ces écoles d'art culinaire, je crois que ce serait tout à fait bienvenu.

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, si vous voulez bien répondre ?

Monsieur Léon BERTRAND

Oui ; avant de répondre à Monsieur Gérard PELISSON, je voudrais simplement dire à Monsieur RATEAU que je partage effectivement son point de vue. Il faut absolument que nous sortions du carcan uniquement français -anglais pour nous montrer beaucoup plus ouverts.

L'Organisation mondiale du Tourisme prévoit que, dans dix ans, la première économie mondiale sera celle du tourisme. Par conséquent, nous avons intérêt à devenir, le plus possible, multilinguistes. C'est d'ailleurs une préoccupation qui fait partie des mesures que je prévois dans le comité interministériel.

Gérard PELISSON, c'est vrai que c'est la haute hôtellerie, où l'hôtellerie de luxe qui a été frappée, justement, par la défection américaine ; cela peut se comprendre. Mais j'espère, comme vous, que le phénomène restera passager ; et je suis d'ailleurs certain que c'est très passager parce que, juste après cet épisode, nous avons lancé une campagne de promotion en faisant d'ailleurs intervenir un acteur américain, Woody ALLEN.

Et nous nous sommes aperçus que les Américains étaient toujours très amoureux de la France, de la vieille France d'il y a 50 ans. Et tout cela montre bien que le potentiel est là ; il faut simplement le valoriser et nous le ferons. Nous sommes en train de le faire en temps utile, de façon à rattraper et à ramener cette clientèle.

Quant à l'école de cuisine, c'est vrai ; vous avez parfaitement raison. Cela fait déjà partie de nos préoccupations et c'est la raison pour laquelle j'ai dit tout à l'heure que le comité interministériel réservait une partie tout à fait essentielle sur la gastronomie française.

C'est une idée que nous avons ; et j'espère en tout cas, avant mon départ de ce Gouvernement, peut-être arriver à creuser un sillon qui demain nous permettra d'accueillir une vraie école d'art culinaire français sur notre territoire national.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire.

Je voulais également remercier, une fois de plus, pour ce contact chaleureux que nous avons eu entre nous, par la diversité des questions et par la réactivité des intervenants.

Je sens bien que j'ai déjà des Ambassadeurs pour la mission que je veux confier à nos conseillers français de l'étranger. Et, comme je le disais tout à l'heure à la fin de mon propos, je reste, bien entendu, à votre disposition, puisque nous avons à relever un défi ensemble.

Le tourisme, vous le savez, représente un combat de tous les jours. Pendant longtemps, on a cru que c'était un processus qui marchait tout seul, alors que d'autres pays étrangers l'ont bien compris. Nous sommes les premiers, mais troisièmes après les États-Unis et surtout après les Espagnols qui "mettent le paquet", investissent de l'argent, par exemple, pour assurer la promotion, pour vendre l'Espagne.

Et je trouve que nous, la France, ne faisons pas les efforts nécessaires. A croire que tout va tout doucement, naturellement. Si nous ne faisons pas attention, si nous continuons à dormir sur nos lauriers, nous risquons progressivement, non seulement de perdre notre place de première destination mondiale, mais également de continuer à perdre des parts de marché, alors qu'il s'agit là d'une économie très forte, facile, qui tout de suite apporte des dividendes, tout de suite se traduit par des recettes, tout de suite se traduit par des créations d'emplois. Et, par les temps qui courent, nous en avons besoin. Et c'est la raison pour laquelle je voudrais vous dire, en terminant, que je compte énormément sur vous. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, il ne nous reste plus qu'à vous remercier de nous avoir consacré de ce temps qui vous est cher. Nous avons retenu de bonnes informations, ce qui fait que nous ne manquerons pas de vous inviter à nouveau au cours de nos prochaines réunions. Mes chers collègues, la séance est levée. A demain.

La séance est levée à 17 h 35.

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2003 - MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président

Monsieur le Président

Chers Collègues, la séance est ouverte.

Conformément à l'ordre du jour, nous allons examiner les rapports de la commission des affaires sociales, de la commission des finances et des affaires économiques, et de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement. Sans plus tarder, je passe la parole au Président de la commission des affaires sociales.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des affaires sociales

Merci, Monsieur le Président.

Chers Amis,

J'ai l'honneur et le plaisir de présider à nouveau cette commission des affaires sociales, puisque la commission m'a fait l'honneur d'être réélu Président ; je suis très touché et honoré de cette possibilité de pouvoir oeuvrer au sein de cette commission importante.

En ce qui concerne notre commission, je tiens d'abord à saluer Madame Christine ROBICHON, qui est chef du service des Français à l'étranger, ainsi que Monsieur BRÉJON, que nous connaissons tous.

Je tiens également à vous informer que cette commission est constituée de 44 membres, dont 39 composent les commissions, auxquelles s'ajoutent 5 membres qui font partie d'un Bureau. Vous savez tous qu'il y a une nouvelle organisation au sein du Conseil supérieur des Français de l'étranger, puisque accompagnent maintenant le Président et le Rapporteur trois postes supplémentaires : deux Vice-Présidents et un Secrétaire.

Je tiens également à faire remarquer que 11 nouveaux délégués ont intégré cette commission des affaires sociales et que 3 anciens délégués, qui étaient dans d'autres commissions, l'ont rejointe.

Je tiens aussi, bien que ce sera cité mais ce ne sera pas lu dans le rapport, à remercier vivement les personnes invitées par le Secrétariat général et qui nous ont fait l'honneur de nous donner des informations importantes sur un grand nombre de points intéressant notre communauté. C'est ainsi que je tiens à remercier :

- Madame BASSEREAU-DUBOIS, accompagnée de
- Monsieur CHAVOZ et de
- Monsieur Denis FRANÇOIS, du ministère des Affaires étrangères.

Au titre de la Caisse des Français de l'étranger, nous tenons à remercier :

- Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur, accompagné de
- Madame CHARBONNEAU et de
- Monsieur GOURMOND.

En ce qui concerne la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire, qui traite surtout des sujets concernant les pensionnés français résidant à l'étranger :

- Monsieur Jean-Claude FAUGOIN, Directeur, ainsi que
 - Madame Brigitte HODIMONT,
- qui nous ont apporté des informations très importantes.

Ensuite, nous avons eu un contact avec :

- Monsieur DIDIER-COURBIN, Sous-Directeur des Personnes handicapées, accompagné également de
- Monsieur Denis FRANÇOIS, au titre du Ministère, afin d'examiner la situation des handicapés.

Enfin, au titre du Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR) :

- Monsieur Ramon CASAMITJANA, qui, tout en étant Président de ce centre, fait partie de la commission des affaires

sociales en tant que désigné, accompagné de

- Monsieur Michel MARCISSET, directeur de ce centre, et toujours accompagné de
- Monsieur Denis FRANÇOIS, qui a été un élément complémentaire important dans les débats concernant les handicapés.

Suite à cette présentation, je pense, Monsieur le Président, que nous pouvons passer à la lecture du rapport.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Guy SAVERY et donne la parole au Rapporteur.

Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales

Sitôt réunie, la commission des affaires sociales a, sous la présidence de Madame Christiane KAMMERMANN, procédé à l'élection de son nouveau Président, Monsieur Guy SAVERY, Président sortant, qui a été réélu à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Prenant aussitôt ses fonctions, le Président a procédé à l'élection des Vice-Présidents et la commission a désigné à l'unanimité

- Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et
- Madame Françoise LINDEMANN *(applaudissements)*.

La commission a ensuite élu votre serviteur, rapporteur sortant, à l'unanimité *(applaudissements)*.

Enfin, elle a élu son Secrétaire de commission, en la personne de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, également élue à l'unanimité *(applaudissements)*.

La commission a aussitôt adopté son ordre du jour, en six points habituels :

- l'audition des personnalités invitées,
- l'examen des réponses aux vœux,
- les nouveaux vœux,
- les nouvelles motions.

POINT 1 : AUDITION DES PERSONNALITES INVITEES

Le premier point, l'audition des personnalités invitées, qui viennent d'être rappelées à l'instant par notre Président, nous a permis d'aborder les sujets que nous connaissons bien et qui sont habituels, à savoir :

- la troisième catégorie aidée,
- les problèmes de la Caisse des Français de l'étranger,
- mais surtout, et cela est extrêmement intéressant, elle nous a permis d'aborder de nouveaux sujets, que vous allez découvrir avec moi en lisant ce rapport, et, si vous me le permettez, en le survolant de façon à gagner du temps pour les débats qui vont suivre l'examen du rapport.

A. Troisième catégorie aidée

S'agissant de la troisième catégorie aidée, la personnalité entendue est Madame BASSEREAU-DUBOIS, qui rappelle que la loi de modernisation sociale a institué un dispositif d'aide à l'accès à la troisième catégorie de l'assurance maladie-maternité de la Caisse des Français de l'étranger. Cette aide se traduit par la prise en charge par l'État d'une partie, actuellement fixée à un tiers de la cotisation. Ce dispositif prévoit le financement des frais de gestion également ainsi que la part du déficit technique occasionnés par les adhésions nouvelles.

Le financement est assuré :

- d'une part, par le Fonds d'action sanitaire et sociale de la Caisse, par un prélèvement unique de 7,6 M d'euros puis,
- d'autre part, après épuisement de cette somme, il sera assuré par un concours annuel du budget du ministère des Affaires étrangères, plafonné à 14,5 M d'euros.

a) Bilan

C'est le premier bilan au 15 août, qui retrace les résultats des commissions locales qui ont été réunies dans 112 postes de 90 pays, et qui ont examiné 3750 demandes, desquelles il a été retenu un peu plus de 3000.

Vous verrez la répartition géographique : il est intéressant de voir que 85 % des demandeurs acceptés résident en Afrique et au Moyen Orient — vous avez tous les chiffres concernant les pays respectifs.

Et surtout, après plus d'un an d'application, il apparaît que le nombre des bénéficiaires reste très inférieur aux évaluations menées début 2002, qui parlaient de 15 à 25 000 personnes.

b) Les raisons du succès limité du dispositif

Il y a donc une réflexion sur les raisons du succès limité de ce dispositif. Il semble que *trois raisons principales* se dégagent :

- *Premièrement*, le taux : le taux de prise en charge dans les pays à faible niveau de vie, qui rebute nombre de nos compatriotes qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Puis également, s'agissant des jeunes compatriotes, on s'aperçoit que, compte tenu de la réduction de cotisation, la prise en charge est ramenée à 13 % et n'est plus véritablement attractive ;

- *La deuxième raison* concerne le plafond des ressources : fixé à la moitié du plafond de la Sécurité sociale, il apparaît inadapté pour les pays à haut niveau de vie, dont les représentants ne sont pas intéressés ;

- Enfin, *la troisième raison* : bon nombre des anciens adhérents de troisième catégorie à la CFE, qui devaient basculer, n'ont pas sollicité cette nouvelle possibilité, et l'on pense qu'ils ont préféré s'abstenir plutôt que d'avoir à justifier d'une manière précise leurs ressources.

C'est donc à très juste titre qu'intervient le Sénateur CANTEGRIT, en tant que Président de la CFE, qui remarque en premier que les estimations ne sont pas à hauteur des chiffres annoncés, mais surtout il indique que le fait qu'un certain nombre de personnes prévues pour basculer en troisième catégorie n'a pas opéré ce basculement, et que cela laisse planer le doute sur la sincérité de leurs déclarations. Il précise également que la complexité des dossiers a pu rebuter les demandeurs.

Pour sa part, le Président Guy SAVERY estime qu'il aurait fallu prendre en compte les spécificités de chaque pays et ne pas conserver une base unique pour le monde entier.

Monsieur TOUVEREY précise que pour les salariés, ce sont les seuls salaires qui sont pris en compte, tandis que pour les non-salariés, ce sont les ressources elles-mêmes qui sont prises en compte.

Madame la Sénatrice ben GUIGA fait état de catégories de personnes à trop bas revenus qui ne peuvent même pas faire l'avance des frais de soins.

La commission demande que l'on prenne en considération le coût de la santé dans chaque pays. Le Sénateur CANTEGRIT répond que, dès sa création, la CFE a dû choisir entre une caisse adaptée à chaque pays et le système d'administration d'une caisse française de Sécurité sociale qui rembourse sur une base française.

Monsieur TOUVEREY, directeur de la CFE, intervient pour préciser qu'il y a des adhérents assurés dans 203 pays du monde. C'est le Maroc qui en compte le plus, suivi tout de suite par les États-Unis. L'intérêt de la CFE est surtout de pouvoir venir se faire soigner en France, et cela représente 60 % des soins payés par la CFE.

Des contrôles effectués par la CFE aboutissent à des surclassements d'office. Ceux-ci sont suivis de réclamations, qui permettent la production de pièces justificatives, et l'on reconsidère s'il le faut la décision à la Caisse.

On constate que la pratique des doubles remboursements, qui est frauduleuse, ne représente pas un risque majeur pour la Caisse. Mais tout le monde a insisté sur le fait que la dissimulation des ressources et les fausses factures constituaient un préjudice considérable pour la Caisse.

La commission insiste, dans son ensemble, sur la nécessité de la relance de l'information sur la troisième catégorie aidée et demande la révision à la hausse du taux de prise en charge par l'État. Cela va faire l'objet d'un vœu, que vous examinerez tout à l'heure. D'ailleurs, Madame BASSEREAU-DUBOIS nous indique que cela peut être envisagé.

Par ailleurs, la Commission propose la prise en charge par l'État de la cotisation de troisième catégorie des allocataires du CCPAS. Il est précisé que cela n'est possible qu'à travers une augmentation du Fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères. Monsieur Denis FRANÇOIS fait remarquer que ces allocataires ont recours à l'assistance médicale et sanitaire.

Il est très important de noter notamment que l'augmentation de l'enveloppe de secours occasionnels des consulats en fonction des besoins de leur public leur donne une autonomie de gestion de poste : des expériences ont été entreprises à Buenos Aires, Tananarive, Rabat et Beyrouth.

A l'attention de tous les délégués présents à cette assemblée plénière, il est précisé que d'autres enveloppes peuvent être adressées à des consulats qui en justifient la nécessité. Cela fait l'objet d'un vœu de la Commission.

B/ La carte vitale

Nous sommes passés, grâce aux personnalités invitées, à un deuxième sujet, qui est tout à fait nouveau parmi nos préoccupations et extrêmement intéressant : le sujet de la carte vitale.

A ce titre, nous avons procédé à l'audition des personnalités représentant la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire :

- Monsieur Jean-Claude FAUGOIN
- Madame Brigitte HODIMONT.

Une nouvelle extrêmement intéressante, qui fait partie des très bonnes nouvelles de la présente session plénière : Monsieur le Directeur Jean-Claude FAUGOIN annonce qu'il va être en mesure d'éditer 75 % des cartes vitales des 12 000 pensionnés résidant à l'étranger, c'est-à-dire 9 000 cartes vitales, dans les deux mois à venir. Voilà la grande nouvelle. Les retards sont dus à l'absence de fichiers viables. Il a fallu obtenir la certification d'un nombre très important de numéros. Ensuite, on ne savait pas faire l'affranchissement pour l'étranger.

Il y a certes encore d'importants problèmes de couverture d'utilisation avec les médecins spécialistes. Vous verrez tout à l'heure que les médecins spécialistes sont assez réticents quant à l'utilisation des cartes vitales.

Faisons très attention :

- la carte vitale n'est pas un moyen de paiement mais une garantie d'assurance de remboursement dans les huit jours ;
- les conventions de tiers payant sont négociées localement ;
- avec le tiers payant, la caisse se substitue à l'assuré pour le paiement ;
- la carte vitale ne peut pas fonctionner à l'étranger — il m'a été demandé de le signaler ;
- les Français de l'étranger adhérent à la CFE ont droit au remboursement de leurs frais en France et donc à la carte vitale.

Monsieur TOUVEREY informe la commission sur le fait que les pensionnés du régime général ont droit aux soins grâce à leur titre de pension. La CFE travaille avec la Caisse de Tours pour les soins donnés en France qui sont couverts par le régime général. Ceux, plus rares, qui n'adhèrent pas à la CFE se font rembourser par la Caisse du lieu de leur résidence temporaire.

Il est précisé que les pensionnés d'un régime de retraite de l'Union européenne sont pris en charge par le système de protection sociale de leur pays de résidence, et que les travaux préparatoires de ce qui est l'avenir, c'est-à-dire de la carte de Sécurité sociale européenne, ne doivent aboutir que vers 2007.

Comme je le disais tout à l'heure, les cartes vitales, en pratique, sont acceptées par 80 % des médecins, mais par moins de 50 % des spécialistes, bien qu'elles soient normalement obligatoires ; ne soyez donc pas étonnés de ce qui se passe actuellement.

La carte vitale permet de produire électroniquement une feuille de soins, mais elle n'est pas une carte de paiement. Le traitement est fait par la Caisse de Tours et le règlement intervient en l'espace de huit jours.

Il existe d'excellentes relations entre la CFE et la CPAM qui permettent de gérer les retours de cartes vitales pour erreur d'adresse du destinataire.

Nous vous avons indiqué en annexe du présent rapport toutes les coordonnées relatives à la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire : c'est l'annexe I.

C/ Sur le délai de carence

Le troisième point qui a pu être traité avec les personnalités invitées porte sur le délai de carence.

La commission a entendu Monsieur CHAVOZ de la Protection sociale des Français de l'étranger sur le problème de l'allongement du délai de carence de 3 mois à 6 mois pour les personnes de plus de 45 ans, qu'une partie de la commission considère comme excessif.

Le principe du délai de carence est accepté partout en France, mais il reste limité à trois mois.

Lors de la préparation de la loi 2002, il avait été discuté la possibilité de supprimer ou de réduire la rétroactivité, mais le délai de carence a toujours été acquis. Madame la Sénatrice ben GUIGA justifie le fait qu'il convient de limiter les adhésions à risque ouvert, et c'est dans ce but qu'il a été créé un délai de carence proportionnel au risque de maladie en tenant compte du facteur d'âge.

Monsieur GOURMOND précise que, pour la troisième catégorie aidée, la rétroactivité a été levée jusqu'au 31 décembre 2003.

Monsieur TOUVEREY insiste sur le fait qu'il y a nécessité de protéger la Caisse contre les adhésions d'opportunité, donc de risque ouvert, et justifie l'allongement de la carence pour compenser l'assouplissement de la rétroactivité qui, comme vous le savez, a été ramenée de 5 ans à 2 ans.

En Europe, la loi du pays s'applique complètement, mais l'adhésion à la CFE peut être faite à partir d'un choix de l'intéressé en fonction de situations variant selon les pays ; et nous avons été heureux d'apprendre qu'il y avait des adhérents à la CFE qui venaient de Suisse, d'Allemagne, de Grande-Bretagne. Ils représentent près de 8 000 adhérents à la CFE en Europe.

D/ Sur le rachat de cotisations

L'un des problèmes récurrents de notre commission des affaires sociales, c'est le rachat des cotisations. La commission a interrogé les responsables de la Caisse nationale d'assurance vieillesse sur les droits au rachat et sur l'impossibilité après deux années à l'étranger d'adhérer à l'assurance vieillesse.

En premier lieu, Monsieur FILHON est intervenu au titre des retraites, et *cinq points* nous ont été signalés sur ce sujet :

- possibilité de départ anticipé ;
- proratisation — le terme est de Monsieur FILHON — des périodes de cotisation ;
- surcote pour les assurés travaillant au-delà de 60 ans et ayant cotisé pendant plus de 40 ans ;
- élargissement de la pension de reversion ;
- élargissement des possibilités de rachat — cela est nouveau, nous ne le connaissions pas — pour les personnes ayant fait de longues études.

Nous abordons avec Madame KAMIONKOWSKI le problème du rachat des cotisations.

Je le lis, parce que c'est très important :

« Elle informe la commission que, depuis le 1er janvier 2003, un Français ne pouvait plus racheter de cotisations et ne pouvait plus adhérer — ce sont deux choses différentes — s'il avait laissé passer deux ans depuis son départ de France. La lettre ministérielle du 23 mars 2003 rouvre les possibilités de rachat uniquement mais ne parle pas de l'impossibilité d'adhérer au-delà de deux ans. »

Et la commission estime qu'il y a donc incohérence.

« Madame KAMIONKOWSKI est tout à fait d'accord avec cette vision, et nous précise qu'une nouvelle lettre ministérielle est en préparation sur le sujet de la forclusion et qu'elle a été annoncée à la CFE par lettre — toute récente — en date du 29 août 2003. »

E/ Sur les handicapés

Enfin, la commission va entendre en avant-dernier point, les représentants de la Direction générale de l'Action sociale, Sous-Direction des Personnes handicapées, entendus pour la première fois par la commission, et qui se sont révélés extrêmement intéressants, à savoir :

- Monsieur Philippe DIDIER-COURBIN, ainsi que
- Monsieur Denis FRANÇOIS.

En effet, la commission se préoccupe depuis toujours des différences qu'elle pensait exister entre les cartes d'handicapé délivrées en France et celles délivrées aux Français à l'Etranger, et s'est toujours demandé pourquoi le taux retenu pour les Français à l'étranger était de 80 % impérativement, alors qu'il lui apparaissait que les Français de France avaient droit à ces cartes pour des taux inférieurs à 80 %.

C'est là que nous avons appris de Monsieur DIDIER-COURBIN qu'il y avait actuellement en chantier une remise à plat des textes dans le cadre d'une loi d'orientation sociale.

Il explique ce chantier de refonte de la loi ; il fait part des préoccupations officielles qui concernent toutes les personnes résidant sur le territoire français, et nous précise qu'il n'y a aucune législation pour les Français résidant à l'étranger : la seule chose, c'est que l'on distingue les adultes des mineurs.

Il précise qu'en France, pour toutes les personnes admises au sein d'un établissement spécialisé, il n'y a pas de taux mais un examen médical préalable.

En France comme à l'étranger, pour les enfants, le taux est de 50 %.

Pour les adultes, il y a en France :

- les personnes lourdement handicapées, ainsi que
- les personnes à revenu minimum qui bénéficient d'une aide au taux de 80 %.

Nous avons appris que, pour obtenir une allocation entre 50 et 80 % en France, cela concernait les adultes qui ne peuvent obtenir un emploi ; or, il existe là de très gros problèmes, parce que la définition de cette incapacité en France fait

l'objet de discussions depuis de longues années. Cette disposition présente des difficultés d'application. Elle fait donc l'objet d'une réflexion dans la réforme en cours.

Je passe sur cette réforme en cours.

La seule chose qu'il faut retenir, c'est que l'outil de travail est le guide-barème, applicable à tout le monde ; les responsables reconnaissent que ce guide-barème est à moderniser, de façon à prévoir des aides techniques et des formations professionnelles complémentaires.

Il est certain que les cas des Français qui ne résident pas sur le territoire français seront examinés, afin de les rapprocher des conditions qui seront attribuées en France. Mais actuellement, il n'est pas prévu de dispositions spécifiques pour les résidents à l'étranger, et notre commission a donc indiscutablement un rôle à jouer dans le cadre de la préparation de la loi en cours.

Monsieur Denis FRANÇOIS rappelle le principe de la territorialité des lois. Selon lui, le rôle du ministère des Affaires étrangères est d'adapter certains systèmes existant en France, tels qu'une aide financière à partir d'un taux d'invalidité à 80 %.

Il estime qu'il y a une question de droit et une question de traduction budgétaire : les aides données en France, qui sont complémentaires aux aides financières, ne sont données que par les collectivités territoriales. La situation différente dans chaque consulat est en fonction des aides locales disponibles dans les pays de résidence.

C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères ne conçoit le système qu'en termes d'aide financière mais il ne peut le faire en termes de moyens, dans les instituts spécialisés. Il peut donc être considéré que l'aide actuelle est imparfaite et peut être améliorée.

La commission pose la question de savoir si le titulaire d'une carte d'invalidité inférieure à 80 % peut bénéficier d'une aide à l'étranger, notamment à titre d'allocation. Réponse : il n'existe pas de carte d'invalidité inférieure à 80 %.

En France, il existe des cartes de mobilité réduite délivrées par les services de la préfecture sur proposition de la COTOREP. Mais une personne handicapée à l'étranger à moins de 80 % ne dispose pas de carte de mobilité réduite localement ; elle peut se la faire établir avec un certificat médical local, mais cela ne dépend que des autorités locales.

Monsieur Denis FRANÇOIS précise qu'il est pris en compte toute forme de handicap : le handicap moteur, le handicap sensoriel, le handicap mental et les troubles psychiques, qui sont distincts du handicap mental ; il confirme que le handicap conduit souvent à une paupérisation et à une marginalisation sociale.

Effectivement, Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA souligne que l'on travaille à l'étranger dans le cadre d'un budget fermé, et la commission pose la question de la justification de la différence des taux d'allocation entre adultes et enfants, parce qu'elle demande à comprendre : Monsieur Denis FRANÇOIS précise qu'il y a une différence due au préjudice économique subi par un adulte en sus du surcroît généré par le handicap.

Monsieur le Sénateur CANTEGRIT intervient et rappelle qu'une des premières préoccupations en matière sociale a concerné les handicapés français à l'étranger. Avec la création du Fonds d'action sociale, il a été pris en considération l'aide aux handicapés majeurs et mineurs, mais il y a toujours eu cette distinction entre les majeurs et les mineurs, et la commission des affaires sociales était déjà intervenue pour demander une hausse des allocations des mineurs. Malheureusement, le Fonds d'action sociale gère la pénurie, et il y a un véritable problème de moyens.

C'est alors que la commission pose la question du renouvellement des cartes de handicapé et des problèmes de continuité de l'allocation qui en résultent.

Monsieur Denis FRANÇOIS recommande aux postes une souplesse dans le cadre des délais de renouvellement, mais il insiste sur la prévoyance des familles et sur les systèmes d'alerte à mettre en place. Je crois que tout le monde doit en être conscient : il faut prévoir des délais de délivrance des cartes de 6 à 12 mois !

Pour les nouvelles demandes, un secours occasionnel peut être mis en place à titre provisoire. Pour les chiffres, nous devons savoir qu'il y a dans le monde environ 1500 adultes handicapés et 250 enfants handicapés qui bénéficient d'une allocation au sein des Français de l'étranger.

Monsieur Philippe DIDIER-COURBIN indique, pour sa part, que la préoccupation porte plus sur les aides compensatoires auprès des familles pour les enfants et que s'agissant des adultes, il y a en outre à prévoir le nécessaire pour les familles avec enfants pour vivre.

Quant au placement d'handicapés venant de l'étranger, attention, il faut constater la qualité de ressortissant *établie* dans le cadre territorial du département d'un membre de la famille du handicapé ; si l'on n'a pas établi cette qualité de ressortissant, il doit être fait recours à l'aide sociale de l'État qui est beaucoup plus complexe.

Il précise que le projet de la loi en cours de préparation a été lancé par le Conseil national représentatif des personnes handicapées, qui travaille sur le rapport du Sénateur BLANC, sur les travaux de rénovation de la loi d'orientation datant de

25 ans, afin de marquer un progrès en matière d'accès à la scolarité, aux transports, au travail, aux soins. Des discussions sont en cours et la commission souhaite y être associée. Il précise qu'il y a :

- en premier, mobilisation maximale du droit commun ;
- le deuxième axe étant de revoir les dispositifs d'allocations, notamment l'évaluation des compensations du surcoût du handicap.

Il y aura une allocation favorisant l'intérêt de la reprise d'une activité.

F/ Sur les rapatriements

Enfin, les dernières personnalités entendues par la commission ont parlé d'un sujet nouveau et passionnant : celui des rapatriements.

Nous avons donc procédé à l'audition d'un membre de notre commission, Monsieur Ramon CASAMITJANA, qui rappelle l'origine de ce Comité d'entraide, créé dans le cadre de la loi 1901 ; il indique quels sont ses revenus, quelle est sa mission : la réinsertion des Français indigents

- soit des cas individuels pour indigence économique,
- soit des Français victimes d'événements politiques.

Il précise que le public accueilli concerne les rapatriés des consulats, et ceux qui sont rapatriés par leurs propres moyens lors d'événements divers.

Il faut que les personnes soient :

- reconnues indigentes et
- éligibles à l'aide sociale.

Il travaille selon les mécanismes de droit commun, il utilise l'aide au logement temporaire. Il précise que l'insertion peut bénéficier aux personnes âgées qui ne sont plus en âge de travailler, qui seront orientées vers trois établissements actuellement opérationnels. Bonne nouvelle : il indique que trois établissements supplémentaires sont en construction.

S'agissant des familles :

- ils font en sorte qu'elles puissent trouver un logement et un emploi,
- elles sont au centre d'hébergement,
- leur cas est étudié sur mesure en travail en réseau.

Entre 3 et 18 mois, les personnes ont la capacité de se tirer d'embarras.

Les difficultés rencontrées tiennent :

- au profil des personnes reçues, qui nécessitent souvent le développement de cours de français ;
- au problème de capacité d'accueil — nous vous donnerons tout à l'heure les chiffres. Le nombre des rapatriés augmente et dans chaque commune, il y a déjà pléthore d'aides utilisées par les ressortissants locaux ;
- au problème des personnes dépendantes.

Selon Monsieur Denis FRANÇOIS, il ne faut parler pas de rapatriement, mais le terme à retenir est celui d'"aide au retour" aux personnes qui n'ont plus d'avenir économique dans leur pays d'accueil.

Les dossiers sont étudiés au cas par cas. Il y a donc des dossiers, des rapports et les avis des postes.

Le rapatriement doit être considéré comme l'ultime phase de ce qui n'a pu être réalisé sur place. Le ministère des Affaires étrangères s'attache à la cohérence entre ce qui est fait sur place et la politique de rapatriement. Il faut éviter qu'un certain nombre de familles ne soient sur place acculées.

L'aide donnée par l'État français le distingue de ses partenaires européens — il est important de le savoir : elle est unique ; la France est le seul pays à prévoir un tel dispositif. Les autres États procèdent par des avances et dont ils demandent le remboursement. Certes, en ce qui concerne l'État français, la perspective de prêts peut être également prévue.

En cas de troubles importants à l'occasion d'une crise, il a été constaté qu'il y avait intérêt à conserver malgré tout le cas par cas, ainsi que le problème a pu être réglé tout récemment en Argentine.

Enfin, il y a une note positive : ce que l'on appelle les rapatriements dynamiques ; ceux-ci concernent les personnes éligibles à l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA) et les enfants qui ont obtenu de bons résultats en fin de scolarité secondaire (cela peut concerner Pondichéry et Madagascar).

Monsieur Michel MARCISSET, Directeur du CEFRA, précise que l'association autonome tient sa mission des Affaires étrangères, a un financement de droit social et sa mission d'accueil.

Les personnes accueillies ont des droits et des devoirs d'insertion. Nous savons donc maintenant qu'il existe :

- 1 centre d'accueil dans la Région parisienne, en Seine-Saint-Denis, et
- 9 centres en province avec une capacité d'accueil totale de 653 personnes.

S'agissant des conditions d'insertion - voilà une nouvelle intéressante - il y a 380 places pour personnes âgées et des places restent encore disponibles pour celles-ci. Il faut la maîtrise de la langue française. Il a pu être constaté qu'il n'y avait pas de problème pour les enfants qui apprenaient très vite ; en revanche, la méconnaissance totale du français constitue un problème pour les adultes, quelle que soit leur qualification dans leur pays d'origine.

Surtout, enfin, il faut maîtriser les problèmes posés par une minorité de 10 % de personnes qui se trouvent en grande difficulté personnelle, notamment des enfants mineurs.

La mission du Comité est une mission d'accompagnement. C'est ainsi que tout récemment, de Côte d'Ivoire, d'abord 150 puis 60 personnes ont été accueillies par le Comité, et 200 personnes ont été aidées au cas par cas pour des situations d'urgence.

A la demande de la commission, nous apprenons que le coût annuel d'une place pour la prise en charge d'une personne s'élève à environ 8 000 euros par an.

La commission, par différents témoignages, a exprimé sa satisfaction quant au travail, au dévouement, au professionnalisme du personnel du CEFR et adresse ses vifs remerciements à son Président et à son Directeur.

Vous trouverez en annexe le rapport du CEFR, car nous avons demandé sa diffusion et nous avons obtenu aussitôt satisfaction.

Il faut retenir *en conclusion* qu'un rapatriement réussi procède d'un véritable projet préalable de réinsertion en France.

POINT 2 : EXAMEN DES REPONSES AUX VOEUX ET MOTIONS PRESENTES LORS DE LA 55E SESSION DU CSFE EN SEPTEMBRE 2002

La commission est passée ensuite à l'examen du deuxième point, que je reprendrai très rapidement, c'est-à-dire l'examen des réponses aux vœux :

1. la réponse au vœu sur le maintien des crédits affectés à l'aide sociale est satisfaisante ;
2. celle sur la mise en application immédiate de la loi de modernisation sociale est également satisfaisante ;
3. en revanche, sur l'abondement du chapitre 46-94 bis, article II, la réponse n'est pas satisfaisante et la commission reformule son vœu sur l'assistance des Français de l'étranger ;
4. la réponse au vœu sur le mode de règlement des cotisations forfaitaires réglées à la CFE par certains pensionnés préconise des solutions pratiques, mais ces solutions ne répondent pas directement à la proposition de prélèvement unique formulée par le vœu de la commission ;
5. la réponse au vœu n° 5 sur les subventions aux sociétés de bienfaisance n'est pas satisfaisante. En effet, la commission a le regret de constater que les subventions ne sont plus étudiées à la Commission nationale pour la protection sociale, et constate par ailleurs que l'enveloppe bloque les attributions de demande d'augmentation de subventions ;
6. concernant le dernier vœu, sur le délai de réponse de la COTOREP, malheureusement, nous n'avons obtenu aucune réponse de la COTOREP, et la commission marque sa totale insatisfaction.

S'agissant des huit motions présentées en septembre 2002, la Commission a pris acte des réponses données par les administrations concernées.

POINT 3 : LES NOUVEAUX VOEUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Elle est passée ensuite à l'examen du point n° 3 de l'ordre du jour, à savoir les nouveaux vœux de la commission des affaires sociales ; il y a eu 15 nouveaux vœux.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie le Rapporteur et donne la parole au Président de la Commission.

Monsieur Guy SAVERY

Je crois que nous pouvons remercier notre Rapporteur et toute l'équipe qui constitue le Bureau, mais également tous les membres de la commission qui ont participé de façon efficace et même intense pour apporter une aide à la rédaction de

ce rapport. Félicitations renouvelées au Rapporteur qui, dans des conditions difficiles étant donné le laps de temps, qui était très court, a donc pu nous rapporter justement ce rapport ce matin.

Mais avant de passer à la lecture des vœux, je voudrais quand même dire quelques mots sur l'orientation des travaux de notre commission.

Mis à part, bien sûr, quelques points qui sont toujours récurrents, qui reviennent souvent, il était quand même intéressant que nous remettions à plat l'incidence de la loi du 17 janvier 2002 concernant la troisième catégorie aidée, en particulier les points qui intéressent le délai de carence comme le coût des cotisations.

Vous verrez que certains vœux ont été proposés, et il est important de noter qu'un grand nombre de membres de cette commission, qui sont sur le terrain, rencontrent des difficultés pour expliquer à nos ressortissants pourquoi l'État a permis de mettre en place une troisième catégorie aidée, qui, comme son nom l'indique, vise à aider des personnes disposant de ressources faibles, pour qu'elles puissent accéder à la protection sociale française et, en particulier, payer une cotisation diminuée de 33 %.

La question qui a été développée, et qui malheureusement ne pourra pas être modifiée puisque c'est inscrit dans la loi — et pour modifier la loi, il faudrait faire une autre proposition de loi au cours d'autres travaux parlementaires —, est que nous n'avons pas très bien compris pourquoi, pour des personnes qui avaient attendu pendant des années d'obtenir la possibilité de rentrer dans le système de protection sociale français en bénéficiant de cette troisième catégorie aidée, la loi avait prévu l'exonération de la rétroactivité, c'est-à-dire qu'elles rentrent immédiatement, mais a en revanche allongé, pour des personnes de plus de 45 ans, le délai de carence, en le portant à 6 mois.

Concernant ce délai porté de 3 à 6 mois, certaines personnes sur le terrain sont confrontées à cette question : pourquoi nous permettre de bénéficier d'une aide de l'État, de pouvoir enfin avoir une protection sociale, et nous imposer pendant 6 mois, pour les personnes âgées de plus de 45 ans et surtout les personnes âgées, de ne pas pouvoir bénéficier directement de la Sécurité sociale française ?

Je pense que dans la loi, à mon avis, au même titre que l'on pouvait exonérer de la rétroactivité, on aurait quand même pu au moins laisser un délai de carence de 3 mois, ce qui est déjà important.

Le deuxième point qui était important et nouveau, problème sur lequel la commission s'était déjà penchée, concerne la carte vitale, cette carte vitale n'étant pas distribuée, voire même refusée par écrit par la Caisse primaire d'Indre-et-Loire, c'est-à-dire de Tours qui, comme vous le savez tous, prend en charge tous les pensionnés du régime général français ; ces personnes n'avaient donc pas la possibilité d'obtenir cette carte au même titre que les autres pensionnés du régime français résidant en France.

Suite à une intervention de la commission des affaires sociales de l'an dernier et du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, nous avons pu sensibiliser la Caisse de Tours, et c'est la raison pour laquelle, comme l'a annoncé notre Rapporteur, en commission, nous avons eu la bonne nouvelle d'apprendre que le nécessaire était fait en ce moment et que bientôt, tous les pensionnés pourraient bénéficier de cette carte vitale. Je crois que c'était un élément important que d'avoir suscité cette réaction de la part de cette Caisse.

En ce qui concerne le rachat des cotisations, je rappelle que, non seulement la commission avait l'an dernier, par ses vœux, également exercé une pression sur les pouvoirs publics pour permettre le rachat des cotisations ; les Sénateurs ont également fait leur travail au sein du Sénat pour que ces rachats soient ouverts, et comme vous le savez, cela a été fait, et nous ne pouvons que nous en féliciter ; ce qui prouve que notre travail n'est pas vain.

Enfin, en ce qui concerne les handicapés, la question a été remise à plat, non pas pour l'attribution de la carte COTOREP, puisque cette carte est attribuée à tous les Français quels qu'ils soient, et même ceux qui résident en France sans être français ; ce n'était donc pas tellement le fait d'attribuer la carte COTOREP qui était important, mais de savoir si des Français résidant à l'étranger avaient les mêmes droits que ceux qui résident en France.

Voilà en gros quelle a été l'orientation de nos travaux, et je me permets, Monsieur le Président, de vous demander de procéder à la lecture des nouveaux vœux.

Monsieur le Président

Je vous en prie. S'il y a des questions sur le rapport, nous pouvons les prendre maintenant. J'avais déjà une question de Monsieur TESTARD.

Monsieur Michel TESTARD, membre élu pour la circonscription de Bangkok

Je voudrais poser la question suivante : nous n'avons pas de médecin d'ambassade, malgré les demandes réitérées, transmises, et soutenues par Madame CERISIER-ben GUIGA. Nous avons, en revanche, un certain nombre de personnes

âgées, qui sont maintenant à classer parmi les personnes handicapées. Nous n'avons donc personne pour juger de ce handicap ; pourriez-vous trouver une solution, parce que nous avons des personnes qui sont dans des conditions extrêmement difficiles ? Je vous remercie.

Monsieur le Président

Madame ROBICHON, si vous voulez apporter une réponse à Monsieur TESTARD.

Madame Christine ROBICHON, Chef du Service des Français à l'étranger

Dans beaucoup de pays, nous n'avons pas de médecins français, et dans beaucoup de pays, des médecins étrangers établissent des certificats médicaux qui sont reconnus par les COTOREP. Je ne sais pas. C'est peut-être une question de langue ; mais il conviendrait de voir ce point de façon plus précise, et nous en prenons note.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné, Andorre

Je ne suis pas membre de la commission, et j'écoutais donc avec beaucoup d'intérêt l'excellent rapport; et je voudrais faire quelques observations rapides ainsi qu'une suggestion à la commission.

Les observations sont les suivantes : on constate, à l'écoute de ce rapport, qu'il reste des gisements de mesures discriminatoires concernant les Français établis à l'étranger par rapport aux Français établis en France ; on le constate d'ailleurs non seulement dans les affaires sociales, mais également dans bien d'autres secteurs, en particulier la fiscalité. Et je crois que, si le CSFE avait une justification, la réduction de ces inégalités justifierait parfaitement les agissements du CSFE et le travail qui est fait ici.

Je sais que la commission des affaires sociales, depuis longtemps, essaie de détecter ces choses et je crois qu'il faut poursuivre ces efforts, peut-être même les inventorier avec l'aide de l'administration. En effet, n'oublions pas que, dans l'esprit des pouvoirs publics, pendant très longtemps, le Français établi hors de France était une espèce de proscrit plus ou moins douteux, qui était établi dans de lointaines contrées avec des situations invérifiables.

Or, autant je crois qu'il faut appliquer la norme pour tout le monde. En revanche, je pense qu'il faut que cette norme soit égalitaire. Sanctionnons donc les gens qui les enfreignent, y compris à l'étranger mais restons vigilants pour une application égalitaire, pour l'égalité républicaine des dispositifs. Je remercie la commission de le faire, et je lui demande d'être très vigilante et de poursuivre son action.

Monsieur le Président

On va prendre toutes les questions, d'abord ?

Monsieur le Rapporteur

Je répondrai tout à l'heure à Monsieur PUJOL.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu pour la circonscription de Niamey

A moins que cela ait échappé à mon attention, je ne vois nulle part fait mention de l'aide d'une tierce personne aux handicapés. Je voulais savoir s'il était normal qu'une personne très âgée, lourdement handicapée, se voie supprimer l'aide d'une tierce personne au prétexte que cela ne figurait pas sur la carte de la COTOREP alors qu'elle en avait bénéficié depuis des années.

Par ailleurs, je voudrais également savoir si le délai de carence pour les troisièmes catégories aidées court à partir du moment où la commission locale a approuvé le dossier ou bien à partir du moment où la personne paie sa cotisation à la CFE parce que très souvent d'abord il n'y a pas de retour de la CFE aux décisions de la commission locale, et ensuite les premiers appels à cotisations viennent 3 ou 4 mois après ; il y a là un petit flottement qui est assez désagréable. Merci.

Monsieur Bernard JOINET, membre désigné

Merci Monsieur le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention au cours des travaux de la commission à laquelle j'appartiens les efforts pour changer la loi et trouver davantage de fonds pour aider les Français en difficulté ; et je m'en réjouis. Mais ma petite expérience avec les personnes âgées, les handicapés et les orphelins, c'est qu'ils ont besoin également d'affection, de tendresse, d'attention, et l'on n'en a pas du tout parlé.

Alors, je demande : Qui va le faire ? On peut peut-être dire que l'on va créer une sous-commission à la tendresse et aux câlins ; c'est une solution !

(Rires et applaudissements.)

Je ne sais pas si Monsieur de VILLEPIN le peut — administrativement, les consuls sont doués pour la chose. Je dis que c'est au moins aux groupes politiques et aux associations, toutes différences politiques oubliées, de créer ces sous-commissions localement, là où l'on en a besoin.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard JOINET et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Je voudrais d'abord revenir sur un problème d'ordre et de déontologie : la commission des affaires sociales, qui vient de présenter son excellent rapport, est un creuset, un élément qui formule des vœux, des avis, lesquels sont extrêmement importants et utiles pour l'avenir de la couverture sociale des Français de l'étranger.

Toutefois, il est bien clair - et je voudrais que ce soit bien clair dans l'esprit de tout le monde - qu'en ce qui concerne les vœux formulés relatifs à la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger, ces derniers vont être examinés par le conseil d'administration de cette caisse, auquel siègent un certain nombre de ministères de tutelle (ministère des Affaires sociales, ministère du Budget) et d'autres organismes, et nous examinerons avec, bien sûr, le plus grand intérêt et la plus grande attention les propositions qui nous sont faites.

Je m'excuse de cette précision, parce que vous pourriez être amenés à penser que, parce que la commission a formulé un vœu ou des avis, cela va amener une réponse ou un résultat immédiats.

J'ai voulu vous rappeler que vous aviez doté la Caisse des Français de l'étranger, car vous en êtes les grands tuteurs, d'un conseil d'administration, et que c'est lui qui sera amené à délibérer.

D'ailleurs, votre Président est le premier Vice-Président de la Caisse ; Madame MORALES en est ici la deuxième Vice-Présidente ; et la plupart des administrateurs de la Caisse des Français de l'étranger sont parmi vous. Vous voyez donc bien qu'il y a une très large communauté.

Le deuxième point que je voulais aborder — qui a abordé tout à l'heure cette question ? Ce n'est pas Monsieur PUJOL ? Non, c'est Madame BEYE : vous avez dit que les comités consulaires chargés de la troisième catégorie transmettaient à la Caisse et qu'il n'y avait pas de retour.

Je voudrais que vous sachiez que les textes, tels qu'ils ont été publiés, ne donnent pas à la Caisse des Français de l'étranger la possibilité d'un avis, sauf erreur matérielle extrêmement évidente.

Seuls les comités consulaires ont le pouvoir de décider si telle ou telle personne peut bénéficier de la troisième catégorie aidée. Et la Caisse met en application les avis qui ont été formulés. Ce n'est pas à la Caisse de dire si ces avis sont bons ou ne sont pas bons ; elle n'a pas à formuler de retour, mais simplement à mettre en application les décisions qui lui sont transmises.

Madame Marie-Hélène BEYE

Excusez-moi, ce n'est pas tout à fait ce que j'avais voulu dire. Je n'ai pas voulu dire que la Caisse devait se prononcer à nouveau ; je sais fort bien que la décision de la commission locale des consulats est définitive.

Mais ce que je voulais savoir, c'est à partir de quand courait le délai de carence ?

Est-ce à partir du moment où la commission consulaire a donné son avis, a dit oui à un dossier, ou est-ce à partir du moment où la caisse envoie l'appel à cotisations à l'intéressé ?

Parce que souvent, il y a un battement de 3 ou 4 mois entre le moment où la commission locale a dit oui et où la caisse envoie l'appel à cotisations ; cela retarde donc d'autant la longueur et la prise en charge de l'intéressé par la caisse. A partir de quand court le délai de carence ?

Monsieur le Président

Le Président souhaite répondre.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais répondre à Madame, et ensuite à Monsieur PUJOL.

En ce qui concerne le départ de la prise en charge par la Caisse des Français de l'étranger, les textes étaient assez non pas clairs — je parle bien sûr sous le contrôle de l'administration -, mais nous avons obtenu que l'administration prenne en considération la date du procès-verbal de la réunion de la commission ad hoc, ce qui n'était pas prévu dans les textes ; mais nous avons pu l'obtenir, ce qui est tout à fait logique : à partir du moment où la commission se réunit, mettons le 25 juillet, la Caisse prendra en considération la demande officiellement à partir du 1 août, puisque c'est toujours à partir du premier jour du mois calendaire qui suit la décision. Il n'y a donc pas de retard : cela se fait automatiquement à partir de la date de la réunion de la commission.

Quant à la remarque de Monsieur PUJOL, et pour apporter également un complément au Président de la Caisse des Français de l'étranger, le Sénateur CANTEGRIT, je crois que nous sommes ici très nombreux dans cette salle à avoir vu évoluer ce Conseil supérieur des Français de l'étranger : inutile de vous dire que notre souci majeur est non seulement de prouver que nous devons être considérés aussi bien que les Français de métropole, sinon mieux qu'eux, puisque nous prenons beaucoup plus de risques. C'est le premier point.

Deuxième point, en ce qui concerne la commission des affaires sociales, je tiens à apporter un complément à ce que vient de dire le Sénateur CANTEGRIT, qui ne l'a pas dit, et je crois qu'il l'a fait plus par modestie, mais je me crois quand même obligé de dire : la commission des affaires sociales est la seule commission qui, grâce au conseil d'administration issu du Conseil supérieur des Français de l'étranger, a la possibilité, par son Bureau, c'est-à-dire : le Président CANTEGRIT et les deux Vice-Présidents, ainsi que la direction de la Caisse des Français de l'étranger, d'avoir un contact direct avec les ministres.

C'est la raison pour laquelle, depuis des années, le Bureau de la Caisse, qui est en fin de compte le fer de lance de la commission des affaires sociales, a eu des contacts avec tous les ministres successifs, pour présenter des points qui ont permis par la suite de modifier des textes, d'amener des projets de loi — car un projet ne peut pas venir des parlementaires ni de nous : il faut une volonté politique.

Je crois donc que nous avons la chance, en tant que commission des affaires sociales, d'avoir pu faire avancer les choses, et donc de pouvoir remercier nos Sénateurs ; et surtout, je crois que ce qui est important, c'est que ce conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger permet d'avoir ces contacts physiques avec les ministres de tutelle, c'est-à-dire : le Budget et les Affaires sociales et, bien sûr, ce contact permanent avec le ministère des Affaires étrangères.

Voici une précision que je voulais apporter à Monsieur PUJOL.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Une dernière question de Monsieur GRANRY, et ensuite, nous passons à la lecture des vœux, car depuis quatre minutes, nous empiétons sur le temps de la commission suivante.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GRANRY.

Monsieur Éric GRANRY, membre élu pour la circonscription de Nairobi

Je voulais poser une question sur l'agrément des médecins par les postes consulaires : d'abord, l'agrément est-il prévu par les textes ? S'il l'est, quels en sont les critères ? Quels sont les devoirs et obligations des médecins agréés ? Cela doit-il faire l'objet d'une contractualisation entre les médecins et les postes consulaires ?

Je vous remercie.

La réponse vous sera donnée cet après-midi, au moment des questions orales.

Madame Marie-Hélène BEYE

Excusez-moi, mais je n'ai pas eu de réponse à propos de la suppression de l'aide d'une tierce personne à une personne âgée lourdement handicapée au prétexte que cela ne figurait pas sur la carte de la COTOREP. Or, cette personne a bénéficié pendant des années de cette aide et elle lui a été brutalement supprimée l'année dernière.

Monsieur le Président

Madame ROBICHON, pouvez-vous répondre sur ce point ?

Madame Christine ROBICHON, chef du service des Français de l'étranger

Oui, c'est effectivement une question à laquelle Denis FRANÇOIS va vous donner une réponse.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Adjoint au Sous-Directeur de la sécurité et de la protection des personnes, ministère des Affaires étrangères

La reconnaissance de la tierce personne est une reconnaissance médicale, au même titre que l'invalidité à 80 % ; et l'organisme qui est habilité à reconnaître la tierce personne et à l'inscrire sur les cartes COTOREP, c'est la COTOREP.

Nous nous sommes effectivement rendu compte que, dans un certain nombre de postes, l'intégralité des personnes handicapées bénéficiaient d'une aide continue, sans nécessairement avoir cette tierce personne. Et il y avait, je dois le dire, dans un certain nombre de postes — je ne dis pas que c'est le cas pour le vôtre — une dérive, et l'on considérait que ce n'était pas effectivement une aide supplémentaire au titre d'un handicap effectivement particulièrement lourd qui justifiait une tierce personne, mais que c'était tout simplement une aide complémentaire pour compenser soit ce que l'on estimait être un taux trop faible, soit tout simplement pour apporter un supplément de ressources.

Dans le cas présent, effectivement, nous avons souhaité recadrer le dispositif : ne bénéficient d'une aide continue que les personnes qui ont sur leur cartes COTOREP la mention *tierce personne* ou la mention *cécité* ; mais elles peuvent bénéficier, pour celles qui n'auraient pas actuellement cette mention, d'une aide discontinue, à charge pour elles, via les consulats, de demander à la COTOREP une rectification de leur carte. Celle-ci peut aller vite ; nous avons pris des contacts avec la COTOREP à ce sujet.

Et je rappelle que l'aide discontinue peut également se voir attribuer à des personnes qui ont des charges médicales, notamment d'achat de médicaments, particulièrement lourdes. Mais il est bien évident que, en ce qui concerne la tierce personne, c'est la reconnaissance qui est faite par la COTOREP et pas par nous : c'est un organisme indépendant qui le fait.

Monsieur le Président

Nous passons donc maintenant à la lecture des vœux

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur le Vice-Président du Conseil supérieur m'a fait savoir que l'heure tournait, qu'il y avait d'autres commissions. Nous allons donc changer un peu nos habitudes et passer à une lecture des vœux de façon très rapide, puisqu'il y a quand même 15 vœux et 6 motions. 15 vœux c'est beaucoup. Je vous signale que tous les vœux ont été adoptés à l'unanimité par la commission.

Le premier vœu intéresse la prise en charge d'une partie des cotisations. Il a été dit dans le rapport qu'à la suite de la loi du 17 janvier 2002, ce montant des cotisations, et en particulier dans certains pays, était encore trop élevé, que compte tenu du fait que cette décision pouvait être prise par le Ministère, par un arrêté ministériel et non pas par la loi ou par décret — mais en principe, c'est l'arrêté ministériel qui peut prendre la décision de modifier le taux, c'est-à-dire que les personnes qui bénéficient à l'heure actuelle d'un abattement de 33 % pour bénéficier d'une aide et adhérer à la Caisse des Français de l'étranger, il est demandé que ce taux soit porté à 50 % ; c'est-à-dire que ces personnes ne paieraient que la moitié de la cotisation, et non pas les deux tiers comme actuellement.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n°AS/VI/03.09 relatif à la prise en charge d'une partie des cotisations.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n°AS/VI/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le vœu n° 2 concerne une demande d'exonération de ce que l'on appelle en termes plus simples la rétroactivité, qui s'appelle officiellement *exonération temporaire du droit d'entrée*.

Tout le monde connaît la rétroactivité : à partir du moment où la loi du 17 janvier 2002 n'est entrée en application que dans le courant du deuxième semestre 2002, la Commission a émis le vœu que l'exonération du droit d'entrée, c'est-à-dire la rétroactivité, soit prorogée au moins d'une année civile, pour permettre aux personnes de pouvoir adhérer encore, sans en subir plus tard la rétroactivité.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V2/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le troisième vœu concerne la possibilité pour un conjoint étranger de la nationalité d'un pays de l'espace européen de pouvoir adhérer au même titre que son conjoint français à la Caisse des Français de l'étranger.

En clair : si dans un couple, un conjoint est de nationalité différente, et en particulier s'il appartient à l'espace européen, compte tenu d'une ouverture qui est demandée tous azimuts pour que cela ne fasse qu'une seule entité, la commission a estimé que cette personne, qui est à l'extérieur de l'espace européen — il est bien entendu que ce sont les personnes qui sont hors espace européen — puisse, puisqu'elle en a l'intention et que cela représente un coût pour le couple, adhérer à la Caisse des Français de l'étranger.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n° AS/V3/03.09, relatif à la possibilité d'affiliation du conjoint étranger de la nationalité d'un pays de l'Espace européen au même titre que son conjoint français.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V3/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le vœu n° 4 intéresse les orphelins français mineurs. Dans la salle, un certain nombre de nos collègues sont confrontés à ce genre de situation dans les CCPAS.

Il était donc intéressant de présenter le vœu concernant les orphelins français, très souvent placés sous la tutelle officielle d'un parent ou d'une personne. Ces personnes en charge de ces orphelins français et qui ont l'intention de vouloir les protéger en matière d'assurance maladie n'ont pas cette possibilité, puisque bien sûr, les enfants ne peuvent, bien sûr, ni payer la cotisation, ni, en tant que mineurs, adhérer à la Caisse des Français de l'étranger.

C'est pour cela que la Commission souhaite que les personnes, même de nationalité étrangère, qui veulent faire adhérer à la Caisse des Français de l'étranger des orphelins, demandent la possibilité que la Caisse puisse accepter ces propositions.

Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président, membre élu pour la circonscription de Tunis

Je souhaiterais que l'on complète ce vœu, parce qu'il existe des enfants français dont les deux parents sont étrangers ; on n'est pas nécessairement orphelin d'un parent français : on peut avoir ses deux parents, tous les deux étrangers et avoir la nationalité française. Il s'agit là d'élargir ce vœu et d'autoriser les parents étrangers à adhérer à la Caisse au titre de leur enfant français.

Monsieur Guy SAVERY

Je relis le vœu tel qu'il a été émis :

« que les orphelins français mineurs aient la possibilité d'adhérer à la Caisse des Français de l'étranger par l'intermédiaire du parent survivant ou de la personne chargée de la tutelle, quelle que soit sa nationalité. »

C'est clair.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu pour la circonscription de Washington

Je ne suis pas membre de la commission ; pourriez-vous m'expliquer la différence entre les deux considérants, à la lecture desquels on a l'impression qu'ils disent exactement la même chose ? Merci.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur LACHAUD, vous voulez dire que les deux considérants émettent exactement la même considération ?

Monsieur Jean LACHAUD

Apparemment, oui ; je pense que s'il y en a deux, c'est qu'il doit y avoir une raison, et j'aimerais donc avoir une explication.

Monsieur Guy SAVERY

Le premier considérant dit :

« ... que les orphelins français mineurs ne peuvent actuellement adhérer à la Caisse des Français de l'étranger au titre de l'assurance maladie. »

Et le deuxième considérant :

« que les orphelins français mineurs, dont notamment le parent survivant n'a pas la nationalité française, ne peuvent également adhérer à la Caisse des Français de l'étranger au titre de l'assurance maladie. »

C'est clair ; il y a deux situations. Vous avez

- des enfants mineurs qui n'ont pas de tutelle, du moins de parent, et
- d'autres qui ont la chance d'avoir un tuteur ou un parent — car on peut être orphelin de père comme on peut être orphelin de mère.

Il s'agit donc tout simplement de donner la possibilité à un parent qui a en charge un orphelin de mère, par exemple, de pouvoir faire adhérer l'enfant à la Caisse des Français de l'étranger, alors que lui, étant de nationalité étrangère, ne peut pas y adhérer. C'est donc surtout pour sauvegarder les intérêts de l'enfant français. Est-ce clair ?

En ce qui concerne maintenant l'intervention de Monsieur VALENZA, c'est un fait que l'on parle des orphelins, et l'on pourrait parler de tous les enfants mineurs. C'est votre souhait ?

La commission des affaires sociales est-elle d'accord pour que l'on puisse modifier le vœu. Madame MORALES en particulier ? Merci.

Je répète la question pour la commission des affaires sociales : la commission voit-elle un inconvénient au fait que le terme *orphelins français mineurs* soit remplacé par *enfants français mineurs* ?

Dans ce cas, je pense que le vœu est un petit peu altéré, parce que l'on parle surtout dans le vœu de la tutelle.

De la salle

Simplement une précision :

« que les orphelins français mineurs ne peuvent actuellement adhérer à la Caisse des Français de l'étranger »

Connaissez-vous beaucoup d'orphelins qu'on laisse indépendants, tout seuls comme ça ? J'ai l'impression que c'est un élément en trop : on ne laisse pas un orphelin tout seul, qui pourrait adhérer à la Caisse. Dans le premier considérant, il me paraît assez curieux d'avoir un orphelin qui soit tout seul, mineur.

Monsieur le Président

Sur ce point, Madame MORALES, à qui on avait donné la parole et à qui on l'a reprise un peu prématurément ?

Madame Monique MORALES, membre élu pour la circonscription de Madrid

Merci. Il s'agit souvent d'orphelins dont le père a déclaré l'enfant au consulat : il est donc français. Mais ensuite, le père disparaît, il est dans la nature, on ne sait pas où ; il n'est donc pas orphelin. Sa mère n'a pas la nationalité française, mais il n'a pas de père qui s'occupe de lui. C'est donc quand même bien l'esprit de ce vœu.

Monsieur Antoine VALENZA, membre élu pour la circonscription de Tunis, premier Vice-Président

Je propose une autre rédaction du vœu, qui serait la suivante :

« Considérant que les Français mineurs, de parents ou tuteurs de nationalité étrangère, ne peuvent actuellement adhérer à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) au titre de l'assurance maladie,... émet le vœu que les Français

mineurs, de parents ou tuteurs de nationalité étrangère, aient la possibilité d'adhérer à la Caisse des Français de l'étranger, par l'intermédiaire du parent ou du tuteur étranger. »

Monsieur le Président

Bravo, c'est bien. C'est plus précis ; tout le monde a l'air d'accord.

Madame ROBICHON émet la suggestion de dire simplement :

« Les mineurs abandonnés par l'un ou l'autre des parents français. »

Non ? On reste sur la proposition de Monsieur VALENZA ? Pourriez-vous le reformuler pour qu'on la prenne en note et qu'elle s'affiche à l'écran, afin qu'on puisse la faire valider ?

Monsieur Antoine VALENZA

«Le CSFE,

Considérant que les français mineurs, de parents ou tuteurs de nationalité étrangère, ne peuvent actuellement adhérer à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) au titre de l'assurance maladie, émet le vœu que les Français mineurs, aient la possibilité d'adhérer à la Caisse des Français de l'étranger, par l'intermédiaire du parent ou du tuteur de nationalité étrangère. »

Monsieur Pierre SAYAG, membre élu pour la circonscription de Brazzaville

Ce qui m'inquiète, dans la proposition de Monsieur VALENZA, c'est l'expression :

« par l'intermédiaire des parents ou tuteurs. »

Cela veut-il dire que les parents étrangers ou le tuteur étranger va rentrer à la CFE pour pouvoir faire adhérer l'enfant ?

Monsieur Guy SAVERY

Non, non.

Monsieur Pierre SAYAG

Alors s'il ne rentre pas, il n'y a aucun problème.

Monsieur Guy SAVERY

Absolument pas. On parle d'intermédiaire : cela veut dire que c'est l'enfant qui sera pris en charge, et lui seul.

Monsieur Pierre SAYAG

Très bien.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur VILLARD propose la rédaction : *avec l'aide de*, plutôt que *par l'intermédiaire de*. D'accord ? *L'aide* ? Oui ? Non ? *L'intermédiaire* ? Vous rédigez ce texte ; nous sommes à un mot de,...

Suivant.

Monsieur le Président

Pendant que Monsieur VALENZA rédige la nouvelle formulation de ce vœu je vous propose que nous passions à la lecture du vœu suivant pour ne pas perdre de temps.

Monsieur Guy SAVERY

Ensuite *le vœu n° 5* concerne le délai de réponse de la COTOREP. C'est la reprise d'un vœu. Je ne vais donc pas le reformuler. Cela concernait le fait que la COTOREP délivre ses cartes avec beaucoup de retard, et comme la réponse n'a pas été donnée lors des travaux de la session de septembre, il a été entièrement renouvelé.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V5/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Vous avez entendu tout à l'heure dans le rapport l'intervention des responsables concernant les handicapés : *le vœu n° 6* intéresse les handicapés.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœux n° AS/V6/03.09, relatif aux handicapés.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V6/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le vœu n° 7 intéresse les ex-détachés administratifs, actuellement placés en détachement direct. Ceux qui sont de la partie doivent savoir exactement ce que veut dire détachement direct. Je crois qu'il est quand même important de lire les considérants, parce que sinon, vous n'allez pas comprendre.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n° AS/V7/03.09, relatif à la pénalisation des ex-détachés administratifs, placés aujourd'hui en détachement direct.

En clair, ce sont des personnes qui sont donc détachées à l'étranger, et qui compte tenu des dispositions qui ont été prises à savoir que la cotisation ne serait plus prise en charge par l'État, se sont retrouvées au pied du mur, et qui pendant un certain temps vont être obligées de payer une cotisation à titre personnel.

Il est donc justement demandé par ce personnel un délai d'application de cette suppression de l'aide de l'État en ce qui concerne la prise en charge de la cotisation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MAYORAL.

Monsieur Édouard MAYORAL, membre élu pour la circonscription de San Francisco

Je souhaitais prendre la parole, parce qu'il semblerait que la mise en place de ce dispositif ait lieu dès le 1er septembre, donc que ce soit déjà le cas et que plusieurs professeurs en détachement direct aient à rendre leur carte vitale à compter de cette rentrée.

Aussi, mon souhait, s'il n'y a pas d'objection de la part de la commission des affaires sociales et s'il n'y a pas d'informations contradictoires, serait d'ajouter cette date du 1er septembre dans le premier considérant, dans l'espoir évidemment que nous obtenions une réponse très rapide pour avoir des informations à rapporter dans nos différentes circonscriptions.

Monsieur Guy SAVERY

Je crois que Monsieur MONIER pourrait répondre. Est-il dans la salle ?

Monsieur Christophe MONIER, membre élu pour la circonscription de Washington

Je vais répondre à Édouard, et aussi peut-être rajouter deux remarques sur le texte.

D'abord, je crois que dans le brouillon, ce n'était pas une *alternance* possible, mais une *alternative*. Je ne sais pas si *alternance* est le mot exact.

Deuxièmement, dans le second considérant, nous avons le mot : une étude conjointe *effectuée* par le MAE et le MEN ; c'est le texte qui avait été discuté en commission.

En ce qui concerne la réponse à Édouard, je crois qu'effectivement, il serait bien de rajouter le 1er septembre — nous ne l'avons pas discuté en commission des affaires sociales. Mais, pour souligner l'importance et l'urgence d'une réponse de l'administration, et je dirais même peut-être d'un soutien de tous nos Sénateurs — je sais que certains Sénateurs, et je les remercie, ont déjà fait des interventions, mais si tous pouvaient intervenir, pour qu'il y ait une réponse de l'administration la plus rapide possible : ce personnel est déjà en difficulté depuis le début de la semaine. Il y a plus de cas aux États-Unis, mais il y a des cas dans de nombreuses circonscriptions : nous recevons beaucoup de mails de gens très inquiets. Merci.

Monsieur le Président

Puisque la commission semble d'accord pour rajouter cette date du 1er septembre, je propose que vous en prépariez la rédaction et que vous la soumettiez par écrit pour qu'elle puisse être modifiée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame DURAND.

Madame Claire DURAND, membre élu pour la circonscription de Lomé

Il semble que la motion n° 6 ait dû être transformée en vœu, mais elle figure toujours dans le rapport. Je suppose que la motion n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Président

On le verra au moment des motions.

Madame Claire DURAND

Comme elle a été votée à l'unanimité, je pense que nous n'allons pas en parler ; c'est pour cela.

Monsieur le Président

Oui, mais c'est une bonne remarque.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V7/03.09, intégrant la modification proposée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le vœu n° 8 a pour objet l'allocation à durée déterminée. Il reprend les souhaits de la commission.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n° AS/V8/03.09 relatif à l'allocation à durée déterminée.

Monsieur Bernard JOINET

Je voudrais appuyer ce vœu à partir d'un cas très concret : un Français a une fille avec un Tanzanien ; ils ne sont pas mariés, et la fille appartient à la mère, mais avant de mourir, il tient à se marier. A ce moment-là, la fille appartient à la famille du père, et la famille de la mère n'a plus rien à faire. Elle est donc déjà très orpheline, puisqu'elle n'a pas de famille du côté du père. Ensuite, la mère meurt du sida et, par gentillesse, la famille de la mère va l'accueillir, mais quand même comme enfant de deuxième zone.

Alors, le problème qui se pose, c'est la scolarité : qu'est-ce qui va lui permettre de faire des études primaires ? Ensuite, d'après la loi française, on fait des études secondaires : qui va payer des études secondaires ? Alors, on me dit : elle n'a qu'à rentrer en France. Oui, mais elle est alors complètement coupée de son milieu.

Je pense que, dans ce cas, avec des fonds relativement réduits, on pourrait lui permettre d'avoir accès à l'éducation, et donc de sortir d'une situation extrêmement difficile. Mais pour cela, il faut qu'il y ait une assistance de longue durée. Merci pour votre attention.

Monsieur le Président

Merci pour cet apport.

Monsieur Guy SAVERY

Je crois que sur ce point, il fallait quand même peut-être préciser, parce qu'en allant vite on oublie un certain nombre de choses, que dans les considérants, en parlant des allocations à durée déterminée, il y a premièrement le caractère limité de ces allocations — n'est-ce pas, Madame ROBICHON ? Les besoins extrêmes d'une frange de Français à l'étranger — c'est à l'étranger : il y a une petite correction à faire -, inaptes à l'emploi, sans insertion sociale ni assez handicapés pour bénéficier de l'allocation de solidarité handicapés, la durée, voire l'impossibilité d'une action de réinsertion. C'est la raison pour laquelle on demande à la Direction des Français à l'étranger de mettre en place un système d'aide sociale durable pour ces personnes.

C'est donc un problème très important ; ce sont des modifications des textes, et surtout sur le plan budgétaire. Ce n'est pas une petite affaire.

Monsieur le Président

Merci. Madame ROBICHON souhaite intervenir sur ce point.

Madame Christine ROBICHON

C'est simplement pour préciser que nous sommes naturellement bien conscients des besoins. Nous voyons que les différents types d'allocations existantes ne permettent pas de répondre à l'ensemble de ces besoins, en particulier à ceux de personnes telles que décrites dans ce vœu.

Cela étant, les contraintes, vous le savez, sont d'ordre budgétaire. Vous avez tout à l'heure - et j'ai écouté cela avec beaucoup d'intérêt - évoqué le besoin d'un certain nombre de Français, en particulier des enfants à l'étranger, non seulement d'aide matérielle, mais vous avez aussi parlé de tendresse.

Je crois qu'il y a des efforts conjoints à faire, et que nos projets de donner davantage d'autonomie à nos postes, davantage de responsabilités aux représentants, aux élus des communautés françaises, devraient permettre d'organiser des synergies, d'organiser des mouvements, pour apporter à ces Français traversant des situations particulièrement difficiles, par des efforts collectifs, de l'État, du contribuable, mais pas seulement de l'État, également des communautés françaises locales, pour apporter à ces personnes une aide non seulement matérielle, mais aussi plus large, telle que vous l'évoquez.

Monsieur le Président donne la parole à Madame MORALES.

Madame Monique MORALES

Il semble que, dans le deuxième considérant, il manque une partie de phrase, parce que nous avons également indiqué que ces personnes n'étaient pas assez âgées pour bénéficier de l'allocation de solidarité.

Monsieur Guy SAVERY

« Ni assez âgées, ni assez handicapées. »

Madame Monique MORALES

Voilà.

Monsieur le Président

Compte tenu de son emploi du temps chargé, Madame ROBICHON est obligée de nous quitter. Nous vous remercions d'avoir pu participer. Madame ROBICHON sera présente cet après-midi. Merci d'être venue avec nous ce matin. *(Applaudissements.)*

Monsieur Antoine VALENZA

Je voudrais signaler aux conseillers et aux membres de la commission des affaires sociales qu'il existe des pays où la retraite est obligatoire à 60 ans, c'est-à-dire qu'à 60 ans et un jour on ne peut plus travailler.

Ces retraités, ces personnes qui souhaiteraient travailler parce qu'elles perçoivent de faibles revenus — et si elles ont de petits revenus, elles ont une toute petite retraite, et parfois pas de retraite du tout — ne peuvent pas émarger à l'aide sociale, parce qu'elles n'ont pas 65 ans.

Le problème se pose donc pour ces gens-là, qui se trouvent dans une situation extrêmement précaire, et il faut trouver des solutions pour les aider jusqu'à l'âge de 65 ans ; 5 ans, c'est long. Je pense qu'il faudrait peut-être faire un vœu dans ce sens et trouver une solution à ce problème humain.

Monsieur le Président

Merci. Le Président vous répond.

Monsieur Guy SAVERY

Sur ce point, je peux donner une réponse à Monsieur VALENZA. Ce vœu reprend en fin de compte, d'une façon beaucoup plus générale, le vœu qui avait été émis, lors de la dernière session, dans lequel nous avons demandé l'abaissement de la possibilité d'obtenir une allocation à durée déterminée dès l'âge de 55 ans. Nous avons même demandé qu'il soit ramené à 50 ans, justement pour tenir compte de la situation particulière dans les pays où l'âge de la retraite est fixé à 60 ans.

Nous avons voulu rester là dans un cadre général ; c'est pour cela que c'est un texte qui a été élargi, sans préciser l'âge, que ce soit 60 ans, 55 ans ou 50 ans. C'est un vœu qui avait été émis l'an dernier, mais qui a été plus ou moins écarté.

Monsieur le Président

S'il n'y a plus de questions sur ce vœu, et après la correction du *l* à la place du *m* et l'ajout de *ni assez âgées*, nous passons au vote.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V8/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le vœu n° 9 intéresse la meilleure prise en compte de la réalité sociale par les CCPAS. Je crois que le considérant est intéressant.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n° AS/V9/03.09 relatif à la meilleure prise en compte de la réalité sociale par les CCPAS. (Il souligne à cette occasion l'emploi très important du terme occasionnel).

Monsieur Guy SAVERY

Ce vœu semble d'ailleurs s'inscrire dans la même ligne de conduite du Ministère, qui souhaite développer ce fonds accordé spécialement au secours occasionnel.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° AS/V9/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

Le 10^{ème} vœu concerne l'abattement sur le taux de base de l'allocation de solidarité, celle qui est distribuée d'ailleurs dans les CCPAS. Il est demandé la suppression de l'abattement pour les allocataires n'ayant pas de frais de logement. Vous savez que l'année dernière, cela avait fait l'objet d'un grand débat.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n° AS/V10/03.09 relatif à l'abattement sur le taux de base de l'allocation de solidarité (AS) pour les allocataires n'ayant pas de frais de logement.

Monsieur Guy SAVERY

Si quelqu'un veut une explication, on pourra la donner.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n°AS/V10/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY

11^{ème} vœu : assurance chômage pour les recrutés locaux français du ministère des Affaires étrangères, sous-entendu pour le personnel des consulats et des ambassades.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n°AS/V11/03.09 relatif à l'assurance chômage pour les recrutés locaux français du MAE en poste à l'étranger.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Il y a deux problèmes de rédaction :

- il me semble qu'il faudrait préciser, dans le premier considérant, que *les recrutés locaux Français* — avec un f minuscule, parce que c'est un adjectif - *des services extérieurs du MAE*, pour que l'on sache de quoi il s'agit ; et
- dans le *émet le vœu* : *qu'ils soient affiliés à l'assurance chômage française par leur employeur.*

Monsieur le Président

Je reprends :

« *que les recrutés locaux français* »

avec une minuscule

« *des services extérieurs du ministère des Affaires étrangères* »

et

« *émet le vœu qu'ils soient affiliés à l'assurance chômage française par leur employeur pendant la durée de leur contrat.* »

Tout le monde est-il d'accord avec cela ?

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n°AS/V11/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Le *vœu n°12* n'est pas agrafé : il est sur une feuille volante qui vous a été distribuée séparément.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n°AS/V12/03.09 relatif à la reconnaissance européenne de la carte d'invalidité obtenue des pays de résidence.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n°AS/V12/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n°AS/V13/03.09 relatif à l'ouverture de nouveaux centres du CEFR.

Monsieur le Président

Il faudrait mettre une virgule après *territoriales*.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n°AS/V13/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du vœu n°AS/V14/03.09 relatif aux prêts pour rapatriement par le MAE et accueil par le CEFR en milieu ouvert.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du voeu n° AS/V14/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy SAVERY donne lecture du voeu n° AS/V15/03.09 relatif aux enfants mineurs en détresse à l'étranger.

De la salle

Je suggèrerais de mettre *ou élevés dans des pays*, parce qu'à la première lecture, on a l'impression que c'est le nombre qui est élevé. Ce sont des enfants qui sont abandonnés ou élevés par un seul parent. Dans le premier considérant.

Monsieur le Président

« *Que le nombre d'enfants abandonnés par un parent français ou élevés dans des pays très pauvres,...* »

De la salle

par un parent français, non ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non : il y a un *s* à *élevés* : cela s'accorde donc bien avec *enfants*. Le problème, c'est que nous avons des enfants qui ont été abandonnés par un parent français. Ce n'est pas l'ensemble des enfants élevés à l'étranger : c'est le cas spécifique des enfants abandonnés par un parent français, et qui se trouvent de fait orphelins de ce parent français, lequel se garde bien d'accepter de donner ses coordonnées, même quand on le retrouve, au titre de la recherche dans l'intérêt des familles. Vous voyez, c'est cela.

Monsieur le Président

Donc peut-être que la virgule n'est pas nécessaire. Si ? Très bien.

Si vous voulez, on peut préciser avec *et élevés* pour que ce soit encore plus précis. On ne met pas la virgule, mais *et* à la place.

Madame Claire DURAND

Il faudrait que l'objet soit : *Français mineurs en détresse*. S'ils sont enfants, ils sont mineurs. Les mineurs sont des enfants.

Monsieur le Président

Français mineurs en détresse, à la place d'*enfants mineurs*. Vous êtes d'accord ? *Enfants français mineurs*, c'est plus long.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du voeu n° AS/V15/03.09, intégrant les modifications énoncées, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Nous revenons au voeu n° 4, qui devait être à nouveau rédigé.

Monsieur Guy SAVERY

Peut-on relire la modification du voeu qui a été proposée par Monsieur VALENZA ?

Monsieur Antoine VALENZA

Cela donne :

L'objet est *Français mineurs*.

« Le CSFE,

Considérant,

Que les Français mineurs, dont les parents ou les tuteurs sont de nationalité étrangère, ne peuvent actuellement adhérer à la Caisse des Français de l'étranger au titre de l'assurance maladie,

Emet le vœu que les Français mineurs, de parents ou tuteurs étrangers, aient la possibilité d'adhérer à la Caisse des Français de l'étranger, à la demande de leur parent ou de leur tuteur. »

Madame Monique MORALES

Dans émet le vœu, c'est que ces Français au lieu de les.

Monsieur le Président

Bien : ces Français.

En l'absence d'objections sur la nouvelle rédaction, Monsieur le Président fait procéder au vote du vœu n° AS/V4/03.09 ainsi modifié, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Antoine VALENZA

On peut faire l'économie dans : *que ces Français mineurs aient la possibilité de de parents ou tuteurs étrangers.*
D'accord ?

Monsieur le Président

On n'y revient pas, puisque l'on vient de l'adopter.

Monsieur Guy SAVERY

Une remarque a été faite par Monsieur CAPELLI : dans le vœu n° 14, il faudrait peut-être rajouter dans les considérants deux fois *que*.

QUATRIEME POINT : LES NOUVELLES MOTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Guy SAVERY

En ce qui concerne les motions, qui ont été adoptées à l'unanimité et qui ont, bien sûr, fait l'objet d'un affichage réglementaire, comme le rappelle le Rapporteur, il faudrait supprimer la motion n° 6, qui fait double emploi avec un vœu qui a été accepté en séance plénière.

Nous avons donc terminé, Monsieur le Président, les travaux de la commission.

Je voudrais simplement remercier le Bureau de cette commission, donc : Monsieur CAPELLI, Vice-Président avec Madame LINDEMANN, et Madame FOUQUES-WEISS, qui a en tant que Secrétaire a beaucoup aidé le travail du Président et du Rapporteur, sans oublier non plus les membres de notre commission, qui se sont particulièrement distingués.

Cela peut peut-être vexer certaines personnes, mais je préfère quand même dire qu'entre Madame MORALES, Madame KAMMERMANN, Monsieur LAFVERGE, Monsieur MAC GAW, Monsieur DOGLIONI, Madame GUILBAUD, Madame TRAH BI et d'autres, je ne peux que les remercier de leur participation intense au cours de ces travaux, et surtout de l'ambiance qui s'est instaurée.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Président, nous pouvons aussi vous remercier d'avoir accepté de faire une lecture très rapide de ces vœux. Malgré tout, nous sommes assez en retard, ce qui va amener un changement dans le programme tel qu'il était prévu.

Nous allons passer dans quelques minutes à la présentation du rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement, puisqu'elle a des invités qui vont arriver d'une minute à l'autre, et la commission des finances des affaires économiques présentera aujourd'hui son rapport à 15 h.

Monsieur le Président

Nous reprendrons la séance dans 5 minutes ; ne vous éloignez pas trop parce que nous avons des invités.

La séance est interrompue pendant cinq minutes.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux. Il est 11 h 45. Je pense que la plupart d'entre vous ont des obligations vers 13 h ; il serait donc souhaitable que nous essayions de faire passer l'examen des vœux de cette commission et de son rapport dans l'heure et quart qui nous reste.

Monsieur le Président donne la parole au Président de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Vous avez certainement noté, dans le rapport, que l'ancienne liste des membres de cette commission avait été imprimée, au lieu de la nouvelle. Pour vous rassurer, la nouvelle est en cours d'impression, purement et simplement.

Je remercie Madame Maryse BOSSIERE, directrice de l'AEFE, d'être présente parmi nous pour la présentation du rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement, dans sa nouvelle formule.

Depuis que nous vous connaissons, Madame la Directrice, nous avons apprécié votre esprit de dialogue, ainsi que votre disponibilité et votre confiance.

A la suite de la mise en place de la réforme du CSFE et de ses nouvelles structures, je souhaite remercier ici le Bureau de cette commission :

- les Vice-Présidents : Maryse LAURENTI et Xavier DESPLANQUES,
- son Rapporteur, Monsieur Claude CHAPAT, et
- le Secrétaire, Monsieur Claude GIRAULT.

Ce Bureau a très rapidement, très naturellement trouvé un rythme. Un véritable esprit de corps a vraiment marqué cette commission.

Je remercie aussi tous les membres de la commission qui, par leur assiduité, leur compétence et leur participation active, ont permis que nos travaux soient fructueux et les échanges avec les personnalités invitées de qualité.

A ma connaissance, c'est la première fois que tous les vœux et motions ont été votés à l'unanimité à cette commission.

(Applaudissements.)

Je remercie enfin Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO et son prédécesseur, Mademoiselle Isabelle MARQUES : ils nous ont permis en particulier de mettre sur pied le programme de cette commission et d'en assurer le bon déroulement.

L'AEFE, qui était au bord du gouffre, à bout de souffle quand notre commission s'était réunie en septembre 2002 et en novembre 2003, semble, grâce à des efforts remarquables dans sa gestion quotidienne, avoir pu faire face à des crises d'urgence, qui semblaient impossibles à gérer. Je ne citerai là que le cas de la Côte d'Ivoire.

Cependant, sa situation est toujours précaire, et la participation financière toujours croissante des familles françaises à l'étranger est inquiétante.

En dépit des contraintes budgétaires qui s'imposent à la France, et donc à l'AEFE, de beaux projets néanmoins se réalisent, comme celui de relocalisation du lycée Condorcet de Sydney. Restons quand même optimistes, surtout lorsque nous voyons le visage radieux de ces enfants dans leur nouvel environnement.

Nous devons néanmoins être innovants, sinon imaginatifs, pour trouver d'autres marges de manoeuvre, et cela inclut une plus grande implication du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Nous sommes heureux d'entendre que le Gouvernement considère que la réforme de l'école reste une priorité. L'enseignement français à l'étranger doit avoir toute sa place au cœur de ce grand débat qui va s'ouvrir. En effet, cet enseignement français à l'étranger, ce réseau scolaire à l'étranger, constitue le socle de développement de la présence économique et culturelle de la France dans le monde.

Le CSFE peut et doit contribuer à ce grand débat national qui va avoir lieu, qui permettra un enrichissement mutuel entre l'éducation en France et l'enseignement français à l'étranger à tous les niveaux. C'est le sentiment fort de notre commission, et je pense que c'est aussi le vôtre à tous.

Je terminerai par une citation de Beaumarchais : *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre*, qui peut s'appliquer, je pense, à notre Conseil.

Voilà. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL et donne la parole au rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Ce rapport concerne donc la commission des affaires culturelles et de l'enseignement, et je dois dire de façon préliminaire que la nouvelle formule a permis un autre travail dans cette commission et a quelque peu allégé le travail du Rapporteur, ce dont je suis très heureux.

La présente session de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement débute par l'élection des membres de son Bureau ; tous ont été élus à l'unanimité comme on vient de vous le dire :

- Monsieur John MAC COLL, Président,
- Monsieur Xavier DESPLANQUES, Vice-Président,
- Madame Maryse LAURENTI, Vice-Présidente,
- Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur et
- Monsieur Claude GIRAULT, Secrétaire

Monsieur le Président a remercié et a déclaré vouloir poursuivre les travaux dans le même climat d'entente qui avait prévalu lors de la précédente session.

Il a par ailleurs souligné l'efficacité du travail fourni par Madame Isabelle MARQUEZ, qui a piloté les travaux de cette commission pendant trois ans, et a souhaité la bienvenue à Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO qui lui succède.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Nous avons tout d'abord auditionné Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui dresse un bilan de l'année scolaire 2002-2003 qui, malgré les difficultés rencontrées, notamment d'ordre budgétaire, a vu son réseau rester intact. La bonne tenue de l'euro a permis de façon heureuse de maintenir le cap.

L'année écoulée a fait connaître à l'Agence de véritables coups durs, en particulier lors de la crise de la Côte d'Ivoire où des solutions rapides ont dû être trouvées pour l'accueil de 3 000 élèves tant dans les pays voisins qu'en France.

La crise irakienne a également conduit l'Agence à fermer momentanément des établissements dans les pays situés à proximité. Le SRAS a, lui aussi, constitué un facteur de contrainte et a rendu la fin de l'année scolaire particulièrement difficile.

Malgré tous ces aléas graves, le cap a pu être maintenu et les excellents résultats au baccalauréat attestent de la qualité de notre enseignement.

L'AEFE a maintenant douze ans et se trouve à la recherche d'une nouvelle inspiration ; un séminaire de deux jours a été organisé en mai, durant lequel un certain nombre de sujets cruciaux ont été évoqués. Un rapport final sera présenté fin septembre au conseil d'administration de l'Agence qui prendra les décisions qui en découlent.

Les différents thèmes de travail traités ont été les suivants :

- la relation AEFE-établissement-tutelle
- les questions immobilières

- les frais de scolarité
- la modernisation des instruments de gestion

1. La relation AEFÉ-établissement-tutelle

Il est clair qu'il faudra plus de dialogue avec les associations gestionnaires, ce qui avait été négligé. L'Agence a également tout à gagner en améliorant sa prévisibilité à 3 ou 4 ans, afin de ne plus se trouver placée dans des situations d'urgence. Il est également important de se concerter avec le ministère des Affaires étrangères et les Ambassadeurs afin de savoir ce qu'ils attendent de l'Agence, pays par pays. Il conviendra de faire preuve d'une plus grande transparence sur un thème conflictuel, c'est-à-dire la question du personnel résident et le montant de la participation des établissements aux salaires.

2. Les questions immobilières

C'est un sujet difficile. Dans les établissements conventionnés, les familles portent la charge du patrimoine. L'enveloppe de 5 M d'euros dont dispose l'Agence est largement insuffisante et souvent, les associations se fragilisent au moment de souscrire un emprunt.

Les établissements à gestion directe entrent dans le cadre dit du titre 5 du Ministère, mais l'enveloppe qui est fixée annuellement a fortement diminué, au point que nous ne sommes plus en mesure de financer des opérations de simple sécurité auxquelles on doit parfois surseoir.

Tout en sachant qu'on ne peut pas attendre beaucoup de moyens supplémentaires, il faudrait que l'Agence puisse disposer de la compétence immobilière ; des pistes sont à l'étude, telles que :

- créer des fonds d'investissement,
- solliciter les entreprises,
- faire appel au mécénat,
- créer des fondations ou
- recourir à l'emprunt.

Les établissements à gestion directe pourraient mettre en place un fonds d'investissement alimenté par les loyers qu'ils verseraient. Les établissements conventionnés créeraient un fonds mutualisé alimenté par les entreprises intéressées.

3. Les frais de scolarité

Force est de reconnaître que la participation des familles a considérablement augmenté, passant de 50 à 60 %. Une réflexion doit se faire sur les causes diverses de cette dérive. Certains établissements offrent, par exemple, des prestations périscolaires qui ne seraient pas nécessairement de mise dans l'enseignement public en France. Les effectifs par classe sont parfois très faibles et un personnel administratif pléthorique de droit local alourdit la charge financière de l'établissement.

Par ailleurs, dans certains pays, la scolarité est très bon marché voire quasi gratuite (c'est le cas en Afghanistan et en Éthiopie) ; l'AEFE pourrait dans ces pays bénéficier de financements venant de l'aide au développement.

Le groupe de travail concernant les frais de scolarité a été suspendu, dans l'attente de la remise d'un rapport de l'inspection générale des Finances, qui doit être rendu fin septembre et dont on suivra les recommandations.

4. Les outils de gestion

L'Agence devrait pouvoir obtenir une plus grande autonomie notamment dans la gestion des crises, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire, sans passer par des autorisations interministérielles, lourdes de procédure. L'indemnisation du personnel résident de Côte d'Ivoire en est la meilleure illustration.

Nous sommes convaincus d'avoir un réseau qu'il ne faut ni freiner ni abîmer, et il en va de l'implication de tous : familles, professeurs, élus. Une gestion optimale de cet instrument indispensable aux yeux de tous passe nécessairement par une plus grande souplesse et une meilleure faculté d'adaptation en tenant compte de la diversité et de l'originalité de chaque établissement.

D'un point de vue plus pédagogique, il est à noter l'évolution des enseignements dispensés qui reflètent une volonté d'adaptation aux pays d'accueil. Nous avons souvent à faire à une communauté binationale, ce qui exige de notre part une bonne connaissance des données locales.

Une certification internationale fait toujours défaut et il n'est pas toujours facile de faire admettre la validité du baccalauréat aux universités locales ; nous devons faire oeuvre de persuasion auprès d'elles. L'option internationale du bac se conçoit avec les responsables de l'Éducation des pays d'implantation ; il représente souvent une charge supplémentaire de travail considérable pour les élèves et il conviendrait de chercher un système moins exigeant.

Quant au bac de Genève, d'inspiration anglo-saxonne, il ne saurait nous satisfaire pleinement. Notre bac a son originalité à laquelle nous tenons et nous devons savoir nous en faire les meilleurs promoteurs.

La problématique européenne. Nous n'avons pas la possibilité de scolariser tous les enfants français. Une plus grande coopération avec les pays d'accueil est souhaitable, notamment en favorisant le lien avec les établissements bilingues, comme c'est le cas en Allemagne.

Malgré cette présentation détaillée et franche, nombre de questions restent encore en suspens, voire génératrices d'inquiétude.

Les frais de scolarité restent toujours trop élevés et la part parentale beaucoup trop importante. La progression de 50 à 60 % reste un motif d'inquiétude auquel il faudra trouver des solutions, et l'augmentation constante de la population d'élèves implique qu'on s'y attaque sans tarder. Le recrutement de personnel *résident* ou *recrutés locaux*, toujours plus répandu, risque aussi d'alourdir l'ardoise.

Le personnel s'inquiète aussi du traitement qu'il se voit infliger : qu'en sera-t-il du personnel détaché qui, au regard des nouvelles dispositions sur les conditions d'accès au régime de retraite, devra travailler au-delà de 60 ans ? Un retour en France, comme l'exigent les instructions au stade actuel, ne pourra satisfaire ceux qui se sont implantés durablement dans le pays.

La suppression des 126 derniers postes d'expatriés risque d'être difficile dans son application : le nombre de 126 postes excède celui de ce personnel en fin de contrat. Supprimera-t-on également des postes de résidents ? Ceci impliquerait un recours à des recrutés locaux financés par les familles.

L'ouverture au pays d'accueil, qui est saluée comme un souci de meilleure intégration, amène aussi une interrogation sur le recrutement et la formation de maîtres présentant les compétences requises.

Le problème du financement et de l'entretien du parc immobilier reste entier et il y a urgence à trouver des solutions. Il y va parfois tout simplement de la sécurité des enfants ! Des pistes sont avancées : recours aux États locaux, loi sur le mécénat.

Si l'ensemble des Délégués apprécie favorablement l'effort de concertation du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche dans le cadre d'une réflexion nationale, qu'en sera-t-il de l'enseignement français à l'étranger ? Aurons-nous le droit d'y participer ?

Nous sommes parfois un peu déconcertés par la perception de notre spécificité d'expatriés au regard de nos compatriotes de l'Hexagone, et un effort doit encore être fourni dans le sens d'une meilleure information.

Certains se plaignent en effet de l'accueil réservé aux étudiants venant de l'étranger et s'inscrivant dans une université en France ; il en va de même de la prise en compte géographique pour les inscriptions dans les grandes écoles (rythmes scolaires différents entre le Nord et le Sud).

Enfin, l'AEFE gagnerait à améliorer la communication avec ses usagers, certains courriers n'ayant pas obtenu de réponse, mais des assurances ont été données à ce propos aux Délégués.

Bourses scolaires

Nous passons ensuite aux bourses scolaires, avec l'audition de Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires.

Monsieur MASSIN a dressé le bilan de la campagne 2002-2003 qui laisse apparaître une forte augmentation du nombre de boursiers, en hausse de 858 élèves sur 19 218 élèves.

Grâce à un taux de change favorable pour l'euro, le coût des bourses a baissé. Pour le *rythme Nord*, le coût moyen par boursier s'élève à 1965 euros par boursier, contre 2080 euros lors de la campagne précédente. Dans le *rythme Sud*, la baisse du montant des bourses est encore plus significative : 3,46 M d'euros contre 4,25 M d'euros, soit — 18,59 % par rapport à 2002. Là aussi, le nombre de boursiers augmente de 5 %, soit 1453 boursiers en tout. Le coût moyen s'élève à 2381 euros. La quotité moyenne est quasi identique dans les deux hémisphères :

- 90,21 % pour le Nord et

- 91,62 % pour le Sud.

Il faut noter l'ouverture de deux nouvelles commissions locales de bourses : Erevan et Tripoli.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'instruction des dossiers par les postes a été fortement marquée par les turbulences internationales. La campagne en cours laisse entrevoir que la tendance actuelle connaîtra également une augmentation accrue du nombre de demandes : 740 demandes supplémentaires par rapport à la même époque en 2002.

De nouvelles modifications réglementaires pour 2003-2004 sont intervenues. C'est ainsi que les classes non homologuées qui ont au recours au Centre national d'enseignement à distance (CNED) ont été déplaçonnées.

Par ailleurs, il faut saluer l'accès aux bourses de tous les enfants de 3 ans. Pour les élèves quittant notre système après le bac interviendra un passage de l'aide AEFÉ à une aide du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Dans un souci d'équité, il a été considéré que les familles boursières ne pouvaient prétendre à des prestations sociales en France. Pour une gestion informatique plus efficace, l'Agence s'est dotée d'un nouveau logiciel consulaire qu'elle a financé.

A la suite de cette présentation, quelques interrogations ont été soulevées par les Délégués. Une baisse du montant des bourses pour l'AEFE, due à la bonne tenue de l'euro par rapport aux monnaies locales, ne doit pas faire oublier qu'en fin de compte, la part revenant aux familles qui paient en monnaie locale augmente, ce qui ne saurait être accepté.

La question de la prise en compte du patrimoine, qui avait soulevé des inquiétudes lors de la session précédente, reste d'actualité même si elle a perdu de son acuité.

Les États-Unis, région particulièrement sensible à ce sujet, ont vu la constitution d'un groupe de travail qui effectue une analyse de toutes les situations. Toutefois, il semble que la prise en compte du patrimoine n'ait joué que faiblement sur le nombre d'enfants boursiers.

Une inconnue de taille demeure puisque la dotation 2004 n'est pas connue à ce jour. Par ailleurs, le renforcement du dollar par rapport à l'euro risque d'inverser une tendance plutôt favorable. Les Délégués réitèrent leurs demandes allant dans le sens d'un allègement de la contribution des familles par rapport au coût de la scolarité.

Audition de Messieurs Xavier NORTH et Dominique GESLIN, de la Direction de la Coopération culturelle et du français

Monsieur NORTH a souhaité présenter l'action de sa Direction à travers quelques exemples concrets :

- Promouvoir les études littéraires françaises afin de renforcer les départements d'études françaises dans les universités des pays étrangers. Un séminaire réunissant 50 universitaires autour du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a eu lieu à cet effet en juin dernier.

- Déplacer le centre de gravité de notre action artistique vers le Sud. Une subvention de 6 M d'euros a été allouée par le Comité pour les projets artistiques dans la zone prioritaire. Une augmentation de 40 % du programme *Afrique en création* a pu être réalisée à cet effet.

- Répondre à des priorités politiques : décision du Ministre de refonder l'Institut français de Tel Aviv sur un nouveau site.

- Enfin, des microprogrammes : par exemple le projet *Tandem* permet d'associer un étudiant espagnol et un étudiant français pour une intervention sur un site dans l'une de nos zones d'influence linguistique respectives (par exemple, la restauration d'un couvent en Amérique latine).

Les objectifs d'un tel projet sont de fournir un mode d'expression, de créer un élan de solidarité vers le Sud et de valoriser l'identité culturelle européenne.

L'ambition de l'action culturelle à l'étranger de notre pays peut se résumer de cette manière :

La promotion du français dans le monde

Il s'agit d'une approche transversale pourvue d'un enjeu identitaire fort, s'articulant autour de **trois axes** :

- *Premièrement*, défendre le plurilinguisme en Europe et définir des stratégies afin de préserver la place du français en seconde position après l'anglais et de lui conférer un statut de langue de communication internationale, notamment auprès des institutions européennes ou dans les systèmes scolaires nationaux (les cycles bilingues).

- *Deuxièmement*, réaffirmer la solidarité francophone, afin que notre langue soit perçue comme un outil de développement et de communication internationale, partant du principe fondateur qu'il n'y a pas de développement sans assise linguistique.

- *Troisièmement*, conquérir de nouveaux publics et de nouveaux marchés dans les pays émergents : Chine, Inde, Russie, Brésil, etc.

La réalisation de ces objectifs a déjà vu sa concrétisation par l'organisation de lectures publiques, la biennale de la photographie à Bamako, des rencontres chorégraphiques à Tananarive. D'autres manifestations animées par ce désir de renforcer l'influence du français comme facteur de solidarité et de promotion de l'action artistique française ont pu également avoir lieu dans le cadre de *Saisons culturelles* en France : *Année de l'Algérie en France*, *Années croisées France/Chine*, une *Saison polonaise*, et bientôt la *Saison brésilienne*.

Ces objectifs ambitieux impliquent une mise à jour permanente de nos réseaux scolaires et culturels et Monsieur North souligne le saut qualitatif qui a été effectué. Le séminaire de réflexion sur l'avenir de l'Agence s'inscrit dans cette démarche.

D'autre part, il conviendra de modifier les paramètres de financement en faisant évoluer l'offre pédagogique. Dans le même esprit, le souci d'une moindre centralisation ou de nouvelles formules de partenariat devront guider cette volonté afin de dégager des marges de manœuvre tout en restant à budget constant.

Si l'économie n'est pas la finalité en soi, l'efficacité de notre action, il faut bien l'admettre, passera par la redynamisation d'un réseau parfois exsangue en raison d'une trop grande dispersion. A cet effet, il est rappelé que notre dispositif compte près de 600 implantations de par le monde.

Il faut saluer aussi l'effort de communication, notamment la création d'un trimestriel intitulé *L'Esprit des lieux*, qui rend compte de l'évolution de notre réseau culturel et constitue un outil de valorisation intéressant.

Des inquiétudes se font jour chez les Délégués qui ressentent toujours la fermeture d'un institut comme un échec de notre politique culturelle et la perte de notre influence dans le pays où il est situé. Une meilleure information en matière d'ouverture et de fermeture de nos établissements devrait circuler à l'adresse des publics concernés.

Le projet FLAM

Monsieur GESLIN rappelle la place singulière qu'occupe le projet FLAM dans notre dispositif à l'adresse des jeunes Français. Il ne s'agit pas de remplacer un enseignement français ni de soutenir des jardins d'enfants ou des garderies.

Sur la demande formulée l'an passé par le CSFE, le projet a été élargi aux enfants à partir de l'âge de la grande section de maternelle. Nous saluons cette initiative car c'est en commençant le travail de bilinguisme le plus tôt possible que l'on diminuera le risque de perdre linguistiquement les enfants issus de familles binationales.

Le projet est à son tour frappé par les régulations budgétaires (amputation de 18 %) : 234 000 euros ont pu être affectés alors que 300 000 étaient prévus. Il est à noter que l'effort de communication a produit ses fruits puisque neuf demandes supplémentaires ont été enregistrées par rapport à l'an passé.

Les subventions ont pu être mises en paiement à la fin août, l'objectif restant d'avancer cette date à l'avenir afin que l'argent soit à la disposition des associations avant la trêve estivale, requête déjà formulée par les délégués l'an passé.

Afin de les soutenir et de les développer, le montant de l'enveloppe favorise plus particulièrement les nouveaux projets en leur allouant des crédits correspondant à la moitié de leur budget total. Les sites plus anciens se verront dotés d'une enveloppe correspondant seulement au tiers de leur budget. Il convient de noter une forte concentration des demandes sur deux pays : l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui à eux seuls regroupent près de la moitié des dossiers instruits.

Le Ministère mène une réflexion sur des dispositifs d'auto-apprentissage en liaison avec le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres ainsi que le CNED ; par ailleurs des modules de formation à distance pour les éducateurs sont à l'étude.

Les Délégués se félicitent de la poursuite du programme, qui est ressenti comme une aide appréciable ainsi qu'un témoignage fort de la France à l'égard des enfants expatriés qui ne peuvent bénéficier des services de l'Agence. Il reste à espérer que cet outil original puisse se développer.

Audition des personnes envoyées par le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Nous passons à l'audition des personnes envoyées par le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : Messieurs Thierry VIELLE, Daniel VITRY, Jean-Yves de LONGUEAU et Marc ROLLAND.

Monsieur Thierry VIELLE a rappelé les missions de son ministère dans le cadre de l'enseignement français de l'étranger, tout en soulignant les différences de perception du monde qui existent avec le ministère des Affaires étrangères.

Le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'attache à travailler plus particulièrement avec l'espace de proximité, c'est-à-dire : l'Europe, la Russie, les pays candidats à l'Union européenne. A cet égard, il est rappelé ici que le ministre de l'Enseignement scolaire siège ès qualité à Bruxe lles.

Une prochaine conférence à Berlin verra siéger les 36 ministres de l'Enseignement supérieur en Europe dans le but de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants dans l'espace du continent européen.

D'autre part, le MJENR est directement impliqué dans des accords bilatéraux particulièrement vivants ; c'est le cas avec l'Allemagne dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la jeunesse ou de l'université franco-allemande.

Le ministère des Affaires étrangères s'implique intensément dans la zone de solidarité prioritaire : Afrique subsaharienne, Vietnam, Cambodge, Laos, ce qui ne constitue pas une priorité pour le MJENR. Il ne faudrait toutefois pas croire que ce ministère se détourne complètement de ces zones.

Au contraire, il est vivement intéressé par tout ce qui touche à l'internationalisation du système éducatif : c'est particulièrement le cas au niveau des académies qui mènent des actions internationales d'envergure.

Une attention toute particulière est portée aux enseignements en langue étrangère. Sur notre territoire, les sections internationales remportent un vif succès puisque 10 000 élèves y suivent un enseignement et les sections européennes (100 000 élèves) affichent une forte progression.

Le dispositif propre à la relation franco-allemande se concrétise par la double délivrance du bac et de l'*Abitur* (Abibac) et représente ainsi un point fort dans la volonté de travailler en commun avec l'Allemagne.

Pour ce qui est de l'enseignement français à l'étranger, il faut rappeler que 3 membres du MJENR siègent au conseil d'administration de l'AEFE sur 26 membres, ce qui ne lui permet cependant pas d'exercer un pouvoir d'inflexion auprès de cette instance.

L'Éducation nationale est concernée par le contenu des enseignements, le corps professoral en est issu et le suivi pédagogique des établissements lui est confié afin de veiller à la bonne conformité des enseignements aux programmes français. Ajoutons pour finir que nombre d'établissements de l'AEFE entretiennent un partenariat avec des académies de France.

Il faut noter qu'il peut y avoir paradoxe à vouloir calquer à l'identique, voire à cloner nos établissements de l'Hexagone à l'étranger, alors que la tendance serait en France de développer les sections internationales. L'exemple des établissements franco-allemands pourrait au contraire constituer un modèle à imiter ; celui du Maroc est également significatif puisqu'on y souligne l'excellente qualité de l'enseignement de la langue arabe littéraire dans nos écoles.

Monsieur VITRY a été impressionné par la qualité des enseignements dispensés dans les établissements qu'il a pu visiter récemment à l'étranger. Il nous rappelle aussi l'effort d'information qui a été entrepris par le MJENR dans la gestion des crises récentes qui a vu le retour de nombre de nos concitoyens sur le territoire français.

Un numéro de téléphone, le 01 55 55 75 00, a été ouvert qui permet à toute personne d'obtenir toutes les indications nécessaires à l'inscription de son ou de ses enfant(s) sur le territoire national. Les chefs d'établissements ont aussi été priés de bien vouloir inscrire les enfants venant de l'étranger en essayant de leur éviter toute démarche trop bureaucratique.

Après les graves crises qui ont secoué l'Éducation nationale au printemps dernier et animé d'un souci de concertation, Monsieur le ministre Luc FERRY a souhaité lancer un grand débat sur l'école sous l'égide de Monsieur Claude THÉLOT, Directeur de l'évaluation et de la programmation, avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative.

Pour ce qui est de l'accueil des étudiants venant de l'étranger, une simplification des dossiers bleus est à l'étude. Quelle que soit sa nationalité, tout étudiant titulaire du baccalauréat doit avoir accès à nos universités. Il faut bien remarquer qu'une proportion encore trop faible de bacheliers se décide à effectuer leurs études en France.

A travers les diverses interventions des Délégués ressurgit le désir de voir le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'impliquer davantage dans la gestion de l'Agence, en particulier, sur le plan financier.

Un vœu de la précédente session allait dans ce sens. Il nous a été répondu que, dans l'état actuel des choses, cette proposition ne pourrait recueillir l'assentiment du ministère de la rue de Grenelle, notamment pour des questions techniques (l'AEFE est un établissement public sous tutelle unique du ministère des Affaires étrangères), mais aussi budgétaires. Si une telle décision devait intervenir, elle ne pourrait avoir lieu que dans le cadre d'une modification institutionnelle. La question reste entière.

La Mission laïque française (MLF)

Nous avons auditionné Monsieur Jean-Pierre BAYLE, son Président, et Monsieur Jean-Pierre VILAIN, qui en est le Directeur général.

La Mission laïque a une tradition ancienne dans l'organigramme des institutions françaises contribuant à la diffusion de notre langue et de notre culture. Monsieur BAYLE a rappelé les valeurs auxquelles étaient attachés ses fondateurs et qui sont contenues dans ses objectifs :

« *La diffusion à travers le monde de la langue et de la culture française, en particulier pour un enseignement à caractère laïc et interculturel.* »

La Mission laïque est opérateur des ministères des Affaires étrangères et de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Le centenaire de l'association, l'an passé, a été marqué par un temps fort lors d'une réception à la Sorbonne diffusée sur TV 5.

L'historique de la Mission laïque française suit l'histoire du monde des 100 dernières années et son implantation est le reflet des aléas de l'histoire. La première école de la mission laïque s'est installée à Salonique en 1908. Suivirent le Liban, l'Espagne, le Texas, etc., pour ne citer que parmi les plus connues.

La Mission laïque :

- crée et gère des établissements d'enseignement relevant d'elle, directement ou par convention ;
- assiste ou attribue des aides à des établissements d'enseignement à caractère laïque et interculturel, animés de son esprit, partageant les mêmes idées ;
- apporte son soutien à tout organisme, association ou groupement, poursuivant, en France ou à l'étranger, un but analogue au sien ;
- favorise le développement d'activités post et périscolaires ;
- prend en charge pour ses agents des opérations de formation initiale et continue, en France ou à l'étranger.

L'association est également, depuis trente ans, partenaire de quelque 50 grands groupes exportateurs français et étrangers à travers le réseau des écoles d'entreprise.

Scolarisant 20 000 élèves dans 30 pays différents, quatre types d'établissements forment l'architecture d'ensemble du réseau de la Mission laïque française :

- les établissements conventionnés, ont fait l'objet d'une convention avec l'AEFE et la DGCID ;
- les établissements autofinancés ne reçoivent aucune subvention de l'État, qui répondent principalement aux attentes des parents étrangers. Les établissements autofinancés implantés au Maroc sont gérés par l'Office scolaire et universitaire international, association créée par la Mission laïque française ;
- les écoles d'entreprise : écoles "sur mesure" adaptées aux besoins des entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leurs employés expatriés ;
- enfin, les établissements affiliés auxquels la Mission laïque française apporte un soutien pédagogique et logistique.

Il faut bien noter qu'en raison de la faible proportion de la participation de l'État à hauteur de 20 % du budget de la Mission laïque française, les droits d'écolage sont souvent élevés ; toutefois, les élèves français qui y sont scolarisés bénéficient des mêmes bourses que ceux de l'AEFE.

La Mission laïque française représente ainsi un complément efficace à l'AEFE ainsi qu'une place de choix dans le maillage de notre réseau d'enseignement à l'étranger.

Nous avons entendu la très brève intervention de Monsieur CARIOT, du Conseil économique et social, qui a tenu à informer ses collègues du CSFE de l'avancée des travaux d'enquête qui lui ont été confiés au sein du Conseil économique et social sur l'enseignement français à l'étranger. Il rendra son travail définitif à la fin octobre, et nous pourrons alors en discuter lors d'une prochaine session de la commission de l'enseignement.

Étude des vœux et motions

Lors de l'examen des vœux, la Commission a préféré différer l'étude de l'un d'entre eux sur la possibilité de proposer que la taxe d'apprentissage puisse être perçue par l'AEFE. L'idée serait qu'une société française sujette à la taxe d'apprentissage puisse désigner comme bénéficiaire un établissement scolaire à l'étranger, établissement à gestion directe ou conventionné par l'AEFE.

En liaison éventuelle avec la commission des finances et des affaires économiques de notre assemblée, la commission des affaires culturelles et de l'enseignement souhaite étudier, lors de sa prochaine réunion, plus précisément, comment la taxe d'apprentissage pourrait par ce biais donner plus de moyens aux établissements scolaires français à l'étranger, moyens qui viendraient directement des entreprises françaises dont ils servent les intérêts. Plusieurs vœux ainsi que la résolution adressée au Premier ministre en février 2003, n'ont pas obtenu de réponse. La commission le regrette vivement.

En conclusion,

il faut souligner l'ambiance de travail constructif qui a dominé les travaux de cette commission. Les réponses à nos questions de la part des invités ont permis d'offrir une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'enseignement français à l'étranger ainsi que de notre dispositif culturel.

Beaucoup d'interrogations restent encore en suspens, parfois génératrices d'inquiétude, notamment sur le financement de la scolarité de nos enfants, vieille antienne de notre commission qui revêt malheureusement encore un caractère d'actualité.

(Applaudissements.)

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur. Une remarque de Madame BOSSIERE, sur le nombre de postes expatriés qui devraient être transformés : il n'est pas de 126 mais de...

Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

... 154, mais il est inférieur au nombre des contrats venant à échéance en 2004. C'est donc juste une indication de fait.

Monsieur le Président annonce les demandes de prise de parole.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

Mon propos s'adresse à Monsieur le Rapporteur, qui, dans son brillant exposé, extrêmement intéressant et précis, a, près de sa conclusion, indiqué que la taxe d'apprentissage pourrait, par le biais précédent,

« ... donner plus de moyens aux établissements scolaires français à l'étranger, moyens qui viendraient directement des entreprises françaises dont ils servent les intérêts. »

C'est tout à fait juste ; mais je me permets une suggestion sur ce plan : c'est qu'il soit entrepris une démarche auprès du MEDEF. Parce que je ne pense pas que les entreprises françaises qui ont des filiales à l'étranger, lesquelles sont naturellement toujours mises à contribution chaque fois qu'il y a une nécessité de bienfaisance ou autre, acceptent de prendre un engagement sur ce point ; d'autant plus que ces filiales sont souvent des sociétés étrangères avec des membres étrangers qui en sont actionnaires.

Je crois donc que c'est à travers le MEDEF que l'on pourrait éventuellement obtenir quelque chose. C'est une suggestion.

Monsieur John MAC COLL

Sur ce point : c'est une très bonne idée ; mais nous avons considéré que cette idée avait vraiment besoin d'être parfaitement étudiée, avec toutes les parties intéressées ou intéressantes, de façon à ce que nous puissions contribuer, au niveau de notre Conseil, d'une façon appropriée.

Monsieur le Président

J'ai de nombreuses demandes de prise de parole. Monsieur LACHAUD ; c'était sur ce sujet ? Sinon, on continue sur ce point avec Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Sénateur Michel GUERRY

Juste une remarque sur ce point : effectivement, c'est une excellente idée, mais cela ne relève pas certainement du MEDEF mais plutôt de la loi. Nous pouvons donc effectivement au Sénat essayer de regarder comment nous pouvons faire avancer les choses dans ce domaine.

Monsieur Jean LACHAUD

Je me réfère à la page 7 du rapport et à la question du patrimoine et de son incidence aux États-Unis. Je voudrais tout d'abord faire remarquer que l'incidence a touché environ 10 % des familles, par exemple, dans le seul lycée français de New York, ce qu'il me semble difficile d'appeler un *effet faible*.

D'autre part, une lecture fine de la phrase précédente parle d'un groupe de travail qui *effectue*, au présent. J'en conclus donc que la réunion de février n'était que la première de ce groupe de travail, et je voudrais avoir des indications d'une part sur la fréquence des réunions de ce groupe et, d'autre part, faire une prière auprès de l'AEFE pour que ce groupe se réunisse aux États-Unis et que nous n'ayons donc pas besoin de nous déplacer à nos frais à Paris lors des prochaines réunions du groupe de travail en question. Merci.

Madame Maryse BOSSIERE

Je note cette suggestion de réunir le groupe de travail aux États-Unis. Nous allons voir quels sont les avantages et inconvénients d'une procédure de ce type ; et puis nous pourrons trouver une position à ce moment. Je ne mesure pas encore bien ce que cela représente.

Monsieur Édouard MAYORAL, membre élu pour la circonscription de San Francisco

Monsieur LACHAUD, qui est à New York, a en partie en fait posé la question que je m'apprêtais moi-même à poser. Une précision alors : quand ce groupe de travail devrait-il remettre ses conclusions ? Peut-être que Monsieur le Rapporteur pourrait nous l'indiquer. Et sous quelle forme, tout simplement ? Merci.

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne me souviens pas d'avoir eu de précision à ce sujet.

Madame Maryse BOSSIERE

Je n'ai pas non plus de date, mais je pourrais vous donner des indications ultérieurement.

Madame Catherine de VALLOIS, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

C'était une question pour Madame BOSSIERE. Je suis de Bruxelles, et justement, je voulais attirer votre attention sur le fait que la plupart des enfants des fonctionnaires des pays candidats qui travaillent déjà dans les institutions européennes sont actuellement inscrits dans les écoles européennes, et malheureusement pas au lycée français de Bruxelles.

Je pense en effet que, pour l'image de la France, et même pour la défense du français, il serait extrêmement important de prendre en considération cet aspect. Actuellement malheureusement — ou heureusement - plus de 70 % des élèves qui sont inscrits au lycée français Jean MONNET de Bruxelles sont français.

Madame Maryse BOSSIERE

La question des écoles européennes est une question assez brûlante pour l'Agence, puisqu'un certain nombre d'entre elles se sont créées récemment, et a conduit des établissements de l'AEFE à perdre beaucoup d'élèves.

Ce n'est pas le cas à Bruxelles, il n'y a pas de perte d'élèves ; mais l'une des difficultés, je crois, c'est qu'il faudra peut-être que nous trouvions une meilleure coordination entre tout le dispositif auquel participe la France dans le cadre des écoles européennes et celui de l'AEFE à l'avenir.

Pour ce qui concerne Bruxelles en particulier, on trouve à Bruxelles une grande offre d'enseignement à caractère international. Les familles, naturellement, choisissent comme elles le souhaitent. Notre établissement a bien conscience de l'élargissement possible des demandes de familles venues de l'Est, et elle a commencé à s'y préparer.

Il reste qu'à ma connaissance, les institutions européennes financent en grande partie la scolarité dans les écoles européennes pour leurs fonctionnaires. Cela peut constituer une incitation extrêmement importante pour ces familles à scolariser leurs enfants dans ces écoles, naturellement.

Madame Catherine de VALLOIS

Je peux vous dire qu'ayant moi-même mes enfants à l'école européenne, dans la section anglophone, parce que dans ma famille, nous sommes bilingues, je pense qu'il y a quand même une chance pour le lycée français Jean Monnet, pour la simple et unique raison que l'école européenne va être confrontée à un problème de langue absolument catastrophique.

Vous savez que, jusqu'à maintenant, il y a différentes sections pour toutes les langues officielles de la communauté ; maintenant, cela devient un véritable casse-tête chinois. Je pense que, dans l'avenir, la qualité d'enseignement dans les écoles européennes va certainement baisser.

Vous parliez également des autres établissements internationaux ; je tiens quand même à souligner qu'il s'agit essentiellement des établissements américains et britanniques, et le coût en est plus ou moins équivalent à une *public school* en Angleterre, même en externat. Je pense que l'on a quand même là une possibilité si le lycée français donne un peu plus une image de lycée international.

Madame Maryse BOSSIERE

Mais nous y travaillons vraiment très activement. C'est une de nos priorités dans le travail qui est effectué à Bruxelles que d'adapter l'enseignement du lycée à cette nouvelle donne.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu, Luxembourg

C'est sur ce point exclusivement, et pour rebondir de façon productive : Madame BOSSIERE, pouvez-vous préciser les endroits où les lycées ou écoles françaises ont vu leurs élèves partir vers les écoles européennes ? Parce que je m'étonne beaucoup.

Madame Maryse BOSSIERE

Des écoles européennes se sont créées à ma connaissance à Turin, à Alicante et à Francfort.

De la salle

J'ai été, pour ma part, étonnée de ne trouver à la page 6 de ce rapport - où il est question de la problématique européenne - aucune allusion faite justement aux écoles européennes, qui sont des écoles intergouvernementales, qui ne sont pas des écoles privées comme on le dit trop souvent. Ce sont des écoles réparties en Europe dans presque tous les pays européens : en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg — j'en oublie peut-être -, et ces écoles n'existent pas en France. Ce système est donc tout à fait méconnu en général des administrations françaises, puisque l'administration française ne s'intéresse qu'aux lycées français.

Mais je me demande si, après 40 ans d'existence de ces écoles européennes, il ne serait pas temps que l'administration française, et l'AEFE en particulier, tienne compte de cette expérience, dont l'efficacité ne va pas diminuant. Non ; je crois que les écoles européennes existent et recueillent un très grand succès, puisqu'à Bruxelles, il y avait trois écoles européennes, et que l'on parle d'en ouvrir une quatrième. Beaucoup d'enfants, non seulement européens, mais aussi des pays de l'Est, cherchent à entrer dans ces écoles bilingues.

Ma question est la suivante : ne serait-il pas temps maintenant, dans les lycées français en Europe, de tenir compte de cette expérience datant de 40 ans ? Je le répète : ce n'est pas une expérience qui a été faite il y a six mois.

L'AEFE ne pourrait-elle pas s'y intéresser, s'inspirer pour les lycées français de cette expérience ? Parce que beaucoup de parents français au lycée français actuellement demandent l'ouverture de classes bilingues, d'histoire et de géographie en langue véhiculaire, en anglais ou en allemand. Les parents sont donc intéressés par l'expérience. Pourquoi l'administration et l'AEFE ne le sont-elles pas autant ?

Madame Maryse BOSSIERE

On ne peut pas tout dire lors d'une audition ; on ne peut insister sur l'ensemble des points. L'ouverture de nos établissements à des disciplines qui intéressent tout particulièrement la communauté française à l'étranger constitue un des axes de travail privilégié, en ce moment, dans le cadre de cette répétition sur l'avenir du réseau.

Lorsque nous parlons d'intégration de programmes, lorsque nous parlons d'accent porté sur les langues, lorsque nous parlons de certification internationale qui intègre mieux qu'aujourd'hui des éléments venus des deux pays, c'est bien dans ce sens que nous allons.

S'agissant des écoles européennes, j'ai envie de dire que cela est fait : nous avons pris contact avec le Conseil des écoles européennes, et nous sommes en train de commencer à regarder avec lui quelles sont les éventuelles possibilités de travailler ensemble.

Ce qui est désastreux, c'est lorsque justement, une école s'installe sans que nous ayons eu le temps de nous préparer à une nouvelle situation. Il y a dans certains endroits des possibilités de travailler en commun. Dans d'autres, il faudrait avoir vu au préalable quelle est l'offre française qui existe déjà et au besoin l'adapter.

Il y a une concertation à avoir, nous semble-t-il, et pour ce qui nous concerne en tout cas, nous avons commencé à y travailler, et nous avons commencé à sensibiliser le ministère de l'Éducation, qui est celui qui représente la France à ce Conseil des écoles européennes, et le ministère des Affaires étrangères, qui pourrait d'ailleurs, lui aussi, y être présent.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu pour la circonscription de Rabat

Il m'a semblé entendre, lors de la lecture du rapport, que certains enfants français ne pouvaient pas s'inscrire dans des établissements et qu'ils devaient passer des tests. Est-ce bien cela qui a été dit ?

Si vous pouviez nous préciser dans quels établissements et dans quel pays ces jeunes Français sont obligés de passer des tests pour rentrer dans une école française, et éventuellement nous en donner les raisons, puisque cela va à l'encontre, bien sûr, des instructions ministérielles.

Deuxième point : Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur, vous avez parlé des difficultés concernant l'inscription de nos jeunes Français à l'université — tout le monde en est conscient. Je pense que cette fois-ci, vous n'avez pas abordé le problème des bourses accordées à ces jeunes Français qui vont poursuivre leurs études en France ; mais je sais que vous l'avez fait au cours d'autres sessions.

Et la question — je m'excuse de la poser maintenant, mais je profite de votre présence, Madame -, qui n'est peut-être pas nécessairement de votre ressort, est la suivante : je sais très bien que les bourses en France n'ont rien à voir avec l'AEFE, mais je me permets de la poser, car c'est quand même important pour nos enfants.

En ce qui concerne les bourses de mérite — je crois que Madame CERISIER-ben GUIGA est au courant de cela et d'autres ici, notamment Monsieur le Sénateur GUERRY -, lorsque l'on accorde la bourse de mérite dans des rectorats, est-ce que figurent sur les listes des jeunes sélectionnés les Français ayant obtenu la mention Très bien ? Oui ou non ?

C'est-à-dire qu'il semblerait que, pour le choix d'accorder les bourses de mérite, on ne tienne compte que de ceux qui ont obtenu la mention Très bien dans les rectorats, mais qui font partie des établissements français, et que ceux qui font partie des établissements à l'étranger ne soient pas inscrits sur cette liste pour éventuellement pouvoir être élus ?

Madame Maryse BOSSIERE

Effectivement, l'Agence n'a pas de compétence pour tout ce qui concerne l'enseignement en France et l'enseignement supérieur ; je ne vais donc pas pouvoir beaucoup vous éclairer.

Ce qui est certain, c'est que l'Agence dispose, quant à elle, d'une variété de bourses au mérite, qui sont les bourses d'excellence ; mais ces bourses ont été conçues comme des bourses à destination d'élèves — pour celles de l'Agence ; je ne sais pas quel est le dispositif qui peut exister dans des rectorats. Mais ces bourses de l'Agence sont effectivement réservées à des élèves brillants ; et il est vrai qu'ils ont tous la mention Très bien. Il faut dire que nous disposons d'un maximum de 100 nouvelles bourses par an. Et 100 nouvelles bourses par an dans notre réseau, où on compte beaucoup d'élèves brillants, cela conduit à pratiquer une sélection très serrée ne retenant que des dossiers tout à fait exceptionnels. Cela est vrai.

S'agissant maintenant des bourses en France, l'Agence a essayé d'aller au maximum de sa compétence en prenant contact avec le CNOUS, de manière que les enfants français disposant de bourses dans nos établissements puissent se voir faciliter les formalités d'octroi d'une bourse en France.

Là, nous avons déjà pris tous les contacts nécessaires, et je crois que nous allons pouvoir progresser, en particulier, faciliter beaucoup les démarches pour les familles, et permettre également au CNOUS de se fonder sur la pratique qui a déjà existé dans les établissements, au lieu de recommencer un examen complet.

Concernant les tests, je l'ai appris en séance : je crois que Monsieur VITRY, le Directeur des relations internationales du ministère de la Jeunesse et de l'éducation nationale, a donné un commencement de réponse en indiquant qu'aucun étudiant ayant le bac ne devait être écarté de l'université française.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu pour la circonscription de Niamey

Je pense qu'il s'agit là des tests d'entrée auxquels sont soumis des enfants français venant d'établissements locaux, qui ne sont donc pas français, mais dont l'enseignement est pourtant prodigué en français. Chez nous, effectivement, les enfants français qui viennent d'établissements maliens, dont le programme est pourtant enseigné en français, passent des tests de niveau.

Dans la foulée, j'aurais voulu poser une question : un enfant français qui a été scolarisé en France dans un établissement privé, conventionné ou non conventionné, je ne sais pas, peut-il être écarté d'un établissement français de l'étranger ?

Madame CERISIER-ben GUIGA, vous aviez une précision sur ce point ?

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Nous sommes confrontés à la même difficulté en Tunisie, parce que la pression qui s'exerce sur ces établissements est énorme ; les familles françaises, dont les enfants ont des 15 et 16 de moyenne dans l'enseignement tunisien, ce qui veut dire quand même qu'ils ne sont pas tout à fait nuls, voient leurs enfants rejetés de l'entrée dans les établissements français en quatrième ou en seconde. Alors qu'ils voient actuellement rentrer tous les enfants de la BAD (Banque africaine de développement), qui a transféré ses bureaux à Tunis ; eux sont pris sans aucun problème.

Il y a donc là vraiment un mécontentement extrêmement fort. Moi aussi, j'ai connu les tests de niveau, j'ai connu personnellement ce genre d'histoire : cela permet d'écarter les enfants dont on ne veut pas. Si l'on ne veut pas de ces enfants au niveau où on les prend, on les prend dans la classe inférieure, et après, on s'aperçoit qu'en général, il faut les faire remonter.

Monsieur John Mac COLL

Pour éclairer un peu la réflexion dans ce domaine, nous avons voté le vœu n° 5.

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu, Rome

Je vous remercie de donner la parole à l'Italie. Je voudrais rappeler que pour les écoles européennes, il faut bien distinguer l'école d'Ispra : elle a été créée en même temps que l'Institut pour la recherche atomique il y a au moins 40 ans ; elle est née à Varèse, elle continue sa petite vie tranquille.

Le problème de l'école de Turin est totalement différent : c'est une école récente, qui a été très fortement soutenue à la fois par la ville de Turin et par la région de Turin, qui, comme vous le savez, subit une crise économique assez importante avec les problèmes que rencontre Fiat ; et tout est fait pour donner à la ville de Turin une image de dynamisme européen ; et cette école fait une concurrence redoutable au lycée français Jean GIONO.

Il y a donc vraiment là une réflexion à engager pour que les conversations avec Bruxelles se fassent en amont, c'est-à-dire avant que les écoles européennes soient créées, parce que sinon, certains de nos établissements risquent d'en souffrir énormément dans le futur. C'est tout ce que je voulais ajouter.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu, Bruxelles

Je voulais dire, à propos de l'école européenne, que je ne comprends pas très bien les remarques que vous avez faites, parce que les décisions concernant les écoles européennes sont prises en toute transparence, et depuis 40 ans, nous avons toujours compté un représentant de la France dans le Conseil supérieur de l'enseignement de l'école européenne.

Je ne comprends donc absolument pas que la France puisse dire qu'il y a une quatrième école ; d'ailleurs, je vous signale que ce n'est pas une quatrième, mais une cinquième école que l'on se prépare à créer actuellement à Bruxelles, et tout le monde est au courant. Il suffirait de lire la presse belge, et je pense que la représentation permanente la lit très bien. Mais en tout cas, au Conseil supérieur de l'école européenne, le représentant français est à même de vous informer.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que concernant l'intérêt des écoles européennes, il ne faut pas se limiter à une vue hexagonale : tous les élèves qui sortent des écoles européennes sont tous parfaitement bilingues en français.

Je crois donc que c'est tout de même une chose dont il faut tenir compte ; et, pour ma part, bien que nous soyons intervenus depuis le départ au Conseil supérieur des Français de l'étranger sur ce point, je regrette vivement que depuis 40 ans, il n'y ait pas d'école européenne en France, notamment à Strasbourg, que l'on veut être une ville européenne, où le Parlement européen a son siège ; et je pense qu'il serait extrêmement profitable pour tout le monde, et notamment pour la francophonie, d'avoir à Strasbourg une école européenne.

(Applaudissements.)

Monsieur Alain VALES, membre élu pour la circonscription de Lisbonne

Madame, je profite de votre présence pour vous rappeler la situation de l'enseignement français au Portugal, l'existence de ce magnifique lycée Charles LEPIERRE. Nous nous souvenons tous de l'honneur que vous nous avez fait en venant nous rendre visite pour le cinquantenaire du lycée l'an dernier.

Vous savez qu'il existe toujours un projet, dont nous espérons très vivement qu'il verra le jour, de création d'un nouvel établissement français dans la région de Lisbonne. Vous savez que la demande en matière d'instruction en langue française e

dépasse très largement les possibilités du lycée français ; et mon intervention vise simplement à vous demander de continuer à nous maintenir votre bienveillance efficace pour nous aider dans ce dossier.

Madame Maryse BOSSIERE

Je crois que le lycée de Lisbonne est un objet de fierté, comme tant d'autres, et qu'il est doté des meilleures installations et de tous les moyens nécessaires pour assurer à nos enfants la meilleure scolarité ; nous veillerons à ce que cela continue de la sorte à l'avenir.

Monsieur le Président

Une dernière question, Monsieur CASTELNAU, comme vous aviez demandé la parole, et ensuite, nous passerons au vote sur le rapport avant d'examiner les vœux.

Monsieur Jean-Louis CASTELNAU, membre désigné

Je serai bref, mais je voudrais quand même revenir sur les vœux et motions, en page 11. Je trouve personnellement regrettable que la commission ait décidé de différer l'étude de ce projet que je considère comme tout à fait louable d'utilisation de la taxe d'apprentissage sur ce sujet.

Pourquoi cela ? C'est parce que nous allons vers des années plutôt de vaches maigres sur le plan budgétaire que de vaches grasses, nous voyons les augmentations importantes de la participation des familles, et je pense qu'il faut au plus vite trouver les moyens d'utiliser toutes les sources de financements qui peuvent l'être.

D'autre part, du côté des grandes entreprises, je pense que vous seriez entendus, car nous avons le souci au sein de nos entreprises que nos expatriés bénéficient justement de moyens pour la langue française, et je pense qu'il serait intéressant que ce projet puisse être étudié et non différé. Voilà uniquement un vœu que j'exprime personnellement, et je m'en excuse. Merci.

Monsieur John Mac COLL

Juste une petite note : bien sûr, c'est une très bonne idée ; malheureusement, nous sommes pris de court par le temps. Le problème, c'est que cette très bonne idée mérite vraiment une réflexion approfondie, et nous n'avons malheureusement pas le temps de le faire.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Sur ce point, je voudrais rassurer notre ami Jean-Louis CASTELNAU : il est bien clair que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une excellente idée, et qu'il ne s'agit pas de l'enterrer ni de retarder la réflexion. Elle est mentionnée. De plus, nous avons là un débat, et il est clair — d'ailleurs, Michel GUERRY en a dit un mot si j'ai bien compris tout à l'heure — que par d'autres moyens, et Jean-Yves LECONTE, qui est à l'origine de cette suggestion le sait bien, cette idée qui avait déjà été formulée dans le passé, qui fait partie de la panoplie de la diversification du financement des écoles françaises à l'étranger, va faire son chemin et est loin d'être enterrée. Voilà ce que je peux dire simplement pour rassurer.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V1/03.09 relatif à la participation du CSFE à la Commission du débat national sur l'éducation.

En l'absence de remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote du vœu n° ENS/V1/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Je crois que le temps nous est compté : nous n'en avons pas énormément à notre disposition. Nous avons les textes ; je crois que nous savons tous lire. Ne serait-il pas préférable, pour la meilleure organisation des travaux, que le Rapporteur soit présente le vœu d'une manière synthétique soit se limite au dispositif qui sera véritablement soumis au vote, au lieu de lire systématiquement tout ? Sinon, nous serons là extrêmement longtemps ; il y a d'autres commissions dont nous devons examiner également les travaux.

Monsieur le Président

Excusez-moi, Monsieur le Sénateur, c'est ce qui avait été prévu. Il nous avait simplement été demandé que le premier voeu fasse l'objet d'une lecture intégrale.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V2/03.09 relatif à la réflexion des pouvoirs publics sur l'avenir de l'AEFE.

En l'absence de remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote du voeu n° ENS/V2/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Madame BOSSIERE souhaiterait apporter une petite précision.

Madame Maryse BOSSIERE

Je souhaiterais apporter une précision : ce séminaire du conseil d'administration de l'AEFE comprenait naturellement un représentant du CSFE, en la personne du Président de la commission. Nous sommes en train par ailleurs de terminer de préparer la plaquette qui porte les comptes rendus du séminaire, et nous serons naturellement heureux de la diffuser.

Par ailleurs, s'agissant du rapport de l'inspection des Finances, il conviendra que nous fassions cette demande au Ministre à qui elle sera adressée.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais dire un mot, au nom des intouchables et pestiférés de la gauche dans ce Conseil. Nous n'avons pas pu participer à cette réflexion ; il s'est trouvé que je suis Rapporteur pour le budget de l'action culturelle extérieure de la France au Sénat, qu'à ce titre, j'y étais invitée, que j'ai demandé à être remplacée ; je ne dis rien de Madame BOSSIERE : ce n'est pas elle qui était concernée.

J'ai demandé à être remplacée, je n'ai pas pu l'être, et de ce fait, la gauche a été écartée de cette réflexion ; je crois que c'est regrettable, mais nous en avons encore pour quatre ans, patientons.

(Quelques applaudissements.)

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V3/03.09 relatif à l'implication des commissions locales dans la détermination des barèmes servant à l'attribution des bourses scolaires.

En l'absence de remarques, fait procéder au vote du voeu n° ENS/V3/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V4/03.09 relatif à la prise en considération des éléments de patrimoine pour l'obtention des bourses scolaires.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu pour la circonscription de Washington

Je ne suis pas membre de la commission et vous voudrez bien me préciser si ce que je vais demander a été discuté en commission : en particulier, je propose que la rédaction du deuxième alinéa du vœu se dise maintenant ainsi :

« ... que le patrimoine immobilier des familles soit désormais apprécié sur la base de la valeur d'acquisition ou de la valeur estimée actuelle, en prenant la plus basse de ces deux valeurs. »

Cela a-t-il été discuté en commission ? Merci.

Monsieur John Mac COLL

Non, je ne pense pas. Il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet.

Monsieur Jean LACHAUD

Bien. Pourrait-on donc accepter la modification que je propose, pour les raisons évidentes que si l'on prend la valeur d'acquisition d'un logement, qui peut être très supérieure — il peut y avoir un krach immobilier, comme cela se produit de temps en temps - les familles seraient pénalisées. Pourrait-on prendre la plus basse des deux valeurs, de la valeur estimée ou de la valeur d'acquisition ?

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu pour la circonscription de Luxembourg

C'est simplement pour attirer l'attention sur les prochaines rédactions : je pense qu'il serait très utile de penser et de réfléchir au fait qu'un patrimoine immobilier n'a de valeur que si vous en êtes réellement propriétaire.

Vous pouvez acquérir un patrimoine important, mais s'il vous reste x années pour le payer, en fait, le patrimoine réel, effectif, est bien moindre. Et c'est la raison pour laquelle, pour les commissions de bourses, il faut considérer le patrimoine réel par rapport au patrimoine virtuel. Je vous en remercie.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je pense que l'assemblée ne verra probablement pas d'objection à ce que nous allions tout à fait dans le sens de notre collègue LACHAUD, parce que c'est bien, m'a-t-il semblé, dans cet esprit qu'avait unanimement travaillé la commission. Enfin, j'en prends à témoin le Président et le Rapporteur.

Ce que je suggère donc pour gagner du temps, c'est que notre collègue LACHAUD veuille bien nous proposer sa rédaction et que nous nous prononcions dans la foulée.

Monsieur le Président

Monsieur LACHAUD, vous nous faites une proposition. Pendant ce temps, la parole est à Monsieur Xavier DESPLANQUES, et nous reviendrons sur ce vœu une fois la modification faite.

Monsieur Xavier DESPLANQUES

Je suis l'un des deux représentants sortants de la Commission nationale des bourses scolaires, et je peux vous préciser, quant aux deux dernières questions, que cette affaire des patrimoines qui se réévaluent a été effectivement très brièvement discutée au moment de la rédaction de ce vœu, et qu'à ce moment, nous avons tout simplement évoqué les termes de l'instruction générale des bourses scolaires, qui disent que :

« les commissions locales conservent par ailleurs la possibilité de proposer favorablement sur avis motivé des demandes dérogeant à ces règles pour traiter de situations particulières. »

L'instruction générale porte donc bien la possibilité de discuter d'évolutions qui ne seraient pas les évolutions générales dans les autres pays.

Quant au patrimoine définitivement ou partiellement acquis, je me réfère encore une fois à cette instruction, dont nous avons demandé qu'elle soit préalablement communiquée à tous les membres du CSFE siégeant en commission locale, parce que c'est aujourd'hui la Bible dont se servent les fonctionnaires ; il faut aussi que nous puissions en disposer, et il y a beaucoup de réponses dans cette instruction à cette question, en particulier une disposition qui dit bien que :

« tout patrimoine immobilier personnel définitivement acquis sera pris en considération s'il a une valeur,... »

Et, deuxième disposition :

« tout patrimoine immobilier personnel en cours d'acquisition,... »

Il y a donc bien des dispositions avec des niveaux particuliers, suivant que le bien est définitivement acquis ou pas.

Monsieur le Président

Merci pour ces précisions.

Monsieur LACHAUD, vous avez terminé votre copie ?

Monsieur Jean LACHAUD

Oui ; merci, Monsieur le Président. Je vous propose donc — je vais vous relire toute la phrase du deuxième alinéa :

« ... *que le patrimoine immobilier des familles soit désormais apprécié en prenant la plus faible de la valeur d'acquisition ou de la valeur vénale de la résidence principale ou de l'outil de travail.* »

Monsieur le Président

Il faut revoir cela ; ce n'est pas clair. Vous le retravaillez un peu, et nous y revenons tout à l'heure. Nous passons au vœu suivant, et nous reviendrons sur ce vœu ultérieurement.

Monsieur le Rapporteur

En attendant la correction et la proposition de notre ami LACHAUD, nous passons au **vœu n° 5**.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V5/03.09 relatif à l'inscription des enfants français en cours de scolarité.

Monsieur le Président

Pas d'objection sur ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? ... C'est sur ce vœu ou sur le précédent ? Monsieur LACHAUD, sur ce vœu.

Monsieur Jean LACHAUD

Mes chers collègues, et bien que je sois tout à fait d'accord avec les principes qui sous-tendent la rédaction de ce vœu, je suis malheureusement obligé de voter contre dans sa rédaction actuelle.

En effet, dans un certain nombre de pays, et en particulier celui que je représente, une telle mesure non seulement est illégale, parce qu'elle serait discriminatoire, mais en plus, les conseils d'administration des établissements, qui sont tous des fondations privées, supporteraient très mal qu'on leur impose justement une mesure illégale dans leur État de résidence.

Donc, dans sa rédaction actuelle, malheureusement, encore une fois, je ne peux pas m'associer au fait que le CSFE propose des vœux qui ne soient pas légaux dans les pays de résidence de nos compatriotes.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Notre collègue aura bien noté que l'on parle des établissements de l'AEFE. Dans ce cas, s'agit-il bien des établissements de l'AEFE auxquels tu fais allusion ? Puisque tu viens de nous dire qu'ils étaient privés.

Monsieur Jean LACHAUD

Est-ce que *de l'AEFE* veut dire les établissements en gestion directe ?

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Les conventionnés aussi.

Monsieur Jean LACHAUD

Non : je maintiens mon opposition.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

S'ils sont conventionnés, ils font partie du réseau de...

Monsieur le Président

De toute façon, nous allons passer au vote.

Monsieur Jean LACHAUD

Ne pourrait-on simplement rajouter dans le vœu :

« *sauf dans les pays où cette mesure serait illégale ?* »

Monsieur John MAC COLL

Juste une précision : je rappelle quand même que la mission essentielle de l'AEFE consiste à scolariser les enfants français à l'étranger ; c'est sa mission essentielle. Là, on rappelle tout simplement une règle ; dans certains pays, il y a énormément de difficultés. Restons quand même sérieux.

Madame Annick BAKHTRI, membre élu, Tunis

Je suis un petit peu gênée par la formulation dans le vœu :

« *que soit rappelé aux postes* »

Parce qu'en fin de compte, où cela bloque-t-il ? Cela bloque au niveau du conseiller adjoint pour l'enseignement ou bien des chefs d'établissement, et c'est là que le bât blesse, parce que le chef d'établissement s'attribue toutes les prérogatives pour refuser l'inscription. Je voudrais donc le mentionner.

Monsieur John MAC COLL

Non, Madame. L'idée est de rappeler aux postes une directive ; cela ne veut pas dire que ce soient les postes. Les postes ont la responsabilité et peuvent transmettre cette directive.

Monsieur le Président

Pour clôturer ce vœu nous en revenons au vote.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V5/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V6/03.09 relatif à la première inscription dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V6/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V7/03.09 relatif à l'inscription dans l'enseignement supérieur des Français de l'étranger titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V7/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V8/03.09 relatif au recrutement d'enseignants Français langue étrangère.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V8/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V9/03.09 relatif au recrutement de professeurs titulaires dans les établissements scolaires français à l'étranger.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V9/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V10/03.09 relatif au détachement et à la réforme des retraites.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je ferai juste une petite remarque : je trouve que ce n'est pas très clair. Je suppose que c'est :

« ... l'âge limite de détachement soit porté à 65 ans. »

Mais pas :

« l'âge possible à 65 ans. »

Je pense que l'on peut détacher *avant* et *jusqu'à* 65 ans ; mais tel que cela est rédigé, c'est un peu restrictif.

Monsieur le Président

Vous proposez que l'on enlève *possible* ?

(Propositions et échanges dans la salle.)

Monsieur le Rapporteur

Je propose la formulation suivante :

« ... émet le vœu que l'âge limite de détachement à l'étranger soit relevé à 65 ans. »

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V10/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Rapporteur

Peut-être faut-il que je lise quand même le considérant, parce que c'est un peu compliqué.

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V11/03.09 relatif à la discrimination à l'encontre des médecins français titulaires d'un diplôme étranger.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° ENS/V11/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Nous n'avons pas terminé : nous devons revenir sur le vœu que Monsieur LACHAUD est en train de nous peaufiner, le vœu n° 4.

Monsieur Jean LACHAUD

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous propose la rédaction suivante du deuxième alinéa du vœu n° 4 :

« ... que le patrimoine immobilier des familles pris en compte soit basé sur la valeur d'acquisition ou la valeur vénale actuelle estimée de la résidence principale ou de l'outil de travail, en prenant celle qui est la plus favorable à la famille. »

Monsieur le Rapporteur

Est-ce que tu peux m'apporter ton papier, s'il te plaît ? Ce sera plus facile.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du voeu n° ENS/V4/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Comme les motions ont été votées à l'unanimité et affichées selon les règlements en vigueur, elles ne seront donc pas examinées. Je vous remercie.

Monsieur John Mac COLL

Merci, chers amis, pour votre compréhension.

Monsieur Achille FORLER, membre élu, New Delhi

J'ai déposé une motion, et je voudrais profiter de la présence de Madame BOSSIERE pour lui poser la question directement sur la réouverture de l'école française d'Islamabad, puisque de nombreuses familles nous ont posé la question ; elles ne savent pas quoi faire. Doivent-elle garder leurs enfants dans le système français chez des parents en France ?

Madame Maryse BOSSIERE

L'Agence a pris toutes les mesures techniques permettant la réouverture de l'école, et cette réouverture est à l'étude au ministère des Affaires étrangères. Nous ne pouvons pas ouvrir ; tant que le Ministère ne dit pas que cela est possible, nous ne ferons pas ouvrir, mais cela ne posera pas de problème le jour où le Ministère l'acceptera.

La séance est levée à 13 h 15.

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2003 - APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence de Monsieur Roger BONIN.

Monsieur le Président

Compte tenu du programme chargé, nous allons commencer dans l'immédiat par la présentation et le rapport de la commission des finances et des affaires économiques.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des finances et des affaires économiques

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA
COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des finances des affaires économiques

Madame la Sénatrice,
Messieurs les Sénateurs des Français établis hors de France,
Mesdames et Messieurs les Conseillers...

Je voudrais commencer par remercier les membres de la commission, parce que je trouve qu'ils ont été - et il faut le souligner - très assidus.

J'ai noté par exemple que, le dernier soir, le mardi, alors que tout le monde était pressé, nous étions 30 sur 39 à être présents à la fin des travaux de la Commission. 30 sur 39 !

Et je dirais, par rapport à ce que j'ai entendu évoquer par la Présidente de la commission des lois, que dans notre commission, nous avons eu plus de résistance à l'appel des petits fours.

Je voudrais les féliciter aussi pour une autre chose : la qualité de leurs interventions. Pratiquement avec les trois invités que nous avons eus, il y a eu au moins une dizaine d'interventions, et toutes extrêmement pertinentes.

Enfin, je voudrais les féliciter sur un dernier point : c'est d'avoir subi avec discipline les règles que le Président a essayé d'appliquer dans la conduite des travaux pour arriver à temps à faire le travail qui nous était imparti dans un délai relativement court.

Je rappelle la composition du Bureau de la commission, que va faire notre Rapporteur, et je voudrais souligner le fait que ce qui a été proposé par la commission de la Réforme, à savoir : un Président, assisté de deux Vice-Présidents, d'un Rapporteur et d'un Secrétaire, a donné selon moi une très bonne avancée à l'efficacité et à l'organisation des travaux. Ce renforcement du Bureau est tout à fait positif ; même si nous n'avons pas défini exactement les responsabilités des uns et des autres, cela a été tout à fait positif.

Je voudrais aussi remercier les intervenants, car nous avons d'abord entendu une présentation de qualité très élevée, faite par Madame Nathalie DELAPALME, conseiller pour l'Afrique auprès du ministre des Affaires étrangères ; et le nombre d'interventions et de questions posées, ainsi que les sujets qui ont été abordés ont bien montré l'ampleur et l'intérêt de ces sujets.

Si je peux regretter le non-aboutissement de l'invitation faite à Monsieur Nicolas FORISSIER, député d'Indre-et-Loire et surtout nouveau Président d'Ubifrance, je dois me féliciter de compter au sein de la commission sur la présence de Monsieur Bruno DURIEUX, ancien Ministre, Président du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, qui a accepté d'intervenir devant la commission en présentant les CCE (conseillers du commerce extérieur), et le comité national.

Cela a permis d'aborder l'un des sujets qui me tiennent personnellement particulièrement à cœur : celui de la coordination des différents dispositifs mis par l'État à disposition des entreprises au service des exportateurs, c'est-à-dire la mission économique, les conseillers du commerce extérieur, sans oublier, bien sûr, les Chambres de commerce.

Enfin, malgré la sévérité, non pas de leurs services, mais traditionnellement des sujets abordés par les hauts responsables de la Sous-direction des Impôts, il me plaît de souligner la clarté, d'ailleurs légèrement teintée d'humour, qui a marqué l'exposé très détaillé dont nous parlera notre Rapporteur, et je remercie donc Monsieur Vincent MAZAURIC et Monsieur Patrick BACQUEY.

L'élaboration des vœux a été l'occasion de dialogues très animés entre les membres, mais qui, presque tous, se sont traduits par un vote à l'unanimité, sauf un je crois, et je vous en remercie.

Permettez-moi d'ajouter qu'il y a un petit problème : les frontières entre les compétences des différentes commissions, surtout depuis la création de la commission de l'Union européenne, ne pouvant être définies de manière intangible, il convient de suggérer pour l'avenir un dialogue accru entre les Présidents ou Bureaux des différentes commissions pour éviter les doublons, sans compter uniquement sur l'autodiscipline des Présidents.

Nous avons dû refuser quelques vœux qui ne nous semblaient pas totalement du ressort de nos compétences ; mais je pense que pour l'avenir, pour la bonne conduite des travaux, il vaudrait mieux dialoguer entre les Présidents.

De la même façon, il serait souhaitable que le Conseil économique et social informe le CSFE lorsqu'il prend des initiatives d'études concernant les Français établis hors de France, comme celle qui a été lancée récemment sur la création d'entreprises par nos compatriotes, car notre commission pourrait y être associée.

En fait, c'est le Conseil économique et social qui a lancé une étude pour analyser statistiquement comment nos compatriotes créent des entreprises et combien ils en créent à l'extérieur, et je pense que la commission des affaires économiques pourrait y être associée.

Je conclurai mon propos en disant que vous avez devant vous un Président heureux (*applaudissements*), car il a l'impression que les travaux de la commission ont débuté de façon constructive, dynamique, et dans un esprit de dialogue intelligent. Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole au Rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques

Monsieur Bernard PELLETIER, Rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques

Après un Président heureux, vous avez un rapporteur joyeux qui va vous lire son texte.

Monsieur le Président

C'est une équipe de joyeux lurons !

Monsieur le Rapporteur

Sous la présidence de son doyen Monsieur Jacques COFFRANT, la commission des finances et des affaires économiques commence par procéder à l'élection des membres de son Bureau, tous élus à l'unanimité par vote à main levée.

A la suite de ce vote, le Bureau se compose des membres suivants :

- Président : Monsieur Didier LARTILLEUX ;
- Vice-Présidents : Monsieur Pierre GIRAULT et Monsieur Maurice COURCIER ;
- Rapporteur : Monsieur Bernard PELLETIER ;
- Secrétaire : Monsieur Robert CORON.

(Applaudissements.)

Le Président de la commission demande ensuite aux membres de la commission de se présenter individuellement à leurs collègues, en procédant à un bref tour de table.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Président (qui avait exercé la fonction de Rapporteur lors de la précédente session du CSFE) et le Rapporteur (qui avait également exercé les fonctions de Rapporteur et de Président par intérim) se réjouissent de la présence de bon nombre d'anciens membres de la commission ce qui permettra d'assurer la continuité de la mission et des travaux de la commission.

Ils rappellent à cet effet l'orientation générale qui avait été donnée à la commission lors la précédente session, et soulignent le soutien sans réserve que le Bureau permanent avait donné à cette orientation, telle qu'énoncée dans le rapport de février 2003 de la Commission — les quelques paragraphes qui suivent sont des citations, extraites du rapport :

« Les rôles de la commission doivent s'articuler autour de deux types d'activités :

- *recevoir et auditionner des invités sur des thèmes définis, souvent des fonctionnaires, dans un souci d'information et de précision ;*
- *émettre des vœux et motions dans un souci d'action. »*

Il est bien évident que les Français de l'étranger sont essentiellement intéressés par ce second volet.

Pour répondre aux exigences légitimes de ses mandants et jouer le rôle qui lui revient avec plus d'efficacité, la commission décide donc, pour ses futures réunions, d'orienter son action sur les points suivants :

1. Les membres de la commission demandent à être plus directement impliqués dans le projet de budget du CSFE et à être informés de son suivi ;
2. Par ailleurs, leur rôle de relais dans la vie économique locale devra être plus important, de même que leur intervention dans les problèmes que connaissent, sur les plans financier et fiscal, non seulement les particuliers, mais aussi les entrepreneurs individuels.

Il y aurait donc lieu d'associer plus étroitement, selon des formules à définir, les délégués au CSFE aux activités des missions économiques, des Chambres de commerce françaises à l'étranger, des conseillers du commerce extérieur et d'autres organismes compétents.

Si vous me permettez d'ouvrir une parenthèse sur ce point, ceci résume en fait un thème qui a été dominant pendant notre session. Vous y trouverez de nombreuses allusions dans les interventions des invités, mais aussi dans les vœux que nous avons formulés. J'insiste sur ce point, parce que c'est une orientation que nous avons définie lors de la dernière session et que nous avons vraiment suivie cette fois-ci ;

3. Il semble nécessaire et souhaitable d'associer les Délégués concernés à la préparation et aux discussions préalables à l'établissement des conventions fiscales. Il est notamment impératif que des procédures plus systématiques de communication soient établies entre les Délégués au CSFE et les autorités responsables des conventions fiscales, et ce dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Mais pour ce faire, il y aurait lieu que la commission de la réforme attribue aux Délégués un pouvoir en la matière, dans le cadre de leur nouveau statut ;

4. Compte tenu du fait que les questions relatives aux retraites ont un caractère économique évident et qu'elles ont presque toujours des implications fiscales, la commission convient, chaque fois qu'elle le jugera utile, de discuter les questions de

retraite concernant les Français de l'étranger, d'exprimer des opinions et, le cas échéant, de formuler des vœux et des motions à leur sujet ;

5. La commission souligne enfin qu'on ne saurait oublier de traiter les problèmes soulevés par le retour en France de nos compatriotes.

Voilà donc toutes les orientations que nous avons définies la dernière fois et que nous avons reprises systématiquement cette fois-ci.

Les membres de la commission conviennent à l'unanimité de maintenir cette orientation. Ils se réjouissent d'autre part de la nouvelle structure de commission définie dans le cadre de la réforme du CSFE — je souligne, à cette occasion, ce qu'a dit le Président tout à l'heure -, dont ils pourront constater l'utilité et les avantages pratiques pendant le déroulement de leurs travaux.

Le Président propose ensuite d'examiner les réponses aux vœux présentés lors de l'assemblée plénière de septembre 2002 et au cours de la session de février 2003.

On remarquera la qualité de la note qui a été transmise par l'administration à la suite du vœu demandant une information sur l'élargissement de l'Union européenne et les réformes institutionnelles conséquentes.

Bien que ces sujets soient désormais traités par la commission de l'Union européenne, le document cité plus haut figure en annexe I de ce rapport.

Le Président informe également la commission que le Conseil économique et social a pris l'initiative d'entreprendre une étude sur les entreprises créées à l'étranger par nos compatriotes ; la lettre figurant en annexe II du rapport explique les modalités de la réalisation de cette étude.

La Commission procède enfin à l'audition des exposés de trois invités et de l'un de ses membres :

- Madame Nathalie DELAPALME, conseillère pour l'Afrique au cabinet du ministre des Affaires étrangères,
- Monsieur Bruno DURIEUX, ancien ministre du Commerce extérieur, Président du Comité national des conseillers du commerce extérieur, et membre de la commission,
- Monsieur Vincent MAZAURIC, Sous-Directeur des relations internationales à la Direction de la législation fiscale,
- Monsieur Patrick BACQUEY, Inspecteur principal, Chef du centre du CINR (Centre des impôts des non-résidents),

qui était accompagné par :

- . Monsieur Pascal SAINT-AMANS, chef de Bureau aux Relations bilatérales, et
- . Madame Manuelle GELY, du secteur Europe.

I. Intervention de Madame Nathalie DELAPALME

Commençons par la première des quatre interventions, celle de Madame Nathalie DELAPALME. Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de son intervention ; je vous lis donc ses paroles :

« Je suis venue ici d'abord pour vous écouter, parce que vous êtes au premier rang des acteurs de cette politique africaine, et que vos analyses, vos diagnostics, vos conseils, sont particulièrement précieux et utiles précisément pour nourrir cette politique.

Je vous dirai donc seulement, si vous le voulez bien, quelques mots d'introduction rapides, pour reprendre essentiellement les éléments contenus dans les différentes interventions du Ministre à ce sujet, avant de vous écouter et de répondre à vos questions.

1. La politique africaine de la France repose d'abord sur une triple et forte conviction :

- La pérennité d'abord des liens historiques, géographiques, affectifs qui nous lient à un continent avec lequel nous éprouvons, plus sans doute qu'avec tout autre, et plus aussi qu'aucun autre de ses partenaires, une réelle complicité.

- La conviction ensuite qu'au-delà des crises, réelles et nombreuses, qui secouent encore aujourd'hui ce grand continent, les potentialités qui sont les siennes sont considérables ou, qu'en tout cas, il représente à lui seul un formidable "creuset" des risques mais aussi des enjeux du monde contemporain.

D'un côté, on y trouve effectivement concentrées à la fois crises ouvertes, guerres civiles, exploitation illégale des ressources naturelles, circulation d'armes et de capitaux illicites, enfants-soldats, mercenariat, extrême pauvreté, déséquilibre des ressources, épidémies, montée des intégrismes religieux.

Mais de l'autre, on y trouve également un réservoir considérable de ressources naturelles non encore exploitées, de ces "biens publics mondiaux" que l'on commence tout juste à appréhender, ainsi qu'un marché potentiel énorme. Il faut garder présent à l'esprit que le FMI prévoit pour ce continent une croissance qui est désormais le triple de la croissance européenne, et que sa population y est la plus jeune du monde.

Les "nouveaux partenaires" qui affluent aujourd'hui sur ce continent ne s'y trompent pas : États-Unis, pays nordiques, Chine notamment.

- La certitude enfin que, sur ce continent en ébullition, il ne peut y avoir de démocratie enracinée, ni de développement durable sans une implication permanente et résolue en faveur du règlement des crises.

Pour être efficace, ce processus de règlement des crises doit passer par une approche régionale, qui mobilise l'ensemble de la communauté internationale, et doit prendre en considération la totalité des facteurs qui sont à l'origine de cette crise.

2. De fait, l'approche des crises sur le continent africain est celle-là même qui est au coeur de la diplomatie française :

- faire valoir la primauté du droit sur la force ;

- privilégier le dialogue politique sur le recours à la force : considérer surtout que la paix durable n'est jamais le résultat de la victoire d'un camp contre un autre ;

- appuyer d'abord la recherche d'une solution définie, ou au moins acceptée, par la communauté régionale. C'est le gage de l'efficacité et de la durée.

Aujourd'hui, le continent africain occupe une place essentielle dans la politique étrangère de la France. Certains ont pu penser qu'avec la réforme de 1995 et la moindre autonomie de la rue Monsieur, la politique africaine perdrait la place privilégiée, ou plutôt particulière, qui était la sienne. Ce n'est pas le cas : aujourd'hui, chacune des orientations et des décisions prises, chaque règlement de crise mobilise l'ensemble des directions de la diplomatie française, et confère ainsi à la politique africaine une force de frappe tout à fait conséquente.

3. Cette détermination de la France à agir sur le continent africain s'exprime aujourd'hui de façon concrète :

- Par un engagement militaire résolu :

Il se traduit d'abord par une présence française forte, simultanée sur plusieurs théâtres, inédite à ce jour sur le continent : en Côte d'Ivoire, en Ituri, en République centrafricaine. Cette présence militaire s'inscrit dans le cadre d'une mission précise :

- éviter un désastre humanitaire,

- conforter un processus politique de sortie de crise,

- s'inscrire dans un schéma régional précis (CEDEAO, CEMAC, MONUC). »

Pour ceux d'entre vous qui ont ma curiosité, il s'agit :

- de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Est,

- de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et

- de la Mission de l'ONU en Centrafrique.

J'ouvre ici une petite parenthèse.

En réponse à une question de Monsieur André MASSIDA, Délégué de Djibouti, préoccupé par le risque que le développement de la présence militaire américaine à Djibouti aboutisse à une réduction, voire à la disparition de la présence militaire française, Madame DELAPALME tient à souligner la ferme intention française de maintenir sa présence au minimum à son niveau actuel, d'autant plus que les préoccupations américaines sont liées essentiellement à la lutte contre le terrorisme dans la région. Autrement dit, elles ne s'inscrivent pas apparemment dans une stratégie à long terme d'occupation régionale.

« Il se traduit aussi par un appui croissant, à la fois logistique et financier, aux forces interafricaines de maintien de la paix :

- CEDEAO en Côte d'Ivoire,

- CEMAC en République centrafricaine,

mais aussi par la volonté d'être désormais plus attentif et présent en matière de restructuration des forces armées africaines. Car il est clair que la déstructuration des forces armées africaines, à l'inverse, constitue un facteur essentiel de déclenchement ou de prolongation des crises sur le continent.

- Par la mobilisation immédiate de la communauté internationale :

. Union européenne ;

. Nations Unies ;

. Fonds monétaire international, Banque mondiale ;

. partenaires bilatéraux.

Dans tous les cas, nous menons avec tous ces partenaires un dialogue permanent, pour partager nos analyses et coordonner nos actions.

- Par une attention particulière à l'effort en faveur du développement : Vous connaissez l'engagement déterminé, ancien, du Président de la République en ce domaine, et la volonté de l'actuel Gouvernement de renforcer notre effort en ce sens, malgré les difficultés budgétaires qui sont les nôtres.

4. Pour terminer, je vous rappellerai brièvement les principes clairs qui guident cette action :

- Le respect de la légitimité du pouvoir, étant entendu que cette légitimité doit marquer à la fois les modalités

d'accession au pouvoir, mais aussi les conditions de son exercice.

- La préservation de la souveraineté nationale, de l'intégrité des territoires et de la stabilité régionale. Quels que puissent être les imperfections et les risques liés aux tracés de Berlin, le principe de l'intangibilité des frontières nous paraît impératif. Mais il ne peut être durablement respecté que s'il s'accompagne d'un effort accru en faveur de l'intégration régionale.

- L'appui aux médiations africaines, aux efforts déployés, tant sur le plan politique que militaire. C'est le meilleur garant de l'efficacité des résultats. C'est, là encore, le principe qui a guidé notre intervention à Madagascar, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, en Ituri.

J'ai déjà été trop longue. Merci de m'avoir écoutée. Merci surtout de vos analyses et de vos questions, précieuses pour faire progresser notre réflexion commune. »

La commission a apprécié l'exposé de Madame DELAPALME, ainsi que les réponses aux questions posées, dont la qualité a été soulignée par plusieurs membres de la commission, notamment par le Sénateur Guy PENNE — qui aimerait, je crois, s'exprimer à ce sujet.

Monsieur le Président

Non. Monsieur le Rapporteur, excusez-moi de vous interrompre. Je voudrais simplement vous demander, dans l'intérêt général, si vous pouviez nous résumer les interventions suivantes pour nous laisser un peu plus de temps pour débattre sur les vœux. Je crois que tout le monde sera d'accord avec la formule.

Monsieur le Rapporteur

D'accord. Cela ira plus vite pour les interventions suivantes, parce que là, nous avons repris le texte intégral de l'intervention. Les autres sont résumées.

Monsieur le Président

Un résumé du résumé, alors !

Monsieur le Rapporteur

Oui, c'est beaucoup plus court.

II. Intervention de Monsieur Bruno DURIEUX

Elle a pour objet de rappeler aux membres de la commission et du CSFE les principes de fonctionnement du réseau des Conseillers du commerce extérieur français.

Vous connaissez tous ces principes ; je vais donc sauter ces deux premiers paragraphes, pour vous rappeler qu'à l'origine, le but était d'inciter les entreprises françaises à s'impliquer dans les colonies, ce qui n'était pas dans leurs habitudes, et à donner ainsi un prolongement économique aux conquêtes coloniales de l'époque.

Aujourd'hui indépendants des pouvoirs publics, les CCEF ont pour mission :

- de conseiller les pouvoirs publics ;
- d'accompagner les entreprises exportatrices ;
- d'informer les jeunes sur les formations préparatoires aux carrières internationales ;
- de renforcer la politique de soutien aux PME-PMI.

En réponse aux questions des membres de la commission, Monsieur Bruno DURIEUX précise que les CCEF ont aussi pour tâche d'analyser dans leurs pays de résidence respectifs les facteurs de localisation des centres de décision.

Il souligne que le réseau des CCEF est une originalité française qui a certainement contribué au fait que la France se situe aujourd'hui au premier rang mondial pour le volume exporté par tête d'actif.

Je considère que pour soutenir le moral de nos troupes du CSFE, il est toujours bon d'avoir au moins un cocorico par session : ce sera donc le cocorico de la 56^{ème} session de notre assemblée, si vous me le permettez.

Il ajoute enfin qu'il souhaite que tout soit mis en œuvre pour permettre aux délégués au CSFE de participer aux réunions des CCEF élargies aux personnes extérieures au réseau.

Vous voyez que nous reprenons là le thème auquel j'avais fait allusion auparavant : celui d'une plus grande participation des Délégués au CSFE aux activités économiques. Nous avons pu obtenir ce soutien de Bruno DURIEUX

assez facilement, puisqu'il était membre de notre commission ; mais vous allez constater que, même auprès des membres de l'administration, nous avons obtenu d'autres engagements.

Je passe donc à l'intervention à ce sujet de Monsieur Vincent MAZAURIC.

III. Intervention de Monsieur Vincent MAZAURIC

Dans un premier temps, Monsieur MAZAURIC souligne la volonté de la France de développer son réseau de conventions fiscales, dans le double but d'éliminer les risques de double imposition et de limiter l'évasion fiscale, l'objectif ultime étant de faciliter les échanges économiques.

Il précise que la France disposait l'an dernier de 114 conventions fiscales avec des pays étrangers, auxquelles deux conventions ont été ajoutées cette année. La durée des négociations varie considérablement selon les conventions mais elle est en moyenne de 4 ans.

Je ne vais pas vous lire toutes les citations des négociations en cours que vous avez sous les yeux ; je préfère passer à la suite de l'exposé.

Après son exposé, Monsieur MAZAURIC engage une discussion avec la commission, dont il ressort essentiellement que les autorités fiscales françaises — là, je vous demande d'écouter :

1. vont s'efforcer de faire de leur mieux pour informer le public de l'évolution des conventions fiscales, notamment lors de l'interprétation des conventions, qualifiée d'explication de texte ; elles invitent, à cet égard, les citoyens en quête d'information à consulter le site Internet *impots.gouv.fr* où ils trouveront des réponses à un grand nombre de leurs questions ;
2. reconnaissent l'importance d'un dialogue continu avec les ressortissants français vivant à l'étranger, pour améliorer la qualité des conventions fiscales ;
3. sont particulièrement favorables à l'intervention en amont des Délégués au CSFE, qui doivent pouvoir contribuer à la préparation des négociations, par une participation systématique aux réunions organisées dans ce but avec les missions économiques ou avec les postes diplomatiques ;
4. sont également favorables, enfin, à un échange régulier d'information avec les Délégués au CSFE sous la forme de communications directes ou indirectes diverses.

Vous voyez qu'apparaît toujours là le thème dominant : une volonté clairement exprimée d'un dialogue permanent. Dans le même ordre d'idées, nous avons pu constater que le CINR était plein de bonne volonté et avait pris une série de mesures favorables à l'amélioration des relations avec le public.

IV. Intervention de Monsieur Patrick BACQUEY

C'est ce qui nous amène à la quatrième et dernière intervention : celle de Monsieur Patrick BACQUEY. Dans ce cas aussi malheureusement, nous avons un texte qui reproduit plus ou moins intégralement son intervention ; ce n'est peut-être pas la peine de passer dans le détail ?

Ce qu'il faut souligner, c'est qu'il y a une volonté réelle, qui a été testée, d'amélioration des services, qu'il s'agisse des réponses aux demandes de renseignements ou à toutes sortes de dialogue. Vous avez le détail dans le texte ; je ne pense pas qu'il soit vraiment la peine de détailler cela.

Monsieur le Président

Très bien. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Pas de demandes. Merci beaucoup. Nous passons à l'examen des voeux.

EXAMEN DES VOEUX

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du voeu n° ECO/VI/03.09 relatif à la participation des Délégués au CSFE à la préparation des conventions fiscales.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Une seule chose à ajouter : ce vœu a déjà été présenté sous d'autres formes, mais Monsieur MAZAURIC a insisté sur le fait que, de toute façon, tout cela ressortait de la responsabilité des chefs de poste ; il faut donc que ce soit les chefs de poste qui soient incités de façon ferme à inviter les Délégués au moins pour recueillir les informations dans le pays de leur résidence.

Monsieur Éric MESSERSCHMITT, membre élu pour la circonscription de Libreville

C'est au moins la dixième fois que je vois ce vœu en dix ans. Ne vaudrait-il pas mieux dire que :

« ... le ministère des Affaires étrangères donne comme instruction aux chefs de poste diplomatique d'inviter systématiquement... ? »

Monsieur Didier LARTILLEUX

Oui ; si cela peut améliorer l'efficacité de la demande, pourquoi pas ? On dit : *invite systématiquement, donne instruction à inviter systématiquement*. Je n'y vois pas d'inconvénient ; c'est la même chose.

De la salle

Non, ce n'est pas du tout pareil.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Non, ce n'est pas pareil ? Alors, *donne instruction*.

Monsieur le Président

Vous rectifiez et vous relisez le vœu ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

« *Que le ministère des Affaires étrangères donne instruction aux chefs de poste diplomatique d'inviter systématiquement les Délégués.* »

D'accord ? Très bien.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du nouveau vœu n° ECO/V1/03.09 ainsi modifié, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Concernant le *vœu n° 2*, je ne vais pas vous lire les considérants, mais je vais utiliser ce temps pour dire que ce n'est pas la peine, pendant des années, de demander systématiquement à l'administration d'imposer que les Délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger participent aux réunions des CCE, des chambres de Commerce, de ceci et de cela.

Il faut prendre en considération premièrement que tout ne dépend pas de l'administration, en particulier les chambres de Commerce, qui, comme vous le savez, sont en fait des associations privées : ce ne sont pas du tout les mêmes statuts qu'en France. Deuxièmement, je pense qu'il faut proposer des vœux qui soient susceptibles d'être acceptés ; or, il existe des pays, en tout cas les plus gros, qui ont des organismes REFLEX. Les REFLEX, ce sont des organismes de coordination qui avait été mis en place, il y a quelques années, pour faire en sorte que les personnes de la Mission économique, de la SOPEXA, des conseillers du commerce extérieur, des chambres de commerce, travaillent ensemble. Et les REFLEX sont sous la responsabilité des chefs de mission économique, ceux que l'on appelle les conseillers commerciaux.

J'ai donc pensé qu'il fallait simplement proposer un vœu qui dise :

- dans les pays où cela existe, d'inviter systématiquement les Délégués au CSFE à participer au REFLEX, et
- dans les pays où cela n'existe pas, quand l'Ambassadeur ou les Consuls généraux organisent des réunions élargies avec les consuls honoraires et les conseillers du Commerce extérieur, que les Délégués soient systématiquement invités.

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du vœu n° ECO/N2/03.09 relatif à la participation des Délégués au CSFE aux réunions officielles à caractère économique.

Monsieur François CHAPPELLET, membre élu pour la circonscription de Dakar

C'est simplement pour dire que les chefs de mission diplomatique ne sont pas concernés par cette affaire la plupart du temps en tant que tels, quelles que soient leurs responsabilités générales, mais que ceci incombe strictement aux chefs de mission économique qui réunissent les conseillers du Commerce extérieur, et c'est à eux qu'il faut s'adresser parce qu'ils disposent d'une très large autonomie, de fait plus que de droit, par rapport à l'Ambassadeur. Je parle en connaissance de cause.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je me permets de vous dire que vous faites partie de la commission et que cette discussion sur ce sujet a déjà eu lieu à l'intérieur de la commission ; on a approuvé le vœu en l'état car on sait que cela dépend du chef de mission diplomatique. Si l'Ambassadeur donne instruction. L'instruction normalement devrait être suivie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu pour la circonscription de Rabat

Apparemment, tous nos collègues ont la même difficulté pour affirmer leur position face au monde commercial. C'est un problème qui a été soulevé à plusieurs reprises par tous les délégués. Je crois qu'il serait peut-être intéressant de rappeler quand même dans le premier considérant — peut-être allez-vous trouver cela ridicule — qu'il existe une commission permanente des affaires économiques. Parce qu'il est important de dire qu'il existe une commission permanente.

Quand on est à l'étranger, on s'adresse à nous pour les problèmes d'enseignement, d'affaires commerciales ; mais on a l'air d'oublier, parmi les hautes instances de l'ambassade ou même des Chambres de commerce — qui maintenant, ne serait-ce qu'au Maroc, ont fait des progrès, puisque pour la première fois, nous avons été invités suite à nos interventions - mais je crois qu'il faut rappeler au ministère des Affaires étrangères, dans les considérants, qu'à partir du moment où il existe une commission permanente des affaires économiques, qu'elle doit être prise en considération, et en particulier que tous les Délégués, puisque nous sommes là en séance plénière, doivent être intéressés à tous ces problèmes.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Cela m'ennuie un petit peu de dire et d'écrire en premier considérant : considérer que je vis. Cela m'ennuie un petit peu ; je vis, j'existe — considérer que j'existe. Quant à émettre le vœu de rappeler que j'existe, cela m'ennuie aussi ; mais je suis d'accord avec vous sur le fait que, malheureusement, dans les postes diplomatiques, on n'a pas beaucoup le réflexe de nous interroger sur ces problèmes-là.

On peut donc peut-être modifier dans ce sens.

Au lieu de l'inclure dans ce vœu n° 2, nous allons imaginer, pour la session suivante, de faire un vœu pour rappeler effectivement que les délégués au Conseil supérieur devraient être interrogés beaucoup plus sur les problèmes économiques et fiscaux. Parce que, de toute façon, il faudrait complètement revoir les considérants et le vœu.

Monsieur le Président

Très bien. La parole est à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné, Andorre

J'ai le privilège d'être à la fois Délégué et conseiller du commerce extérieur pour la principauté d'Andorre. Quand on fait un vœu, ce vœu est soumis à l'administration ; et si l'on ne veut pas que l'administration botte en touche, il faut être extrêmement précis.

Je peux vous dire, de par mon expérience dans la principauté d'Andorre, que l'Ambassadeur de France en Andorre n'a rien à voir avec les CCEF. Ils dépendent concrètement de la mission économique de Madrid, donc du conseiller commercial à Barcelone, et en plus, les conseillers d'Andorre se réunissent au conseil régional de Midi-Pyrénées du conseil du Commerce extérieur. Vous voyez la dilution, la confusion et la diversité des problèmes.

Je reprendrai donc un petit peu ce que disait mon ami CHAPPELLET, sans avoir ses compétences — je n'ai jamais été Ambassadeur : il faut être vraiment précis, parce que sinon, nous allons donner pied à l'administration de botter en touche. Et comme ce que nous voulons, c'est que l'administration prenne en compte le vœu il ne faut pas lui donner des leviers pour faire ce qu'elle a trop tendance à faire naturellement.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voudrais répondre. Je tiens beaucoup à répondre. Il est toujours très difficile de rédiger un vœu concernant ce genre de problème, qui soit applicable à tous les pays, parce que chaque pays a sa configuration ; et c'est la raison pour laquelle nous avons d'abord parlé du REFLEX et ensuite de réunions élargies.

Les Ambassadeurs, dans énormément de pays, ont maintenant l'habitude d'organiser une réunion annuelle, à laquelle sont conviés les conseillers du commerce extérieur, les consuls honoraires et souvent les Délégués.

La seule chose que nous rappelons - et c'est aussi une façon de rappeler que nous existons, y compris pour les problèmes économiques - c'est de dire aux Ambassadeurs d'inviter systématiquement, sous la forme qu'ils veulent, lorsqu'il y a des réunions élargies.

Nous en avons beaucoup discuté avec Monsieur Bruno DURIEUX ; il a participé à la rédaction de ce vœu, et lui, en tant que Président du Comité national, a estimé que c'était la formule adéquate pour sensibiliser nos Ambassadeurs à ce genre de questions.

Monsieur le Président

Très bien. Je vous remercie. La parole est à Monsieur PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu pour la circonscription de Rome

Sur le fond de l'affaire — et je m'adresserai particulièrement à nos amis de l'ADFE — il y a quelque temps à Rome — il y a pas mal de temps -, j'avais un ami qui était Délégué au Conseil supérieur, qui était archéologue et qui chaque fois, me demandait :

« Mais, qu'est-ce que tu fais dans ces réunions des conseillers du commerce extérieur ? »

Je lui ai répondu :

« Écoute, la prochaine fois, je t'invite. »

Il est venu, il a écouté et en sortant, il m'a dit :

« Je n'y mettrai plus les pieds. »

Voilà la vérité de l'histoire ; cela ne l'intéressait pas, et je crois que le fond du problème, c'est cela : c'est que ce ne sont pas des réunions où l'on dit de grands secrets d'État ; ce sont des réunions où l'on traite de problèmes économiques, et si vous voulez venir, je suis toujours d'accord ; d'ailleurs, je les fais venir quand je peux, mais je vous assure, vous ne perdez pas grand-chose.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur PÉTRI-GUASCO. La parole est à Monsieur BOTTAGISIO.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu pour la circonscription de Caracas

Personnellement, je pense qu'il est effectivement intéressant d'associer le CSFE aux réunions des conseillers du commerce extérieur de la France. Ceci étant, je pense que nous parlons beaucoup de choses sans en avoir besoin, parce qu'en fait, ce n'est pas l'Ambassadeur qui réunit les sections. Les conseillers du commerce extérieur sont organisés en sections locales, et c'est le Président de la section qui réunit ces gens.

C'est donc en fait à lui d'inviter les personnalités extérieures ; ce n'est pas à l'Ambassadeur, ce n'est pas non plus au conseiller commercial. C'est le patron de ces réunions, c'est le patron de la section locale des conseillers du commerce extérieur.

J'ai moi-même l'honneur de présider la section de Colombie, et l'Ambassadeur me demande quelquefois d'inviter quelqu'un, mais c'est moi qui invite : ce n'est ni l'Ambassadeur... C'est en fait à Monsieur DURIEUX de conseiller à ces Présidents de section d'inviter les conseillers du commerce extérieur.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Très rapidement, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais la réponse est dans la dernière partie de la dernière phrase :

« lorsqu'elles sont élargies aux personnalités extérieures au CCEF. »

Nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il ne s'agit pas des réunions organisées par le Président de la section.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur le Sénateur André FERRAND. Je vous demanderais un peu de silence.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je ne comptais pas intervenir, parce que je pense qu'il nous faut aller vite cet après-midi. Mais j'évoquerai *deux points* :

- *d'une part*, je suis de l'avis de notre ami BOTTAGISIO : les conseillers du commerce extérieur sont très attachés à leur indépendance ; bien que nommés par l'État, ils sont des hommes et des femmes d'entreprise et attachés à leur indépendance. Il appartient donc véritablement au Bureau de la section de décider de l'ordre du jour et de la liste des invités ;

- *d'autre part*, concernant le débat sur la DREE (Direction des relations économiques extérieures), sur le fait de savoir qui est le patron ou qui n'est pas le patron, on sait qu'au CSFE, d'une manière à peu près unanime, nous voulons être efficaces, et l'efficacité dans les postes, c'est l'unité de commandement.

Le patron, finalement, cela doit être l'Ambassadeur, même si cela n'a pas été le cas à une certaine époque, Monsieur l'Ambassadeur. Mais nous poussons tous pour qu'il en soit ainsi. Je suis donc assez d'accord pour une rédaction qui fera allusion à l'Ambassadeur.

D'ailleurs, de notre expérience à tous, nous qui connaissons la question, nous savons bien qu'en général, c'est ce qui se passe, et les Ambassadeurs sont bien trop heureux maintenant, puisqu'ils ont acquis en général cette dimension économique, d'être présents avec les Consuls généraux, avec toutes les forces vives ; en général, c'est ce qui se passe.

Il manque encore maintenant d'y associer systématiquement les Délégués au CSFE ; j'y suis très favorable. Je crois qu'il faut effectivement, ami BOTTAGISIO, faire en sorte que l'initiative vienne des Présidents de section, mais avec un encouragement, avec un appui des chefs de poste et des Ambassadeurs, qui sont les vrais patrons de la présence économique française dans chacun des pays où nous résidons. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci Monsieur le Sénateur André FERRAND. La parole est à Monsieur TESTARD.

Monsieur Michel TESTARD, membre élu pour la circonscription de Bangkok

En deux mots, pour répondre à quelqu'un qui disait que c'était l'ADFE qui avait réclamé la présence des conseillers du commerce extérieur, je suis moi-même conseiller du commerce extérieur, et ce n'est pas un représentant de l'ADFE qui a réclamé la présence : c'est le Président des conseillers du Commerce extérieur lui-même qui a manifesté le vif désir que tous les délégués de toutes associations confondues aient la chance de pouvoir participer à ces réunions.

Je pense donc qu'il n'y a pas à nous séparer à ce sujet, et que tout va très bien ; nous pouvons voter en toute quiétude.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V2/03.09 ; celui-ci est adopté à la majorité, moins 1 voix contre.

Monsieur le Président propose que l'on examine le voeu n° ECO/V3/03.09.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Renforcement de la présence des représentants des PME et PMI ; c'est simplement une conséquence : nous voudrions savoir, comme il a été donné, il y a quelques sessions, une réponse à un vœu qui avait été proposé qui consistait à encourager les chefs de mission économique à proposer à la commission d'admission et de renouvellement toujours des conseillers du commerce extérieur, un nombre accru de représentants des PME et PMI, si réellement, ces actions ont mené à quelque chose.

Parce que c'est toujours dans le même souci : c'est de dire que c'est bien — comme disait tout à l'heure notre Rapporteur le cocorico qui consiste à dire : divisons les ventes d'exportation par le nombre d'actifs, et l'on a le plus gros taux du monde -, mais il est certain que, dans certains pays, on a quand même intérêt à accroître la présence des PME et PMI.

C'est toujours dans le même souci ; voyons donc un petit peu, et à ce sujet aussi, Monsieur DURIEUX disait qu'il était en train de faire procéder à une analyse sur la présence dans les CCE des représentants des PME et PMI, mais qu'effectivement, on pourrait augmenter leur présence.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V3/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du voeu n° ECO/V4/03.09 relatif à la participation à France Coopération internationale.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V4/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je ne lis pas le *voeu n° 5*, mais je vais quand même vous expliquer de quoi il s'agit : renforcement du contrôle du dépouillement des appels d'offres relatifs aux projets africains financés par l'Union européenne.

Nous avons reçu énormément de critiques sur la façon et surtout l'"honnêteté" intellectuelle avec laquelle le dépouillement des appels d'offres est fait.

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du voeu n° ECO/V5/03.09 relatif au renforcement du contrôle du dépouillement des appels d'offres relatifs aux projets africains financés par l'Union européenne.

Monsieur Éric MESSERSCHMITT, membre élu pour la circonscription de Libreville

Je remarque *premièrement* que l'objet est un peu partiel, puisque dans celui-ci, on parle du renforcement du contrôle du dépouillement, et que dans le vœu, on parle également du contrôle de la régularité de l'appel d'offres.

Deuxièmement, j'aime bien *certain*s pays africains :

« ... les appels d'offres et leur dépouillement n'obéissent pas toujours aux critères d'objectivité nécessaires en l'espèce. »

Le *certain*s me paraît de trop, mais enfin, diplomatiquement, vous pouvez le laisser.

Troisièmement, il me semble qu'un vœu fait à la commission de l'Union européenne est un vœu totalement inutile, parce que cela n'empêchera pas la Commission européenne et ses délégués de faire ce qu'ils veulent. Merci.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je ne peux pas accepter la déclaration de Monsieur MESSERSCHMITT qui dit que la Commission européenne et ses délégués feront ce qu'ils veulent. Je regrette, l'Union européenne est fondée sur le droit ; nous sommes une réunion d'États de droit, et au moins à ce niveau, Commission et fonctionnaires de la Commission, délégués de la commission de la représentation sont obligés de respecter les règles et la loi.

Ce qui se passe dans d'autres pays est une autre histoire ; mais au niveau de l'Union européenne, je suis désolé,... Mais s'il y a quelque chose qui ne va pas, vous pouvez toujours saisir la Cour de justice, cher ami.

(Applaudissements.)

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je maintiens le voeu en l'état.

Monsieur le Président

Merci Monsieur COINTAT. La parole est à Monsieur RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Je voudrais compléter ce que vient de dire Christian COINTAT, pour avoir travaillé moi-même un certain nombre d'années au Fonds européen de développement. Je rappelle qu'il existe un comité du Fonds européen de développement où siègent tous les États membres ; et, bien entendu, nos représentants permanents sont présents à chaque comité du Fonds et s'il y a des choses — et parfois, cela arrive effectivement - ils interviennent autant de fois que nécessaire sur tous les points nécessaires.

Cela s'effectue dans une parfaite transparence au niveau des États, et je ne vois vraiment pas ce que l'on peut espérer de mieux avec un tel vœu, sinon que de nous couvrir de ridicule. Merci.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V5/03.09 ; celui-ci est adopté à la majorité moins 4 voix contre et 8 abstentions.

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du voeu n° ECO/V6/03.09 relatif aux conséquences économiques liées au fonctionnement des services chargés de la délivrance des visas d'entrée en France.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Ce vœu a donné lieu à de nombreux échanges de points de vue ; en réalité, il est la conséquence de plaintes extrêmement importantes qui ont été manifestées par les Délégués qui venaient du continent africain et qui disent que les conditions dans lesquelles les visas peuvent être ou sont attribués dans les consulats provoquent un sentiment anti-français, qui comporte par la suite des répercussions sur notre présence dans ces pays.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné, Andorre

Je trouve que ce voeu est très bien ; mais il me semble qu'il manque peut-être d'un intervalle explicatif, entre

« ... la notion de service effectué en matière de délivrance de visas »

et

« ... cette situation provoque un malaise préjudiciable aux intérêts économiques français. »

On ne comprend pas quelle est la relation entre les deux.

Je pense qu'il manque là une phrase pour expliquer quels sont les types de visas et la relation avec ces intérêts économiques français.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je comprends très bien le sens de ce vœu et je peux en approuver la finalité, mais pas les modalités, pas la forme. En effet, dire que les services consulaires *offrent trop souvent des services défectueux* ne me paraît pas l'exactitude. Et cela me paraît au contraire très négatif, à l'encontre de services consulaires qui font tout ce qu'ils peuvent.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerais à un amendement, si vous en êtes d'accord, qui consiste à dire que :

« les services consulaires, trop souvent, ne sont pas en mesure d'offrir des services suffisants en matière de délivrance de visas. »

Ce n'est pas du tout la même chose, car ils font tout ce qu'ils peuvent, et nous devons les remercier du travail qu'ils font. Mais l'État ne leur donne pas suffisamment de moyens, et ce ne sont pas eux qui doivent être critiqués, parce qu'on ne leur donne pas les moyens de travailler.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

D'accord. La parole est à Madame FOUQUES-WEISS. Monsieur PÉTRI-GUASCO, vous attendrez une seconde, s'il vous plaît !

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

J'approuve tout à fait ce que vient de dire le Sénateur COINTAT, mais je m'étonne un petit peu de voir ce vœu figurer au titre de la commission économique ; je l'aurais plutôt vu figurer au titre de la commission des droits, mais c'est un point de détail. Voilà.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu pour la circonscription de Rome

Elle a tout dit !

Monsieur Didier LARTILLEUX

Puisqu'elle a tout dit,... *Premièrement*, je suis tout à fait de l'avis qui vient d'être exprimé par Monsieur le Sénateur COINTAT, mais totalement : je pense qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la bonne volonté et la conscience professionnelle des personnes qui sont chargées de cela. Il s'agit simplement de dire qu'effectivement, il y a un problème et qu'il faut se pencher sur ce problème ; mais il est vrai qu'il faut tourner la phrase de façon différente.

Deuxièmement, je voulais dire que, en ce qui concerne ce que vous faisiez remarquer, Madame, le vrai problème, nous l'avons posé à notre commission, parce que toute l'idée est venue du sentiment anti-français. C'est cela ; je n'ai pas voulu qu'on le mentionne dans le vœu ; je n'ai pas voulu que l'on parle de sentiment, d'image, anti-français ; mais il est vrai que, selon les interlocuteurs et ceux qui ont proposé ce vœu, il y a des conséquences économiques ; et c'est dans cet esprit que nous l'avons proposé.

Mais il est vrai que l'on est à la frontière ; c'est un peu ce que je disais dans mon introduction. Je suis donc totalement d'accord avec l'amendement qu'a proposé le Sénateur COINTAT ; je pense que vous en avez pris note, Monsieur ?

Nous allons relire : dans le premier considérant :

« ... que les services consulaires ne sont pas toujours en mesure d'offrir un service satisfaisant en matière de délivrance des visas. »

Ou de satisfaire ? ... Un service *suffisant* ? Très bien.

Monsieur le Président

C'est en cours de rectification. Je passe la parole à Monsieur CASTELNAU.

Monsieur Jean-Louis CASTELNAU, membre désigné

Je m'excuse. Notre ami Didier a répondu à la question économique concernant la question posée par Madame. Je voudrais quand même toutefois, au risque que certaines personnes n'apprécient pas ce que je vais dire, mais je vais parler sous le contrôle d'un certain nombre de personnes, dire que le Sénateur Christian COINTAT devrait nuancer effectivement les choses.

Je suis tout à fait d'accord pour rendre hommage aux Consuls ; mais personnellement, je fais régulièrement l'objet de demandes concernant la façon dont les employés du consulat traitent les personnes qui viennent les voir.

Les Consuls ne sont pas en cause ; mais je dis qu'il y a un effort catégorique à faire dans le service que les employés du consulat rendent aux prétendants de visas. Je m'excuse : il y a plusieurs pays, que je ne citerai pas, mais dont certains Délégués sont ici, et qui sont d'accord avec moi. Je m'excuse : il faut avoir le courage de dire les choses.

Ceci étant dit, je rends hommage aux Consuls. Mais je voudrais qu'un effort soit véritablement fait auprès des employés de consulat, et je pèse mes mots ! Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Non, non ; s'il vous plaît, je crois que l'on va relire le vœu après rectificatif et puis nous allons passer au vote. Nous avons encore beaucoup de travail.

Monsieur le Président, si vous voulez nous relire le vœu rectifié ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

« ... que les services consulaires ne sont pas toujours en mesure d'offrir un service suffisant en matière de délivrance des visas. »

Le reste étant identique.

Monsieur le Président

Nous sommes d'accord sur la rédaction ; je mets donc le vœu au vote.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n° ECO/V6/03.09 ainsi modifié, qui est adopté à la majorité, moins 1 voix contre et 1 abstention.

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du vœu n° ECO/V7/03.09 relatif au coût des opérations électorales au CSFE.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Là aussi, vous auriez dû envoyer ce sujet à la commission des droits : c'est à elle de faire ce vœu. Parce que je ne me souviens plus, mais il y a peut-être des vœux semblables. Je crois qu'il existe cette procédure, qui consiste à transmettre à une autre commission un sujet qui n'est pas un sujet de la commission que vous présidez. Je crois que c'est comme cela qu'il faut jouer.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Monsieur PÉTRI-GUASCO et cher Raymond, je voudrais te dire que ce vœu a été pris en considération par le Président pour une simple et unique raison : dans la session de février 2003, un vœu a été manifesté par la commission des affaires économiques qui tendait à demander d'avoir un droit de contrôle sur le budget du CSFE. Ce vœu a été approuvé par le bureau permanent et a été appuyé par plusieurs Sénateurs, disant que nous avons raison.

Nous estimons donc que, lorsque nous savons que 79 000 euros ne sont couverts par aucune ligne budgétaire, la commission des affaires économiques, c'est son devoir, interpelle l'administration.

(Applaudissements.)

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Mon cher Didier, ce n'est pas parce qu'il y a quelques semaines, ou quelques mois ou je ne sais quand, on a commis une erreur qu'il faut encore commettre la même !

Monsieur Didier LARTILLEUX

Monsieur PÉTRI-GUASCO, faisiez-vous partie du Bureau permanent ? J'arrête là la polémique. Nous en reparlerons à Rome.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, je partage tout à fait le point de vue du Président de la commission des finances, non pas justement parce que c'est une commission des affaires économiques, car cela relèverait alors effectivement de la compétence de la commission des droits. Mais il n'y a plus de commission des droits ; il n'y a pas une commission des affaires économiques comme dans le passé. Il y a une commission des lois et une commission des finances, et chacun sait qu'en matière de coûts, la commission des finances a toujours la prééminence.

(Applaudissements.)

Monsieur Didier LARTILLEUX

J'approuve, Monsieur le Sénateur, ce que vous venez de dire.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V7/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Pour ce qui est du *voeu n° 8*, cela va être rapide : c'est le tarif d'Air France ; cela revient régulièrement.

Monsieur le Président

Il revient tous les ans.

Monsieur Didier LARTILLEUX

On revole !

Monsieur Didier LARTILLEUX donne lecture du voeu n° ECO/V8/03.09 relatif au tarif Air France.

« ... incompatible avec les séances du CSFE... »

En plus, lors des dépassements d'horaires, etc., on risque de devoir prolonger de quelques jours sa présence à Paris.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup. La parole est à Monsieur MESSERSCHMITT.

Monsieur Éric MESSERSCHMITT

Après novembre 2001, le Consul général de France à Libreville réunit dans son bureau les trois délégués que nous sommes et le représentant d'Air France, qui nous dit :

« Oui, j'ai reçu des instructions de ma hiérarchie. »

Je réserve donc ma place en classe Affaires à demi-tarif pour la prochaine réunion, et bien évidemment, il n'y en avait plus. Alors, vous me ferez doucement rigoler. Air France applique partout une politique qui consiste à dire :

« J'ai l'honneur de vous vendre un billet ; alors, s'il vous plaît, si vous n'êtes pas contents, vous partez. »

Deuxièmement, je crains que ce soit un peu un voeu pieux, parce que je pense que dans un an, Air France sera privatisé, que le Gouvernement français n'aura pas d'instruction à lui donner.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Jean OURADOU.

Monsieur Jean OURADOU, membre élu pour la circonscription de Rabat

Je veux simplement faire part de mon exemple personnel : jusqu'à ce voyage-ci, Air France consentait, je pense, à tous les Délégués du Maroc comme à moi des tarifs préférentiels, que pour ma part j'appelais le tarif diplomates — je ne sais pas si c'était exact -, et la chose qui a changé, c'est que d'abord, le tarif a augmenté, et qu'ensuite, on m'a dit que ce billet ne me donnait plus le droit de changer les dates : c'est-à-dire que si vous avez décidé de partir samedi matin à 9h 35 à Casablanca, vous ne pouvez plus changer votre date et décider de partir lundi, parce que samedi soir, vous avez réunion imprévue. C'est la raison pour laquelle demain matin, je ne serai pas là.

Monsieur le Président

Merci Monsieur OURADOU. La parole est à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND, membre élu pour la circonscription de Lomé

J'avais en effet entendu que certains Délégués, dans leur circonscription, disposaient d'un temps limité pour le billet d'avion vendu à 50 % par Air France ; en tout cas, cela dépend peut-être des circonscriptions ; ce n'est pas le cas dans la mienne.

Quel que soit le moment où un Délégué demande — tout dépend peut-être des relations que l'on entretient avec les représentants -, mais à quelque moment de l'année où on demande le billet à 50 %, qu'on voyage en classe éco, en classe affaires ou en première classe, on a droit à 50 %, et l'on n'est pas limité : c'est un billet open. C'est donc le plein tarif divisé par deux. C'est tout.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup Madame DURAND. La parole est à Monsieur Pierre SAYAG.

Monsieur Pierre SAYAG, membre élu pour la circonscription de Brazzaville

Claire a répondu à peu près à la question. C'est surtout une histoire d'agences et de régions : cela varie complètement d'une région à l'autre.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur René AICARDI, membre élu pour la circonscription de Tokyo

Pour abonder dans le sens de la collègue qui vient d'intervenir, pour Hongkong, j'ai bénéficié du préférentiel, sans durée imposée, avec un billet open, sans aucun problème avec l'agence d'Air France.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup. La parole est à Monsieur GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu pour la circonscription de San Francisco

Il y a de cela à peu près deux ans, j'ai pensé à tous les Délégués du CSFE, et pas seulement à ceux de mon groupe. J'ai fait des efforts avec Air France : j'ai réalisé une étude pour Air France - que je lui ai remise - sur les billets d'avion pour se rendre à Paris.

Cette étude prenait en compte des Délégués qui venaient du Caire, des délégués qui venaient de Mauritanie, etc., de tous les pays du monde, et j'avais découvert les prix qui sont les prix les plus bas que l'on peut acheter pour venir à Paris, plus précisément, du bout du monde. Parce que les tarifs d'Air France à 50 % sont peut-être parfois deux à trois fois plus chers qu'un billet que l'on peut acheter en passant par une compagnie privée (tout le monde connaît *expedia.com* ou *Travelprice*).

Lorsque je me suis présenté devant le représentant commercial d'Air France, je lui ai dit que mon étude m'avait démontré que les 150 délégués qui se trouvent dans le monde entier dépensaient au moins 1 M de dollars par an pour se rendre à Paris, puisque nous avons une réunion annuelle, et éventuellement des réunions de commissions. Je ne parle même pas des déplacements inter-zones.

Je lui ai dit que c'était quand même assez important, et que si nous pouvions leur apporter 1 million de dollars et leur assurer que nous avons 1 million de dollars pour eux, ce ne serait quand même pas mal.

On m'a répondu - et cela rejoint malheureusement ce qui a été dit un petit peu plus tôt - que c'étaient les zones qui déterminaient les billets d'avion. Nous, nous ne pouvons pas faire, parce que vous savez, vous venez de Los Angeles — je m'excuse de parler de chez moi — pour aller à Paris ; mais cela ne nous intéresse pas parce que vous n'êtes seulement que deux à Los Angeles ; et il y en a un autre qui vient de Capetown, mais ce n'est pas tout à fait cela, car il n'y en a seulement qu'un à Capetown.

Je leur ai dit : Écoutez, si nous mettions un pot commun et que nous soyons tous d'accord pour le faire, cela ne vous intéresserait-il pas que les Délégués puissent acheter leur billet d'avion au moment qui leur convient pour le temps de séjour à Paris qui leur convient, de telle façon que vous ayez 1 million de dollars d'assuré par an ?

Eh bien, non.

Je suis alors allé voir les autres compagnies, et malheureusement, quelques difficultés techniques (il aurait fallu passer par Francfort ou ailleurs automatiquement) m'ont obligé à abandonner cette étude.

Mais peut-être un jour, avec votre appui total, et peut-être aussi avec le ministère des Affaires étrangères — parce que je n'y suis allé qu'à mon niveau très simple de Délégué : peut-être que s'il y avait une volonté politique pour dire que nous faisons un travail au bénéfice des Français et non pas pour venir faire du tourisme à Paris, serions-nous un peu mieux appréciés par une compagnie de transport. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GIRAULT. Monsieur Alain NAEDER sera le dernier intervenant.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

Je pense, pour ma part, que, pour obtenir des billets à des prix plus réduits, la seule question qui vaille, c'est la concurrence : tant que les lignes n'ont pas de concurrence, vous n'aurez jamais de rabais sur les prix des billets.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du voeu n° ECO/V8/03.09 ; celui-ci est adopté à la majorité, moins 4 abstentions.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je crois que nous avons terminé l'examen des voeux. Nous avons une motion qui a été adoptée à l'unanimité, nous ne l'étudions donc pas. Je passe la parole à notre Président pour conclure rapidement.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Il s'agissait de la première session avec ce nouveau Bureau à l'intérieur de la commission ; nous avons donc organisé les choses au mieux possible. Je voulais simplement vous indiquer les *trois axes* dans lesquels nous pensons travailler durant ces trois prochaines années :

- *Le premier axe* prioritaire, je l'ai dit tout à l'heure, est celui de la coordination des dispositifs français, essentiellement axés sur les PME et PMI. J'espère pouvoir avoir comme interlocuteur le directeur de la DREE et le Président de l'Ubifrance dans les prochaines sessions ;

- *le deuxième axe*, c'est le suivi et les questions qui se posent sur la politique de la France vis-à-vis de l'aide aux pays en voie de développement, et ce surtout par rapport à l'Afrique ;

- *le troisième axe*, c'est la participation toujours accrue des Délégués à la vie économique des pays de résidence. N'oublions pas que tout commence par les entreprises. Qui est-ce qui produit ? Ce sont les entreprises ; il faut les soutenir dans nos pays, et c'est comme cela qu'on développera la présence française dans les pays à l'extérieur de la France.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Très bien. Merci, Monsieur le Président ; merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous enchaînons maintenant avec la commission de l'Union européenne, et j'appelle à la tribune le Président et le Rapporteur.

La séance est interrompue pendant 3 minutes.

Monsieur Roger BONIN, deuxième Vice-Président donne la parole au Président de la commission de l'Union européenne.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Madame la Sénatrice,

Madame le Sénateur,

Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette 56^{ème} Assemblée plénière s'est ouverte, on le sait, sur un nouveau CSFE - cela a déjà été dit - ce qui démontre que les travaux de la commission de la réforme ont porté leurs fruits, et j'en profite pour lui rendre hommage.

Parmi les premières innovations, la création de cette nouvelle commission de l'Union européenne, commission permanente que j'ai l'honneur et le plaisir de présider, et j'en profite pour la première fois de voir la salle de ce côté-là.

Cette commission a suscité beaucoup d'intérêt ; les 27 membres qui la composent auraient pu être plus nombreux si les contraintes administratives l'avaient permis.

Je les remercie de s'être plongés avec tant d'enthousiasme dans ce sujet passionnant, mais pas nouveau, puisque les travaux des quatre autres commissions ne peuvent ignorer les problèmes particuliers liés à l'Union européenne et l'annexe I du rapport de la commission précédente le démontrent bien.

Nous avons pris conscience du fait que beaucoup de thèmes pouvaient déborder sur les compétences d'autres commissions, et nous veillerons, cela va de soi, à l'éviter. Nous répondrons ainsi aux attentes de Monsieur LARTILLEUX.

Le Bureau se compose, je vais rapidement le rappeler :

- de deux Vice-Présidents, Madame Élisabeth KERVARREC et Monsieur Jean OURADOU,
- du Rapporteur, Madame Claudine SCHMID,
- d'une Secrétaire, Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, et
- de moi-même.

Le Bureau ayant été mis en place mardi matin, nous avons pu toutefois auditionner Monsieur Pierre LEQUILLER, qui conduit la délégation de l'Assemblée Nationale à l'Union européenne. Ce dernier a répondu favorablement à notre invitation, invitation qui a été faite dans un délai très court, et je tiens devant vous, encore une fois, à l'en remercier.

Beaucoup de sujets ont retenu notre attention, ont été la source de débats nourris, parfois très techniques, dont on ne peut que se féliciter.

Nous formons le vœu que cette commission soit une commission de propositions concrètes, ce qui explique le temps passé à essayer de cerner, de déterminer les objectifs, et nous ne sommes arrivés pas encore au bout.

Nous essaierons de faire que cette commission puisse également être utile à tout le CSFE, pour que ses membres comprennent encore mieux l'Europe. Et nous vous demanderons de la saisir en cas de dysfonctionnement avéré au sein des règlements européens ; et les sujets, à ce propos, sont certainement nombreux.

Nous n'avons émis qu'un seul vœu dans l'urgence, puisque sa réponse pourrait venir de la prochaine réunion intergouvernementale qui va se tenir début octobre et c'est la raison pour laquelle il fallait le présenter à ce moment.

Je forme enfin le vœu — celui-là est oral — que cette commission ne vous déçoive pas. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Madame le rapporteur de la commission de l'Union européenne.

Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Exposé des motifs

La commission de l'Union européenne a été créée par arrêté du ministre des Affaires étrangères en date du 25 août 2003.

Votre commission s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Sénateur Hubert DURAND-CHASTEL, doyen d'âge, afin de procéder à l'élection des membres du Bureau ;

- le groupe RFE a présenté la candidature de Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA au poste de Président ;
- le groupe UFE-DIL a présenté la candidature de Monsieur Jean OURADOU au poste de Vice-Président ;
- le groupe ADFE-FdM a présenté la candidature de Madame Elisabeth KERVARREC au poste de Vice-Président ;
- Le groupe UFE-R a présenté la candidature de Madame Claudine SCHMID au poste de rapporteur ;
- Le groupe ADFE-FdM a présenté la candidature de Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH au poste de secrétaire.

Il est procédé à l'élection par acclamation. Les membres du Bureau prennent place.

La Commission accueille Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE, qui sera l'administrateur de la Commission et auquel l'ensemble des membres souhaite la bienvenue.

La commission de l'Union européenne s'est réunie les 2 et 3 septembre 2003. En préambule à cette première réunion, il est noté l'intérêt suscité par cette commission, au vu du nombre trop élevé de Conseillers demandant à y adhérer. La Commission est composée de 27 membres.

Afin de définir les objectifs de la commission, en tenant compte du calendrier de l'Union européenne, chaque membre exprime ses attentes et les relations qu'il entretient avec les institutions de l'Union. Il met aussi en évidence les incidences que peuvent avoir les règles communautaires dans et sur la vie quotidienne des citoyens, qu'ils résident dans ou hors l'Union européenne.

Les interventions des membres, pertinentes et riches, permettent de faire ressortir que, si les ambitions de la commission restent dans les limites de sa compétence, les vœux ne constituent pas la part léonine de son travail. Elle saura, par son originalité, être le partenaire efficace et précieux des autres commissions du CSFE, sans conflits de compétence.

La commission se met à la disposition des autres commissions pour le cas où ces dernières désireraient un éclairage sur une question d'ordre européen.

Les objectifs de la Commission

Un grand nombre de nos compatriotes expriment une réticence face à l'Union à cause du déficit de connaissances qu'ils ont de ses institutions. Cette méconnaissance entraîne également une mauvaise compréhension de ses règles.

Pour y remédier, la Commission se propose donc d'assumer un rôle pédagogique en créant des vade-mecum à l'intention des Conseillers qui pourront les porter, dans leur circonscription, à la connaissance de nos compatriotes.

- Hormis cet objectif pédagogique d'importance, un autre objectif de la commission est de faire l'état des lieux :
- des règles européennes dont l'application est difficile ou pénalise nos ressortissants résidant dans et hors l'Union européenne ;
 - des domaines dans lesquels l'intervention de l'Union européenne est souhaitable pour favoriser la coordination et la simplification des textes en vigueur ;
 - des directives (lois-cadres) votées, pour lesquelles les décrets d'application n'ont pas été publiés ou sont méconnus.

La méthode de travail

Pour atteindre ces objectifs, la Commission décide de réunir, d'une manière informelle, un Bureau élargi à l'occasion de la réunion de chaque Bureau du CSFE, même en l'absence de convocation de ses membres.

Les **principaux axes de réflexion** sont :

- la *protection sociale* (coordination des règlements de Sécurité sociale, statut des Français établis hors de France et travaillant dans un autre pays de l'Union européenne, Sécurité sociale des migrants par exemple) ;
- *l'économie et les droits* (au sein de l'Union européenne : législation du droit de la famille, reconnaissance des jugements, droit de recours par des personnes physiques et morales, droit de pétition, fonction consulaire, compatibilité dans les

conventions fiscales par exemple) ;

- *l'enseignement* (écoles européennes, filières françaises dans des établissements locaux, échanges universitaires et européens pour la formation professionnelle par exemple).

La commission se propose d'innover en invitant des spécialistes des questions européennes, qu'ils soient français ou non. Elle cherchera également à auditionner des personnes compétentes en fonction du déroulement du calendrier de l'Union.

Dans cet esprit, la commission a entendu Monsieur Pierre LEQUILLER, Député, Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, membre de la Convention.

La commission se propose d'inviter, lors d'une prochaine réunion du CSFE, Madame Noëlle LENOIR, ministre déléguée aux affaires européennes, pour qu'elle s'exprime devant l'ensemble des Conseillers.

Le calendrier de l'Union :

- réunion de la Conférence intergouvernementale le 4 octobre 2003 ;
- élargissement de l'Union européenne en mai 2004 ;
- élection des membres du Parlement européen le 13 juin 2004.

En conclusion,

cette première réunion de votre commission de l'Union européenne a été une approche constructive. Ses objectifs ainsi que ses méthodes de travail se préciseront lors des prochaines séances.

Audition de Monsieur Pierre LEQUILLER, membre de la Convention

Monsieur Pierre LEQUILLER se réjouit de la création de la commission de l'Union européenne au sein du CSFE et la qualifie d'excellente initiative.

Il rappelle l'origine de la création de la Convention (échec du traité de Nice) et sa composition. Le but de la Convention était de faire progresser les institutions. Les décisions furent prises par consensus. Au cours de son intervention, Monsieur Pierre LEQUILLER mentionne entre autres :

- l'importance pour les citoyens de la Charte des droits fondamentaux ;
- la simplification des types de décision ;
- les modifications du fonctionnement des institutions ;
- le principe de subsidiarité et l'alerte précoce.

Monsieur Pierre LEQUILLER conclut en insistant sur le rôle capital que le Président Valéry GISCARD d'ESTAING a joué dans la réussite des travaux de la Convention en rappelant sa citation :

« Le résultat est certes imparfait mais inespéré. »

Cet exposé, très instructif et surtout exprimé en termes non spécialisés, se termine par un échange avec les participants. Il est demandé à Monsieur Pierre LEQUILLER d'autres précisions sur le mode de fonctionnement des organes de l'Union selon le projet de la Constitution. Vous trouverez d'ailleurs, en annexe III, un tableau fort bien rédigé qui l'explique.

Il lui est aussi demandé son sentiment sur la position, qui semble être celle de quelques pays, de rediscuter certains articles du projet de la Constitution. Monsieur Pierre LEQUILLER nous indique qu'il n'est de l'intérêt d'aucun membre, et ce dans l'intérêt général, de faire rouvrir les discussions. La responsabilité d'un Gouvernement qui conduirait le projet de Constitution à un échec serait très forte. Cet échec entraînerait un recul de l'Union européenne.

En ce qui concerne la ratification par la France du projet de Constitution, elle peut être faite soit par référendum, soit par vote du Congrès. La décision est du ressort du Président de la République.

A la question de savoir ce qui se passerait si un État ne ratifiait pas la Constitution, il est répondu qu'aucune disposition ne prévoit cette éventualité.

Au sujet de la coopération renforcée, la position de la Grande-Bretagne semble montrer sa volonté de faire partie du groupe de défense. Comme les autres États membres, elle est consciente qu'il faut s'appuyer sur une défense commune pour que l'Union européenne puisse avoir une politique extérieure forte.

Dans le projet de Constitution, le pouvoir législatif au niveau européen est exercé conjointement par le Parlement européen et par le Conseil des ministres dans le cadre de la procédure de codécision.

Dans ces conditions, comment peut-on concilier la participation du ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne à l'exécutif de l'Union, puisqu'il sera membre de la Commission, et de l'une des formations législatives, puisqu'il sera Président du Conseil des ministres ?

Cela peut paraître étonnant qu'un membre de l'exécutif puisse présider un organe à vocation législative. La Convention s'est penchée sur ce problème et, pour contourner cette difficulté, elle a proposé que le ministre des Affaires étrangères de l'Union ne préside le Conseil des ministres qu'en formation des Affaires étrangères et non en formation de Conseil législatif et des Affaires générales. Ces précisions résultent des commentaires explicatifs donnés par le présidium de la Convention au sujet de l'article 23 qui traite de ces questions.

Vous trouverez en annexe II la note de Monsieur Pierre LEQUILLER concernant le travail de la Convention, intitulée : *L'Europe du 13 juin*.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame le Rapporteur et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

J'apprécie énormément Monsieur Roland BRÉJON, et je pense que tout le monde partage mon opinion sur ce point, mais je voudrais savoir à ce propos quel est ce poste d'administrateur de la commission, et quel est son rôle particulier d'administrateur de la commission, puisque je ne connais pas ce rôle dans aucune des autres commissions.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Quel est le rôle de l'administrateur dans chaque commission ?

Monsieur le Président

S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Je donne ensuite la parole à Monsieur CORON. C'était sur ce point ? On revient.

Monsieur Robert CORON, membre élu pour la circonscription de Yaoundé

Monsieur le Président, parmi les documents qui nous ont été présentés, je constate qu'il y a un document sous forme de vœu et qui ne concerne pas toute la communauté des Français établis hors de France. Je pense donc qu'il ne s'agit pas là d'un vœu mais d'une motion.

De la salle

Non !

Monsieur Robert CORON

Je suis désolé : il concerne l'Union européenne, qui regroupe certes peut-être beaucoup de pays, mais les vœux sont en principe pour l'ensemble des pays.

Monsieur le Président

Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur CORON : pour l'instant, nous traitons du rapport. Le vœu viendra plus tard ; vous anticipez un petit peu.

Monsieur Robert CORON

D'accord. J'en parlerai alors tout à l'heure. Merci.

Monsieur le Président

Si vous voulez, nous allons revenir sur la question de Monsieur NAEDER ; Monsieur FRASSA demande la parole sur ce point. Et ensuite, Monsieur SÉCHÉ.

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu pour la circonscription de Monaco

Je voulais simplement préciser à mon collègue NAEDER et à l'ensemble de l'assemblée plénière que chaque commission a un administrateur en la personne d'un des agents du Secrétariat général du CSFE. Pour nous, à la commission des lois et

règlements, c'est Monsieur MONNIER, et en fait, le rôle de cet administrateur consiste à assurer la collation des réponses que nous recevons aux textes que nous votons, à assurer aussi la transmission au collège des Vice-Présidents des demandes de personnes invitées pour les auditions, et en fait d'assurer - j'allais dire - un secrétariat exécutif de chaque commission.

Je voulais simplement intervenir sur ce point.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur FRASSA et donne la parole à Monsieur SÉCHÉ.

Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ, membre désigné

Monsieur le Président, j'ai un problème concernant la page 4 : il y a trois points à la fin du premier paragraphe, et le troisième point dit que l'on va

« ... se préoccuper des directives votées, pour lesquelles les décrets d'application n'ont pas été publiés ou sont méconnus. »

Ce n'est pas tout à fait exact de formuler les choses comme cela, parce que les décrets d'application, c'est du droit français mais dans la communauté. Le problème, c'est que l'on prenne des dispositions législatives ou réglementaires nationales pour transposer les directives.

Ce que je vous suggère, Madame le Rapporteur, ce serait de changer ce texte et de dire :

« ... les directives (lois-cadres) votées, pour lesquelles les dispositions législatives ou réglementaires d'application n'ont pas été publiées ou sont méconnues. »

Je le dis maintenant, parce que c'est la première occasion que vous m'en donnez, puisque nous n'avions en effet pas eu connaissance de votre exposé des motifs.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SÉCHÉ. La parole est à Madame THÉRY-MONSEU.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU

Monsieur le Président, Madame le Rapporteur, ma remarque vise également la page n° 4 et porte également sur la méthode de travail. Vous avez repris les principaux axes de réflexion, qui sont au nombre de trois, et il me paraît qu'un quatrième devrait également être inclus : il s'agit des droits électoraux des citoyens dans l'Union européenne, et notamment le droit de vote aux élections européennes.

Ainsi que vous le savez, les Français ont le droit de voter pour les listes françaises dans leur circonscription en Europe ; seulement, ce droit leur est pratiquement interdit en raison de réglementations de certains pays. Par exemple : la Belgique, l'Italie, où les citoyens qui sont binationaux sont obligés de voter pour les listes nationales du pays de résidence. C'est donc supprimer une partie des droits des Français de l'étranger ; et c'est pourquoi je crois qu'il serait très bon d'inclure un quatrième point dans vos principaux axes de réflexion.

Pour le reste, ce rapport est parfait.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame THÉRY-MONSEU. La parole est à notre Rapporteur, si vous le permettez.

Madame le Rapporteur

Merci, Madame THÉRY-MONSEU, mais il est inscrit *par exemple* et ce n'est pas un récapitulatif de tout ce qui a été dit ; il est sûr qu'il y a encore beaucoup d'autres points qui seront discutés à l'avenir dans notre commission.

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, vous avez la parole sur ce point.

Monsieur Christophe FRASSA

Sur ce point précis et sur la demande de Madame THÉRY-MONSEU, la commission des lois et règlements a été saisie d'un projet de voeu transmis par la commission de l'Union européenne relatif spécialement au principe du vote des ressortissants de l'Union européenne dans les pays de l'Union européenne à l'occasion du prochain renouvellement du Parlement européen. Il figure donc et il a été adopté hier matin dans le rapport de la commission des lois et règlements.

Et à ce titre, je rappelle que toutes les questions électorales sont du ressort de la commission des lois et règlements.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur BOTTAGISIO.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu pour la circonscription de Caracas

Cela concernait le terme de *Bureau permanent*, et l'on a supprimé *permanent* : ainsi maintenant la phrase perd-elle un petit peu de son sens, parce que l'on parle de *Bureau élargi*, de

« réunir un Bureau élargi à l'occasion de la réunion de chaque Bureau »

et l'on n'arrive donc pas à bien faire la distinction entre *Bureau élargi* et *Bureau*.

Le *Bureau élargi* concerne la Commission, et le *Bureau concerne* le CSFE ; je pense donc que vous devriez préciser un petit peu votre paragraphe, parce que, en supprimant *permanent*, on enlève un petit peu de sens.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je passe la parole au Président de la Commission.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Simplement, en commission, nous nous sommes dit que nous avons beaucoup de travaux, beaucoup de choses encore à étudier ; et l'on peut imaginer que cette commission ne va peut-être se réunir qu'encore une seule fois cette année.

Nous étions donc simplement convenus de dire que, puisque maintenant, lors de chaque Bureau permanent, il y aura de toute façon les cinq membres du Bureau de la commission Union européenne, et vraisemblablement d'autres membres de la commission, nous pourrions nous réunir de façon tout à fait informelle dans un salon ou n'importe où, même dans un café, pour aller simplement discuter de la commission ; c'est tout. C'est quelque chose pour faire avancer le travail.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je repasse la parole à notre Rapporteur, s'il vous plaît.

Madame Claudine SCHMID

Monsieur BOTTAGISIO, j'ai dit dans ma lecture : *du Bureau du CSFE*.

J'ai lu la phrase :

« ... un Bureau élargi à l'occasion de chaque réunion du Bureau du CSFE, même en l'absence de convocation des membres... »

et j'ai demandé ensuite de rectifier.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur POUTRIEUX.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX, membre élu pour la circonscription de Berne

Ce sont deux petites corrections concernant le rapport.

A la page 2, je suis pour l'égalité des sexes, mais cela m'ennuie quand même que l'on appelle notre Président *Madame*. Cela, c'est une petite remarque. Ce n'est pas tout.

A la page 4, dans les principaux axes de réflexion, la protection sociale :

« ... *coordination des règlements de Sécurité sociale, statut des Français établis hors de France et travaillant dans un autre pays de l'Union européenne.* »

Il y a aussi la Suisse dedans.

De la salle

Non.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

En 2002, les bilatérales ont été signées pour le social.

Et il y a une chose me gêne, c'est que l'on parle des migrants. Je suis un travailleur immigré, cela est sûr ; mais aujourd'hui, on parle plutôt de libre circulation des personnes et des biens.

De la salle

C'est le terme officiel !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Oui, oui ; d'accord, c'est du jargon officiel ; d'accord, je suis un travailleur immigré, je ne le nie pas.

Madame Claudine SCHMID

C'est un terme officiel !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Je ne le nie pas. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur POUTRIEUX. C'est noté. La parole est à Monsieur LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je souhaiterais apporter quelques réflexions complémentaires à ce rapport.

D'abord, depuis le traité de Maastricht, probablement que le moteur numéro un de la construction européenne, c'est la citoyenneté européenne ; il me semble que c'est un élément essentiel qui doit être abordé dans les débats de cette commission.

Je rappelle que principalement, initialement, cela donne le droit aux ressortissants européens de voter pour les élections locales et européennes dans leur pays de résidence dans l'Union européenne.

On ne mesure pas encore, dans le traité constitutionnel qui est actuellement à l'étude lors de la conférence intergouvernementale qui va commencer en octobre, à quel point la construction de cette citoyenneté européenne est maintenant le moteur de l'Union européenne et de sa construction.

Avec l'émergence des partis politiques européens, qui est incluse dans le nouveau traité constitutionnel, on va, sans l'écrire, vers une réelle Europe fédérale.

Aussi, beaucoup de compétences qui, aujourd'hui, sont des compétences des États vont-elles passer au niveau européen. Et il me semble indispensable que, rapidement, pour que nous ne retrouvions pas sur d'autres sujets les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui en matière de CCPAS, l'on puisse étudier ce qui va advenir de la compétence de l'Europe pour les Français et que l'on se pose d'ores et déjà la question de la place de l'Union européenne et de son rôle vis-à-vis de l'ensemble de ses ressortissants vivant hors de l'Union européenne.

Si nous ne nous posons pas ce problème aujourd'hui, avec les problèmes de double compétence, les problèmes que nous pouvons déjà rencontrer dans les domaines de l'action sociale et des règlements communautaires, nous allons aller

rapidement vers l'impossibilité pour la France d'aider ses ressortissants étrangers ; et il me semble indispensable d'entamer, dès à présent, une réflexion sur l'action de l'Union européenne vis-à-vis de ses ressortissants hors d'Europe.

Et pour cela, l'idée que le Directeur des Français à l'étranger a signalée lors de la session d'ouverture, en évoquant une circonscription des européens hors de l'Union européenne pour les élections européennes, me semble être un bon symbole de ce que nous devons souhaiter pour l'avenir, pour symboliser cette citoyenneté européenne qui, pour l'instant, commencent à vivre dans l'Union, mais doit aussi s'affirmer pour les citoyens européens qui vivent hors de l'Union.

Nous voyons bien qu'avec la perte du droit de vote aux élections européennes pour les Français qui vivent hors d'Europe, nous avons de ce point de vue un réel problème, qui ne pourra être réglé qu'au niveau de l'ensemble de l'Union européenne. Voilà.

C'est cette réflexion que je voulais apporter à la commission et à ce rapport. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LECONTE. La parole est à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu pour la circonscription de Berne

Je voudrais simplement que l'on rajoute, à la page 4, lorsque l'on parle de Pierre LEQUILLER, avec ses titres— je pense que ce serait sympathique : ancien du CSFE.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Également membre de la Convention.

Monsieur le Président

La parole est à Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je dois d'abord féliciter la commission pour le travail intéressant qu'elle a fourni ; c'est un travail d'actualité puisque, avec la mondialisation actuelle, le rôle de l'Europe, si l'Europe marche, est en fait un rôle extrêmement important.

Cependant, le problème qui se pose est celui des compétences de la commission, par exemple en ce qui concerne les problèmes traitant du droit : cela se recoupe nécessairement avec ce que traite la commission des droits, je pense ; il y a nécessairement des interfaces. De la même façon, il y en a avec la commission des affaires sociales à laquelle j'appartiens.

Pour quelle raison ? Parce que les travailleurs migrants qui se déplacent d'un pays à un autre ne se déplacent pas que dans le cadre de l'Union européenne : ils se déplacent en Suisse, qui est un cas particulier, qui est rattachée par des accords sectoriels à l'Union européenne, et ils se déplacent aussi hors l'Union. Il serait peut-être intéressant de considérer aussi leur situation dans leur ensemble.

C'est une proposition que je fais : je pense que la commission des affaires sociales ne doit pas être complètement dépossédée des questions de sécurité sociale concernant les Européens, et je demande au Président ce qu'il en pense.

Monsieur le Président

Monsieur le Président va vous répondre.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Je pense qu'il n'y a rien qui empêche une certaine transversalité des commissions, c'est évident. Mais je veux revenir à l'essentiel : nous sommes Conseil supérieur des Français de l'étranger ; notre but est de trouver des solutions lorsqu'il y a des problèmes pour les Français de l'étranger. Que cela parte d'une commission ou d'une autre, c'est complètement égal : l'essentiel, c'est le résultat. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Madame BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu pour la circonscription de Niamey

J'avais demandé la parole depuis longtemps, mais vous avez laissé passer d'autres intervenants ; ce n'est pas grave.

Je voulais dire la même chose que mon rapporteur a dite auparavant : oui, je voulais faire part de mon étonnement à Madame THÉRY-MONSEU, puisque hier, elle a participé au vote du vœu qui avait trait précisément à ce problème. C'est tout.

Monsieur le Président

D'autres personnes y ont participé également, Madame. Merci beaucoup. Madame de VALLOIS ?

Madame Catherine de VALLOIS, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Moi qui suis dans les affaires européennes depuis très longtemps, je peux en effet comprendre la difficulté pour certains de nos collègues à saisir le jargon communautaire.

Je voulais quand même un tout petit peu préciser une question dans ce rapport, sans du tout demander une correction : justement, la convention qui a été adoptée au sommet de Thessalonique est un premier projet, qui sera maintenant soumis à la conférence intergouvernementale, qui sera vraisemblablement modifié, nous l'espérons, pas trop fondamentalement avant d'être ratifié. C'était juste un point de précision que je voulais vous apporter.

Je voulais ajouter un autre point à l'attention de tous nos collègues qui ne sont pas dans l'Union européenne, et justement pour ne pas qu'ils se sentent trop exclus des travaux de cette commission : entre la Communauté européenne et les États, surtout voisins, il y a énormément d'accords privilégiés, et certainement ils les concerneront, notamment en matière de libre circulation des personnes, et nous vous tiendrons tous informés. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Bravo. Merci, Madame de VALLOIS. La parole est à Madame SCHOEPPNER, dernier orateur.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

Je vois que vous avez ajouté à votre rapport une bibliographie, et je voudrais signaler quand même également toutes les brochures qui sont produites, notamment par la Commission européenne et par d'autres organismes également.

Vous pouvez obtenir ces brochures dans les maisons d'Europe, dans vos propres pays, soit en français soit dans la langue de votre pays, et elles sont gratuites. Elles concernent vraiment tous les sujets, et elles sont extrêmement bien conçues ; alors profitez-en, et peut-être que la Commission peut pour la prochaine fois en demander des stocks.

Monsieur le Président

Je vous remercie. La parole est au Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il ne faut pas oublier que cette commission est toute nouvelle (*applaudissements*). Il lui faut donc trouver sa place dans l'ensemble de l'organisation de notre Conseil supérieur. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une commission géographique, car l'Union européenne est autre chose, mais il est clair qu'elle est également obligée de toucher à beaucoup de sujets qui peuvent relever des autres commissions. Il faut donc trouver un équilibre judicieux, et je crois que notre Président de la commission l'a fort justement rappelé, ainsi que Madame le Rapporteur.

La complémentarité est de mise, et je tiens à vous dire que ce qui se passe dans l'Union européenne intéresse également ceux qui se trouvent en dehors, d'abord pour pouvoir bénéficier des avantages sociaux, économiques, d'enseignement ou autres qui peuvent se déployer beaucoup plus rapidement et beaucoup plus facilement au sein de l'Union européenne et, en même temps, pour en tirer des conséquences indirectes.

Voilà pourquoi cette commission doit être accueillie avec satisfaction par l'ensemble des autres commissions ; c'est une complémentarité utile qui pourra jouer.

Et je voudrais vous dire que certes, il n'y aura qu'un seul vœu — puisque c'est tout nouveau, il faut bien que l'on prenne un régime de croisière —, mais les débats qui se sont déroulés ont été extrêmement intéressants et de très haut niveau, et je voudrais, en même temps, rendre hommage à tous nos collègues qui ont participé, car c'était véritablement un échange d'idées constructif, quelle que soit la sensibilité de ceux qui intervenaient. Cela, ça fait plaisir, et nous avons en

plus un Président de commission et un Rapporteur qui ont réalisé un travail admirable, et je voudrais leur rendre hommage. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Je crois que l'on peut considérer votre exposé comme une conclusion sur le rapport.

EXAMEN DU VOEU

Monsieur le Président

Nous allons donc passer à l'examen du voeu unique pour aujourd'hui. Madame le Rapporteur ?

Madame le Rapporteur

Ce voeu est technique : préférez-vous le lire ou que je vous le lise ?

Madame Claudine SCHMID donne lecture du voeu n° UE/VI/03.09 relatif à la Convention européenne ; Sécurité sociale des personnes qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté européenne ; inégalité de traitement entre les travailleurs salariés et les autres bénéficiaires du règlement n°1408/71.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame le Rapporteur. Je note une demande de prise de parole de Monsieur CORON.

Monsieur Robert CORON

Monsieur le Président, j'y reviens et je voudrais savoir si c'est un voeu ou bien si nous considérons cela comme une motion, car cela ne touche que l'Union européenne, certes qui groupe plusieurs pays, mais qui ne concerne pas toute notre communauté établie hors de France.

Monsieur le Président

Attendez ; s'il vous plaît. Je passe la parole au Président et ensuite à Monsieur SÉCHÉ sur ce point.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Certes, nous ne sommes pas une commission à part, bien évidemment ; mais c'est une commission qui s'appelle toutefois Union européenne. Il semble donc évident, à ce moment-là, qu'un sujet qui touche toute l'Union européenne soit un voeu.

Monsieur le Président

S'il vous plaît. Je vous passe la parole comme je reçois les demandes. Monsieur LE BORGNI' ?

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur le fond du voeu, et pas sur la forme.

Monsieur le Président

Non ; sur ce point.

Monsieur Pierre-Yves le BORGNI'

Je pense que le fond du voeu est sacrément plus important que la forme.

J'interviendrai pour dire d'abord que c'est un excellent voeu, et je suis heureux qu'il soit le premier de la commission de l'Union européenne, parce qu'il reflète l'expérience de tous les Européens qui, depuis maintenant un grand nombre d'années, ont fait le choix de la liberté de circulation et d'établissement.

Il me semble aussi que c'est un vœu qui est revêtu d'une telle dimension citoyenne qu'il serait nécessaire de le préciser, de le renforcer, en entrant dans son dispositif une référence au Parlement européen.

Et je voudrais, pour justifier cela, retourner à l'article 1 du *Projet de constitution*, qui est un très bel article, qui dit que l'Union est fondée sur une double légitimité :

- celle des citoyens européens et
- celle des États membres.

Dans le dispositif, il y a la légitimité des États membres, puisque l'on demande la majorité qualifiée pour le vote au conseil, mais il manque le Parlement européen.

Et je vous propose une rédaction qui ne change finalement rien sur le fond, mais qui complète. Je vous relis le dispositif qui consisterait à dire que :

« ... dans le cadre des travaux de la conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Europe, le Gouvernement propose ou appuie tout projet tendant à prévoir le vote à la majorité qualifiée au Conseil, en codécision avec le Parlement européen, pour la modification de l'ensemble des dispositions du règlement n° 1408/71. »

Merci.

J'oubliais : il y avait une toute petite correction à faire dans l'objet : vous avez écrit *inégalité des traitements* ; il s'agit de *traitement*.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur LE BORGNIER. Je passe la parole au Sénateur DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

C'était pour répondre à notre ami CORON, qui s'inquiète qu'il y ait les pays de l'Union européenne et les autres. Il y a des Français de l'étranger, et la majorité des Français de l'étranger sont en Europe. La règle de la majorité, généralement, fait passer de la motion au vœu. Je crois que c'est tout simplement un vœu qui concerne tout le monde.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur SÉCHÉ sur le premier point, je crois.

Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ

Oui ; j'avais demandé la parole, Monsieur le Président, parce que j'avais compris qu'à un moment quelconque, vous me demanderiez d'expliquer un petit peu.

Monsieur le Président

Vous en êtes l'auteur, je crois.

Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ

Notre expérience de la commission a montré que le jargon juridique, qui s'avère fort précieux lorsque l'on veut se faire comprendre notamment des administrations, demande quelquefois une traduction dans un langage un peu plus simple. Alors c'est ce que je vais essayer de faire.

On a dit aussi — Madame le Rapporteur l'a dit - que l'on voulait faire de la pédagogie ; nous allons donc faire un peu de pédagogie pendant quelques instants.

La Sécurité sociale, dans nos États membres, relève de la compétence de nos États membres ; c'est la compétence territoriale. On peut évidemment - et c'est prévu par le Traité - essayer d'harmoniser les législations de Sécurité sociale. Je dis que l'on peut : c'est prévu, mais on ne le fait pas, et l'on n'a pas envie de le faire, et ce d'autant moins que, dans le projet de constitution, l'harmonisation des législations de Sécurité sociale se fait à l'unanimité ; cela veut dire que c'est le veto des États membres.

Les législations de Sécurité sociale restant comme elles sont, quelqu'un qui se déplace alternativement ou successivement dans différents pays de la Communauté — cela peut être quelqu'un qui vient de l'extérieur — bien entendu bénéficiera de l'égalité de traitement : il percevra les mêmes indemnités de chômage, les mêmes pensions, etc. ; mais il risque par son déplacement de voir ses droits diminués, parce que par exemple le droit ne sera pas ouvert parce qu'il n'aura

pas effectué le stage nécessaire et requis dans un État, ou bien parce que l'on n'aura pas tenu compte des périodes qu'il a effectuées ailleurs.

C'est là qu'intervient non pas l'harmonisation des législations, qui est un rapprochement des législations, mais, en termes techniques, la coordination de l'application des régimes de Sécurité sociale. Les régimes restent comme ils sont, mais on s'arrange, par voie réglementaire, par voie de législation communautaire, pour que les droits ne soient pas perdus et que les droits qui sont en voie de constitution se constituent effectivement.

La législation communautaire, c'est le règlement 1408/71 ("septante et un", comme on dit à Bruxelles), qui est fondé sur le Traité ; mais le problème, c'est que dans le Traité, il y a deux bases juridiques — cela devient un petit peu technique, mais avec un peu d'attention, nous allons y arriver.

Il y a deux bases juridiques ; on ne peut légiférer, dans le droit communautaire, que si dans le traité, il y a une disposition. Il y en a une pour les salariés et il y en a une autre pour les autres catégories de bénéficiaires : les indépendants, les étudiants par exemple.

Jusqu'à présent, cela ne posait pas de problème, parce que les deux dispositions requéraient l'unanimité au Conseil. Or, voilà qu'arrive la Constitution, et l'on nous fait un beau cadeau au bout de 50 ans : on nous dit que, pour les salariés, maintenant, cela va être la majorité qualifiée. Merci beaucoup, Messieurs les conventionnels.

Mais ils ont oublié ou n'ont pas voulu modifier l'autre disposition : cela veut dire que l'on se trouve dans une situation baroque, où pour les salariés, on a la majorité qualifiée, et pour les indépendants et non-actifs, on a l'unanimité.

Or, il en est en droit comme en monnaie : la mauvaise base juridique chasse la bonne. Donc, ce qui se passerait, ce qui se passera, c'est qu'au Conseil, ils chercheront de toute façon l'unanimité, parce qu'ils ne vont pas découper le règlement en tranches de saucisson.

Quelqu'un qui a une activité pour sa pension aura été salarié puis indépendant ; par conséquent, on ne peut pas séparer. Le résultat, si l'on ne fait rien, est que ce sera l'unanimité, comme c'est le cas depuis 50 ans.

Comme c'est le moment, puisque la conférence va commencer ses travaux en octobre, on peut essayer de leur passer le message. On le passera au Gouvernement, parce que après tout, le Gouvernement, c'est lui la conférence intergouvernementale pour nous ; et puis, si les uns et les autres vous avez dans vos réseaux quelqu'un qui pourrait faire passer aussi le message, par exemple les conventionnels, pourquoi pas ?

Voilà donc l'explication. On ne tend pas à modifier le vote à l'unanimité pour la Sécurité sociale, pas plus que pour la fiscalité, les relations extérieures ou l'immigration. C'est simplement ce petit point de coordination de législations, par lequel on ne change pas les législations. Cela viserait donc à modifier cette petite inadvertance, qui n'a peut-être pas été vue, mais puisque nous la voyons, nous, autant en profiter.

Merci, Monsieur le Président remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur SÉCHÉ. La parole est à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

Je voudrais simplement répondre à nos collègues qui ont estimé que ce vœu ne concernait pas les autres pays de l'Union européenne. Or, c'est un vœu qui concerne les Français hors la France et dans l'Union européenne : cela concerne donc tous les Français, qu'ils soient définitivement dans un pays hors de l'Union européenne ou qu'ils y soient provisoirement, avec possibilité de rentrer en France ; de toute façon, c'est la France qui est impliquée. Ce vœu intéresse donc et oblige absolument tous les Français, où qu'ils soient résidents.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NAEDER. La parole est à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu pour la circonscription de San Francisco

Je voulais simplement intervenir pour répondre à la fois au Sénateur DEL PICCHIA, qui lui-même réagissait à une intervention de Robert CORON ; et j'en profite justement pour rebondir sur l'intervention précédente. Il s'agit de voir que ce qui concernerait les Français établis hors de France hors l'Union européenne a bien évidemment force d'un vœu indépendamment de la majorité des Français.

De même, je pense qu'avec l'instauration de cette nouvelle commission, un grand nombre des vœux qui vont être examinés par cette commission à l'avenir seront du ressort exclusif de l'Union européenne, et c'est bien normal. Nous serions mal intentionnés, il serait mal venu de retirer le statut de vœu à essentiellement tout ce qui seraient les travaux de cette commission.

Je propose donc simplement que le bon sens triomphe, c'est-à-dire que ce qui est fait en ce qui concerne les Français hors l'Union européenne ait bien évidemment la force d'un vœu et non d'une motion, de même qu'ait la force d'un vœu et non d'une motion ce qui concerne l'ensemble des Français à l'intérieur de l'Union européenne. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MICHON. La parole est à Madame SCHOEPPNER, le dernier orateur, je crois.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

C'est simplement pour revenir sur ce qu'a dit Monsieur SÉCHÉ, sur cette différence qui est faite dans la législation : c'est tout simplement — c'est peut-être une question de compréhension pour tous ceux qui ne sont pas habitués à manier ce genre de choses — parce qu'évidemment, dans l'Union européenne, il y a une libre circulation, mais quand même avec une condition : c'est à condition d'avoir des ressources supérieures à l'aide sociale du pays dans lequel on va.

C'est pour cela je pense qu'ils ont maintenu cette différence, à cause de certains indépendants et, à mon avis, surtout du problème des retraités.

Monsieur le Président

Merci, Madame SCHOEPPNER. Si vous êtes d'accord, on peut constater en définitive que cette commission est très utile, étant donné le nombre d'intervenants.

(Applaudissements.)

Et je voudrais, si vous en êtes d'accord, que nous nous prononcions sur ce vœu unique, qui est un vœu d'ouverture des travaux de la commission. Je demande donc,...

Avec la première modification demandée par Monsieur LE BORGNIER : cela peut-il être relu ou bien avez-vous cela sur nos écrans ? Monsieur le Sénateur Christian COINTAT ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne pense pas que l'on puisse croire que je ne suis pas favorable au Parlement européen. Je l'ai suffisamment défendu pour être tout à fait crédible en la matière.

Mais je préférerais que l'on ne modifie pas ce vœu, même si je suis d'accord avec notre ami LE BORGNIER parce qu'il faut faire passer un message à la fois : nous avons déjà du mal à être entendus ; ce vœu est parfaitement bien rédigé, parfaitement bien équilibré et évidemment, la patte de Jean-Claude SÉCHÉ nous a permis sur le plan juridique d'être tout à fait au point, et je crois qu'il faut le laisser en l'état, car dans les difficultés que nous connaissons, et notamment les discussions avec 25 pays, il faut faire véritablement un point de cette affaire et un seul, et non pas deux. Voilà pourquoi je préférerais qu'on l'adopte tel quel, sans changement.

Monsieur le Président

D'accord. Merci, Monsieur le Sénateur. Donc, si vous le permettez, ceux qui ont des idées, comme Monsieur LE BORGNIER, vous pouvez les conserver et les soumettre au prochain Bureau pour la prochaine réunion de cette commission, qui a besoin d'idées nouvelles.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER

Je ne vais pas me battre sur cette question ; comprenez bien : mais je fais juste observer que la prochaine fois, ce sera après la conférence intergouvernementale.

Monsieur le Président

Il y aura d'autres sujets.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'

Celui-là est important.

Monsieur le Président remercie Monsieur LE BORGN' puis, en l'absence d'autres remarques, fait procéder au vote du vœu n° UE/V1/03.09, est adopté à la majorité moins une abstention.

(Applaudissements.)

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Bien entendu, je ne suis absolument pas contre ce vœu, qui correspond à une mesure de bon sens. Toutefois, compte tenu de la difficulté, de l'enjeu de la conférence intergouvernementale et de l'équilibre acquis lors de la Convention, il me semble indispensable — indispensable — d'avoir bien conscience qu'à chaque fois que l'on ouvre à nouveau les négociations sur l'équilibre tel qu'il a été acquis, on met en cause à la fois le succès de la conférence intergouvernementale et la ratification du traité constitutionnel.

C'est pour cela que, bien que n'étant absolument opposé à l'idée du vœu ni à la nécessité de revoir effectivement ce point, il me semble toujours risqué de remettre en cause le projet de traité constitutionnel concernant un point particulier.

C'est pourquoi, tout en étant dans le même esprit que le Conseil, je préférerais m'abstenir, car je préférerais que le Gouvernement français soit absolument exemplaire et défende tel quel le projet de Convention.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LECONTE. Le résultat est ainsi : le vœu est adopté, moins deux abstentions. Nous sommes d'accord ? Je passe la parole à notre Président de la commission, qui veut conclure rapidement.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

En conclusion, vous l'aurez tous compris, c'est une commission nouvelle qui se cherche. C'est une commission qui ne va pas délivrer beaucoup de vœux, parce que là où 15 chefs d'État, et bientôt 25, ont déjà du mal à trouver une solution, je ne pense pas que le CSFE puisse avant eux trouver la solution adéquate.

Je terminerai en disant encore que, vœu ou motion, peu importe. L'essentiel, c'est le résultat que l'on pourra obtenir. Et je reprendrai les mots de Christian COINTAT, moi aussi, pour moi-même : j'ai trouvé les débats exceptionnels, et j'en remercie tous les membres de la commission.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Une petite minute, s'il vous plaît. Je passe la parole à Monsieur le Secrétaire général qui a quelque chose à vous annoncer. Monsieur le Secrétaire général, à vous.

Monsieur Roland BRÉJON

Juste un point sur le fonctionnement du Conseil. Je puis vous assurer que le Secrétariat général s'efforce de vous assister au mieux ; du moins, nous nous y employons.

Malheureusement, mes trois collaborateurs et moi-même ainsi que les secrétaires et hôtesse intérieures, n'avons pas le don d'ubiquité, ce qui se traduit par le fait que le bureau d'à côté, où se trouve la logistique, de même que la salle n°9 où sont les secrétaires mises à la disposition des commissions, se trouvent parfois temporairement vides.

Je suis donc au regret de déplorer certains dysfonctionnements qui me paraissent pour le moins singuliers ; ainsi, ces dernières 24 heures, une disquette qui contenait un projet de rapport de commission at-elle été subtilisée pendant un certain temps. Par ailleurs, l'un de vous a pris possession d'un rapport de commission avant que le Président et le Rapporteur de la commission concernée n'aient donné le feu vert à sa diffusion en salle.

Je tenais simplement à vous en informer, et je vous remercie de votre compréhension.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

**PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DE LA
COMMISSION TEMPORAIRE CHARGÉE DE LA RÉFORME DU CSFE**

Monsieur le Président

Si vous le voulez, nous allons pendant quelques minutes examiner rapidement le rapport final de la commission temporaire chargée de la réforme avant de marquer une pause.

Mes chers collègues, nous continuons. Monsieur le Président, vous avez la parole pour nous faire part du rapport définitif.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

En septembre 2000, Hubert VÉDRINE a proposé la création d'une commission temporaire de la réforme du CSFE. 54 membres du CSFE se sont réunis et ont travaillé. Nous avons ensemble examiné et discuté les propositions des membres de la commission, mais nous avons également pris en compte dans nos discussions des suggestions venant de collègues non membres de la commission.

Le bilan des réformes est vraiment placé sous le signe de la réforme, et non de la révolution. La révolution a eu lieu en 1982, parce que c'est à partir de ce moment qu'a eu lieu l'élection des membres du Conseil supérieur au suffrage universel, et qui a donné aujourd'hui cette assemblée, avec tout son sens de fonctionnement.

Cela avait été décidé, à l'époque, par François MITTERRAND et Pierre MAUROY. Depuis, il y avait évidemment nécessité de changer et d'améliorer un certain nombre de choses, et de mon point de vue, ce n'est pas fini.

Le ministre VÉDRINE avait souhaité que nous travaillions dans le consensus, et quand nous avons demandé à Monsieur de VILLEPIN de proroger d'une année la commission temporaire de la réforme, il a accepté et il nous a dit que lui aussi souhaitait que nous discutions et que nous arrivions à un certain nombre de solutions dans le consensus.

On s'aperçoit qu'après les analyses qui ont été faites, il y a ce qui relève du décret ou de l'arrêté, et qu'il y a eu en ce domaine quelques aboutissements.

D'autres discussions relèvent de la loi constitutionnelle : par exemple — ce n'était pas partagé par tout le monde, mais cela a été évoqué et étudié —, la création ou non de Députés et la diminution ou l'augmentation éventuelle du nombre de Sénateurs. C'est la loi constitutionnelle ; on peut donc ici donner des avis, mais rien faire d'autre.

Il y a aussi d'autres discussions, qui relèvent de la loi simple : la modification de la carte électorale. Et je voudrais dire quand même ici, parce que j'ai été très surpris que l'on me dise cela, que tant que cette loi électorale n'a pas été votée par le Parlement, nous sommes encore sous l'empire des anciennes circonscriptions, et que ce qui viendra, nous le verrons.

Nous avons aussi évoqué le problème par exemple du budget autonome du CSFE ; c'est aussi dans la loi. Pour le moment, ce n'est pas le Ministre qui peut décider par arrêté ou par décret.

Il y a un nouveau mode de fonctionnement du CSFE, vous le voyez, vous le vivez, nous le vivons, que les nouveaux élus partagent aujourd'hui avec les anciens dans la constitution des commissions par exemple — et je crois que tout le monde s'en est réjoui. C'est pour les nouveaux ; les anciens savent ce qu'ils ont vécu avant.

Les propositions contenues dans le rapport remises au Ministre ont toutes été approuvées lors des réunions du Bureau permanent, qui réglementairement pouvait le faire et l'a fait.

Maintenant, il n'y a donc pas de vote particulier à émettre sur ce rapport, et d'ailleurs, on ne vote pas les rapports, mais tout ce qui a été acté l'a été régulièrement, comme je viens de le dire, par le Bureau permanent. Nous sommes donc là à examiner, si vous voulez, pour avis ce rapport. J'ai présenté le cadre général et mon ami Robert Denis DEL PICCHIA va certainement vous dire en tant que Rapporteur tout ce qu'il y a de nécessaire à compléter.

Je voulais dire aussi que je voudrais remercier tous les membres de la commission qui ont participé à ses travaux, même si parfois, la qualité des membres a changé. Je crois que nous avons fait tout ce que nous avons pu ; mais le consensus nous était imposé, et parfois, le consensus a ses limites : il faut faire des sacrifices, et c'est peut-être pour cela que l'on ne peut pas avancer autant que l'on veut.

Je vais aussi en profiter pour remercier le nouveau Directeur, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS et son prédécesseur qui, avec les Secrétaires généraux que nous avons connus, ont su animer des équipes à qui nous avons souvent demandé beaucoup de travail.

Merci à tous.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Je donne donc la parole à notre Rapporteur.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA, Rapporteur de la commission temporaire chargée de la réforme du CSFE

Je ne crois pas que nous ayons le temps de revenir sur le rapport ; vous l'avez tous eu depuis quelques jours, j'espère, à votre arrivée ; il figure dans l'enveloppe en plastique qui vous a été remise par le Secrétaire général, et un exemplaire a été remis à tout le monde. Vous aviez donc tout le loisir d'y jeter un coup d'œil.

C'est un rapport qui fait un peu le bilan de toutes les propositions qui ont été faites. Notre ami Guy PENNE en a évoqué un certain nombre ; ces propositions, encore une fois, ont été débattues en commission, puis en commission des droits à l'époque, des lois aujourd'hui, et il y a deux catégories. Le but que nous nous étions donné, vous le savez, était d'augmenter la participation aux élections. Une série de points sont avancés ; ils ne sont pas tous réalisés, et nous espérons qu'ils le seront dans la loi.

Une autre catégorie était de renforcer la position du Délégué sur le terrain, de lui donner plus de pouvoir, plus de prérogatives et de responsabilités. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que l'on nous a expliqué ces derniers jours : plus de responsabilités localement pour les Délégués et à Paris aussi. C'est une partie qui est en partie en train de se réaliser ; nous y arriverons, nous l'espérons.

Il y a un deuxième point, dans cette première partie : le fonctionnement du CSFE, qui a occasionné la redistribution des commissions, avec la création de cette commission pour l'Union européenne, dont vous venez d'avoir un exemple satisfaisant. Je crois que nous n'allons pas revenir là-dessus.

Pour la petite histoire, au début, je dois vous dire qu'il n'y avait pas beaucoup de voix pour approuver au sein de la commission cette idée de création ; et, lorsque la commission a été créée, il y avait trop de membres et l'on a dû en refuser : il y a donc quand même un intérêt important à cela.

Cela a donc été réalisé, et l'adoption par tiers chaque fois par le Bureau permanent, avant l'assemblée plénière, était justifiée pour plusieurs raisons ; mais une raison importante, c'est que les décisions qui ont été prises dans le décret et l'arrêté pouvaient être applicables au 1er septembre. Sans cela, on aurait retardé de trois ans la réforme, puisque les mandats auraient été attribués par élection.

Ainsi, grâce à l'activité du Secrétariat général de Monsieur BRÉJON, de la DFAE et du Cabinet — il faut leur rendre hommage — ainsi d'ailleurs que d'autres cabinets d'autres ministères, nous avons pu le faire très rapidement, en peu de temps au moins d'août, et finalement le décret et l'arrêté ont été publiés.

Ce décret et cet arrêté vous donnent le nouveau règlement intérieur avec les différentes applications.

Il y a encore, bien sûr, beaucoup de choses à faire. Dans les propositions qui ont été émises — et vous les trouverez dans le rapport —, il y a le changement de nom en Assemblée des Français de l'étranger.

Nous demandons aussi une deuxième séance plénière ; pour cela, il n'y a rien à changer, puisque les textes le prévoient déjà, étant donné qu'il est inscrit en toutes lettres

« ... réunion de l'assemblée plénière au moins une fois par an. »

Il suffira que le Ministre, s'il en est convaincu, décide dans l'arrêté du mois de février, au lieu de convoquer une ou deux commissions et le bureau, de convoquer une assemblée plénière. Les frais en seront légèrement augmentés, mais pas tellement, car on supprimera bien entendu d'autres réunions de commissions au cours de l'année s'il y a deux bureaux et deux plénières.

Voilà différentes propositions qui sont faites et que vous allez retrouver dans le rapport. Je ne vais pas toutes les passer en revue, parce qu'il y en a toute une collection.

Mais il faut quand même se poser la question, et j'en aurai terminé, Monsieur le Président, de ce que cette réforme va devenir. Il y aura, bien sûr, un projet de loi, qui va modifier tout cela : la carte électorale, qui est une annexe à la loi de 1982 ; la loi qui sera passée, nous l'espérons, au printemps contiendra cette nouvelle carte électorale, qui s'appliquera dans trois ans, lors des prochaines élections, bien entendu, avec de nouvelles circonscriptions. Voilà les grandes lignes.

Pour terminer, je dirai qu'il ne faut peut-être pas s'en tenir là, s'arrêter là ; d'ailleurs, je crois qu'on peut le révéler, si les Présidents de groupes en sont d'accord : les quatre Présidents de groupes ont adressé une lettre au Ministre, pour lui demander la poursuite non pas d'une commission de la réforme, puisque la réforme du CSFE, c'est limité au CSFE ; mais pour aller un peu plus loin concernant la représentativité des institutions des Français de l'étranger.

Vous verrez dans le rapport qu'il y a eu des avancées importantes, comme l'article 39 de la Constitution et puis d'autres points, d'autres amendements qui ont été apportés à différentes lois.

Mais l'avenir, c'est peut-être la réflexion sur l'avenir du CSFE en tant qu'institution :

- Faut-il en faire un établissement public ?

- Faut-il le transformer ?

Cette future Assemblée des Français de l'étranger devrait avoir une architecture un peu différente.

Cette lettre a été signée par les quatre Présidents de groupes, a déjà été transmise, me dit-on, au Ministre, avec avis favorable, si j'ai bien compris. Merci donc, Monsieur le Directeur ; je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Cette commission temporaire, si elle est créée, portera le nom, si le Ministre l'accepte, que nous lui avons proposé de commission de la décentralisation appliquée aux Français de l'étranger.

Dans le cadre de la décentralisation, comment la décentralisation va-t-elle s'appliquer aux Français de l'étranger ? Je crois que c'était un bon titre et que cela va dans cette direction.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur et merci, Monsieur le Président.

Si vous en êtes d'accord, nous allons faire une pause de 7 minutes. Mais je voudrais vous rappeler, s'il vous plaît, c'est très important, parce que nous avons encore 35 questions orales à étudier et j'ai vu sur le tableau que plusieurs groupes se réunissaient à 18 h. Nous respectons l'horaire, après une pause de 7 minutes et nous revenons travailler. Merci.

La séance est interrompue à 17 heures 33.

Reprise de la séance à 17 heures 40.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

Nous commençons la séance des questions orales, mais auparavant, j'ai une demande de prise de parole de Madame KERVARREC.

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu pour la circonscription de Vienne

C'est une prise de parole très brève, mais qui concerne la communication. C'est une des tâches qui revient à la vice-présidence du CSFE.

Vous savez que, lors de son dernier mandat, le CSFE a eu un groupe de communication informel, qui a été coordonné par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, que je remercie au nom de tout le CSFE pour le travail de coordination qu'elle a fait.

(Applaudissements.)

Une des réalisations de ce groupe a été le triptyque qui a été fait pour les dernières élections au CSFE. Joëlle, en tant que Vice-Présidente, avait donné une certaine impulsion à ce travail, avec l'appui de deux membres par groupe, huit membres du CSFE, que je remercie également pour leur travail.

J'ai rapidement consulté les membres présents de cet ancien groupe de communication, et nous voudrions savoir si la vice-présidence actuelle, qui a été renouvelée après les nouvelles élections au CSFE, souhaite la poursuite des activités de ce groupe de communication.

La carte de vœux qui vient d'être proposée est un des projets ; mais nous avons d'autres projets, notamment celui d'une carte de vœux électronique. Toute une étude a également été faite pour le site du CSFE par notre collègue Christine ROY-JIMENEZ, qui a réalisé un gros travail à ce sujet. Après avoir consulté les différents membres de ce groupe, nous souhaiterions poursuivre ces activités.

Ma première question concerne la vice-présidence : êtes-vous donc prêts à vous faire assister de nouveau de ce groupe de communication qui, je le dis, reste informel ?

Nous aurions aussi souhaité savoir si nous pouvions disposer d'un budget, même si je sais que le budget du CSFE est exsangue, car sans budget, nous ne pourrions pas prétendre à la mise en place d'un vrai plan de communication, un budget qui pourrait toutefois être très modeste.

Je rappelle que ce groupe de communication était fondé sur la base de deux membres par groupes, donc de huit personnes (quatre groupes). Je voulais déposer cette requête.

Monsieur le Président

Je vous remercie, Madame KERVARREC. Je vous répondrai... Je donne la parole pour une minute à Madame GARRIAUD-MAYLAM.

Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, membre élu pour la circonscription de Londres

C'est simplement pour remercier Madame KERVARREC et tous les membres du groupe de communication, parce que nous avons vraiment travaillé dans une excellente ambiance.

Le groupe de communication, qui n'a été créé qu'il y a un an exactement, en septembre 2002, avait surtout pour but de pouvoir créer un dépliant d'information, ce qui nous semblait indispensable pour la communication du CSFE avant les élections, pour une incitation à une participation au vote. Mais il est vrai qu'ayant bien travaillé — je crois que ce dépliant a été beaucoup apprécié ; c'est ce qui nous a été dit partout dans le monde —, il nous a paru important d'essayer de compléter cette communication du CSFE par d'autres opérations.

Personnellement, je souhaiterais donc aussi que ce groupe continue, mais il s'agit bien évidemment d'une décision qui doit être prise par les Vice-Présidents qui sont les responsables de la communication du CSFE.

Monsieur le Président

Très bien. Madame GARRIAUD-MAYLAM, je vous remercie.

Madame KERVARREC, je vous répondrai tout simplement : j'ai pris bonne note de votre proposition ; elle sera étudiée demain matin à la réunion du collège des Vice-Présidents et ensuite, nous serons en mesure de vous faire connaître la réponse.

Mais en ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable au fait de reconduire ce groupe de travail. A cet effet, je rappelle, mes chers collègues, que la réunion du collège des Vice-Présidents élargi aux cinq Présidents de commissions permanentes et aux quatre Présidents de groupes est prévue demain matin à 8 h 30 précises, salle 4.

Monsieur le Président donne la parole au Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France pour les questions orales.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Je propose de prendre toutes les questions l'une après l'autre, de répondre en séance à celles qui sont d'intérêt général, sachant que celles qui présentent un intérêt particulier seront de toute manière diffusées à tout le monde.

Question orale n° 1 sur la construction de l'école française de Damas
(Réponse écrite.)

Question orale n° 2 de Monsieur Richard YUNG sur la formation professionnelle pour adultes à l'étranger

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Cette question, qui porte sur la mise en sommeil de l'Association pour la formation professionnelle des Français à l'étranger, suscite de nombreuses craintes chez nos compatriotes à l'étranger.

Je lis la question :

« Dans un premier temps, son activité en France (stages d'expatriation pour les Français partant à l'étranger, stages d'insertion pour ceux qui en reviennent) a été supprimée.

Le 26 mars, les locaux de l'AFPFE ont été fermés et peu de temps après, son Président a démissionné.

Il est donc légitime de se demander et de vous demander ce qui va advenir de ces activités et des emplois qui y sont liés. N'y a-t-il pas la tentation de faire des économies dans un domaine considéré par certains comme secondaire, alors même que la formation professionnelle permet à un coût modeste une politique sociale efficace active pour l'emploi et limitant les retours difficiles en France ? A plus long terme, quelle politique de formation professionnelle voulez-vous mettre en place ? »

Tout le monde a-t-il les questions ? J'ai lu celle-là, parce qu'elle est très intéressante.

Monsieur le Président

La question est projetée. Commencez à lire sur les écrans, en attendant d'avoir les documents écrits.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vais demander à Madame ROBICHON, chef du service des Français à l'étranger, de répondre à la question.

Madame Christine ROBICHON, Chef du service des Français à l'étranger

L'an dernier, la DFAE a fait part à la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle de son intention de ne plus financer en 2003 les actions conduites sur le territoire français par l'AFPFE, celles-ci (ces actions) faisant double emploi avec les activités d'autres structures privées ou publiques existantes.

La Commission permanente n'a pas émis d'objection à ce projet, et les commandes de ce type d'actions faites précédemment par la DFAE n'ont donc pas été renouvelées pour l'année 2003.

Tirant la conséquence de cette décision, le conseil d'administration de l'AFPFE a mis fin aux fonctions des salariés de l'association dont la tâche était précisément de conduire ces actions.

L'association poursuit ses activités à l'étranger ; celles-ci n'ont pas été affectées par la démission de son Président, car le Vice-Président assure l'intérim dans l'attente d'une prochaine décision du conseil d'administration de l'association.

La DFAE poursuit son effort en faveur des centres de formation pour adultes de Madagascar et de Pondichéry. Des conventions de prestations ont été conclues entre ces centres et les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle de Madagascar et de Pondichéry, afin de simplifier les circuits de financement, les crédits étant délégués directement de la DFAE aux comités, sans transiter par une association, et permettant également de favoriser l'évolution des centres en prestataires de services autonomes et financièrement viables.

En outre, dans le cadre de la réforme visant à donner davantage de responsabilités et d'autonomie, tant à nos postes qu'aux élus, l'initiative des projets destinés à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle appartiendra de plus en plus aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle. Ceux-ci sont en effet en mesure de répondre aux besoins de nos compatriotes de la façon la mieux adaptée au contexte local.

Ces comités pourront bâtir des projets précis, argumentés et chiffrés, et les présenter à la DFAE, s'ils ne peuvent trouver localement toutes les ressources nécessaires pour les mener à bien et ont besoin d'un appui. La DFAE sélectionnera les projets qu'elle aidera financièrement par délégation de crédits aux comités consulaires compétents, après avis de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français à l'étranger.

Les comités pourront également engager un partenariat avec la Maison des Français de l'étranger, en vue d'aider les jeunes Français à trouver à l'étranger un stage ou un premier emploi.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup.

Question n° 3

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On passe à la question n° 3 sur l'état civil à Alger. Nous allons diffuser la réponse.

Question n° 4

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 4 de Mademoiselle Radya RAHAL porte sur l'attribution de la CMU aux Français de l'étranger. Je vais y répondre, puisque c'est assez simple.

Le bénéfice de la CMU est réservé, en application de l'article L. 381 du code de la Sécurité sociale, à toute personne résidant en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer, de façon stable et régulière, dès lors qu'elle n'a droit à aucun titre aux prestations en nature d'un régime d'assurance maladie et maternité.

Ce qui veut dire que les Français résidant à l'étranger ne peuvent pas en bénéficier, ce qui répond à la question, si je comprends bien, puisqu'elle était la suivante :

« Pourquoi les étrangers sollicitant l'asile territorial ou politique bénéficient-ils de la CMU, alors que des nationaux vivants à l'étranger, malades et sans moyens, n'ont aucune couverture sociale et ne peuvent bénéficier de soins gratuits ? Il est nécessaire de trouver une solution pour nos compatriotes défavorisés. »

Je rappelle toutefois que nos compatriotes à l'étranger ont la possibilité d'adhérer à l'assurance volontaire maladie et maternité proposée par la CFE et de bénéficier ainsi à l'étranger et pendant leur séjour en France d'une couverture identique à celle du régime général français.

Un dispositif d'aide a été institué par la loi du 17 janvier 2002, afin de faciliter l'accès à cette assurance pour nos compatriotes défavorisés. Ils peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la prise en charge de leurs frais médicaux par les comités consulaires de protection et d'action sociale, sous réserve des disponibilités budgétaires de ces comités.

Question n° 5

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 5 de Monsieur Michel TESTARD (Bangkok) porte sur la situation illégale de Français en Thaïlande. Nous y répondrons par écrit. De toute façon, elle pose une question générale sur l'immatriculation, à laquelle il sera répondu tout à l'heure.

Question n° 6

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 6, de Monsieur Jean BOTTAGISIO (Caracas) porte sur la révision des taux de base pour l'aide sociale. Je propose que Bertrand COCHERY réponde à cette question.

Monsieur Bertrand COCHERY, Sous-directeur de la sécurité et de la protection des personnes

Je vais directement lire la réponse.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous n'avons pas le temps ? Alors, on ne la lit pas. De toute façon, vous connaissez très bien la réponse.

Monsieur le Président

Il suffit de savoir : ou bien on veut travailler jusqu'à 11 h du soir, ou l'on veut travailler intelligemment en l'espace de trois quarts d'heure des choses sérieuses. La question est là.

Je crois, Monsieur le Directeur, dans l'intérêt général et pour une question de temps, que l'on ne lit ni les questions ni les réponses ; on fait un résumé des questions qui présentent un intérêt général, et non pour celles qui ont un intérêt particulier. De toute façon, les réponses seront publiées, et tout le monde en aura connaissance. Je ne pense pas que l'on puisse ouvrir un débat pendant très longtemps sur ce sujet.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Cette question, je le reconnais, est d'intérêt général. Ceci dit, nous y avons déjà répondu huit fois,... Oui, huit fois et en séance. On peut donc y répondre une neuvième fois, c'est tout à fait facile. Je propose que Monsieur COCHERY y réponde.

Monsieur Bertrand COCHERY

Pour résumer, de manière à aller au cœur du sujet, il y a un certain nombre de critères que l'on prend en compte, afin de réviser chaque année les taux de base :

- le montant des dépenses mensuelles qu'une personne âgée supporte, parmi lesquelles : le logement, la nourriture, la santé, l'habillement ;
- le taux d'inflation pondéré de l'effet change/prix ; et il est vrai que, dans la conjoncture actuelle où l'on assiste à une bonne tenue de l'euro, il y a des pays — je pense notamment à des pays d'Amérique latine, en particulier l'Argentine, qui a été un des premiers pays où notre consulat avait fait des propositions en ce sens —, où l'on a pu jouer sur le montant des taux, les moduler en fonction de cet effet change/prix, qui est une démarche plus intelligente et plus réaliste, en fonction de la tenue de l'euro ;
- enfin, il y a cette question qui a déjà été débattue lundi du montant du salaire minimal mensuel, qui est effectivement un des critères — non pas le, mais un des critères — d'appréciation pour caler une nouvelle campagne annuelle le taux de base.

Voilà vraiment pour s'en tenir à l'essentiel ; je tenais à faire cette précision sur l'effet change/prix.

Question n° 7

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 7 de Monsieur Jean BOTTAGISIO (Caracas) porte sur l'aide à l'enfance. Bertrand COCHERY peut-il également à ce sujet apporter une réponse succincte ? Il ne faut pas que la réponse orale soit plus longue que le texte écrit.

Monsieur Bertrand COCHERY

En ce qui concerne l'aide à l'enfance, les enveloppes de secours occasionnel sont assez bien adaptées pour répondre à un certain nombre de besoins ponctuels, notamment dans le domaine médical ou dans le domaine scolaire, dans la mesure où les enfants ne relèvent pas de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. On voit bien qu'il s'agit d'un dispositif ciblé, ponctuel.

D'un autre côté, on a fait cette année un effort, dans un contexte budgétaire difficile, en faveur de l'enfance handicapée, puisque l'on a augmenté le nombre de bénéficiaires et que l'on a revalorisé de 3% les allocations et les aides complémentaires continues et discontinues.

Je tiens à souligner ce point, s'agissant du handicap : il a souvent effectivement été question des effets de la contrainte budgétaire sur notre dispositif ; nous avons souhaité que le handicap y échappe, voire même qu'il fasse l'objet d'une mesure positive.

Question n° 8

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 8 de Monsieur Emmanuel MARCILHACY de la circonscription électorale de Montréal porte sur la délivrance des passeports sécurisés aux Français résidant à l'étranger. C'est une question très importante.

Comme vous le savez, depuis le 20 juin, nous avons été informés par les autorités américaines de la nécessité pour les Français qui ne disposent pas d'un passeport lisible en machine d'avoir un visa pour entrer aux États-Unis.

Toutes les pistes ont été explorées pour atténuer les conséquences de cette décision, car effectivement, cette demande de visa risque d'occasionner à nos compatriotes des désagréments, notamment du fait de l'encombrement des consulats américains qui sont censés délivrer des visas à nos compatriotes. Sachant également que nos consulats ne délivrent pas et ne sont pas en mesure de délivrer des passeports lisibles en machine, pour des raisons de sécurité et des raisons technologiques, sauf à envisager un investissement totalement disproportionné.

Ce que l'on peut imaginer à terme, c'est, dans certains centres importants, de disposer de cette capacité, mais cela n'est pas envisageable à court terme.

A court terme, parmi toutes les solutions envisagées avec le ministère de l'Intérieur, c'est la fabrication centralisée à Nantes pour nos compatriotes à l'étranger qui est la meilleure solution.

Il y a deux autres solutions :

- Pour ceux qui disposent d'une résidence secondaire en France, obtenir un passeport lisible en machine de leur préfecture, car le ministère de l'Intérieur a accepté formellement, ce qui est nouveau, de délivrer des passeports à ceux qui disposent d'une résidence secondaire, avec évidemment une adresse, par définition ;
- La troisième solution est d'avoir un visa américain tout simplement ; pour cela, il faut s'y prendre un petit peu à l'avance.

Afin de canaliser les demandes et dans l'intérêt de tous, nous recommandons à nos compatriotes de limiter leurs demandes de passeport lisible en machine dans les consulats aux cas les plus importants, les plus urgents, parce qu'il y aura un énorme encombrement, et nous attendons que nos délais de capacité de fabrication ne puissent pas dans l'immédiat correspondre à la demande ; il y aura donc des délais d'attente.

Question n° 9

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question n° 9 de Monsieur Jacques JANSON (Ottawa) correspond à la même problématique ; sinon que je réponds au fait qu'il n'est pas possible, pour nous, de privilégier les Français vivant dans un pays plutôt que dans un autre.

Je ne pourrai m'appuyer sur aucun texte et aucune légitimité pour décider que les Français du Guatemala doivent être servis avant les Français de Pologne ou du Japon.

Donc malheureusement, ce sera le premier arrivé, le premier servi. Je ne vois pas, en droit républicain, comme on peut faire autrement malheureusement, et j'imagine que les Français du Canada ou du Mexique souhaiteraient passer en premier, mais je ne peux m'appuyer sur aucun texte pour faire une telle chose. C'est regrettable pour eux, mais il y a quelque chose qui est inscrit au fronton de nos édifices, et il ne faut peut-être pas l'oublier.

Question n° 10

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 10 de Monsieur Claude GIRAULT (San Francisco) porte sur la situation financière des recrutés locaux dans les consulats, en particulier aux États-Unis. Il lui est répondu par écrit.

Question n° 11

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 11 de Monsieur Mouhamad MOUSTAFA (Pondichéry) porte sur la carte nationale d'identité. J'y réponds très brièvement, pour rappeler que par le décret de 1997 instituant la carte nationale d'identité, tout Français à l'étranger peut demander — demander, j'entends bien — la délivrance d'une carte nationale d'identité, dès lors qu'il est immatriculé auprès d'un poste diplomatique et consulaire, sans condition d'âge pour obtenir un tel document.

Je rappelle aussi que cette carte d'identité n'est pas obligatoire ; elle n'est donc délivrée que sur demande, et c'est donc aux Français qui la souhaitent d'en faire la demande.

Questions n° 12, 13 et 14

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous répondrons par écrit à la question orale n° 12 de Monsieur MOUSTAFA sur le certificat de nationalité française, ainsi qu'aux autres questions de Monsieur MOUSTAFA qui concernent les Français de Pondichéry (n° 13 et 14).

Questions n° 15

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 15 de Monsieur Mouhamad MOUSTAFA (Pondichéry) porte sur l'immatriculation. Je peux demander à Monsieur MUCETTI de répondre très brièvement, puisqu'il s'agit d'une question qui porte sur l'immatriculation, dont je suppose il a été largement question lors du débat sur la réforme de l'immatriculation.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-directeur de l'administration consulaire et de la protection de biens

Comme l'on a déjà dit, si la preuve de l'identité peut revêtir plusieurs formes, en tout cas, les conditions requises sont que celle-ci porte les documents sur l'état civil et la photographie. Si un Français ne peut produire ce document, à Pondichéry, on lui demande la production d'un certificat d'identification qui est délivré par la police locale, mais ce document ne peut être assimilé à une pièce d'identité délivrée par la police, puisqu'il n'y a pas de carte d'identité en Inde.

Par ailleurs, le consulat général de France à Pondichéry reconnaît le certificat d'identification cette fois-ci comme justification du domicile.

Deuxièmement, le certificat de nationalité constitue la preuve de la nationalité française.

Enfin, la transcription en droit français de l'acte de naissance dressé par les autorités locales est une disposition qui permet d'établir l'état civil de nos compatriotes, conformément au droit français. Les Français qui ne disposent pas d'un acte de naissance français et qui souhaitent s'immatriculer ont donc tout intérêt à suivre cette procédure.

Questions n° 16

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 16 de Monsieur Mouhamad MOUSTAFA (Pondichéry) porte sur la protection des droits des héritiers.

Questions n° 17

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 17 porte sur le vote par correspondance.

Questions n° 18

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 18 de Monsieur Christophe FRASSA (Monaco) porte sur l'assujettissement à l'ISF des Français installés à Monaco. Il y sera répondu par écrit.

Questions n° 19

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 19 de Madame Françoise LINDEMANN (Brasilia) porte sur la déclaration sur l'honneur pour l'obtention de la retraite. Je propose que Monsieur MUCETTI réponde à cette question.

Monsieur Serge MUCETTI

Tout à fait, Monsieur le Directeur ; je vais y répondre à la fois très volontiers et très brièvement. Nous partageons complètement le point de vue de Madame LINDEMANN. C'est la raison pour laquelle nous avons saisi par écrit la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. Celle-ci nous a donné une réponse qui ne nous a pas satisfaits.

Nous avons, en quelque sorte, fait appel devant la Commission pour les simplifications administratives de cette décision, et nous n'avons toujours pas obtenu satisfaction. Malgré tout, il y a des espoirs, dans la mesure où, sur la base de la loi qui habilite le Gouvernement à prévoir par ordonnance des simplifications administratives, il y a en ce moment à l'étude d'un projet d'ordonnance qui doit accorder un véritable statut à la déclaration sur l'honneur, et qui permettra de substituer ce document à un certain nombre de pièces administratives.

Si jusqu'à présent, nous n'avons pas obtenu satisfaction, il est possible que, dans un avenir proche, nous puissions avoir des éléments qui vous satisfassent.

Nous informerons les postes en temps utile.

Questions n° 20

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 20 de Madame Françoise LINDEMANN (Brasilia) porte cette fois-ci sur l'adhésion à la CFE. Madame BASSEREAU-DUBOIS peut-elle y répondre ?

Madame Martine BASSEREAU-DUBOIS, Sous-directrice des conventions

Je vais également essayer d'y répondre très rapidement.

Il s'agit de la cotisation à l'assurance volontaire maladie-maternité de la Caisse des Français de l'étranger pour les pensionnés du régime français de retraite.

L'article pertinent du *Code de la Sécurité sociale* prévoit que, si cette cotisation, calculée sur les avantages de retraite, n'atteint pas un montant minimal fixé par décret (actuellement à 3 % du demi-plafond de la Sécurité sociale), le précompte n'est pas applicable ou est suspendu, et une cotisation forfaitaire égale à ce montant minimal est alors exigible.

Il y a des adaptations pour les personnes qui ont adhéré à l'assurance maladie avant l'entrée en vigueur de l'article précité, et une cotisation forfaitaire réduite s'applique, progressivement portée au montant du droit commun.

Vous lirez les pourcentages dans la réponse, c'est-à-dire 1 % pour l'année 2002, augmenté de 0,5 % par an au titre de chacun des exercices suivants.

A ce stade, le contexte budgétaire actuel ne permet pas d'envisager une augmentation du niveau des allocations de solidarité pour compenser les effets de cette mesure.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu pour la circonscription de Brasilia

En fait, la question était de savoir comment ces gens pouvaient arriver à payer, parce qu'ils reçoivent des pensions toutes petites, qui sont transférées par les banques avec des frais de transfert énormes, et cela doit repartir dans l'autre sens, avec également des frais de transfert très importants : ils ne peuvent pas payer. Ils n'ont pas de compte en banque ni en France ni au Brésil, étant donné leur revenu minimal. Ce sont donc des gens qui vont être exclus de la CFE.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Bien. Merci beaucoup. Votre remarque est notée.

Questions n° 21

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 21 de Madame Françoise LINDEMANN (Brasilia) porte sur les passeports à l'entrée aux États-Unis. J'y ai répondu tout à l'heure.

Questions n° 22

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 22 de Madame Mona MURACCIOLI porte sur la suppression de la prise en charge de la Sécurité sociale pour les ex-détachés administratifs. La réponse va être diffusée.

Questions n° 23

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 23 de Monsieur Christophe FRASSA n'avait pas d'intérêt général. Il y sera répondu par écrit.

Questions n° 24

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 24 de Monsieur John Mac COLL (Canberra) porte sur la création d'une chancellerie détachée à Melbourne. Une réponse circonstanciée y sera fournie. Y a-t-il une erreur matérielle ?

Monsieur John Mac COLL, membre élu pour la circonscription de Canberra

Oui, il y avait une erreur matérielle, qui vient d'être corrigée, sur l'évolution des immatriculations, pour souligner qu'il y avait près de 32 % d'augmentation des immatriculations. Je suis vraiment comblé d'avoir deux réponses ; mais elles passent un petit peu à côté de la question, parce que je vois que *la première* réponse mentionne la création ou la réouverture d'un consulat à Melbourne. Nous ne demandons pas la réouverture d'un consulat ; et *la deuxième* mentionne une structure légère, à condition que l'on ferme ou que l'on ne reconduise pas dans ses fonctions la consul honoraire.

Nous proposons tout simplement, dans le contexte actuel, l'affectation d'un agent B, de façon à pouvoir répondre aux besoins des 5000 immatriculés à Melbourne, et je pense qu'hier, le Ministre a été suffisamment clair, en signalant l'importance croissante de cette communauté française en Australie.

Questions n° 25

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

A la question orale n° 25 de Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, qui est absente, la réponse va être communiquée par écrit.

Questions n° 26

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 26 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI (Berne) porte sur le remboursement des frais d'assurance maladie reçus en Suisse par les pensionnés français résidents titulaires d'une pension française. La réponse va être communiquée par écrit.

Questions n° 27

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 27 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI (Berne) porte sur l'empêchement de recevoir des soins en France pour les pensionnés français établis en Suisse titulaires d'une pension française. La réponse sera communiquée par écrit.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu pour la circonscription de Berne

Monsieur le Directeur, je vous signale simplement que ces deux questions concernent quand même tous les pays européens et ne sont pas si particulières que cela.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est une question qui porte sur le remboursement des frais d'assurance maladie reçus en Suisse par les pensionnés français résidents titulaires d'une pension française. Je ne me trompe pas ? De toute façon, la réponse vous sera communiquée ; elle est prête, elle est faite, et je l'aurais dit tout à l'heure, mais je peux vous le dire tout de suite : elle sera communiquée à l'ensemble des 183 membres du CSFE par messagerie électronique. Je ne pense donc pas que ce soit absolument indispensable de passer 10 minutes pour la lire ; je trouve que ce n'est pas tellement le but.

Questions n° 28

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 28 de Monsieur Jean LACHAUD porte sur les frais de scolarité aux États-Unis. La réponse est la même.

*Questions n° 29***Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

La question orale n° 29 de Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX (Beme), qui n'est pas là, porte sur l'assurance maladie des Français domiciliés en Suisse. Merci beaucoup pour votre question, qui porte également sur une question d'assurance maladie des Français domiciliés en Suisse. La réponse va être communiquée.

*Questions n° 30***Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

La question orale n° 30 de Monsieur Christophe MONIER, de Washington, porte sur le passeport sécurisé pour entrer aux États-Unis.

*Questions n° 31***Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

La question orale n° 31 de Madame Hélène CONWAY (Londres) sur les facilités offertes au personnel administratif des ambassades et des coopérants.

Cette question orale n'avait effectivement pas de réponse à ce stade ; nous venons de la recevoir, et nous la transmettrons dans des conditions de forme plus correctes.

*Questions n° 32***Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

La question orale n° 32 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI (Berne) sur la convention franco-suisse d'assistance aux indigents de 1931. Une réponse a été préparée et va être diffusée.

*Questions n° 33***Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI a posé la question orale n° 33 porte sur la délégation de vote d'un conseiller au CSFE à l'un de ses collègues lors des commissions consulaires. Je propose que Monsieur MUCETTI réponde à cette question.

Monsieur Serge MUCETTI

Selon un principe général, les règles de suppléance et de représentation sont toujours définies par le texte qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'une structure.

Or, pas plus le décret du 30 août 1991 relatif aux bourses scolaires que l'arrêté du 14 février 1984 sur les CCPAS ne prévoit de règles relatives à la suppléance des membres des comités.

Il faut donc se reporter au seul texte que nous ayons en la matière, c'est-à-dire la circulaire du 2 décembre 1991 relative aux fonctions et prérogatives du CSFE, qui prévoit — la citation s'est affichée, mais je ne reprends que la disposition pertinente :

« En cas d'empêchement, les membres du CSFE peuvent y désigner un représentant afin d'exprimer leur position et d'être tenus informés, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un mandataire avec délégation de pouvoir. »

En conséquence, quelle que soit sa qualité, le mandataire d'un membre dont la suppléance n'est pas organisée peut donc assister au débat sans pouvoir participer à l'élaboration de la décision ni, lorsqu'il existe, prendre part à un vote.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup.

Questions n° 34

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question orale n° 34 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI (Berne) porte sur l'aide sociale aux Français de l'étranger. Je vais demander à Monsieur COCHERY d'y répondre.

Monsieur Bertrand COCHERY

Je peux donner une réponse à Monsieur CAPELLI sur un point qui concerne l'application du texte de 1931, pour lui confirmer que le texte s'applique toujours, nonobstant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne du 1er juin 2002.

Nous avons vérifié, nous avons même appelé l'Office fédéral de justice et de police, qui a confirmé que la convention de 1931 était toujours en vigueur et qu'elle était toujours appliquée.

Voilà la réponse que je peux apporter à Monsieur CAPELLI, et c'est la seule que je puisse lui apporter.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup. La question orale n° 35 de Monsieur LACHAUD.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu pour la circonscription de Berne

Pour l'information de mes collègues, cette question porte sur les notes d'information qui figurent sur l'extranet du CSFE à la rubrique *Notes d'information-protection sociale*.

Ces notes d'information, qui datent de 1998-1999, tendaient à montrer que, bien que l'aide sociale ne figurait pas dans le règlement 1408, les développements successifs de la jurisprudence ont fait qu'elle y a été incluse tout de même.

Comme l'accord signé avec la Suisse est un petit peu particulier, il est un tout petit peu différent : c'est la reprise du règlement 1408, mais avec quelques restrictions, je demandais si ces notes d'information pouvaient également s'appliquer à la Suisse. C'est le texte de ma question, que vous avez. Je vous remercie d'y répondre ultérieurement.

Questions n° 35

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup.

La question orale n° 35 de Monsieur Jean LACHAUD porte sur les bourses scolaires aux États-Unis. Monsieur LACHAUD a de la chance, parce que je pense que la question est bien reproduite, et que la réponse correspond à la question.

Nous en avons donc terminé avec ces 35 questions ; d'autres sont arrivées qui recevront également des réponses écrites.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis à votre disposition, si le Président le souhaite, pour répondre à des questions diverses. Il y en a une première qui a été posée ce matin : c'est Madame ROBICHON qui y répondra.

Madame Christine ROBICHON

Effectivement, j'ai promis ce matin à Monsieur Éric GRANRY de lui apporter cet après-midi les informations qu'il demandait au sujet des médecins accrédités par les postes diplomatiques et consulaires.

Médecins accrédités par les postes diplomatiques et consulaires

C'est un sujet sur lequel nous sommes en train de travailler, en vue d'élaborer de nouvelles règles ; mais pour l'instant, celles qui sont en vigueur viennent d'une instruction qui date de 1989, donc un peu ancienne, qui dispose que tout poste diplomatique ou consulaire doit disposer d'au moins un médecin accrédité, et que l'accréditation relève entièrement du chef de poste : c'est donc à chaque chef de poste de faire le nécessaire et de choisir un médecin, quelle que soit sa nationalité.

Il est toujours préférable qu'il soit français ou francophone pour les sujets dont nous parlions ce matin, en particulier les transmissions de certificats médicaux à la COTOREP ; mais il peut également être de nationalité étrangère ; il doit toutefois présenter toute garantie, aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan moral. Je crois que c'est là l'essentiel.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Madame la Sénatrice, je vous passe la parole.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

J'ai reçu hier une information relative à une centaine d'assistants techniques, qui étaient recrutés pour partir à l'étranger en septembre et qui ont appris, au moment où ils s'apprêtaient à partir, que leur départ était reporté de quelques mois, peut-être en janvier.

En fait, je n'aurais pas su à quelle commission poser cela sous forme de vœu, parce qu'il n'est pas dit clairement à quelle commission on doit présenter des vœux relatifs à l'aide publique au développement, des vœux relatifs au personnel d'assistance technique, des vœux relatifs aux institutions internationales (FMI, Banque mondiale et tous les organismes des Nations Unies), et je crois que dans ce cas, probablement la commission des affaires économiques et financières pourrait être compétente. Cette interrogation m'a posé problème.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a un vrai problème qui concerne les Français à l'étranger, parce que nous avons là une centaine de personnes, dont 40 sont des contractuels et 60 sont des enseignants.

Pour les contractuels, cela est grave ; ce sont des gens qui ont donné leur démission des emplois qu'ils avaient pour partir à l'étranger en poste d'assistant technique. Aujourd'hui, ils sont au chômage jusqu'à temps qu'éventuellement ils partent si le gel budgétaire permet de les faire partir.

Quant aux 60 enseignants, on est face à l'attitude des rectorats, qui vont probablement leur donner des postes, et qui, le jour où il faudra qu'ils partent dans les postes prévus, ne voudront plus les lâcher, parce que l'on sait très bien que les rectorats sont de plus en plus réticents à donner des détachements à du personnel qui part en poste à l'étranger.

Je voulais donc signaler ce problème, parce qu'il est grave ; les gels budgétaires sont ce qu'ils sont ; mais voilà donc 100 personnes qui sont en France. La situation la moins grave est celle des fonctionnaires, parce qu'eux vont être rétribués ; celle de la quarantaine de personnes qui ont quitté leur emploi dans le privé pour partir à l'étranger en assistants techniques est particulièrement grave.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'ai bien noté, Madame la Sénatrice, votre remarque. Je n'ai rien à y répondre.

Nous allons transmettre vos remarques à ces services.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu pour la circonscription de Berne

Je voudrais simplement dire que vous avez eu deux questions orales de mes collègues de Suisse qui étaient fort pertinentes et intéressantes. Vous avez dit que vous leur répondriez par écrit. Serait-il possible, et la requête que je vous fais est valable pour tous les pays du monde, pour les Délégués de Suisse d'avoir une copie du courrier ? Car il est intéressant de savoir la réponse.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Les Délégués de Suisse, comme tous les Délégués, auront par définition un exemplaire de cette réponse, puisqu'ils sont Délégués, bien entendu.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, merci beaucoup pour votre participation. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, la séance est levée.

Merci et bonne soirée.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 18 h 25.

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2003

La séance est ouverte à 9 h 50, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président

Monsieur le Président

Chers Collègues,

Si nous ne voulons pas manquer notre train ou notre avion, nous avons peut-être tout intérêt à commencer tout de suite. Prenez donc place ; la séance est ouverte.

La parole est à Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission temporaire de l'emploi et de la formation professionnelle qui a une communication à vous faire.

Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission temporaire de l'emploi et de la formation professionnelle

Effectivement ce sera assez court en ce qui concerne cette commission temporaire. Les changements intervenus dans la commission temporaire de l'emploi et de la formation professionnelle à la suite des élections de juin 2003 et les réunions parallèles de certaines commissions permanentes et des commissions temporaires cette année nous ont privés, d'abord mercredi d'un certain nombre de participants et puis, surtout, de notre rapporteur.

Alors je me suis trouvée dans une situation un petit peu difficile parce que j'avais entre les mains le rapport que M. GRANDEL avait fait et, fort heureusement d'ailleurs, déjà présenté en février et au bureau de mai auquel je n'assistais pas. Il lui manquait certaines données statistiques pour le compléter et le faire parvenir pour cette assemblée plénière. Les choses n'ont pas été ce qu'elles auraient dû être.

Alors mercredi matin, lorsque nous avons tenu notre réunion, nous devions être, en dehors de M. le Sénateur DUVERNOIS qui nous a assisté, et deux auditeurs libres, quatre membres de la commission.

Pourquoi cela ? Parce que, précisément et contrairement au calendrier établi qui avait laissé la plage libre pour les commissions temporaires, beaucoup de commissions permanentes, submergées par leurs travaux, ont dû travailler, et cela nous a donc privé des membres de la commission temporaire.

J'ai bien demandé si un rapporteur voulait rapidement faire le travail de synthèse des données statistiques et du rapport préliminaire de M. GRANDEL. Mais cela n'a pas été possible, puisque nous étions également pris dans l'après-midi par nos commissions permanentes.

Voilà donc que ce que j'ai été amenée à faire : j'ai préparé un dossier, qui va vous être distribué ; celui-ci reprend le rapport qu'avait établi M. GRANDEL et dont vous avez eu connaissance en mai. J'y ai joint les chiffres de statistiques sur les mouvements des demandes et offres d'emploi à travers le monde que j'ai pu obtenir cette semaine et j'y ai également joint le dossier émanant du service du VIE (volontariat international en entreprise), ce qui vous donnera la possibilité de voir comment évoluent les chiffres. C'est tout ce que j'ai pu faire. Je vous prie de m'en excuser, mais cela n'a pas été possible autrement.

Par ailleurs, cette commission temporaire, comme son nom l'indique, est temporaire et elle s'éteint aujourd'hui. Mais, compte tenu tout de même des travaux entrepris en son temps sous la présidence de M. BOLOCH, et puis, l'année dernière, sous ma présidence ; compte tenu également des modifications qui vont intervenir dans l'organisation des consulats, nous avons cru bon de solliciter le renouvellement du mandat de cette commission temporaire pour trois ans.

Quels ont été mes arguments pour ce faire ?

Je me suis appuyée sur les informations qui m'étaient parvenues et j'ai, à cet effet, adressé une lettre au collège des Vice-Présidents, lui précisant les points qui avaient retenu notre attention, à savoir justement :

- peut-être pas la disparition de certains comités consulaires, mais en tout cas peut-être leur réorganisation - pour parler par

euphémisme ;

- l'incertitude également - je dis l'incertitude - quant à la survie de certains centres de formation professionnelle ;
- la place dévolue également à l'espace emploi international, à l'OMI, et aux chambres de Commerce ;
- la nécessité également pour les comités de formation, mais nous avons entendu parler de cela hier si ma mémoire est bonne, qui veulent obtenir des subventions de présenter des projets précis et argumentés ;
- l'intervention de la commission permanente de l'emploi et la formation professionnelle dans la sélection des projets ;
- la mise en place d'un partenariat de la maison des Français de l'étranger dans le cadre d'une mission d'accompagnement des projets d'expatriation ;
- l'évolution de l'association pour la formation professionnelle française à l'étranger par de nouvelles dispositions concernant en particulier la délégation des crédits.

Bref, tous ces éléments nous ont conduits à solliciter le renouvellement du mandat de cette commission, parce qu'il y a du travail à faire et toutes ces nouvelles dispositions qui vont donner aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle un autre profil, qui vont les conduire à étudier sous un autre angle également les problèmes touchant à ce domaine, me semblent quand même importants.

Par ailleurs, je rappelle encore - ce que vous savez tous et qui a été dit plusieurs fois : il me semble important que, pour les Français établis hors de France et résidant dans des pays qui ne leur offrent pas toujours les mêmes chances ou possibilités de réussite, la formation professionnelle constitue un facteur fondamental d'insertion sociale de loin préférable aux diverses aides.

On l'a dit et redit, et c'est pourquoi je pense qu'il faut que nous persévérions dans cette tâche de mise en place de formations professionnelles qui me semble très importante pour les Français établis hors de France.

Je m'arrêterai là, parce que je ne pense pas avoir d'autres choses à ajouter et je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente. Je dois faire une communication à l'assemblée et à son Bureau. La mission de la commission temporaire pour l'emploi et la formation professionnelle n'a pas été prolongée de trois ans. Cependant, en accord avec le collège des Vice-Présidents, les Présidents de groupe ont demandé au Ministre la création de *deux nouvelles commissions temporaires* :

- la première commission temporaire pour la formation professionnelle et
- la deuxième commission temporaire pour la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

Les arrêtés sont sur le bureau du Ministre et à sa signature. Nous avons donc tout lieu de croire que nous aurons deux nouvelles commissions temporaires :

- celle pour la formation professionnelle et
- celle qui examinera les problèmes liés à la décentralisation pour les communautés expatriées.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu pour la circonscription de Luxembourg

Je n'étais pas, à l'époque, membre du Bureau ; je ne pouvais donc pas y participer. Mais je renouvelle ma remarque en ce qui concerne, aux pages 5 et 6, dans le dispositif existant, l'oubli un peu surprenant, du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France qui joue également un rôle considérable dans la promotion de nos sociétés et du travail de nos jeunes à l'étranger.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Nous prenons acte de cette remarque. La commission temporaire des anciens combattants doit présenter normalement son rapport à 10 h 30 d'après l'agenda. Mais si tout le monde est là, nous pouvons commencer tout de suite et gagner du temps.

Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur de la commission des anciens combattants, si vous voulez venir à la tribune ?

Vous avez la parole.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA
COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des anciens combattants, membre désigné

Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Mes Chers Collègues,

Notre commission, comme vous le savez, a été perturbée dans ses horaires et, en conséquence dans ses travaux qui consistaient à entendre des personnalités invitées et à rédiger des vœux discutés après leur audition.

Nous avons cependant pu établir un rapport d'ensemble, cinq vœux et une motion. Je tiens à remercier, en votre présence, notre rapporteur Monsieur Jacques JANSON et les membres de la commission qui l'ont aidé dans ses recherches et dans son travail.

Cela nous permet de vous présenter ce matin un résumé très complet de nos débats avec les personnalités invitées, ainsi qu'un résumé de nos travaux communs.

Monsieur le Président, j'en ai terminé ; je reste à la disposition de mes collègues pour répondre à leurs questions ou en prendre bonne note si je ne pouvais y répondre immédiatement. Leurs réponses seront adressées par écrit très rapidement, c'est-à-dire la semaine prochaine.

Monsieur le Président, j'en ai terminé, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci. Je passe donc la parole au rapporteur de la commission pour son rapport et la lecture des vœux.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des anciens combattants

Chers Collègues,

La réunion de la commission temporaire des anciens combattants s'est tenue en présence des représentants des groupes ADFE, UFE-DIL et UFE-R, le groupe RFE ayant annoncé, pour sa part, que ses représentants à cette commission n'avaient pas encore été désignés et qu'ils le seraient lors du deuxième jour de l'assemblée plénière.

Le Sénateur Hubert DURAND-CHASTEL, doyen d'âge, prit provisoirement la présidence de la commission. Il demanda que soient présentées les candidatures à la présidence de la commission.

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU était le seul candidat à ce poste. Toutefois le vote se déroula à scrutin secret. Monsieur LOUSTAU fut élu Président à la majorité qualifiée. Ensuite, suivant le même processus de scrutin, votre serviteur Jacques JANSON fut élu rapporteur à l'unanimité.

Le premier invité de la commission fut le général d'armée de PERCIN, Président du Souvenir français, association créée en 1872 et qui compte 220 000 adhérents en métropole.

Après un bref historique du Souvenir français, le général de PERCIN nous rappela quelle était la triple finalité de l'association qu'il préside, à savoir :

- *premièrement*, la conservation de la mémoire. A ce propos, le général de PERCIN ouvrit une parenthèse au sujet du nom de son association. Souvenir français devait être entendu comme souvenir de la France ce qui se comprenait après la perte de l'Alsace et de la Lorraine ;
- le *deuxième objectif* du Souvenir français consiste à entretenir les carrés militaires dans les cimetières ainsi que les monuments aux morts. Pour donner une idée de l'action du Souvenir français et la chiffrer, c'est plus d'un millier de monuments et de plaques dont ils prennent soin ;
- le *troisième objectif* du Souvenir français est lié au devoir de mémoire et, plus précisément, à la transmission du culte du souvenir aux jeunes.

A l'étranger, le Souvenir français, est représenté dans 50 pays et ses activités varient d'un pays à l'autre. Elles sont tributaires des liens que l'histoire et le temps nous ont permis de tisser avec eux.

Par exemple, au Burkina Faso, le Souvenir français a contribué financièrement à la reconstruction de la Maison des anciens combattants alors qu'aux États-Unis était organisée une cérémonie du souvenir sur la route Washington-Rochambault. Ce sont donc des activités très diversifiées.

Notre deuxième invité était monsieur Patrick LEVAYE, conseiller auprès du Secrétaire d'État aux anciens combattants, Monsieur Hamlaoui MÉKACHÉRA. Il lui avait été demandé de faire le point devant les membres de la commission sur la décrystallisation des pensions militaires dans notre ex-empire.

Très schématiquement, Monsieur LEVAYE rappela que le dispositif législatif avait été mis en place l'an dernier, mais que le secrétariat d'État aux anciens combattants était dans l'attente du décret, puis de l'arrêté, qui permettront d'utiliser les 78,5 millions d'euros inscrits dans son budget.

C'est sans doute un *scoop*, ou pour être politiquement correct sur le plan lexical, une information inédite. Le texte du décret a été soumis au Conseil d'État qui devrait se prononcer d'ici à la fin du mois de septembre.

Monsieur LEVAYE aborda également la question des aides dans le domaine de la solidarité. Il nous fit part d'une difficulté en matière de versement des aides attribuables au fait qu'il n'est plus possible de déléguer directement des crédits de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) aux Ambassadeurs parce qu'ils ne sont plus juridiquement ordonnateurs secondaires desdits crédits.

Le Secrétaire d'État est en pourparlers avec le ministère des Affaires étrangères, afin de résoudre ce problème qui pénalise lourdement les anciens combattants ou leurs ayants droit.

Ensuite, Monsieur LEVAYE traita de la question des expertises médicales à l'étranger. Il appert qu'il existe un problème de communication entre les médecins-chefs à Château-Chinon et les experts locaux. Ce problème pourrait être facilement résolu si les médecins de Château-Chinon étaient plus précis dans leurs questions.

Enfin, monsieur LEVAYE conclut son exposé en évoquant le décret 2003-117, du 14 février 2003, publié au *Journal officiel* du 16 février 2003 — décret portant sur une délégation au secrétariat d'État aux anciens combattants de 500 croix de chevaliers de la Légion d'honneur pour les années 2003 à 2005.

Notre troisième invité Monsieur Gilles de LACAUSSE, conseiller technique auprès du Secrétaire d'État aux anciens combattants, chargé de la politique de la mémoire.

La politique de la mémoire a été énoncée le 27 novembre 2002. Elle vise **deux objectifs** :

- le *premier objectif* est la politique de la mémoire proprement dite, laquelle consiste à rendre hommage aux vétérans et à transmettre la flamme du souvenir aux jeunes générations ;
- le *second objectif* concerne la mémoire partagée. Il s'agit d'élaborer une politique de transmission de la mémoire conjointement avec des pays qui furent soit nos alliés, soit nos ennemis. Des projets sont déjà en cours avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et le Vietnam ; d'autres projets sont prévus avec le Canada, la Tunisie et l'Allemagne.

Monsieur de LACAUSSE a rappelé que 2004 serait une année exceptionnelle dans le domaine des commémorations. Elle marquera :

- le 90^{ème} anniversaire du début de la Première guerre mondiale ;
- le 50^{ème} anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu et
- le 60^{ème} anniversaire du débarquement et de la libération du territoire, lors de la Seconde guerre mondiale (un comité chargé de la commémoration de ce 60^{ème} anniversaire a été créé par décret, le 27 juin 2003).

Le Secrétaire d'État aux anciens combattants envisage d'inviter tous les ministres des anciens combattants de par le monde à Paris à l'occasion de cet anniversaire.

Au chapitre des réalisations, Monsieur de LACAUSSE a mentionné l'action de l'État relative à l'entretien ou à la rénovation de nécropoles à l'étranger (Tobrouk, Mers El-Kébir, Vilnius (nécropole de soldats de la Grande armée)) ; de même que la construction dans le Bas-Rhin d'un centre consacré à la dénonciation de la barbarie nazie, centre appelé à travailler en collaboration avec des centres de même nature à l'étranger.

Par ailleurs, le Premier ministre a décidé de rénover le pavillon français du musée d'Auschwitz, en vue d'une grande exposition en 2005 et la France sera également représentée au congrès de la Fédération mondiale des anciens combattants, à Johannesburg.

Le conseiller technique du Secrétaire d'État nous a rapporté que le Gouvernement avait pris conscience que l'expérience acquise par le monde combattant français n'était pas suffisamment valorisée. Le Secrétaire d'État aux anciens combattants a donc confié à un parlementaire la mission de faire le point sur notre expérience et sur la possibilité de la partager avec des anciens combattants étrangers au sortir des conflits.

Le général BEAUCHESNE, administrateur de l'ONAC, s'était fait représenter par Monsieur Paul GEOFFROY, qui demanda au Président LOUSTAU de faire le point sur le problème posé par le retard actuel dans l'envoi des subventions aux anciens combattants nécessiteux de notre ex-empire.

A ce sujet, le Président LOUSTAU émit le souhait que la FACS (Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France) soit consultée, comme par le passé, par le service qui répartit les subventions à l'étranger. Fut aussi mentionné le ralliement des ONAC de Dakar, de Yaoundé et d'Abidjan à l'ONAC en France.

Tous nos invités ayant accepté de rester parmi nous débuta alors la période des questions.

Monsieur Pierre OLIVIERO, ancien rapporteur de la commission, recommanda qu'un délégué au CSFE fasse partie du Haut-Comité de la mémoire ; il stigmatisa les retards dans le dossier de la "décristallisation" et plaida la cause "des petits, des sans-grade", héros authentiques mais trop obscurs pour attirer l'attention des autorités et être décorés.

Monsieur Alain NAEDER exprima ses préoccupations sur les réactions que pourrait provoquer en Allemagne le projet de la commémoration à Auschwitz.

Monsieur Jean DONET s'interrogea sur l'opportunité d'injecter de nouveaux fonds au cimetière marin de Mers El-Kébir, déjà rénové puis saccagé, tant que nous n'aurons pas reçu d'assurance de la part des autorités locales sur sa sauvegarde.

Messieurs Charles BALESI et Guy WILDENSTEIN soulignèrent l'importance, dans le contexte politique actuel, de toutes les manifestations d'amitié franco-américaines réunissant les anciens combattants américains et français. Historien de formation et de métier, Monsieur BALESI rapporta l'intérêt des Américains pour les interventions françaises en faveur de leur pays, y compris durant la guerre de Sept ans qui mit aux prises les forces françaises et leurs alliés Indiens contre les troupes britanniques.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU demanda si les experts à l'étranger recevaient de Château-Chinon un barème officiel des invalidités. Il lui fut répondu qu'il existait un barème dit "impératif" uniquement pour les amputations et les exérèses. Autrement, les experts à l'étranger ne font que déterminer l'invalidité médicale.

Monsieur de LACAUSSADE donna l'assurance à Monsieur Tony PETTAVINO que Monaco et la Provence ne resteraient pas oubliés lors des célébrations du 60^{ème} anniversaire de la Libération. En revanche, il semble que les autorités monégasques soient opposées au dépôt d'une cocarde sur les tombes des anciens combattants français dans les cimetières de la principauté.

Monsieur Jacques JANSON a fait un rapport sur l'état du monument aux morts des soldats français du centre et de l'ouest du Canada, à Saint-Boniface-Winnipeg, au Manitoba. En tant que Délégué général adjoint du Souvenir français dans cette province canadienne, il tiendra au courant le général de PERCIN des travaux de rénovation qui pourraient s'avérer nécessaires.

Monsieur Mouhamad MOUSTAFA a demandé l'augmentation des secours alloués aux anciens combattants qui sont devenus étrangers et à leur veuve — secours "tout à fait insuffisants". Il a aussi plaidé en faveur de la "décristallisation" des pensions des anciens combattants et de leurs ayants droit qui ne sont plus français aujourd'hui.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, merci pour ce rapport très détaillé des travaux de la commission des anciens combattants.

Monsieur le Président prend les inscriptions pour les prises de parole.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je voudrais joindre mes félicitations aux vôtres pour l'excellent précédent rapport qui démontre que cette commission a travaillé d'une façon sérieuse et approfondie. Je m'en réjouis.

Je poserai simplement une question, cependant, Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur de la commission. Je me réjouis d'apprendre que 500 croix de chevalier de la Légion d'honneur ont été mises à la disposition du secrétariat d'État aux anciens combattants pour les années 2003 à 2005.

Est-ce que l'on vous a donné quelques explications sur ce que serait la destination de ces 500 décorations ? Sont-elles avant tout destinées à des anciens combattants alliés qui ont atteint un certain âge ? Quelle était l'intention ?

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des anciens combattants

On ne nous a donné aucune explication sur les conditions d'attribution de ces 500 croix. Mais, compte tenu de mon expérience dans ce domaine, je peux vous dire que, généralement, ces croix de Légion d'honneur sont décernées à titre militaire à des personnes dont des services militaires n'ont pas été récompensés ou ne l'ont pas été en totalité.

Par exemple, tel homme qui a reçu la médaille militaire peut être proposé pour la Légion d'honneur deux ans plus tard. Tel autre qui est chevalier de la Légion d'honneur peut monter au grade supérieur dans les quelques années qui viennent.

Et ensuite ces croix sont destinées - c'est d'ailleurs vrai pour la majorité d'entre elles - aux personnes, même sans qu'elles soient d'anciens combattants mais qui ont accompli un important travail associatif. Des personnes qui

travailleraient bénévolement depuis des années dans une association peuvent figurer sur nos propositions, de même que des porte-drapeau ou des personnes ayant rempli des missions pour le compte du monde combattant.

Voilà ce que je peux dire sans en être sûr, puisque c'est mon expérience qui parle actuellement. Mais nous demanderons au ministère quels sont les critères pour postuler à l'attribution de ces 500 croix et nous vous le ferons savoir.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. La parole est à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu pour la circonscription de Luxembourg

Pour ma part, nous traversons une période de restrictions budgétaires. Alors j'ai beaucoup de mal à comprendre - et que personne ne s'y méprenne - que l'on consacre de l'argent, une partie du budget assez importante, je crois, à la construction ex nihilo ex abrupto d'un centre de mémoire de la barbarie nazie en Alsace alors qu'il existe, sur place, au Struthof, mais il faut y aller, un centre in situ déjà réalisé, construit par des déportés.

J'ai du mal à saisir que cet argent ne soit pas consacré à la conservation de ce lieu de mémoire en vraie grandeur, authentique celui-là. Pour moi c'est totalement incompréhensible.

Si l'on veut transmettre aux jeunes générations ce qu'a été la mémoire du nazisme, il faut les emmener in situ. Nous envoyons nos collégiens du Luxembourg en car au Struthof ; ils voient que cela a été construit par des malheureux.

Je saisis mal que l'on consacre de l'argent qui pourrait être utilisé d'une façon certainement plus efficace qu'à construire ex nihilo quelque chose d'artificiel.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Je vais répondre à Monsieur GIRAULT en lui disant que je suis tout à fait de votre avis. Il est inutile de construire des monuments partout en souvenir des atrocités. Du reste, quand on veut créer l'Europe, c'est même contre-indiqué. Cela ne nous empêche pas de nous rappeler ce qui s'est passé. Je ferai part de votre remarque au ministère et je vous enverrai copie de ma lettre.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président ; Monsieur POUTRIEUX, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX, membre élu pour la circonscription de Berne

Vous parlez, dans le rapport - je reprends un peu ce qu'a dit mon collègue avant - de la politique pour la mémoire. Je suis d'accord pour que l'on parle de mémoire ; mais aujourd'hui, et cela c'est notre société qui le veut, quand on parle de mémoire, on ramène tout à une notion d'argent.

Une chose pourrait être faite sur le plan de la mémoire : il y a un site sur Internet - malheureusement, je ne sais plus son plus l'adresse exacte, mais je pourrais vous la communiquer - qui a été mis en place par des bénévoles qui répertorie tous les Français morts pour la France depuis 1870. Ils partent, pour cela, des listes qu'ils retrouvent sur les monuments aux morts érigés dans chaque commune et, ensuite, demandent à toutes les bonnes volontés de les aider à compléter chaque fiche de tous ces Français tombés au champ d'honneur.

Je suis arrivé sur ce site tout simplement en cherchant mon grand-père paternel qui avait été tué en dessous de Verdun. Mon grand-père était répertorié, mais seuls étaient notés ses nom, prénom et numéro de matricule ; c'est tout. Il ne figurait pas la date à laquelle il avait été tué, ni aucun autre détail. Je vais le compléter. Il y a tout un fichier à remplir. C'est absolument simple. Et je pense que c'est là une manière d'avoir une mémoire qui soit très digne.

Monsieur le Président

Je vous remercie, Monsieur POUTRIEUX. Monsieur Jacques JANSON va vous répondre.

Monsieur Jacques JANSON

Cher collègue POUTRIEUX, c'est une information extrêmement intéressante. Y aurait-il moyen de communiquer au Secrétariat général du CSFE l'adresse de ce site Internet pour qu'il la communique à tous nos collègues quand vous l'aurez ?

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Aucun problème ; quand je rentrerai, je la communiquerai.

Monsieur Jacques JANSON

Merci.

Monsieur Tony PETTAVINO, membre élu pour la circonscription de Monaco

Je voulais simplement compléter le compte rendu, en particulier pour souligner que ce n'est pas simplement histoire de penser à la Provence et à Monaco pour ces commémorations de la Libération ; mais c'est aussi faire référence au débarquement en Provence qui a eu lieu le 15 août 1944. Ce débarquement de Provence a permis à des troupes, dont des françaises, de venir libérer la côte jusqu'à Menton.

Lorsqu'elles sont arrivées à Menton, le commandement américain leur a demandé de stopper parce qu'il ne fallait pas passer en Italie. C'était à l'armée italienne de libérer cet autre côté, mais elle est arrivée fin avril 1945. Alors des populations ont souffert de cette attente.

Il y a également la commémoration de la dure bataille de L'Authion où beaucoup d'enfants du pays qui s'étaient engagés comme volontaires fin 1944 ont été blessés ; certains sont morts.

En ce qui concerne le devoir de mémoire, j'ai parlé également, et vous en faites état, des souvenirs français. Je m'escrime depuis des années à demander que l'on n'oublie pas de maintenir la mémoire des combattants français à Monaco et des quelques combattants monégasques qui en 14-18 se sont engagés comme volontaires dans l'armée française.

On retrouve ce devoir de mémoire figé pour le moment sur le monument aux morts du cimetière que nous devons à Louis II, ce général de brigade qui faisait venir chaque année la Légion étrangère pour la fête nationale ; et on le trouve également à la maison de France, et cela j'ai oublié de l'ajouter.

La maison de France existe depuis 1930. Ce sont des Français qui, sur leurs deniers, ont acheté une villa et l'ont transformée en maison de France. Elle n'appartient pas au Gouvernement français, mais à des associations de Français et les commémorations, pour les Français, se tiennent à la Maison de France.

Mais le problème est que la communauté française fond comme neige au soleil : de 14 500, nous ne sommes plus que 9 500, et encore en "raclant les fonds de tiroirs", si nous ne faisons pas attention, il n'y aura plus personne pour s'occuper des associations et de la Maison de France, ni pour essayer de maintenir la mémoire qui est actuellement en train de s'effacer de tout ce que la communauté française a apporté à la France mais aussi à la principauté.

Je voulais simplement ajouter ces détails -là.

Je vous demande, en conclusion, ce que je n'ai pas tellement eu l'occasion de faire à l'occasion de cette session : prenez très au sérieux la population française de Monaco et ne considérez pas que : "C'est inexorable ; que voulez-vous qu'on y fasse ?" Il suffirait d'un coup de frein, de dire certaines choses pour stopper la dégradation et que nous reprenions notre place véritable.

En effet, comme je le disais hier à des collègues : la population française ne représente même plus le tiers de la population globale de la principauté, cela pour un pays qui est un pays francophone, très lié à la France par de multiples accords.

Dans quelque temps, le Congrès - l'Assemblée nationale et le Sénat - examinera l'approbation d'un nouveau traité qui remplace le traité de 1918. Il faudrait que l'on se manifeste à cette occasion-là, que les parlementaires disent et redisent : Pensez à la population française !

Alors que les Monégasques ne pensent pas à la population française. Hier, dans la réponse qui a été faite, on dit « Oui, mais que voulez-vous, les loyers sont chers, c'est normal qu'ils s'en aillent ». Mais c'est parce que l'on ne nous permet pas d'accéder aux logements sociaux.

Si nous ne portons pas un coup d'arrêt à ce qui se passe depuis 40 ans, on fêtera demain le devoir de mémoire à Beausoleil, à Nice, à Menton, mais plus à Monaco.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Je vous remercie, Monsieur PETTAVINO, pour ces compléments d'information et je passe la parole à Monsieur LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Je voudrais donner une précision à Monsieur POUTRIEUX et à l'assemblée en ce qui concerne ces renseignements qui lui manquent. Il faut savoir qu'il existe le Service historique des armées qui se trouve au château de Vincennes. Vous pourrez y obtenir tous les renseignements utiles concernant votre aïeul.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LAURENT. Monsieur CHAPAT ?

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu pour la circonscription de Düsseldorf

Je suis assez pessimiste en ce qui concerne le travail du Souvenir français. J'habite dans une région, en Allemagne, qui compte beaucoup de cimetières français, du fait des trois dernières guerres. Et je vois bien que certaines personnes, maintenant très âgées, qui s'occupaient du Souvenir français, de l'entretien des tombes militaires, ne seront pas éternelles. Et je crains fort que, dans un avenir assez proche, ces cimetières disparaissent, faute de soins.

Je me posais la question de savoir : c'est peut-être la réflexion du Souvenir français, mais ce peut également être la nôtre : Comment pourrions-nous amener des personnes à s'intéresser à ces choses-là ?

Je pense qu'un vaste travail devrait être entrepris en direction des jeunes, de nos écoles par exemple, afin de les amener à s'interroger.

Cela peut être fait, par exemple, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, mais également dans le cadre de clubs d'échanges. J'ai vu fonctionner cela, par exemple, du côté allemand où la *Kriegsgräberfürsorge*, qui est le pendant du Souvenir français s'attache beaucoup à essayer de dynamiser son action par la jeunesse.

Et je crois qu'il faut que nous menions véritablement une réflexion là-dessus parce que, je vous le dis franchement, dans 20 ans, plus personne ne s'en occupera.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CHAPAT, pour votre question. Est-ce que le Rapporteur ou le Président de la commission veulent répondre ?

Monsieur le Rapporteur

Je crois que ce que vient de nous dire notre collègue CHAPAT est également très important. Cette sensibilisation, ce souci de maintenir chez les jeunes ce souvenir ; et cela des deux côtés de la frontière : en Allemagne, certes ; en France aussi. Et c'est vrai : il y a les cours d'histoire, mais il peut également y avoir les cours d'instruction civique, dans la mesure où, j'imagine, on en donne aussi en Allemagne. Et toute initiative qui pourra être prise par les Délégués dans ce sens, est évidemment la bienvenue.

Monsieur John MAC COLL, membre élu pour la circonscription de Canberra

Je note, dans le rapport, en ce qui concerne 2004, la commémoration du début de la Première guerre mondiale. Mais, comme vous le savez, cette année, le 11 novembre marquera en fait le 85^{ème} anniversaire de l'Armistice. Et donc, pour nos amis Britanniques, Australiens, et Néo-zélandais, cela constituera une année importante. Je demande donc peut-être des commentaires à ce sujet. Je pense que cette commémoration du 11 novembre est peut-être plus importante que celle du début de la guerre.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, quel est votre avis là-dessus ?

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Si vous voulez bien, je vais répondre à cette question, parce que je m'en suis déjà occupé. Comme vous le savez, Monsieur MAC COLL, à la FACS (Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France), nous avons passé un accord avec le RSL australien, c'est-à-dire l'association officielle australienne et néo-zélandaise qui s'occupe des anciens combattants.

Et, la dernière fois, lorsque nous avons signé cet accord à Canberra, l'Ambassadeur de France et moi-même, avec le ministre des anciens combattants et le Président du RSL, nous avons promis — parce que le Ministre m'avait donné son autorisation pour faire cette promesse — de convoquer, lors de chaque fête nationale, en particulier le 11 novembre, des anciens combattants australiens.

Cette promesse n'a pas été tenue. Et, jusqu'à présent, malgré les demandes, nous n'avons invité personne. Alors, cette année, nous avons décidé — puisque vous nous dites que c'est le 85^{ème} anniversaire, nous allons relancer tout de suite cette invitation pour des anciens combattants australiens. Et, puisque vous êtes en Australie, je vous demanderais si, très rapidement, vous pourriez me faire parvenir des noms d'anciens combattants.

Pour ce qui est de ceux de la guerre de 14, il ne doit pas en rester beaucoup. Une fois, ils sont venus et je crois qu'il étaient 90, il y a cinq ans de cela.

Mais, si des anciens combattants de 39-40 pouvaient venir après avoir été invités, vous pouvez m'envoyer cette liste et je demanderai tout de suite au Ministre, qui a quasiment donné son accord pour les faire venir, aux frais, bien entendu, de la France.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Madame FOUQUES-WEISS ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu pour la circonscription de Stuttgart

Je voudrais intervenir à propos du barème officiel des invalidités qui figure dans le rapport. Je voulais préciser que, d'abord, ce paragraphe comporte une faute. Monsieur JANSON la corrigera ; il est spécialiste. C'était au mot *exérèse*.

En ce qui concerne le barème des invalidités, il existe un barème pour toutes sortes de maladies et pour toutes sortes de blessures. C'est un gros bouquin comme cela que nous recevons de Château-Chinon.

Lors d'une première expertise, l'expert établit les constatations médicales. Mais ce n'est pas à lui de statuer sur l'invalidité. Cela appartient à la commission. Mais je pense que les personnes qui siègent depuis longtemps dans cette commission le savent.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame. La parole est à Madame GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, membre élu pour la circonscription de Londres

Je poserai une simple question qui s'inscrit dans la suite de celle déjà posée sur la sensibilisation de la jeunesse. Il avait été question, lors d'une précédente réunion de la commission des anciens combattants, du Bleu de France et de son développement à l'étranger par le biais, notamment, des Délégués au CSFE et par la diffusion d'un petit livre sur cette institution. Et je me demandais où nous en étions. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, voulez-vous répondre à Madame GARRIAUD-MAYLAM, s'il vous plaît ?

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Oui. En ce qui concerne le Bleuet de France, j'avais demandé, il y a déjà quelques années, au Directeur général de l'ONAC de charger les associations d'anciens combattants de l'étranger de vendre le Bleuet de France, de le distribuer à l'occasion du 11 novembre.

Tout le monde était d'accord et, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise. Mais, si vous voulez, je vais mener mon enquête et vous tiendrai au courant, la semaine prochaine, comme je vous l'ai dit.

Le rapporteur a également quelque chose à dire à ce sujet.

Monsieur le Rapporteur

Si ma mémoire est fidèle, il me semble que tous les membres de la commission des anciens combattants, ont reçu un livre à ce sujet l'année dernière qui était intitulé non pas Les Bleuets eux-mêmes, mais un livre retraçant l'historique du Bleuet.

Monsieur le Président

Merci pour cette information. Monsieur D'AGESCY a demandé la parole.

Monsieur Gilles d'AGESCY, membre élu pour la circonscription de Rabat

C'est au sujet des Bleuets : dans certains pays, on n'a pas le droit de les vendre. En revanche, au Maroc, l'ONAC les envoie à l'ambassade qui les distribue le 11 novembre dans les manifestations de tous les cimetières où il y a une nécropole militaire au Maroc.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur d'AGESCY.

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Je voudrais ajouter quelque chose, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui ; un complément ?

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Un complément au sujet des Bleuets les recettes de ces collectes, de ces quêtes, effectuées soit lors de manifestations françaises, soit ailleurs, ne seraient pas prises par la direction des Bleuets, mais seraient entièrement attribuées à l'association locale. Je tiens donc à vous le dire. C'est ce qui a été décidé.

Monsieur le Président

Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, nous allons passer à l'examen des vœux. Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

Monsieur le Rapporteur

Le premier vœu : versement des secours de l'ONAC accordés aux anciens combattants et ayants droit.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° COMB/V1/03.09 relatif versement des secours de l'ONAC accordés aux anciens combattants et aux ayants droit.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° COMB/V1/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° COMB/V2/03.09.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° COMB/V2/03.09 relatif au paiement de l'allocation de reconnaissance de la Nation attribuée aux harkis et aux supplétifs.

Monsieur le Président

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce vœu ?

Monsieur Jean BOTTAGISIO

Quel est le sens exact de :

« sans en finaliser la mise en paiement ? »

Monsieur Alexandre LAURENT

Je vais répondre à Monsieur BOTTAGISIO qui est membre de la commission, mais qui n'était pas là, pour lui dire simplement ceci : en ce qui concerne *finaliser la mise en paiement*, cela veut dire que nous savons, par le décret d'application, que cette allocation de reconnaissance de la Nation sera payée pour tous les dossiers inscrits entre le 1er et le 31 décembre 2003, pour toute l'année 2003 ; elle sera payée trimestriellement. Mais on ne sait pas à partir de quand vont commencer les paiements.

Or, vous connaissez nos Harkis : lorsqu'on leur promet quelque chose, il faut que cela vienne rapidement. Si on ne leur donne pas de date, ils commencent à se méfier et se demandent si ce n'est pas n'importe quoi. Et c'est pour cette raison que l'on voudrait qu'ils précisent à partir de quel moment ils vont commencer les paiements, cela pour les rassurer.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Laurent.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° COMB/V2/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que l'on examine le vœu n° COMB/V3/03.09.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° COMB/V3/03.09 relatif à la décrystallisation.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° COMB/V3/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° COMB/V4/03.09 relatif à la mémoire partagée.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° COMB/V4/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du vœu n° COMB/V5/03.09 relatif aux subventions de l'ONAC pour les anciens combattants nécessiteux.

Monsieur le Président, en l'absence de remarques, fait procéder au vote du vœu n° COMB/V5/03.09 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Rapporteur

Il y a également une motion.

Monsieur le Président

Elle a été affichée et adoptée.

Vous n'avez rien à ajouter ? Monsieur le Président ? Monsieur le Rapporteur ? Nous remercions le Président et le Rapporteur de la commission des anciens combattants. Merci.

(Applaudissements.)

CALENDRIER DES REUNIONS A VENIR DU CSFE

Monsieur le Président

Désormais, nous allons tenir *deux assemblées plénières* :

- l'une, évidemment, au mois de septembre ;
- l'autre qui va se situer au milieu de l'année : fin février-début mars ;
- entre ces deux assemblées plénières, nous aurons *deux Bureaux*.

Pour ce qui est du *Bureau permanent*, ou du Bureau simplement — car il n'est plus permanent — du mois de décembre, compte tenu de l'occupation du Centre de conférences internationales durant tout ce mois, il ne reste que deux dates disponibles que nous avons retenues. Il s'agit du lundi 15 et du mardi 16 décembre.

Il n'y a pas d'autres dates disponibles au Centre de conférences internationales et on ne peut pas faire autrement.

- *l'assemblée plénière* du milieu de la session, du milieu de l'année, a été prévue entre le mercredi 3 et le samedi 6 mars 2004 ;
- le *Bureau* se réunira ensuite les vendredi 4 et samedi 5 juin 2004 ; et,
- compte tenu de l'élection sénatoriale du mois de septembre 2004, *l'assemblée plénière* siègera du 27 septembre au 2 octobre.

Voilà les dates qui ont été prévues. Vous recevrez les ordres du jour de ces réunions en temps voulu.

Mme la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Monsieur le Président, moi je m'inquiète des moyens financiers des Délégués pour venir à deux assemblées plénières par an parce que, quand nous avons calculé les indemnités forfaitaires, c'était fait sur la base de deux voyages, enfin d'une assemblée plénière et d'une commission tous les deux ans. Or, là, nous en sommes à deux voyages à Paris par an pour tous les Délégués. Je ne vois donc pas du tout comment nos collègues vont pouvoir financer ces déplacements.

Monsieur le Président énonce les prises de parole successives.

Monsieur le Président

Il faut respecter l'ordre des demandes de parole.

Monsieur le Président poursuit l'énoncé des prises de parole.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

Vous avez situé la première réunion de notre Bureau en décembre, autour du 15 décembre. Et j'avais entendu que les salles seraient également disponibles pendant la première semaine de décembre. Pourquoi cette période n'a-t-elle pas été retenue ?

Monsieur le Président

Pendant la première semaine de décembre, les Sénateurs sont pris par le débat budgétaire, débat important au Sénat et ils n'étaient pas disponibles pour pouvoir assister aux réunions du Bureau.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', membre élu pour la circonscription de Bruxelles

Je suis surpris d'entendre cette annonce d'une seconde session plénière. Je m'en félicite, sur le fond. Cela prouve que le Conseil supérieur va prendre part davantage aux travaux de la République, et c'est tant mieux. Mais je pense aussi que

nous avons, dans cette assemblée, des salariés, des personnes qui n'ont que des vacances courtes et qui ne pourront pas fonctionner dans l'exercice de leur mission, de leur mandat, si une revalorisation des indemnités n'est pas décidée au plus vite.

Soyons sérieux ! A quoi va-t-on aboutir sur une seconde session, si la moitié d'entre nous ne peuvent pas venir pour des raisons uniquement budgétaires. Je crois qu'il est nécessaire, au plus vite — et c'est un message à l'attention du collègue des Vice-Présidents — de travailler sur ce sujet, sinon, nous allons devenir une assemblée fantôme avec une extension malheureuse de pouvoirs.

Monsieur le Président

Monsieur LE BORGNI, ne soyez pas inquiets ; nous avons la ferme intention d'opérer comme vous nous l'avez suggéré. Ce matin, nous avons tenu une réunion du collège élargi et la Présidente du groupe ADFE comme la Présidente de la commission des lois et règlements qui fait également partie du groupe ADFE nous ont dit que l'ADFE était favorable à la deuxième assemblée plénière.

Ceci dit, il s'est effectivement posé — comme l'a rappelé la Sénatrice ben GUIGA — le problème des indemnités parce que cela fait un voyage en plus, en moyenne, tous les ans. C'est vrai.

Nous avons donc l'intention de demander la réévaluation des indemnités des Délégués en fonction de leurs nouvelles obligations.

Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président, membre élu pour la circonscription de Bangkok

Je vous remercie, Monsieur le Président, mais vous venez de dire ce que j'avais l'intention de dire. En effet, ce matin, la discussion s'était portée sur la revalorisation des indemnités à compter de la prochaine session, en 2005, l'essai de revaloriser les indemnités pour intégrer cette donnée de l'assemblée plénière supplémentaire.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

Monsieur Francis HUSS, membre élu pour la circonscription de Madrid

Quelles sont les dates du prochain Bureau permanent ? J'ai entendu les 14 et 15 décembre. Le 14, c'est un dimanche.

Monsieur le Président

Les 15 et 16 décembre.

Monsieur Francis HUSS

Lundi et mardi ? Merci.

Monsieur le Président

Lundi et mardi.

Marceau KAUB, membre élu pour la circonscription de Berne

Monsieur le Président, nous sommes des élus bénévoles, mais il me semble que le CSFE oublie un petit détail : en tant qu'élus, comme chaque homme, comme chaque femme, nous avons le droit à prendre des vacances. Or, vous connaissez les conditions actuelles d'exercice du mandat de Délégué. Ce n'est pas une semaine ; c'est déjà deux semaines. Un bon nombre d'entre nous travaillons chez des employeurs de droit étranger qui bénéficient de 4, 5, 6 semaines de vacances. Comment allons-nous faire ?

Certes, les indemnités de voyage sont une composante ; mais il faut que nous puissions prendre, auprès de notre employeur, si tant est qu'il nous y autorise, une semaine de vacances supplémentaire à notre compte.

Dans mon cas, c'est 1800 F suisses ; multiplié par 4 et quelques, faites le calcul vous-mêmes ! Etes-vous prêts, dans ces indemnités, à prévoir ces éléments-là ? Sinon ce ne sera pas viable.

Et je pense exprimer là le point de vue de nombreux Délégués qui en parlent à voix basse et ne l'expriment peut-être pas ouvertement. Et c'est quelque chose dont nous devons absolument tenir compte.

Monsieur le Président

Vous avez parfaitement raison ; seulement, pour cette année, ouvrir une assemblée plénière au mois de mars équivaut, en fait, à réunir à la fois toutes les commissions qui auraient dû être convoquées tout au long de l'année. On aurait dû réunir :

- deux commissions au mois de décembre ;
- deux commissions au mois de mars ; et
- une commission au mois de juin.

Pour cette année, à tout le moins, cela ne change rien en ce qui concerne, globalement, le problème des indemnités.

En ce qui concerne maintenant le problème des congés, la deuxième assemblée plénière — celle du milieu d'année — ne durera pas une semaine ; elle dure du 3 au 6 mars, c'est-à-dire le 3, le 4, le 5 et le 6, c'est-à-dire 4 jours, soit 2 jours de plus qu'un Bureau. Et, lorsque les commissions se réunissent, elles durent également 4 jours :

- 2 jours pour la réunion des commissions et
- 2 jours pour le Bureau.

Il n'y a donc pas, fondamentalement, beaucoup de différence. C'est comme cela que le collège des Vice-Présidents élargi, lors de sa réunion de ce matin, a raisonné.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu pour la circonscription de Madrid

Je suis surpris d'entendre les plaintes concernant les dates fixées pour les prochaines réunions car j'ai entendu, autrefois, beaucoup de plaintes relatives aux dates de la session plénière qui avait lieu, justement, pendant les périodes de travail. Or, maintenant, on se plaint que ces dates soient choisies pendant les périodes de vacances. Il faudrait donc savoir à quel moment on va pouvoir trouver des dates qui ne tombent ni pendant les vacances ni lors d'une session plénière.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Dans le cas contraire, il ne reste plus qu'à lever la séance. Bien ; s'il n'y a plus de demandes d'intervention, on peut lever la séance. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ

C'est une question d'organisation du Bureau de décembre : à la commission de l'Union européenne, on avait suggéré que les Bureaux des commissions puissent se réunir à l'occasion du Bureau, en décembre.

Il s'agit simplement de trouver une plage horaire dans le programme du Bureau, par exemple deux heures, pour que les Bureaux se réunissent, ce qui permet, finalement, en fait, de tenir une petite réunion de commission.

Excusez-moi de vous poser cette question maintenant, mais je pensais qu'elles serait posée ce matin.

Monsieur le Président

Monsieur SÉCHÉ, nous allons réfléchir à ce problème et essayer de faire pour le mieux.

La séance est levée à 11h 05